Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2017

Dates	Remarques
Lundi 30 janvier	Budget primitif
Lundi 27 février	
Lundi 27 mars	
Lundi 22 mai	
Lundi 26 juin	Compte administratif
Lundi 18 septembre	
Lundi 16 octobre	
Lundi 20 novembre	
Lundi 11 décembre	

Colmar

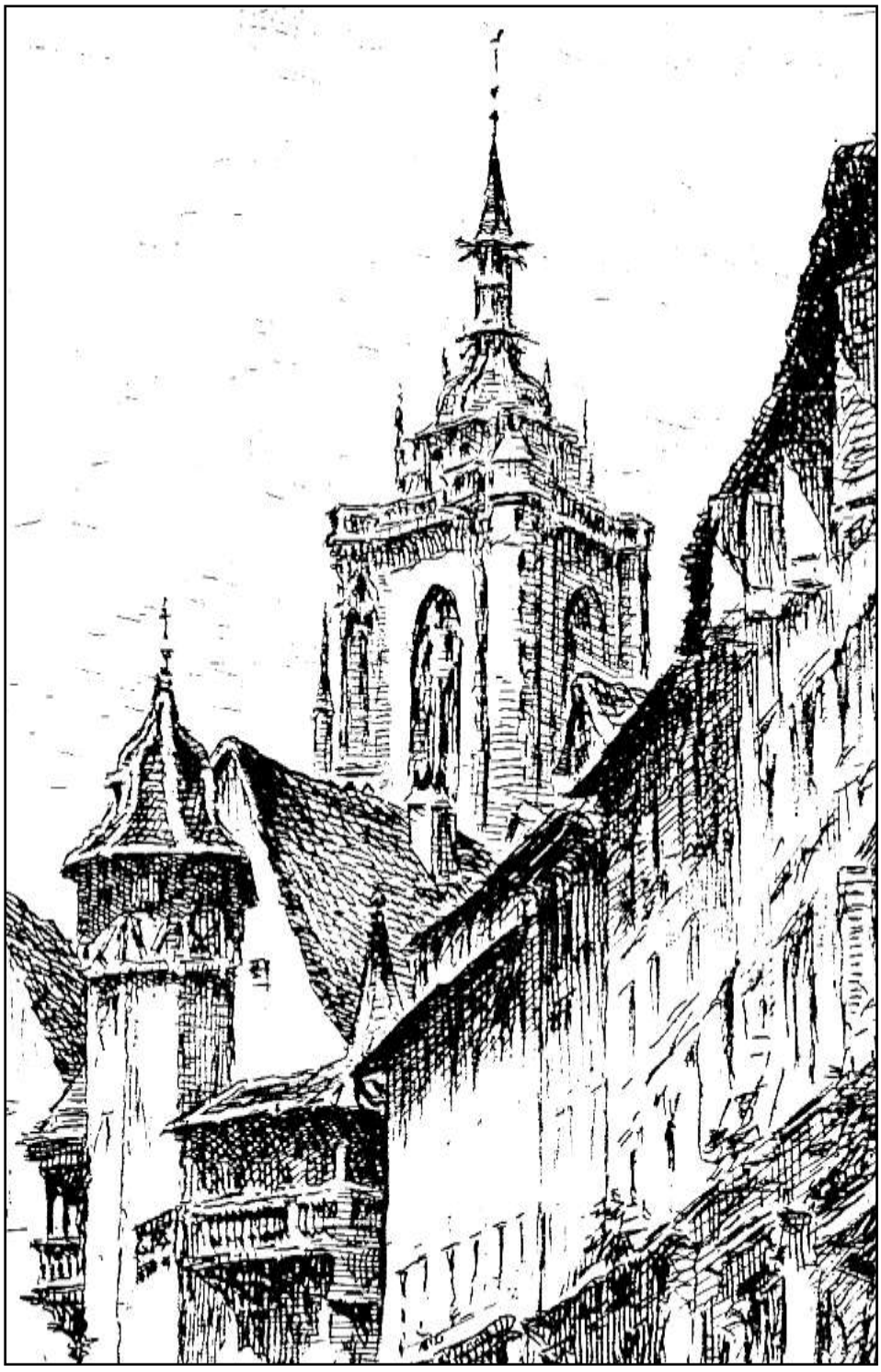

STENOGRAMME

30ème Séance

du

30 janvier 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer.

Je dois faire état de quelques excuses : M. WEISS, Mme HOUPIN, Mme WOLFS-MURRISCH, M. YILDIZ et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement procuration au 1er Adjoint, M. HANAUER, M. FRIEH, M. DENZER-FIGUE et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er novembre au 31 décembre 2016, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal durant la période du 1er au 30 novembre 2016.

Je n'ai pas de communication. Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du projet de budget 2017.

5. Rapport de présentation – Budget Primitif 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous nous proposez un budget que vous nous présentez à nouveau comme étant bien meilleur que celui des autres villes. Comme d'habitude, pour justifier votre point de vue, vous nous exposez une série de chiffres en mettant en avant comme chaque année un investissement important (40 millions d'euros cette fois-ci), une fiscalité stable et des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Chaque année, nous vous faisions la remarque qu'un budget ne doit pas être déconnecté de la vie de nos concitoyens. J'ai l'impression que vous nous avez un petit peu entendus cette année puisque dans le rapport de présentation figure un paragraphe intitulé « Donner du sens à l'action municipale », et qu'à la fin du rapport, un chapitre est nommé, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, M. l'Adjoint, « Un budget dynamique au service d'un projet ambitieux ». C'est un mieux pour la présentation, mais ce n'est pas suffisant quant au fond. Je

vous faisais déjà la remarque lors du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport de développement durable, il n'y a pas de véritable présentation du bilan, ni de débat sur les orientations budgétaires à réaliser pour améliorer ce bilan. Du coup, on arrive à quelques paradoxes.

Dans le rapport, vous nous dites qu'il fait bon vivre à Colmar, je vous cite, non seulement parce que le patrimoine est remarquable, que la météo y est plutôt clémente et qu'il y a un vrai dynamisme de l'activité, mais aussi parce qu'il y a en nombre et de manière suffisante, des places de crèches en restauration scolaire, des possibilités d'accès aux piscines et une patinoire dans les meilleures conditions, des facilités de stationnement pour accéder au centre-ville, des mécanismes de solidarité au profit des plus modestes, etc. Ce que je ne comprends pas avec cette phrase – entre autres – c'est que vous affirmez qu'il y a suffisamment de stationnements, ce que disait également l'étude préalable au plan de déplacement urbain et que d'un autre côté, la majorité du budget d'investissement va être engloutie dans des parkings. L'explication vient sans doute un peu plus loin dans le rapport lorsque vous dites que les produits des services du domaine et des ventes directes sont en croissance de 1,99 %, essentiellement liée à une augmentation du produit du stationnement payant sur voiries et parkings. Si je résume sans doute un peu rapidement, on ne construit pas des parkings parce qu'on en a besoin, mais parce qu'ils rapportent. Je ne suis pas contre le stationnement payant à condition qu'il soit utilisé pour réduire la part modale des automobiles individuelles vers des modes de déplacement moins polluants comme vous l'aviez voté dans le PDU, le grand oublié de ces dernières années. Or, pas grand-chose n'est proposé pour améliorer le service de transports en commun ou encourager nos concitoyens à utiliser le vélo ou la marche. Pourtant, nous avons vécu ces dernières semaines une pollution aux particules fines particulièrement importante.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles sont en baisse, il y a des postes que vous ne remplacez pas ou des postes que vous remplacez par des catégories plus basses. Les contraintes budgétaires se traduisent également par des pressions plus fortes sur les employés municipaux. Vous avez d'ailleurs été confronté cette année à une grève. Tout ne va donc pas dans le meilleur des mondes.

Les services rendus à la population ne sont pas aussi idylliques que vous voulez nous le faire croire. Lorsqu'on repeint une école, quelle peinture utilise-t-on ? La moins chère ou la moins polluante pour l'air que nos enfants respirent ? Quand des parents travaillent la nuit ou en horaires décalés, comme cela arrive de plus en plus souvent, quels services propose la Ville pour la garde des enfants ? Vous dites que l'on peut accéder facilement aux piscines, mais Aqualia est fermée le lundi. La qualité des routes laisse également à désirer, que ce soient les joints qui disparaissent entre les pavés du centre-ville ou le manque de trottoirs à certains endroits, etc. D'ailleurs, à ce propos, je suis heureux que vous travaillez en bonne entente avec le Conseil Départemental et j'imagine que le rond-point entre la Semm et l'avenue d'Alsace va enfin être réalisé ou que la convention pour l'entretien des routes départementales qui traversent Colmar va enfin être signée.

Bref, si je trouve qu'il manque beaucoup de points pour valider ce budget, je suis tout de même satisfait par certains que vous nous proposez, notamment l'aménagement des Dominicains, le Gymnase du Grillenbreit, l'équipement couvert du stade de l'Europe qui figuraient également à notre programme, et la requalification du secteur du Luxembourg. Si nous retenons et saluons des points, nous ne pourrons voter l'ensemble du budget.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Maire, M. l'Adjoint aux finances, bien sûr un budget présente des projets d'investissement, c'est le premier point que vous abordez dans sa présentation et celui dont vous êtes le plus fier. Mais un budget, c'est aussi à travers les moyens de fonctionnement alloués ou non, la traduction des choix de services que nous voulons offrir à nos concitoyens. Alors, qu'en est-il réellement des services offerts aux Colmariens ? Pour nous, ils sont très largement insuffisants au regard de la taille et de l'importance que notre Ville a ou voudrait avoir. Quelques exemples. L'insuffisance de transports en commun oblige les Colmariens à posséder un véhicule pour aller travailler. En tout cas, quand on habite par exemple dans le quartier Ouest et que l'on travaille en zone industrielle à Colmar ou en zone artisanale ou commerciale à Houssen, il est impossible de prendre le bus aux heures de prise de poste tôt le matin, ou de revenir de son travail lorsque ce dernier termine après 19 heures.

Un autre exemple, alors qu'en moyenne les médiathèques ont un horaire d'ouverture de 40 heures, le Pôle Média Culture Edmond Gerrer n'ouvre que 35 heures et ne s'adapte ni aux horaires des personnes qui travaillent ni même à celui des étudiants qui pourraient et aimeraient sans doute s'y rendre à l'heure du déjeuner. La piscine Aqualia est fermée tous les lundis depuis le 7 novembre. Il est écrit sur le site : « *Par souci d'optimisation du service public et pour des raisons d'ordre technique et fonctionnel, la Ville de Colmar informe les usagers que la piscine Aqualia sera fermée tous les lundis* ». Cette situation est tout à fait inédite. Il n'y a aucune piscine de la CUS par exemple, ni même des villages environnants, pour laquelle ce soit le cas. Aucune piscine n'est fermée un jour dans la semaine ailleurs.

Les faits sont têtus et viennent donc démontrer que c'est bien par la restriction des services offerts aux Colmariens que vous réduisez le budget de fonctionnement. Vous indiquez par exemple offrir des animations d'été abordables pour le plus grand nombre. Nous attendons, parce que nous l'avons demandé à plusieurs reprises, que vous nous communiquiez le nombre d'enfants des quartiers ouest inscrits à ces animations. En tout cas, nous considérons comme abusif de parler de bon fonctionnement et même de développement des services publics municipaux – je vous cite – alors que vous augmentez le tarif d'un après-midi en centre aéré de 2,10 euros à 7 euros et que nombre de familles ne peuvent plus y inscrire leurs enfants. Cette hausse de 333 % n'est en aucun cas compensée par les bons CAF et vous le savez très bien. Les coefficients ont été revus et même avec un bon CAF à 4 euros qui est le maximum, il reste à la charge des parents parmi les plus modestes bien sûr encore une fois, au minimum 3 euros à payer, là où ils payaient avant 2,10 euros, soit toujours une augmentation de 43 %.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux n'ont plus les moyens et ont renoncé à inscrire leurs enfants. Il sera ensuite facile de prétexter la baisse de fréquentation pour davantage rationaliser, selon vos termes, c'est-à-dire supprimer des services au détriment de la proximité, de l'efficacité et de l'humain. C'est d'autant plus regrettable que ce sont des enfants qui sont sacrifiés sur votre autel budgétaire.

Vous mettez en avant des économies faites grâce à l'absence de cabinet du Maire, mais vos collaborateurs sont bien présents même si c'est sous un autre nom ou sous une autre ligne budgétaire. Vous ne travaillez pas tout seul, rassurez-nous.

Vous mettez en avant également l'efficacité relationnelle du Maire qui se veut être un « VRP permanent » de Colmar, je cite toujours. Or, il est des subventions que vous êtes allé chercher et qui vont finir par coûter cher aux Colmariens. Je pense au supermarché Match et à son parking. Que d'opacité dans cette affaire ! Que de manœuvres et de dépenses pour obtenir 4 millions d'euros de l'ANRU ! Vous avez parlé d'opération blanche et c'est presque le cas : 4 millions pour l'acquisition -4 millions pour les subventions = match nul, c'est le cas de le dire. Qu'en est-il de l'utilité publique ? Qu'en est-il de la préoccupation de donner vie à l'ensemble du quartier en y maintenant un commerce de proximité dont vous aviez annoncé l'ouverture pour la fin de l'année 2016 ? À ce jour, c'est plutôt l'inverse qui est en train de se produire. Les copropriétaires des commerces installés dans la galerie marchande se verront peut-être expropriés pour que vous puissiez faire un aménagement urbain qui ne générera aucune revitalisation du quartier.

Je n'en suis toujours qu'à l'introduction et je dois encore relever votre affirmation qui veut que vous procédiez à une juste solidarité à travers des mesures favorables aux plus modestes. M. le Maire, lorsque vous réduisez l'abattement de la taxe d'habitation, c'est bien dans la poche de 84 % des foyers colmariens -les chiffres figurent dans votre rapport et c'est tout à fait normal- que vous prenez les 330 000 euros que vous rapporte cette mesure.

L'étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises dans le quartier Luxembourg est chiffrée à 48 000 euros sur un coût total de 108 000 euros. Pouvez-vous nous dire quel sera le périmètre de cette étude ? S'agit-il d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ? Quelle part prendra dans cette étude le service de la Ville de Colmar dont vous avez fait voter la création en mai 2016 afin d'assurer – je cite – le portage des projets de construction pour la maîtrise d'œuvre. N'est-ce pas à lui de faire ce travail ? Sinon, passerez-vous par un appel d'offres ? Pouvez-vous nous expliquer comment vous justifiez une telle provision (108 000 euros) alors que, par exemple, une étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises n'a coûté que 15 000 euros à la Ville de Bourg-en-Bresse. Merci de nous éclairer.

Enfin et surtout, les travaux que vous menez dans le quartier Ouest avec la nécessaire démolition des barres et un projet de reconstruction du « beau » ne doit pas nous faire oublier les populations qui vivent aujourd'hui dans ces poches de pauvreté, et que l'on oblige parfois sans aucun ménagement ni effort de transparence à s'adapter ou à partir, et plutôt à partir d'ailleurs. Le mode de calcul des zones bénéficiaires pourrait aboutir à rayer ces secteurs

de la carte de ce qu'on appelle la politique de la Ville, cette politique qui vous oblige à mettre en œuvre des actions et des projets pour lesquels la Ville consacre bon an mal an environ 250 000 euros à chaque budget. Nous vous demandons d'ores et déjà de ne pas oublier que même logés ailleurs, même ailleurs que dans les quartiers dits sensibles, ces Colmariens resteront pauvres. Les actions des associations qui œuvrent pour leur emploi, mais aussi pour les accès à la langue, à la culture et à l'intégration, auront toujours autant de travail et peut-être même plus du fait de leur dispersion sur le territoire sans avoir les subventions indispensables du fait de leur sortie des quartiers prioritaires.

Pour finir, les caméras. 151 000 euros pour moderniser le parc existant et pour acheter 6 caméras mobiles. Nous en sommes déjà aujourd'hui, si je ne m'abuse, à 87 caméras sur toute la Ville. Demain, 6 caméras mobiles généreront forcément encore un travail supplémentaire, mais vous n'avez pas renforcé les équipes qui sont chargées de les regarder, de relever les infractions, éventuellement de demander une intervention de la police en cas de flagrance. Il y a, là comme ailleurs, un hiatus regrettable.

Sans vouloir m'étendre davantage, j'en arrive à la conclusion qui s'impose. Votre maîtrise des dépenses de fonctionnement coûte cher aux Colmariens, notamment aux plus modestes qui doivent sans cesse mettre la main à la poche pour accéder à des services qui, ailleurs, sont plus étendus, moins chers et leur sont donc plus accessibles. Décidément, ils n'ont rien à craindre pour leurs fonds de poche, ce n'est pas l'argent que vous leur consacrez qui va les trouer. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, pour commencer mon propos, j'aurais pu faire un catalogue de ce qu'auraient été nos priorités, mais le contexte est difficile pour l'ensemble des collectivités locales victimes d'un matraquage sans précédent de la part de l'Etat socialiste, sous la forme de baisse des dotations. Oui, il faut faire mieux avec moins. Bien sûr, M. le Maire, vous avez votre recette magique et nous pouvons être d'accord ou pas avec. Oui, plus de services, plus de personnel, plus de ci, moins de cela. Le citoyen, lui, souhaite une constance. Le citoyen ne veut pas de surprise à la fin du mois, les surprises de l'État lui suffisent. Avec mon collègue Pierre OUADI, nous voulons, pour les Colmariens et les Colmariennes, une fiscalité et une dette maîtrisées. Alors que l'on soit d'accord ou pas avec les ingrédients de la recette, nous préférons privilégier le coût de celle-ci. Aussi, le groupe des Républicains accorde son vote à ce budget.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'interviendrai en complément de ma collègue pour mettre en exergue certains chiffres et certains commentaires qui nous sont faits à longueur de budget et sur lesquels, je crois, il faut que l'on s'attarde un petit peu.

Je reviendrai notamment sur le taux de réalisation des investissements qui est un vieux cheval de bataille entre moi et M. le Maire où pour une fois, j'ai

entendu quelque chose de différent puisque les taux de réalisation ont été présentés comme normaux par l'Adjoint aux finances. J'en ai été très heureux parce que d'habitude on a plutôt tendance à entendre qu'ils sont exceptionnels parce que compris entre 90 et 91 % sur les années 2012 à 2016.

Je réitérerai mes remarques sur la normalité que constitue le fait d'inscrire uniquement les projets qu'on est sûrs de pouvoir faire. Ce n'est pas une preuve de bonne gestion, mais c'est ce que l'on demande à l'exécutif de toutes les collectivités de notre pays. J'observerai d'ailleurs que par rapport aux orientations budgétaires, vous avez réduit le champ du graphique aux années 2012 à 2016, mais il faut bien dire qu'il n'était pas concevable pour notre collectivité de présenter en 1995 un taux de réalisation de 45 %, signe de budget d'investissement gonflé et donc d'une absence de sincérité des budgets présentés au vote des conseillers municipaux d'alors. Puisque vous aimez les comparaisons, M. le Maire, je vous donne les taux de réalisation du Département pour les années 2012 à 2015 – je n'ai pas trouvé 2016. Ils étaient de 88,9 % en 2012 et 2013 ; 88,2 % en 2014 et 88,1 % en 2015. Vous voyez donc que nous sommes tout à fait dans la norme et que toutes les collectivités ont pris le pas de ne faire que ces dépenses-là. Finalement, ce n'est pas exceptionnel, c'est normal.

Sur la capacité de notre collectivité à aller chercher des financements auprès d'autres partenaires, je dois rendre à César ce qui est à César, M. le Maire, vous êtes un redoutable chercheur de subventions, mais uniquement les subventions qui vous intéressent, car d'autres existent pour lesquelles vous n'entreprenez aucune démarche. C'est notamment le cas des fonds ministériels mis en place par la Ministre Fleur Pellerin pour permettre des horaires d'ouverture étendus des bibliothèques et médiathèques. Ces fonds pourraient, par exemple, permettre d'aller au-delà des 35 heures d'ouverture hebdomadaire du PMC, mais on connaît bien vos réticences à augmenter les dépenses de fonctionnement quand bien même ces heures supplémentaires ne nous coûteraient rien, si financées par ce fonds.

Manquent aussi quelques informations sur ce qui fait aussi l'attractivité de la Ville de Colmar, les Marchés de Noël et notamment le coût de la sécurité des Marchés de Noël pour l'année 2016. D'après les derniers bruits qui circulent, le compte n'y serait pas. Cela signifie donc que la Ville de Colmar serait obligée de mettre en place une subvention exceptionnelle à l'Office du Tourisme, chose qui n'apparaît pas dans le budget qui nous a été présenté.

Puisque nous allons mettre sur la place publique les bons et les mauvais payeurs, nous pourrions avoir la même transparence sur le reste à charge pour les Colmariens, mais je suis sûr que sur ce dernier point, vous serez ravi de nous instruire. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, chers collègues. Je n'ai que deux petites remarques à faire. Je n'ai même pas préparé de papier, cela va donc aller très, très vite.

L'attractivité économique de Colmar apparaît nettement moins que son côté musée, superbe musée. Je ne voudrais surtout pas dire que je ne suis pas sensible à l'aspect esthétique de la Ville, mais il est vrai que vous aviez parlé en son temps de start up du côté de la gare, ce n'est quand même pas ce qui coûte le plus cher à mettre en œuvre. Nous ne voyons pas ce projet arriver.

Je rejoins un petit peu M. Ernst. Oui, vous êtes un redoutable chercheur de subventions et moi aussi, je suis capable de faire des compliments comme les autres. Bravo, mais il en manque encore un petit peu aussi du côté du Wi-Fi que l'on pourrait mettre à disposition gratuitement dans toute la Ville. Vous allez me répondre qu'il y en a, mais nous ne savons même pas où. C'est bête, hein ? C'est aussi un peu ciblé, il faut courir d'un endroit à un autre pour envoyer les photos à travers le monde entier. Pour une fois, cela pourrait aider nos jeunes parce que cela coûte parfois un peu cher de tirer sur son portable.

Alors, voilà, ce sont de toutes petites remarques qui ne prennent pas beaucoup de temps. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme HUTSCHKA.

Mme HUTSCHKA : Merci, M. le Maire. Chers collègues, permettez-moi juste de revenir sur les transports en commun. J'aimerais juste apporter quelques précisions, notamment sur les transports en commun de la zone industrielle. La majorité des entreprises de la zone industrielle prennent contact avec la TRACE afin de modifier et de trouver un arrangement avec leurs salariés et les horaires de la TRACE. Le nombre d'abonnés « Chic » qui est l'abonnement des salariés, du travail, a quasiment doublé en 2016 par rapport à 2015. Vous parliez aussi des horaires en disant qu'il était impossible de quitter la Ville après 20 heures. La Ligne 1 circule jusqu'à 22 heures du lundi au jeudi et jusqu'à 1 h 20 du matin le vendredi et le samedi. La Ligne 2 qui traverse la zone industrielle est active jusqu'à 20 h 30 du lundi au samedi.

Autre mesure phare pour favoriser les modes de transport doux, le billet Tempo qui a été mis en vente la semaine passée lors des pics de pollution. Il permet de voyager toute la journée pour 1,70 euro.

Je ne peux pas laisser dire que le service public de transport est en perte de moyens alors qu'au contraire, la municipalité encourage ce mode de déplacement par des mesures concrètes telles que les tarifs réduits pour les seniors et la gratuité pour les collégiens.

Je ne voulais pas le faire, mais je vais quand même citer les 3 millions d'euros investis par Colmar Agglomération pour 8 nouveaux véhicules, dont la moitié arrivera dans quelques jours. La hausse de la fréquentation indéniable en 2016, plus 91 000 voyages sur un total de 7 509 000 pour une année. On ne peut pas dire que les transports urbains sont en perte et qu'il n'y a pas les moyens. Les moyens sont là. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Mes chers collègues, M. le Maire, je voulais répondre à M. HILBERT. Je vois que vous reconnaissez les investissements importants que la Ville fait, avec raison. C'est très positif, sauf quand vous dites que le

parking Bleylé ou le parking de la Montagne Verte, c'est pour faire de l'argent et que cette affaire n'a qu'un aspect mercantile. Premièrement, le parking Bleylé Gare est une demande faite depuis quelque temps, d'abord par les usagers qui partent de Colmar en prenant le train et vont travailler tous les jours, et par les habitants du quartier qui ont des problèmes de stationnement dans le quartier. Cela a été fait en partage avec la Région, donc un investissement qui va nous amener un progrès à ce niveau-là. Je pense que c'est une très bonne chose. Je pense que les Colmariens le reconnaissent.

S'agissant du parking de la Montagne Verte, cela rentre un peu dans le dynamisme de Colmar puisque pour faire travailler un centre-ville, pour faire travailler les entreprises, pour faire venir les touristes, pour donner cette attractivité que vous reconnaissez, il faut aussi des parkings. Évidemment, il faut surveiller tout ce qui est pollution, mais nous le faisons.

Les vélos ne sont pas abandonnés dans la ville de Colmar, il y a des pistes cyclables à chaque réalisation de travaux.

S'agissant des investissements de voirie, c'est pour le bien des Colmariens. Ces deux parkings sont nécessaires pour permettre aux individus d'arriver au centre-ville, de travailler et de venir visiter cette belle ville. Le dynamisme, c'est aussi un peu cela. Quand on ne voit pas de travaux dans une ville ou, comme le disait le 1er Adjoint, quand on ne voit pas de grue et pas de travaux publics, on a l'impression que rien ne se fait. C'est absolument vrai alors que chez nous, on est continuellement en travaux. Ils sont nécessaires et là pour le bien des Colmariens et des touristes qui visitent notre ville. D'ailleurs, vous avez vu que le dernier journal « Les Échos » a placé Colmar en tête de toutes les villes les plus dynamiques de France, dans la strate des 50 000 à 100 000 habitants. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le journal.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues. Nous savons que nous sommes résolument engagés à la Ville de Colmar dans une politique de développement durable et en particulier de la recherche de réduction d'émission de gaz à effet de serre. M. Hilbert évoquait la piètre qualité de l'air au cours des dernières semaines sur l'Alsace, pas seulement sur Colmar. Nous participons à tout ce qui peut être entrepris par une commune pour tenter de réduire ces émissions. Ainsi, nous remplaçons la chaudière de l'École des Lilas pour 40 000 euros et celle de l'École Serpentine pour 65 000 euros. Nous mettons en place des vannes et des robinets thermostatiques sur les radiateurs à l'École Jean Macé, à Waltz et à Serpentine pour 53 000 euros. Ce sont des sommes engagées qui viennent servir cette politique de développement durable. Nous ne lâchons rien malgré les difficultés à monter un budget actuellement. Nous avons rappelé tout à l'heure pourquoi nous ne lâchons rien de notre volonté et de nos engagements en matière de développement durable. J'aurais pu citer beaucoup d'autres exemples que ceux-là.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision pour ceux qui ne sont pas au courant. Je suis délégué de l'UMIH. Savez-vous ce que cela veut dire ? Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière. Alors quand on dit que l'on fait de Colmar une ville-musée et qu'elle passe de 800 000 touristes à 3,5 millions, c'est de l'industrie non délocalisable. Il faut quand même tenir ceci comme un acquis à développer. Il ne faut pas parodier cela dans un sens négatif. C'est une chance que nous ayons ce fantastique musée que la Ville de Colmar entretient avec tout ce qu'on nous propose, et avec des élus tout à fait conscients que cette industrie n'est pas délocalisable. C'est facile de parler également, mais je crois que je vais peut-être faire un tout petit peu de littérature. Il m'a été donné, M. le Maire, de lire un livre qui s'appelle « Faire », je crois que beaucoup de personnes seraient inspirées de le lire. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je tenais à intervenir au niveau sportif suite aux remarques faites et notamment à celles que j'ai lues dans la presse samedi dernier où M. ERNST qui avait la parole disait : « Tout est au service minimum ». Je dois quand même lui rappeler qu'en matière sportive et pour tout ce que fait la Ville, le service minimum n'est vraiment pas le mot à employer. C'est une approche partielle, voire partiale de la situation.

Je dois rappeler qu'en matière d'investissement, la Ville va dépenser 2 450 000 euros pour le Gymnase du Grillenbreit, 1 450 000 euros pour la salle d'athlétisme couverte qui sera une salle exceptionnelle, que les dépenses d'équipement en matière sportive ont augmenté de plus de 50 % — il faut le dire. La Ville dépense au bénéfice des équipements sportifs pour l'entretien, notamment pour la réfection des courts tennis, 730 500 euros par an. Qu'on vienne nous dire après cela que tout est au service minimum, je suis convaincu que les Colmariens apprécieront ce service minimum !

S'agissant d'Aqualia, on revient d'une manière répétitive sur sa fermeture du lundi. Effectivement, Aqualia est fermée le lundi et à juste titre parce qu'une piscine qui draine autant de clientèle a besoin de nettoyage pour des raisons de propreté et d'hygiène. L'entretien est indispensable. La journée du lundi est consacrée en totalité au nettoyage, à la propreté et au maintien d'une hygiène absolument parfaite. C'est un domaine dans lequel il n'est pas question de jouer petits bras. Je dois aussi préciser que le soir, certaines associations sportives ont le droit et peuvent venir s'entraîner sans difficulté, une fois que tous les travaux de nettoyage ont été effectués. Je voudrais quand même ajouter une chose que vous avez oubliée, Aqualia est ouverte le dimanche. C'est la seule piscine de la région ouverte le dimanche. Si vous m'en trouvez une, je serais content de l'apprendre.

(protestations)

Si, c'est la seule piscine ouverte le dimanche, ceci compensant cela. Voilà ce que je tenais à dire. Évidemment, le lundi n'est pas une bonne journée pour les coiffeurs, mais comme avec l'opposition, on ne peut pas contenter tout le monde.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire. Je répondrai à la remarque de Mme VALENTIN. Mme VALENTIN, vous relevez un service insuffisant, notamment dans le domaine de la culture pour le PMC avec une ouverture au public de 35 heures par semaine. Il est certain qu'on peut me dire que si l'on désire venir au PMC dès potron-minet à 5 heures du matin ou au milieu de la nuit en rentrant de boîte, on trouvera porte close. Les horaires actuels permettent à chaque Colmarien, qu'il travaille en journée ou en équipe, qu'il soit commerçant, fonctionnaire, étudiant ou ouvrier, de trouver une plage horaire qui puisse lui convenir. Je vous invite à regarder les horaires du PMC. Les étudiants dont vous parliez ont quand même la possibilité de venir entre midi et deux, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi. 13 h/18 h - 10 h/18 h. Il se trouve qu'en 2013, 8 mois après l'ouverture du nouveau PMC, une enquête de satisfaction à destination des usagers a été réalisée et a permis de relever des taux de satisfaction largement plus élevés que ceux de certains candidats de primaire frisant les 85 à 90 %. Avant l'ouverture du PMC, 64 agents municipaux dépendaient du service des bibliothèques, à présent ils sont 74, soit une hausse de 16 %. Il n'y a pas d'engorgement particulier à relever au moment des pics de fréquentation, le mercredi ou le samedi. De la même façon que dans le domaine des sports, un certain nombre de tâches se font en off. La tâche des agents municipaux travaillant au PMC ne se limite pas à l'accueil du public, mais aussi à une partie de travail en off. Le service offert aux usagers n'est pas minimum ou insuffisant, il est raisonné, optimisé, étudié, rentabilisé pour répondre aux besoins de la quasi-totalité de nos concitoyens dans un souci de gestion en bon père ou en bonne mère de famille, Mme VALENTIN, parce que je crois que vous préférez l'expression.

M. le Maire MEYER : La parole est à Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : M. le Maire, chers collègues. Certes, ce budget affiche une certaine rigueur dans sa conception, mais regardons quelques semaines en arrière pour nous replonger dans l'ambiance des fêtes de fin d'année pour lesquelles la Ville a fait ses choix et s'est appuyée sur l'ingéniosité et le dynamisme des services municipaux qui ont conçu une atmosphère en adéquation avec cette période privilégiée de l'année, dans un contexte de souci de stabilité budgétaire. Les Colmariens ont pu apprécier à sa juste valeur ce cadre de vie éphémère, mais empreint de sérénité. Il ne fait aucun doute qu'ils ont été fiers d'accueillir des milliers de visiteurs, dont le nombre est en nette augmentation par rapport à l'année dernière. Ces visiteurs qui n'ont eu de cesse de faire crépiter portables et tablettes pour immortaliser leur passage à Colmar, diffuser et faire parler de notre Ville sur les réseaux sociaux aux quatre coins du monde, images à l'appui. Peut-on imaginer meilleur outil de promotion que celui du bouche-à-oreille et des nouvelles autoroutes de l'information puisqu'elles fonctionnent à Colmar ? Je suis persuadée que les Colmariens ont été comblés et que la présence de ces milliers de visiteurs est une inestimable valeur ajoutée pour l'attractivité et l'économie de notre Ville.

Encore une fois, la pratique d'une gestion raisonnable n'est pas synonyme de dépouillement ou de rigidité, mais plutôt de stratégie d'investissement

prévisionnel, d'une gouvernance fondée sur l'imagination et surtout sur le respect des contribuables. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, aux élus qui se plaignent du service minimum, j'avais envie de vous répondre avec la citation de Talleyrand : « *Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me consol*e ». Je pense que vous connaissez cette citation. Oui, notre budget est maîtrisé en dépenses de fonctionnement, mais notre budget est également innovant. J'ai quelques exemples à vous donner rapidement.

S'agissant des inscriptions dans les écoles, nous travaillons aujourd'hui avec le système d'information géographique pour permettre aux familles de saisir directement leur adresse sur notre site internet et de trouver l'école avec toutes les informations sur le périscolaire, c'est innovant. Nous serons la seule ville en Alsace à le faire, ce qui évite aux familles de se déplacer ou de téléphoner en mairie. Les frais de fonctionnement sont limités au niveau du service et la même information est donnée, voire plus, aux familles.

Autre exemple, les cantines. Vous avez vu que nous sommes victimes de notre succès. Les effectifs augmentent chaque année. Là encore, nous avons mis en place des questionnaires que remplissent cette fois-ci directement les enfants. Selon la dernière enquête de satisfaction, 73 % des enfants aiment la qualité des repas et la diversité des plats que nous leur servons dans les cantines. Nous avons mis en place toute une série d'animations. La dernière en date est un petit jeu Top Chef où les enfants jugent les plats qu'ils mangent, ce qui les occupe. Nous sommes au service des enfants en faisant des activités.

S'agissant des horaires au niveau de la Petite Enfance pour répondre à M. HILBERT, le relais d'assistantes maternelles met en relation les parents qui souhaitent des horaires atypiques. Cela arrive régulièrement et cela fonctionne bien, c'est vrai. Il n'était pas question de laisser du multi-accueil ouvert tardivement jusqu'à 20 heures ou au-delà juste pour un enfant. C'est un choix que nous avons fait d'orienter ces familles vers des assistantes maternelles.

Concernant les dernières activités et leur coût, le PEDT mis en place depuis la rentrée est de 5 euros en moyenne pour 7 séances. Le prix est tout à fait modique, cela fonctionne bien. C'est totalement accessible à toutes les familles dans les écoles concernées.

Enfin, s'agissant des investissements, nous sommes sur l'avenir, nous construisons et nous innovons. Nous construisons surtout l'avenir, notamment avec la création de ce nouveau pôle éducatif, sportif et culturel sur le site de l'École Brant. Pour cette rentrée, nous aurons une nouvelle école maternelle pour 1 619 000 euros, un nouveau multi-accueil pour 381 000 euros et la mise en place du périscolaire qui n'existait pas sur ce site. Nous préparons la suite pour le quartier avec ce nouveau périscolaire et dans l'avenir, un restaurant collectif et un gymnase rénové.

En conclusion, notre budget est audacieux. Nous préparons l'avenir. J'ai envie de dire que notre budget, c'est l'imagination maîtrisée.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci, M. le Maire. Chers collègues, bien que l'action sociale n'ait pas été mise en cause, j'aimerais quand même vous rappeler quelques chiffres. Le CCAS dispose d'un budget propre qui s'élève à 2 088 400 euros, soit 97 % de ce budget qui est la subvention versée par la Ville de Colmar et qui permet donc au CCAS de développer une vraie politique sociale puisqu'on lui en a donné les moyens par rapport à d'autres villes qui ne sont pas dans le même cas que nous.

Permettez-moi de citer quelques chiffres et pourcentages qui sont plus parlant que des mots :

- l'aide alimentaire d'un montant de 243 394 euros représente 74 % des secours concernant 1 311 ménages ;

- les aides au logement et à l'énergie d'un montant de 65 375 euros concernent 291 ménages, soit 20 % des secours attribués ;

- l'aide au transport d'un montant global de 236 155 euros en faveur de 5 202 personnes âgées et personnes handicapées ;

- l'aide à la souscription d'un abonnement pour la téléassistance à 80 personnes âgées pour un montant total de 9 000 euros depuis 2014 ;

- 35 associations ont bénéficié de subventions du CCAS pour un montant total de 541 988 euros avec maintien du montant de la subvention depuis plusieurs années.

Si nous avons pu mener à bien toutes ces missions, c'est que l'on nous a donné les moyens qui reflètent par ailleurs une bonne gestion de la Ville.

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je tenais à apporter une précision à Mme VALENTIN quant à sa préoccupation des familles relogées suite à la rénovation du Quartier Bel Air-Florimont. Je voulais rappeler que dans le cadre des crédits de la politique de la Ville, soit comme vous l'avez dit, 250 000 euros pour la part Ville, même si l'État ne participe pas, la Ville continue toujours à soutenir, notamment l'association Quartier Nord alors que les enfants concernés ne font pas partie des quartiers prioritaires, mais également l'association Appona 68 pour les personnes de la Rue de l'Espérance. Il n'est donc pas exclu de continuer à soutenir les associations après le relogement des familles des quartiers Florimont.

Je tiens à rappeler encore que les associations peuvent également émarger aux crédits de droit commun de la Ville pour les subventions de fonctionnement dans le cadre de leur action annuelle. Nous n'abandonnons donc pas les personnes relogées dans d'autres quartiers de la Ville, encore

faut-il que les associations déposent des projets en direction de ces familles. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi d'évoquer le contexte dans lequel nous sommes parce qu'un budget ne se construit pas comme cela. Il faut bien voir le monde dans lequel nous vivons et évidemment, ce qui se passe autour de nous a des influences chez nous à Colmar. Nous avons malheureusement en France 5 millions de chômeurs, 9 millions de pauvres, une croissance économique faible, des services publics dont la qualité diminue chaque année, une fiscalité en augmentation régulière et surtout, des villes moyennes qui souffrent de plus en plus, et qui sont même pour certaines en voie de désertification, une baisse des budgets culturels, sportifs et sociaux, beaucoup de villes et de collectivités diminuent le soutien aux différentes associations. Nous avons aussi constaté ces dernières années de nombreuses annulations de festivités et de festivals, des patinoires qui n'ouvrent pratiquement plus, cela répond à certaines interventions de Mme VALENTIN entre autres, des piscines qui voient leurs horaires non pas augmenter, mais fortement se réduire, une baisse des dotations de l'État. Tout cela est le quotidien de nombreuses villes de France, de nombreuses Françaises et de nombreux Français. Quelles que soient vos critiques et vos opinions – vous avez parfaitement le droit de les faire et de les avoir –, il faut tout de même admettre que nous faisons figure heureusement de villages gaulois, résistant à la situation avec une insolente bonne santé. C'est le fruit d'une politique de long terme et de longue haleine. C'est le propre du budget qui nous est présenté ce soir. C'est ce que nous pourrions appeler un budget FHRC, un budget qui nous permet d'être fiers, heureux et rassurés d'être Colmariens, car derrière les chiffres, il y a les êtres humains et la population colmarienne.

Nous pouvons être fiers d'être Colmariens. La politique d'investissement ces dernières années, avec encore 41 millions d'euros prévus en 2017, le double de ce qui se passe par ailleurs, a permis de développer l'attractivité de la Ville, l'a embellie et prépare son avenir. Tout cela a été obtenu sans augmentation d'impôt puisque nous n'avons pas augmenté les taxes depuis 5 ans en conservant une dette à l'habitant nettement inférieure à la moyenne, comme cela a été expliqué tout à l'heure. Résultats, entre autres, une démographie qui progresse alors que partout ailleurs, les villes moyennes se dépeuplent, Colmar voit sa démographie augmenter. Cela répond à certaines de vos interrogations. Croyez-vous vraiment que les personnes qui viennent s'installer à Colmar le feraient si elles n'y trouvaient pas leur compte en matière de services, de cadre de vie et de bien-vivre ? D'ailleurs, si vous interrogez les nouveaux Colmariens, la première chose qu'ils vous disent lorsque vous discutez avec eux est « Qu'est-ce qu'on est bien à Colmar ! Qu'est-ce qu'on y trouve comme services dans tous les domaines par rapport à ce qu'on a vécu ailleurs !». Nous en subissons positivement les conséquences.

Des entreprises se développent, cela répond à l'interrogation de Mme ANGLARET-BRICKERT sur l'attractivité économique. Il suffit de

prendre les chiffres de CFE qui ont augmenté de 8,7 % sur la période 2014-2016, ce qui montre que nos entreprises continuent à s'implanter, que celles qui existent continuent à se développer. Tout cela va dans le sens de l'emploi. Je prends quelques exemples non exhaustifs, vous n'avez qu'à voir les nombreux hôtels créés, les locaux de bureaux sont créés, l'industrie qui continue à investir, et comme l'a évoqué mon collègue M. SISSLER, dans un contexte certes pas facile à Colmar non plus, les commerces semblent nettement mieux se porter qu'ailleurs.

Alors, la croissance de l'offre – puisque c'est ce que nous avons fait ces dernières années avec l'investissement – crée des richesses, lesquelles profitent aux uns et aux autres. C'est la meilleure politique sociale. Mme VALENTIN, vous parliez de la difficulté dans laquelle vivent les personnes du quartier Ouest ou les personnes les plus modestes, bien sûr, c'est vrai, sauf que la meilleure des politiques sociales est celle qui permet de trouver des emplois. Il vaut mieux un emploi qu'une allocation. Le travail et les investissements faits ont donné du travail à nos entreprises, à nos artisans et à toutes les entreprises qui en plus, étaient obligées dans le cadre d'une clause sociale multipliée par deux par rapport à ce que la loi nous oblige, à recruter des jeunes des quartiers en difficulté. C'est une vraie politique sociale, non pas payée à crédit, non pas payée par les impôts, mais payée par la croissance économique.

Je disais également heureux. Nous avons investi dans tous les quartiers de Colmar. Aucun habitant n'a été oublié, au contraire. À un moment où les services baissent, je le disais tout à l'heure, nous avons développé tous les services. Regardez la voirie, 5,4 millions d'euros d'investissement pour le budget 2017. Regardez ce qui a été fait, je prends l'exemple de la Rue Schwendi, cet embellissement, cette sécurisation pour les cyclistes et pour les piétons. C'est l'un des exemples de ce budget d'investissement. Allez demander à tous les habitants des différentes rues qui ont bénéficié des investissements en matière de voirie s'ils ont l'impression que les services baissent. Les nouveaux parkings ont été évoqués, ils sont nécessaires. Les nouveaux équipements sportifs et culturels, la politique à destination des plus modestes, la rénovation des logements, regardez comment vivaient les habitants du quartier Ouest il y a 15 ou 20 ans, et comment ils vivent aujourd'hui. Le logement est fondamental. On s'aperçoit que ce qui est respectable est respecté. L'aide au pouvoir d'achat, les différents engagements que nous avons pris, j'en prends un, le permis de conduire. On sait bien qu'aujourd'hui, sans permis de conduire, on n'arrive pas à trouver d'emploi, c'est déjà difficile comme cela. Nous avons aidé 439 personnes depuis 2008 pour un montant de 258 000 euros. Tout cela est l'investissement dans l'humain.

Je disais également rassurés. Rassurés parce que nous avons su maintenir, voire ici ou là développer, le soutien financier apporté aux associations qui jouent un rôle fondamental, aux bénévoles, à toutes ces dizaines et dizaines d'associations qui maillent le territoire et qui apportent, parce que nous les aidons et parce qu'ils s'investissent là-dedans, le service nécessaire à nos habitants.

Je pourrais également parler de sécurité, vous avez parlé des caméras, Mme VALENTIN, je peux vous dire que nous allons continuer, malgré parfois les remarques que vous nous faites, parce que les caméras ont contribué, pas à elles seules, mais dans le cas d'une longue chaîne de sécurisation de nos habitants, à ce sentiment de sécurité qui est indispensable. Tout n'est pas réglé, il y a encore des problèmes, vous ne me ferez pas dire l'inverse, n'empêche que les choses s'améliorent, les chiffres sont d'ailleurs en nette amélioration. Les caméras et le suivi des caméras – qu'il soit direct ou enregistré parce que beaucoup de réquisitions sont faites sur la base d'enregistrements de ces caméras, donc qu'il y ait quelqu'un en permanence derrière ou pas, il y a des résultats – permettent d'assurer cette tranquillité et ce vivre-ensemble qui nous est particulièrement cher.

Vous nous dites souvent que le manque de fonctionnement coûte cher à la Ville. Or ce sont vos propositions de dépenses toujours supplémentaires qui auraient des incidences terribles sur nos impôts, sur les impôts de nos concitoyens si l'on devait vous suivre, et sur la dette. Ce n'est pas tant le problème du montant de la dépense publique qui est un débat, c'est celui de la compétitivité et de la qualité de la dépense. À Colmar, chaque euro investi, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, est un euro utile. Justement, le problème dans notre pays – alors que nous sommes les champions d'Europe de la dépense publique, vous dites qu'il faut toujours dépenser plus en fonctionnement, cela ne résout pas les problèmes – est que la France est le pays d'Europe qui dépense le plus. Avons-nous pour autant les meilleurs services publics ? Bien sûr que non et de moins en moins, ce qui prouve qu'il n'existe pas de lien entre les deux contrairement à ce que vous nous dites. C'est une question d'efficacité et de gestion de la dépense publique pour éviter les gâchis, la gabegie et que cet argent ne serve à rien à Colmar. Encore une fois, chaque euro investi est un euro utile. C'est toute la politique que nous avons menée ces dernières années ; celle d'avoir un service public performant, qui fonctionne. C'est le choix fait par les élus accompagnés bien entendu dans leur tâche par l'administration municipale.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint aux finances.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je partage totalement les propos de notre 1er Adjoint à l'instant puisqu'il rappelle à juste titre cette notion essentielle de juste allocation des ressources. Je pense que dès la présentation initiale, comme au travers des différentes interventions des collègues dans leurs domaines respectifs, je crois que nous avons rappelé aux Colmariennes et aux Colmariens là où se situent nos priorités en leur faveur dans les équipements que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement. Je vous laisse, Mme VALENTIN, la responsabilité de votre qualificatif lorsque vous évoquez des services très largement insuffisants à Colmar, je ne crois pas que c'est l'écho que nous en ayons. Si votre appréciation était tellement vraie, je pense que vous vous situeriez à d'autres niveaux lors des élections municipales.

Je reviens néanmoins pour compléter ce sur quoi les collègues ont déjà largement répondu dans leurs différents domaines d'intervention. Je répondrai aussi aux collègues de l'opposition.

M. HILBERT avait commencé en pointant du doigt le fait qu'il n'y avait pas de comparaison utile ou de bilan. Je voudrais quand même, cher collègue, même si j'apprécie beaucoup votre mesure et votre encouragement à poursuivre dans certains domaines, vous apporter quelques précisions. Sur la quarantaine de pages de ce rapport, nous avons pris soin à chaque fois, dans chaque domaine, de rappeler des éléments de comparaison dans le temps ou dans l'espace, notamment au regard des autres collectivités, sur différents critères d'appréciation. Les éléments de comparaison sont bien là, à votre disposition. De la même manière, les bilans, notamment les réalisations, sont également rappelés, que ce soit en matière d'investissement ou d'attractivité.

Là, je réponds aussi à Mme ANGLARET-BRICKERT tout à l'heure et je vous renvoie tous les deux en haut de la page 22 lorsque nous parlions d'attractivité. Nous citions 3 approches qui se recoupent. Comme l'a rappelé le 1er Adjoint à l'instant, nous citions les évolutions des CFE qui sont un indicateur essentiel de présence d'activité économique sur le territoire. Je rappelle ce chiffre : +8,7 % en 3 ans. Citez-moi d'autres territoires où vous observez les mêmes évolutions de CFE, vous n'en trouverez malheureusement pas beaucoup sur le territoire national.

Autre signe d'attractivité dans une ville, l'évolution de sa population. Vous le savez, nous l'avons rappelé, au 1er janvier 2017, Colmar vient officiellement de dépasser les 70 000 habitants. C'est la confirmation des projections que nous avions déjà abordées ensemble il y a quelques mois. Nous nous situons dans cette dynamique pour attirer toujours plus d'habitants et en même temps aussi, tâcher de répondre au mieux aux nouvelles aspirations et aux nouveaux besoins. C'est ce que ce budget 2017 rappelle.

S'agissant du troisième élément d'attractivité, nous ne sommes pas dans la caricature de la ville-musées. Mais le fait de pouvoir accueillir plus de 3,5 millions de visiteurs dans une ville comme la nôtre, cela a été rappelé quelques fois par M. le Maire et cela figure dans le rapport, si l'on rapporte ces 3,5 millions de visiteurs à la population colmarienne, nous place comme la deuxième ville en termes de fréquentation touristique après Paris sur le territoire national. Il ne faut pas caricaturer et balayer cela d'un revers de la main ou en faire un acquis. C'est un travail de tous les jours de l'ensemble des acteurs dans le domaine du tourisme. Notre collègue RENIS rappelait tout à l'heure les investissements en matière hôtelière. L'implantation de nouveaux hôtels, les extensions, les rénovations sont aussi des leviers de croissance pour notre territoire, donc n'écartons pas de manière aussi banale le tourisme de notre collectivité. Au contraire, il participe au rayonnement de notre ville.

Je voulais également préciser à Mme VALENTIN que les opérations relatives au supermarché Match ne se font pas dans la plus grande opacité. M. le Maire, je crois, avait eu à maintes reprises l'occasion de présenter différents développements s'agissant de nos interventions, car nous sommes partie prenante dans la revitalisation de ce quartier. Avoir été en capacité de capter des subventions de l'ANRU par les temps qui courent, je ne crache pas dans la soupe.

Mme VALENTIN, également, autre précision dans le domaine purement budgétaire. Nous avions annoncé il y a deux ans les motivations qui nous conduisaient à réduire l'abattement forfaitaire à la base sur la taxe d'habitation. Nous avions eu ce débat en toute transparence et je resitue juste le contexte de l'époque. Nous partions du constat que nous étions à un taux de plus de 20 % en matière de réduction forfaitaire alors que la limite légale dans ce domaine est à 15 %. Le Conseil Municipal dans son entièreté avait donc pris la décision de réduire cet abattement forfaitaire en deux étapes. Nous avons démarré en 2016 et nous achevons là la seconde étape pour 2017 pour ramener cet abattement forfaitaire dans sa limite légale qui est de 15 %, ni plus ni moins. Cela a été présenté, nous avons déjà débattu là-dessus. Revenir en faisant croire que nous augmentons la fiscalité par ce biais-là est, je trouve, une manière biaisée d'aborder le débat sachant que nous avions pris soin le mois dernier dans le document relatif aux orientations budgétaires de vous montrer l'impact que cela avait sur les contribuables, ménage par ménage, avec différentes tranches. Nous avions fait cela, pas seulement pour nous ramener à un niveau légal en la matière, mais simplement aussi par souci d'équité fiscale, et également pour avoir une plus juste comparaison dans ce domaine avec les autres collectivités.

Comparaison également, M. ERNST, vous reprenez finalement de manière très relative, nos taux d'exécution. Je crois que nous pouvons en être fiers tant dans leur évolution dans le temps que vis-à-vis d'autres collectivités. Je n'ai pas les moyens matériels de vérifier certains chiffres que vous avez cités au titre du Conseil Départemental, mais je vous invite à comparer ce qui est comparable puisque vous voulez faire ce rappel méthodologique. Je vous invite à comparer la Ville de Colmar aux autres collectivités de la même strate démographique et nous en rediscuterons.

Mme ANGLARET-BRICKERT, je vous ai répondu sur la caricature ville-musée. Elle était sympathique, je ne la prends pas mal, mais vous aurez compris que notre sujet, dans ce cycle budgétaire, est tout autre. Nous ne nous cantonnons pas à la seule caricature que vous avez voulu décrire pour souligner les efforts faits dans le domaine de l'attractivité par la Ville de Colmar. Vous avez également évoqué la question du Wi-Fi. À Colmar, nous avons fait le choix assumé de ne pas avoir un déploiement tous azimuts pour une raison simple, à titre de précaution au regard d'enjeux de santé publique. Si vous faites des sondages dans la rue, vous voyez déjà la confluence de multiples réseaux Wi-Fi privés. Viendrait encore s'ajouter à cela un dispositif public fort pour répondre à des besoins, que nous avons identifiés et reconnus. Mais nous n'avons pas fait le choix d'avoir un déploiement tous azimuts, nous avons préféré cibler quelques zones clés principalement utilisées par les visiteurs puisque nous arrivons progressivement de la 3G à la 4G chez tous les opérateurs. Tant que nous ne sommes pas sûrs des impacts des ondes sur la santé publique, il ne nous appartient pas d'avoir une politique plus risquée dans ce domaine. Je le rappelle, l'ensemble des sites accessibles au Wi-Fi gratuit déployé par la Ville de Colmar est accessible sur notre site de la Ville de Colmar si besoin en était.

Voilà pour les quelques rappels sur certains aspects que vous évoquiez. Je voulais juste aussi confirmer le choix fondamental que nous avons fait de privilégier l'investissement pour préparer l'avenir de Colmar. Cela a été dit. C'est ce levier de croissance que nous reprenons dans nos options budgétaires. Il est assumé. Jusqu'à présent, je pense que la Ville de Colmar a confirmé cette bonne dynamique dans le domaine. Nous allons la poursuivre aussi longtemps que nous le pourrons avec toutes les précautions et les prudences que nous gardons pour 2018. En tout cas, sachons souligner les bonnes orientations et les bons fondamentaux que recouvre ce budget 2017.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne vais pas alourdir les débats parce que le tour de table s'en est chargé. Je voudrais simplement dire, mettez des petits totems, mettez des petits signes pour dire où se trouve le Wi-Fi. Je viens d'Australie, je n'ai pas l'idée de passer par le site de la Ville de Colmar pour savoir où je peux envoyer mes photos. C'est tout. Je ne vais pas embêter davantage.

M. l'Adj. JAEGY : Mme ANGLARET-BRICKERT, une signalétique sur le terrain a été positionnée à cet effet.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Mince, alors ! Les Colmariens ne la connaissent pas. C'est incroyable.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous avons eu le droit à quelques réponses, pas toutes, mais surtout à un florilège d'interventions de la part de personnes qu'on entend très peu d'habitude. Je m'en réjouis, même si pour certaines d'entre elles, elles n'avaient pas de rapport avec les questions posées et que d'autres sont tombées dans la caricature. Mais les faits sont têtus et tout ce que j'ai dit, comme l'augmentation des tarifs pour les centres aérés, les horaires de la Ligne 2 de la TRACE ou encore les horaires du PMC et je ne redis pas la liste, sont aisément vérifiables. Merci.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, sur ce débat, je suis ravi qu'on ait pu l'avoir sous cette forme parce qu'au moment des orientations budgétaires, M. l'Adjoint aux finances, vous aviez seulement eu le droit de vous exprimer au bout de 1 h 15 de débat et uniquement pour une phrase conclusive. Je suis content que, pour une fois, nous, opposition, ayons pu soulever un certain nombre de remarques, avoir les réponses des adjoints concernés et que ce soit vous qui assuriez ce portage du budget puisqu'après tout, vous en êtes le garant, M. le Maire en étant l'exécutant. Pour une fois, au niveau de la forme, on est sur une nouveauté. Je vous remercie.

Après, nous avons effectivement eu des réponses à des questions que nous n'avions pas posées, c'est très bien, cela vous permet aussi de dérouler votre action municipale et les points que vous voulez mettre en avant, c'est très bien aussi.

Par contre, le point sur lequel je vais revenir est effectivement celui de l'abattement sur la taxe d'habitation. Quand vous avez proposé votre dispositif, nous avons été contre dès le début en indiquant très clairement que cela allait aboutir à une augmentation de la fiscalité pour les Colmariens parce que la taxe d'habitation, ce n'est pas uniquement le taux, mais les taux, les bases et l'abattement. En jouant sur ces critères, vous avez fait qu'effectivement l'impôt des Colmariens augmente à la fin. C'est 330 000 euros cette année, c'était la moitié l'année dernière, mais dans les faits, il augmente. Vous nous dites que cet abattement de 15 % était destiné à satisfaire au maximum légal dans les autres collectivités. Donnez-moi une décision qui nous obligeait, nous, Ville de Colmar, à revenir sur cet abattement exceptionnel sachant que la loi avait changé et permettait le maintien de cet abattement à 20 % tel qu'il existait auparavant. Aucune directive ou aucun diktat de la part de l'Etat ne nous obligeait à passer à cet abondement de 15 %. Il faut que vous l'assumiez. La réalité est que vous avez baissé cet abattement, ce qui a provoqué de fait une augmentation des impôts des Colmariens pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. À un moment donné, il faut aussi avoir le langage de vérité. Si vous l'assumez, cela ne me choquera pas. Nous avons été contre à l'époque, nous le serons toujours aujourd'hui, mais à un moment donné, il faut aussi savoir assumer ses décisions. Quand on prend une décision qui augmente la fiscalité des Colmariens, on l'assume. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je me réjouis également que bon nombre d'intervenants aient pris la parole ce soir alors que nous n'étions pas habitués à les entendre, mais pour autant, je ne suis pas convaincu que nous ayons eu des réponses à chaque intervention à asséner des chiffres qui sont dans le budget. Personne dans l'opposition n'a dit que la Ville ne dépensait rien dans tous ces domaines dont nous avons parlé.

Par contre, ce qui me gêne et la critique que je fais à ce budget et que l'on n'a pas d'objectif par rapport à ces budgets. Quand j'entends M. FRIEH dire qu'il a remplacé des chaudières dans des écoles, etc., et que c'est du développement durable, non, c'est de la maintenance. Au bout d'un moment, les chaudières sont usées et il faut les remplacer. Forcément, quand elles sont remplacées 10, 15 ou 20 ans après, elles sont plus efficientes que les chaudières remplacées. Une politique de développement durable serait de faire un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions qu'engendre la Ville et de faire une planification de ce que l'on pourrait changer et comment on pourrait évoluer. Quand on parle du transport en commun, évidemment, la Ville dépense dans les transports en commun, mais quel est l'objectif de la part modale des bus dans les déplacements des Colmariens ? On n'en parle jamais, on n'a pas d'objectif. Si on en a parlé au plan de déplacement urbain, je suis le seul à l'avoir cité ce soir. Aucune réponse sur le plan de déplacement urbain. Nous l'avons voté il y a 4 ou 5 ans, rien n'a été fait depuis. On n'a pas fait de bilan, on n'a pas fait toutes les réunions prévues, on n'a pas eu de retour des actions, etc. Effectivement, des choses sont faites par rapport à la Petite Enfance, etc., évidemment des choses sont dépensées, mais quel est l'objectif par rapport à l'animation

dans les quartiers ? Des choses sont dépensées au Centre socioculturel, mais quel est l'objectif de la part des personnes qui habitent à proximité de cet outil ? Rien. Si, vous aviez parlé il y a 2 ou 3 conseils municipaux que vous vouliez améliorer les choses, c'est très bien, on attend encore que cela se fasse, on vous laisse le temps de réaliser ces choses, mais c'est tout cela. Évidemment, des dépenses sont faites, mais dans quel objectif ? Nous attendons toujours la réponse. Si, il y a une réponse : 41 millions d'euros d'investissement chaque année ou 38 millions d'euros chaque année sur le mandat, c'est l'objectif, mais pour faire quoi ? Quid ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adjoint JAEGY : Merci, M. le Maire. J'avais l'intention de répondre à M. ERNST, mais j'emboîte le pas à M. HILBERT. Je crois que nous n'avons pas lu le même rapport. Je vous invite vraiment – tous les Colmariens pourront d'ailleurs le consulter – à approfondir votre lecture de la seconde partie de ce rapport qui, justement, contrairement aux reproches que vous nous faisiez traditionnellement, se cantonnait justement à une vision strictement comptable. Or, c'est quand même le sujet qui nous rassemble ce soir, en tout cas, à travers ce point inscrit à l'ordre du jour en matière de budget. Si nous n'évoquions aucun chiffre, si nous ne faisions référence à aucun ordre de grandeur, si nous ne parlions pas de ratio, si nous ne parlions pas d'élément de comparaison dans le temps ou au regard d'autres collectivités, nous serions là aussi hors sujet. Je veux bien que l'on parle de tout et de n'importe quoi à l'heure du débat d'orientation budgétaire, mais à un moment donné, il faut rester sérieux et ne pas faire fi de ce que nous avons justement pris soin de rappeler dans ce rapport. Quels sont les objectifs précisément et quel est le sens de notre action dans différents domaines ? Nous l'avons décliné au travers de 3 axes : la rénovation urbaine, l'attractivité et le cadre de vie à Colmar. Dans chacun de ces 3 axes, nous avons détaillé différents investissements, différentes dépenses de fonctionnement que certains de mes collègues adjoints dans leur domaine de ressort vous ont tout à l'heure rappelés. Ne faites pas comme si vous n'aviez pas lu ce rapport ou alors, c'est votre crédibilité qui est remise en question.

M. ERNST, je reviens sur ce débat de fond très intéressant en matière fiscale, la réduction de la dotation forfaitaire à la base appliquée à la taxe d'habitation. Je le redis, le système qui préexistait remontait aux années 1980 à la Ville de Colmar. Nous étions à plus de 20 % alors que la limite légale est fixée à 15 %. Je ne sais pas si vous m'avez bien entendu tout à l'heure, mais les motivations étaient au moins au nombre de deux : par souci d'équité fiscale et pour, aussi, assainir la présentation et rendre les comparaisons plus lisibles quand on compare les taux de taxe d'habitation d'une collectivité à l'autre. Venant de la part d'un élu de gauche, ce qui me surprend est que vous vous faites l'avocat de ce que j'appelle une niche fiscale. Pourquoi justifier à Colmar le maintien à plus de 20 % de cet abattement forfaitaire alors que la limite légale par ailleurs est de 15 % ?

M. ERNST : Il n'y a aucune obligation, c'était volontaire.

M. l'Adjoint JAEGY : C'était non seulement un choix assumé, mais transparent. Tout à l'heure, vous disiez que nous n'assumions pas, mais sur

quelle base pouvez-vous affirmer cela puisqu'encore le mois dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons pris soin de vous détailler les impacts par foyer, par tranche détaillée ? Ne dites pas que ce n'est pas un choix assumé parce qu'il l'est et il a été annoncé il y a déjà deux ans. C'est un vrai débat fiscal que nous avons sur le fond. Je le redis, il est curieux qu'un élu de gauche défende une niche fiscale.

M. ERNST : Pour tous les Colmariens.

M. l'Adjoint JAEGY : Évidemment pour tous les Colmariens puisque nous parlons d'équité fiscale.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : M. ERNST, ne coupez pas la parole.

M. l'Adjoint JAEGY : Nous parlons d'équité fiscale, M. ERNST. C'est un sujet de fond très intéressant. Je pense que nous en parlerons encore à l'avenir. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons eu un échange relativement large. J'ai écouté. Je suis quand même un peu surpris, voire choqué, d'abord du commentaire de Mme VALENTIN qui s'élevait contre les élus qui ont tenu à prendre la parole. Or, ne sont intervenus que des adjoints qui prennent généralement la parole pour la présentation de tel ou tel point. C'était un peu fort selon moi, c'est même de la provocation.

Deuxièmement, je ne vous ai pas entendus en Commissions Réunies où l'Adjoint aux finances présente le budget. Nous étions réunis lundi dernier, je n'ai pas entendu un seul propos, ni une seule question, ni une seule observation. C'est quand même surprenant.

Troisièmement, M. HILBERT, on peut se tourner comme on veut, il y a toujours quelque chose devant et quelque chose derrière. Si nous investissons pour 40 millions d'euros, c'est pour amener du confort aux Colmariens. Si nous investissons 40 millions d'euros, c'est sur la base d'un projet approuvé par les Colmariens. À partir de là, la synthèse est simple. L'Adjoint aux finances a présenté le projet en grandes lignes, mais permettez aussi à l'exécutif d'avoir son mot à dire dans cette présentation. J'aurai un propos en deux temps.

Dans un premier temps, je prolonge l'explication faite par l'Adjoint aux finances. Dans un deuxième temps, je reviendrai sur certaines questions posées et qui n'ont pas eu de réponse.

Dans cette articulation, je reviens au tableau selon ma présentation habituelle. Je tiens à rappeler au départ qu'une dynamique économique d'une collectivité résulte de sa pertinence budgétaire qui passe par moins de dépenses publiques, par la modération fiscale pour ne pas peser encore davantage sur le contribuable – cela vient d'être rappelé par l'Adjoint aux finances et par le 1er Adjoint – et par les investissements que nous proposons. Si nous investissons, c'est sur la base du projet approuvé par les Colmariens. Au-delà du confort que nous proposons, c'est également pour donner du travail aux entreprises déjà en difficulté. Nous devons tout faire pour les accompagner dans la vie de tous les jours.

J'ai préparé quelques focus qui prolongent d'une autre façon ce qui vient d'être expliqué par l'Adjoint aux finances. Je vous invite à prendre le premier. Vous évoquiez une comparaison sur 2 ou 3 ans, M. ERNST, là, je la fais sur 8 ans.

M. ERNST : Vous ne reprenez pas 1995.

M. le Maire MEYER : Je la fais sur 8 ans. J'aurais pu la faire depuis 1995. En 1995 et 1996, les résultats étaient déjà plus que positifs. Je m'en tiens aux années de 2009 à 2017, soit un total de 8 ans avec l'évolution des dépenses de fonctionnement de +4 413 000 euros en 8 ans, soit environ 0,8 % par an. Ces dépenses sont stables depuis 2014, soit sur 4 ans. Je suis un peu scotché lorsque j'entends Mme VALENTIN dire que dépenser moins d'argent en dépenses publiques, c'est faire dépenser davantage aux contribuables, je ne comprends plus. C'est juste le contraire. Vous avez le même graphique pour les recettes de fonctionnement pour la même période : + 14 572 000 euros de 2009 à 2014, mais en diminution depuis 2014 à 2017 de 6 726 000 euros. L'explication a été donnée tout à l'heure par l'Adjoint aux finances, mais je le rappelle d'une autre façon.

S'agissant du détail dans les deux sections les plus importantes, vous avez d'une part les dépenses de fonctionnement pour les frais généraux sur la même tranche d'années de 2009 à 2017 avec les pourcentages de variation. Je répète une deuxième fois que de 2014 à 2017, la dépense est égale : 76,57 millions d'euros jusqu'à 2017 avec des petits ajustements entre les frais de personnel et les frais de dépenses générales. La comparaison finale entre 2016 et 2017 varie à 0,31 point avec d'un côté +202 k€ pour les frais généraux, et -280 k€ pour les frais de personnel.

Vous avez déjà vu le tableau suivant dans votre documentation. Il fait uniquement la comparaison entre 2016 et 2017 avec les petits plus d'un côté ou les moins de l'autre pour une variation du résultat final de 0 % pour 2017.

Vous parliez de fiscalité, il faudrait donc savoir où se situe Colmar par rapport aux autres villes. Faire cette comparaison est intéressant afin de savoir si la population colmarienne est réellement plus mal lotie que la population des autres villes. Pour l'expliquer, je prends les dépenses de gestion par habitant où, encore une fois, on constate une rigueur extrême dans les dépenses de fonctionnement de la Ville de Colmar. Les frais de fonctionnement de la Ville de Colmar sont à 1 051 euros. Voyez toute la gamme des villes de comparaison. Ce ne sont pas les miennes, ce sont les villes qui résultent d'une enquête faite par les Villes de France et qui donnent ce résultat. Si je peux proposer à la population colmarienne des frais de fonctionnement 50 % inférieurs à la moyenne, je ne peux pas dire que je leur fais dépenser davantage d'argent, je leur fais faire des économies.

L'exemple suivant présente les frais de gestion avec les différences de moyenne. Nous avons le chapitre du personnel, le chapitre des achats, les contingents, les subventions et les frais financiers avec en rouge, la référence de l'année 2015 puisque les résultats de 2016 ne sont pas connus. Les frais de personnel sont de 620 alors que la moyenne est de 814. Les achats sont de 223 alors que la moyenne est de 272. Les contingents sont de 21 alors

que la moyenne est de 35. Les subventions sont de 119 alors que la moyenne est de 153. Les frais financiers sont de 27 alors que la moyenne est de 65. Si je totalise toutes ces différences, j'arrive à -22 649 000 euros. C'est ce que nous laissons dans la poche du contribuable en fonction de cette rigueur de gestion. C'est une autre façon de présenter les choses.

Nous continuons avec l'évolution des recettes de fonctionnement et la courbe en rapport avec les dotations et les participations. Vous voyez que les recettes de fonctionnement ont diminué depuis 2012 de 4 222 000 euros. Cette diminution est en rapport avec le rabotage des dotations et participations de l'État où vous observez que cette diminution sur le même nombre d'années est de 4 582 000 euros.

Nous continuons avec une autre présentation. M. l'Adjoint aux finances vous a dit que sur 4 ans nous avons perdu 4 084 000 euros, vous le retrouvez sur les 4 années avec :

- 0,67 million d'euros en 2014 ;
- 1,67 million d'euros en 2015 ;
- 1,67 million d'euros en 2016 ;
- 830 k€ en 2017.

Malgré cela, nous arrivons à maintenir l'investissement. La différence entre recettes de fonctionnement est en rapport avec cette diminution concernant la DGF. En effet, le montant de 4 084 000 euros concerne directement le rabotage de la DGF.

Au-delà de cela, vous parlez d'investissement. Je maintiens, c'est un choix politique. Nous voulons investir pour amener le confort et pour faire travailler les entreprises. Nous n'investissons pas n'importe quoi. Nous investissons les projets approuvés par la population parce que nous voulons faire ce que nous avons promis. En matière d'investissement, nous sommes à cette hauteur. S'agissant de la moyenne pour 2014-2019, nous nous sommes engagés pour une fourchette de 38 à 40 millions d'euros par an. L'investissement de 2014 à 2017 est de 37,5 millions d'euros, nous respectons donc presque scrupuleusement notre engagement. J'ai fait la moyenne des dernières années de 2009 à 2014, nous étions à 36 millions d'euros. Malgré toutes les restrictions et les contraintes, nous sommes encore légèrement supérieurs par rapport aux années précédentes, ce qui illustre encore davantage la pertinence de notre gestion à travers le budget de fonctionnement. Elle nous permet d'investir davantage.

Le tableau suivant présente l'investissement à l'habitant. La moyenne est indiquée en rouge. Vous voyez la comparaison avec Colmar. L'investissement moyen pour la période de 2009 à 2015 est de 2 455 euros par habitant alors que la Ville de Colmar est à 3 956 euros, soit un investissement supplémentaire sur 7 ans de 103 millions d'euros, raison pour laquelle le Colmarien salue toutes les réalisations qui ont été faites, qui apportent ce confort supplémentaire et qui n'étaient pas présentes initialement dans le décor colmarien. Faites le compte, investir 103 millions d'euros de plus en 7 ans, cela donne 15 millions d'euros d'investissements supplémentaires par

an sur 7 ans que vous trouvez dans les différentes opérations réalisées et saluées par les Colmariens puisqu'ils leur apportent qualité de vie et confort.

Le tableau suivant présente la gamme des villes de référence choisies par Villes de France et les investissements à l'habitant. L'investissement le plus important est réalisé à Colmar avec 590 euros à l'habitant, déduction faite des frais d'étude figurant auparavant dans les 615 euros. Nous sommes la ville qui investit le plus. En plus, ces investissements ne coûtent pas d'argent à l'exploitation. Vous disiez, M. HILBERT, que nous construisons des parkings pour faire entrer de l'argent. Non, nous construisons des parkings pour satisfaire les besoins que nous rencontrons. En matière de subvention, oui, 5 millions d'euros de subvention, je ne cherche pas de subventions pour des projets qui ne sont pas les nôtres. Je ne cherche pas de subventions pour les projets des listes d'opposition, mais pour les projets approuvés par la population colmarienne. C'est tout aussi simple que cela. C'est la logique même.

Qui dit investir doit néanmoins prendre quelques précautions pour que les investissements d'aujourd'hui ne soient pas la dette de demain, d'où cette courbe et les colonnes des encours de la dette. La courbe présentée comprend les engagements financiers par voie d'emprunt engagés depuis 2012. Vous remarquez que le montant était de zéro en 2016 bien que nous ayons pris en compte un prêt de 1 064 000 euros, mais il s'agissait d'un prêt à taux zéro que l'on va seulement mobiliser en 2017. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas en 2016, mais en 2017. Si vous faites la moyenne, nous préservons le futur puisque nous partons du principe que la dette d'aujourd'hui pourrait représenter les charges de demain, ce que nous voulons à tout prix éviter.

Nous continuons avec les deux courbes suivantes. L'Adjoint aux finances l'a présenté d'une autre façon. Nous ne pouvons pas faire la comparaison finale sur l'année 2017 puisque 1 335 euros est la dette à l'habitant de la moyenne des Villes de France. Si tout se réalise comme prévu, nous serons à 1 053 euros en fin d'année. Si je compare 1 053 euros à 1 335 euros, il y a un décalage de deux ans, mais il nous reste néanmoins une latitude opérationnelle de près de 20 millions d'euros par rapport à la moyenne. Reste à savoir ce que représente cette dette par rapport au budget de fonctionnement. Deux paramètres sont à prendre en considération : celui en rapport avec la dette à l'habitant, mais également ce qu'elle représente par rapport à la capacité de remboursement, raison pour laquelle je viens à l'explication suivante pour connaître dans un deuxième temps ce que représentent les intérêts par rapport au capital. La courbe du haut représente le taux des intérêts en rapport avec la dette à l'habitant sur la ligne rouge. Je fais une comparaison entre le taux moyen de la Ville de Colmar de 1,68 % avec le taux moyen des Villes de France qui est de 3,10 %. Si je multiplie les encours de la Ville de Colmar de 63,8 millions d'euros par le delta entre 3,10 et 1,68, la Ville de Colmar fait une économie de 905 000 euros par an puisque notre taux moyen est presque autour de la moitié par rapport au taux remarqué ailleurs. Cela traduit une économie et résulte de la gestion d'une ligne de trésorerie conjuguée avec la gestion des lignes d'emprunt.

Je parlais tout à l'heure du deuxième paramètre. La dette à l'habitant est une chose, mais l'important est de savoir combien de temps il faut pour rembourser la dette. La Ville de Colmar est à 4,70 années. Le tableau commence à 0,5 année et va jusqu'à 85 ans pour certaines collectivités. Ce sont vraiment des collectivités qui sont dans la misère. La moyenne est de 7,5 ans. C'est une situation plus que privilégiée et plus que remarquable par rapport à la gamme des durées d'amortissement des autres villes de France.

Nous continuons avec le tableau suivant. Vous parlez de fiscalité, bien sûr, il faut savoir ce que coûte la fiscalité pour les contribuables colmariens. Vous avez l'évolution des courbes depuis l'année 2007, soit 10 années. S'agissant des taux fiscaux, vous observez que nous sommes en augmentation entre 0,11 % par an ; 8,87 % par an et 11,11 % par an pour la TH. Les trois taux sont en rapport avec la taxe foncière non bâtie, la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation. Vous voyez que nous veillons à peser le moins possible sur le contribuable en laissant l'argent dans leurs poches, ce qui leur permet d'effectuer d'autres dépenses en rapport avec les besoins de leur ménage.

Si je devais encore faire une comparaison entre le taux de l'inflation et l'augmentation des taux décidée, vous avez un différentiel. L'inflation sur le même nombre d'années 2007 à 2017 était de 12,4 %, l'augmentation des taux était de 2,1 %, soit un différentiel de 10,3 points, ce qui donne une économie de 2 683 000 euros sur 10 ans par rapport à l'inflation. Non seulement nous n'avons pas suivi l'inflation, nous avons su absorber les dépenses supplémentaires, mais en plus, nous sommes en dessous par rapport au taux de l'inflation.

S'agissant de la taxe d'habitation, je continue puisqu'il ne faut pas seulement voir ce que donne la comparaison par rapport à toutes ces villes, mais également ce que font nos deux autres villes alsaciennes Mulhouse et Strasbourg. Je prends pour référence la taxe d'habitation, nous avons une valeur imposable moyenne par habitant de 935 euros. Nous avons un taux de 18,4 % en 2016, ce qui conduit à payer 172 euros à l'habitant alors que la moyenne est de 265 euros. Si je fais la différence entre les 172 et les 265 euros par rapport à la moyenne, les Colmariens gagnent 6,4 millions d'euros. Si je fais le même calcul pour Strasbourg, le Colmarien gagne 6 126 000 euros. Par rapport à Mulhouse, le Colmarien gagne 1 858 000 euros. Vous parlez des 330 000 euros, je suis en plein là-dedans puisqu'ils sont intégrés dans ce calcul et que nous n'avons pas augmenté les taux fiscaux depuis 5 ans.

Je continue avec la taxe sur le foncier bâti. La base imposable à l'habitant est de 1 224 euros, fois 19,8 ce qui fait une différence par rapport à la moyenne de 5,3 millions d'euros que le Colmarien ne paie pas par rapport au taux moyen pratiqué par les villes de France. Par rapport à Strasbourg, la différence est de 2 891 000 euros. Par rapport à Mulhouse, la différence est de 1 170 000 euros.

Je fais le cumul des deux pour arriver sur le tableau suivant. Taxe d'habitation et foncière bâtie, nous sommes à 414 euros, soit en 3e position pour ce qui est de la modération fiscale. Regardez ce que l'on donne au bout avec Cannes par exemple. À Mulhouse, ce n'est pas 414, mais 458 euros,

soit une différence de 3 029 000 euros. À Strasbourg, ce n'est pas 414, mais 545 euros, soit une différence de plus de 9 millions d'euros. Là, vous pouvez raisonner d'une façon objective et savoir quel est le lot imposé aux administrés des autres villes par rapport au sort que nous réservons aux Colmariens.

Nous continuons. Puisqu'on ne cesse de dire que les communes sont en difficulté malgré les rabotages, nos taux d'épargne figurent parmi les meilleurs : 10,2 % pour l'épargne nette et 17 % pour l'épargne brute. C'est remarquable. En même temps, nous sommes arrivés à préserver les crédits d'autofinancement pour apporter notre contribution aux travaux que nous réalisons.

Je termine la présentation fiscale. Je totalise ce que les Colmariens auront à payer en taxe d'habitation, en taxe foncière bâtie et en taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque ce sont 3 fiscalités. Regardez le résultat : nous arrivons en 2e position pour ce qui est de la modération fiscale. J'ai vu votre commentaire encore tout à l'heure et ce que vous avez écrit dans la presse en indiquant que les 330 000 euros se retournent contre les foyers les plus modestes. C'est une contrevérité totale puisque la diminution de 18 à 15 concerne tout le monde. Que l'on ait une habitation d'une valeur de 4 000 ou de 2 000, c'est absolument le même calcul. Il n'y a aucun report puisque tout le monde est traité de la même façon. Vous avez ici le résultat. Nous arrivons en 2e position. Si je fais la même gymnastique par rapport aux 19 autres villes, la différence est de 10 millions d'euros ce qui est énorme. Par rapport à Strasbourg, la différence est de 7 658 000 euros. Par rapport à Mulhouse, la différence est de 9 millions d'euros. Nous sommes donc plutôt en situation plus que privilégiée lorsque toutes les données sont mises ensemble.

Vous gesticulez dans tous vos commentaires. M. l'Adjoint avait raison, si vous étiez davantage pertinents, vous seriez certainement plus nombreux ici à représenter votre groupe. Finalement, les Colmariens doivent savoir que pour vous, c'est de l'agitation de manche, mais au fond, il n'y a rien ou pas grand-chose derrière.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : C'est le raisonnement d'un socialiste. Parmi 50 % de non-votants, il y a Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Proportionnellement, le résultat serait certainement le même. Je vois l'audience que vous avez dans votre gesticulation politique. Vous n'avez aucune expérience dans le domaine public et vous n'avez aucune pratique, ce qui finalement est reconnu par la population. Raison pour laquelle vous êtes uniquement à deux, ici au Conseil Municipal.

Je continue, parking ou Match, la situation est claire, nous avons acheté Match. C'est une décision qui a été prise par le Conseil Municipal. Vous ne l'avez pas approuvée, c'est votre droit, mais je pars du principe qu'on n'a pas le droit de laisser 10 000 habitants sans commerce de proximité. Nous avons pu acheter le magasin Match à l'amiable alors qu'une procédure d'expropriation était en cours. L'acte notarié a tout juste été signé avant Noël, mais ce n'est pas suffisant. Si vous voulez exploiter le magasin, faut-il

aussi mettre à hauteur le parking. On ne peut pas faire de travaux sur le parking, investir 2 millions d'euros si la Ville n'est pas propriétaire. Je ne peux pas me permettre de proposer une dépense de 2 millions d'euros si la Ville n'est pas propriétaire du parking. La discussion est donc aussi engagée pour acquérir le parking à l'amiable pour ce qu'il reste, puisque la Ville est déjà propriétaire de 51 %. Il reste encore à obtenir environ 49 % qui appartiennent aux commerçants de la galerie marchande. Il ne s'agit pas de sur-construire le parking, mais de l'aménager pour améliorer le paysage. Les travaux ont d'ailleurs déjà démarré par l'entrée organisée à partir de l'avenue principale. Ce n'est donc pas un sur-équipement, mais un aménagement pour destiner ce parking à la commercialisation de l'ancien magasin Match, et des commerçants installés dans la galerie.

(intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : Madame, vous n'avez pas la parole.

Je continue pour la pépinière d'entreprises. Un montant de 110 000 euros est inscrit au budget. C'est en rapport avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous accompagne dans la réalisation de cette pépinière d'entreprises. Le projet est partagé entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar. Nous organiserons une consultation et prendrons le meilleur prix proposé. C'est une prévision, ce n'est pas une obligation de dépense. Je n'ai aucun souci à ce sujet.

Alors, M. ERNST, vous m'amusez avec le taux de réalisation. Ce n'est pas moi qui ai cité le Département, mais vous. Je vous défie, vous avez tort !

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : Compte administratif 2015, Département du Haut-Rhin. Sur une prévision de 59,8 millions d'euros, ont été utilisés 42,8 millions d'euros, soit un taux de 72 % et pas de 90 %. Quand vous faites des affirmations, il faut d'abord vérifier.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

M. le Maire MEYER : Non ! Vous l'avez déjà affirmé en séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

M. ERNST : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Et je vous disais déjà que vous aviez tort.

(intervention inaudible de M. ERNST sans micro)

Nous continuons. J'ai entendu parler du service minimum. Voilà, une traduction pratique, mes collègues adjoints en ont déjà parlé. Vous lisez bien sûr le journal du parti socialiste, c'est normal, mais je vous conseille également de lire quelques documentations spécialisées, surtout les résultats des enquêtes régulièrement publiés. Je prends deux enquêtes de l'Association des Villes de France où sont associées la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Deux enquêtes ont été faites et publiées : la première le 10 novembre 2015 et la deuxième le 26 avril 2016. Pour les deux premiers points : fonctionnement des écoles maternelles puisqu'une enquête a été

faite, de même pour la lecture publique, question qui a déjà reçu une réponse partielle par Mme l'Adjointe.

S'agissant du fonctionnement des écoles maternelles et de la présence des ATSEM, la moyenne est d'un poste d'ATSEM pour deux classes. Nous sommes à 1,5 poste par classe. Nous faisons donc mieux que la moyenne des autres.

S'agissant de la lecture publique et de l'ouverture des bibliothèques, Villes de France identifie un bon équilibre de l'offre avec une ouverture de 32 heures par semaine. L'enquête faite auprès des villes donne un résultat moyen de 30 heures. Vous l'avez dit, Mme VALENTIN, la Ville de Colmar est à 35 heures. Ce qui est tout aussi important, ce ne sont pas les plages d'ouverture, mais également le nombre de jours praticables. Or, pour le nombre de jours, la cible est de 260 jours par an. La moyenne nationale est de 244 jours. La Ville de Colmar est à 293 jours, soit +49 jours par rapport à la moyenne. Ce n'est pas seulement la plage horaire qui compte en effet, mais également le nombre de jours d'ouverture. Précision que je tenais à apporter. Donc voyez que vous tenez un langage très décalé par rapport à la réalité.

S'agissant du coût d'entrée des équipements publics, l'enquête faite par Villes de France indique que les tarifs majoritaires pratiqués sont respectivement de 1 euro, 3,60 euros et 6,20 euros selon les tarifs. L'addition des tarifs pratiqués est donc de 10,80 euros. Pour Colmar, les tarifs sont respectivement de 1,70 euro, 3,30 euros et 5 euros. L'addition est donc de 10 euros. Nous sommes donc inférieurs de 7,50 % par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs. La moyenne globale des Villes de France est de 12,50 euros, soit une différence de 25 % pour la Ville de Colmar. Même si une piscine est fermée un jour, elle est ouverte le dimanche après-midi, ce qui est rarement le cas ailleurs.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour conclure. Je suis très content de cette présentation budgétaire qui a pu vous être faite de cette façon. Je serais personnellement prêt à signer une telle présentation pour quelques années si elle était faisable, mais nous ne savons pas ce que sera 2018. Pour 2017, en fonction de ce que je viens de vous expliquer et par comparaison par rapport aux autres villes, nous pouvons nous estimer heureux et contents. Cette présentation n'est pas seulement efficace et judicieuse, mais elle répond également à nos engagements tout en veillant aux intérêts de tous les Colmariens. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Le budget est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Que l'on soit pour ou contre, je comprends, mais que l'on s'abstienne, je m'interroge.

Je m'excuse, mais c'est incompréhensible. N'avez-vous pas le courage de voter contre ?

Vous êtes donc sans voix.

Le budget est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

M. l'Adjoint aux finances continue.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Budget Primitif 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Sur notre abstention, faites simplement comme vous je vous l'avais suggéré une fois, comme dans certaines autres collectivités, votez le budget par chapitre ou par fonction et vous verrez que nous sommes tout à fait d'accord sur un certain nombre de choses. Nous pouvons nuancer simplement. Il y en a d'autres, et notamment une forme de présentation qui ne nous convient pas, d'où l'abstention. Les choses sont nuancées. Pour ou contre, noir ou blanc, cela ne fonctionne pas ainsi.

M. le Maire MEYER : Pour moi, ce n'est pas une réponse.

M. DENECHAUD : En tout cas, c'est la mienne.

M. le Maire MEYER : Finalement, on est pour ou contre la conclusion. D'ailleurs, je m'interroge si la question relative au Wi-Fi était suffisante pour que vous vous absteniez.

M. DENECHAUD : Beaucoup de choses ont été dites et redites. Vous nous dites vous-mêmes que nous répétons toujours les mêmes choses d'année en année, nous essayons de gagner du temps. Nous ne faisons pas comme vous en répétant toujours la même chose. Nous essayons de faire gagner du temps à tout le monde.

S'agissant du présent rapport relatif aux autorisations de programme, personnellement, c'est un rapport que j'aime bien puisque c'est l'un des rares où l'on a une vision sur plusieurs années, c'est le principe des autorisations de programme. Seulement, on voit des choses : parking de la Montagne verte, c'est plutôt bien, beaucoup de choses sont positives. Mais on voit beaucoup de choses annoncées de manière un peu cavalière dans la presse sans être annoncées ici, avant, en Conseil Municipal. Bien sûr, des Commissions Urbanisme permettent d'en discuter parfois dans le meilleur des cas, mais souvent, on découvre les choses dans la presse avant d'en entendre parler en tant qu'élu, c'est-à-dire que l'on découvre en même temps que tout le monde, avant qu'il n'y ait eu une quelconque concertation ou débat un petit peu plus large que dans vos commissions à huis clos. J'imagine peut-être que nous avons une presse très efficace qui a des choses en off, ce qui lui permet de savoir des choses avant nous et d'être très au courant, comme le Canard Enchaîné, par exemple. Chez nous, la presse locale est peut-être très forte pour cela aussi. Je pense plutôt que vous communiquez de manière officielle à la presse avant de communiquer en conseil, c'est un petit peu dommage, ce n'est pas la première fois. C'était le

cas pour beaucoup de grands projets, vous nous aviez dit qu'ils seraient mis à référendum. Vous allez me répondre que des projets étaient effectivement dans votre programme, mais d'autres ne l'étaient pas. En tout cas, il est dommage que nous ne soyons pas en première ligne sur l'annonce de ces projets. Merci.

M. le Maire MEYER : Je vous défie de trouver un seul projet proposé qui ne figurait pas dans le programme.

M. DENECHAUD : Saint-Josse, Bleylé, par exemple. Unterlinden.

M. le Maire MEYER : Deuxième chose, reconnaissez quand même que j'ai pris la correction de ne pas communiquer à la presse avant la séance des Commissions Réunies.

M. DENECHAUD : Parking de la Montagne verte, c'est où dans nos rapports aujourd'hui ?

M. le Maire MEYER : Non, je n'ai pas communiqué à la presse sans vous avoir rencontrés en Commissions Réunies. Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir anticipé. Je prends toujours cette précaution.

M. DENECHAUD : Où se trouve dans les rapports ce qui a été annoncé ? Aucun projet, nous avons juste un chiffre.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai moi aussi des questions sur ce sujet, mais je me permets tout d'abord de rectifier le décompte que vous venez de faire du nombre d'ATSEM par classe à Colmar. Deux ATSEM pour 3 classes, c'est 0,67 ATSEM par classe et pas 1,5 comme vous l'avez dit.

Ma question porte sur le parking de la Montagne verte et sur le projet que vous avez présenté à la presse comme étant un projet privé et non commercial, ni un équipement culturel. En tout cas, c'est ce que j'ai lu. Cela me pousse à vous poser les questions suivantes. Y aurait-il sur le site une propriété intellectuelle comme c'était le cas pour la Place Rapp et donc, automatiquement attribution au détenteur de cette propriété ? Si ce n'est pas le cas, ne sommes-nous pas dans l'obligation de faire un appel à projets, un appel d'offres ? S'il s'agit d'un projet original au point qu'il faille compter sur le schéma de révision du périmètre de sauvegarde pour en permettre l'installation, ne pourrait-on pas profiter de cette révision du périmètre pour permettre également de garder le bonnet de marin à pompon rouge qui orne la Maison du Marin ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas faire la comparaison entre les deux.

Mme VALENTIN : Je n'en sais rien, moi.

M. le Maire MEYER : L'architecte des Bâtiments de France a un avis sur le pompon, que le Maire a suivi. Il n'y a aucune raison de faire autrement que la préconisation de l'architecte des Bâtiments de France qui vient d'ailleurs de répondre dans ce sens à l'interpellation du Président.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, vous nous reprochez cette position un peu duale dans le choix que nous avons fait de nous abstenir. Je voudrais simplement vous dire que je suis comme M. DENECHAUD. Cela me fait mal au cœur d'apprendre des choses comme cela, à la volée par le journal ou pendant la cérémonie des vœux, comme par exemple quelque chose que je trouve une excellente idée de demander que la Maison d'Arrêt soit mise à Colmar, chapeau ! Mais pourquoi, on ne nous en parle pas ici ? Je vais vous dire, les concessions au cimetière, je m'en fous. C'est vous dire que l'on vous suivrait très volontiers sur beaucoup de choses. Nous sommes même presque admiratifs de toutes les idées que vous avez et que savez le plus souvent mettre en œuvre. C'est une question de « Dites-le-moi autrement ».

M. le Maire MEYER : Je crois que je peux vous retourner ce propos. Dites-le autrement.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oh, M. le Maire, je crois que je suis gentille avec vous.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et polie.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 abstentions.

M. le Maire MEYER : Le point suivant.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. J'observe juste un paradoxe assez cruel chez nos collègues, ils voudraient se mettre dans la position d'annonceurs de nouveaux projets tout en s'abstenant sur le vote des crédits du budget.

7. Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 1 736 000 euros, contracté par Pôle Habitat – Colmar – Centre Alsace – OPH auprès de la Banque Postale.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est simplement pour dire que les garde-fous et les filets avaient été déployés pour un certain nombre de clubs sportifs pour éviter ce que nous avons vécu l'année dernière.

M. BRUGGER : Bien sûr, le nécessaire a été fait, Mme ANGLARET-BRICKERT.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Fusion des écoles maternelles Hortensias, Marguerite et Brant – nomination des représentants de la Ville au sein du conseil d'école.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, nous relevons 3 problématiques dans ce dossier.

En premier lieu, la consultation ou l'information des parents d'élèves. Il semblerait que la concertation avec les habitants n'ait pas été des meilleures sur ce dossier. Certains parents d'élèves qui ont manifesté contre une situation qu'ils jugent non préparée et qu'ils craignent de voir se pérenniser disent avoir été rudoyés. Pourtant, personne ne peut nier leur légitimité à s'inquiéter des conditions de scolarisation dans des bâtiments provisoires - du provisoire qui durera tout de même jusqu'en juillet – ou encore leur légitimité à se préoccuper de la sécurité de leurs enfants. C'est donc plutôt la méthode et la manière de leur présenter la situation qui est questionnée.

On nous demande d'approuver une création, implantation et regroupement d'écoles alors que l'Éducation Nationale, dont l'avis nous paraît à nous essentiel, ne s'est pas encore prononcée. Je ne saurais personnellement donner un feu vert alors que les instances compétentes ne se sont pas prononcées.

Enfin, le rapprochement des 3 écoles maternelles s'accompagne de la création d'un pôle de service, dont la restauration scolaire et un gymnase aux normes actuelles, ce qui semble bien la moindre des choses. Ce ne sont que des points favorables, mais nous n'avons pas d'échéance quant à cette deuxième étape. Il me semble que vous avez parlé d'une échéance à la prochaine rentrée. J'aimerais que vous puissiez nous confirmer le délai.

Vous l'aurez compris, en l'état actuel du dossier, nous nous abstiendrons de voter pour ce rapprochement. Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci pour votre intervention. Concernant le premier point relatif à l'association des parents d'élèves de l'École Hortensias à la réorganisation dans la nouvelle École Hortensias aujourd'hui située à côté de l'École maternelle Brant, il faut savoir que la démolition de la Cité Bel-Air a eu lieu pendant l'année scolaire. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène des enfants, parce que ce sont des très petits qui ont 2 ou 3 ans, nous avons jugé préférable avec l'entreprise chargée de la démolition de reloger cette école dans des locaux provisoires modulaires, certes, mais complètement aux normes actuelles comme tous les bâtiments modulaires dans les écoles, de manière à pouvoir assurer la sécurité et l'hygiène des enfants. Nous avons veillé à ce que ceux-ci ne soient pas dans une école au milieu de la destruction des tours, de la poussière, avec interdiction de sortir dans la cour d'école. Nous avons pris cette décision en concertation avec l'Éducation Nationale. Nous avons fait plusieurs réunions pour informer les parents dès avant la rentrée 2017. Nous les avons déjà rencontrés au mois de juin et leur avons montré les locaux. Nous les avons complètement associés. Je peux comprendre qu'il y ait eu de fortes réticences de personnes qui travaillent dans l'école et qui n'avaient pas envie d'être dans des bâtiments provisoires, mais aujourd'hui, ils sont tout à fait à l'aise. Tout est conforme et plusieurs réunions ont été faites, des améliorations ont été apportées. Ils ont à peu près 100 m² pour 20 à 25 enfants. Je pense qu'ils sont plutôt dans une situation enviable et confortable par rapport à d'autres écoles à Colmar.

S'agissant de l'avis de l'Éducation Nationale, c'est justement l'Éducation Nationale qui nous a demandé de faire cette délibération.

M. le Maire MEYER : Préalablement.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Préalablement. C'est de notre compétence. Sans cette délibération, l'Éducation Nationale en CDEN ne pouvait pas se prononcer pour confirmer la fusion des écoles et la modification des postes parce que deux postes de directeur d'école vont se transformer en postes d'enseignant. Là aussi, nous avons insisté pour qu'en termes de postes à Colmar, les effectifs soient maintenus malgré la fusion des écoles. Nous y tenions. Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions, Mme VALENTIN.

S'agissant de l'échéance, nous sommes sur des études 2018, l'échéance serait plutôt 2019 pour le gymnase et le nouveau site de restauration scolaire.

M. le Maire MEYER : Je reconnais quand même que Mme VALENTIN était plus modérée que Mme SCHAEFFER.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Vous avez donc changé d'avis, Mme VALENTIN.

La première partie est approuvée, il faut maintenant désigner les représentants.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Les deux représentants proposés sont Robert REMOND comme titulaire et Béatrice ERHARD comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. On peut voter à main levée. Qui approuve la proposition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée.

13. Convention de partenariat portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap au sein des sites de restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

15. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière – acquisition de parcelles pour l'aérodrome de Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises route de Rouffach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière : acquisition de parcelle sise chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transaction immobilière – secteur Croix Blanche – régularisation foncière le long de la route départementale 417.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

22. Protocole relatif au port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Au regard de l'importance de cet équipement pour Colmar et le nord du département du Haut-Rhin, je trouve presque dommage qu'il ait été relégué à la fin du Conseil Municipal alors qu'il aurait pu faire une très bonne suite au rapport budgétaire dans le sens où il annonce une stratégie économique lisible de notre collectivité dans les prochaines décennies pour cet équipement.

Premier point positif, il positionne le port rhénan dans la stratégie économique post-Fessenheim. C'est une très bonne avancée pour nos territoires, car nous avions l'impression jusqu'à présent que les collectivités alsaciennes rechignaient à cette fermeture pourtant annoncée et refusaient en conséquence de participer au projet de reconversion du site et de réflexion globale sur les politiques et équipements susceptibles de créer demain de l'activité et de l'emploi.

À titre personnel, j'ajouterais que notre groupe est favorable au principe d'une taxe poids lourds quelle que soit la couleur politique du gouvernement qui la portera et que nous envisageons également les activités du port Colmar/Neuf-Brisach dans une optique de développement du fret fluvial en complément d'une politique plus avancée de fret ferroviaire. Notre groupe votera donc ce protocole sans problème, car il symbolise à la fois la volonté des acteurs administratifs et économiques de travailler ensemble au sein d'une même structure, mais aussi de développer une stratégie commune là où nous sommes plus habitués à la concurrence entre les structures sur le même territoire.

Nous ne formulerons qu'une seule remarque, sinon nous ne serions pas l'opposition. C'est une remarque relative à la gouvernance *via* une société d'économie mixte à opération unique, la SEMOP. C'est celle de la place de la puissance publique que nous souhaitons majoritaire dans la future structure. Nous demandons donc à ce que le syndicat mixte ouvert détienne plus de 51 % du capital de l'entité gestionnaire du port afin de ne pas se voir imposer ou avoir à financer des projets de développement du port sur lesquels nous n'aurions que peu d'intérêt. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Vous ne m'avez pas totalement écouté puisque j'ai fait la différence entre le foncier et l'exploitation du port. Les collectivités territoriales n'ont pas à intervenir budgétairement dans l'exploitation du port puisqu'il s'agit d'activités qui devraient s'équilibrer en matière d'exploitation. La différence vient de la gestion du foncier où la présence des collectivités territoriales est beaucoup plus importante. Mais la démarche était beaucoup plus longue puisque cela est passé au départ par la fusion de la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin avec la Communauté de Communes du Pays de Brisach. A travers cette fusion, les terres de Fessenheim touchent en effet la réserve foncière des 4 communes que je viens de citer. C'était donc une longue démarche pour arriver à cette finalité. Les collectivités locales seront naturellement les partenaires essentiels pour la gestion du foncier avec la Région Alsace parce que si on dispose de quelque 250 hectares disponibles, on peut négocier avec l'Etat lorsqu'il s'agira de démanteler la centrale de Fessenheim.

M. ERNST : C'est néanmoins positif puisque l'on se positionne dans l'après-Fessenheim. C'est donc un très bon point.

M. le Maire MEYER : Cela ne sort pas de la manche. Il fallait d'abord que la Communauté de Communes l'Essor du Rhin fusionne avec Neuf-Brisach pour que les terrains se touchent et que l'on ait à négocier sur la globalité de la surface.

M. ERNST : Je ne dis pas, la démarche reste positive quelle que soit la façon dont elle est envisagée.

M. le Maire MEYER : Le protocole n'est pas à approuver. C'est une information. Comprenez aussi qu'il soit en fin d'ordre du jour.

Nous sommes au bout de l'ordre du jour, je vous remercie. Il n'est même pas trop tard, il est 21 heures, malgré le débat sur le budget. Merci à toutes et à tous pour votre contribution et participation. La séance est levée. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 05

Colmar

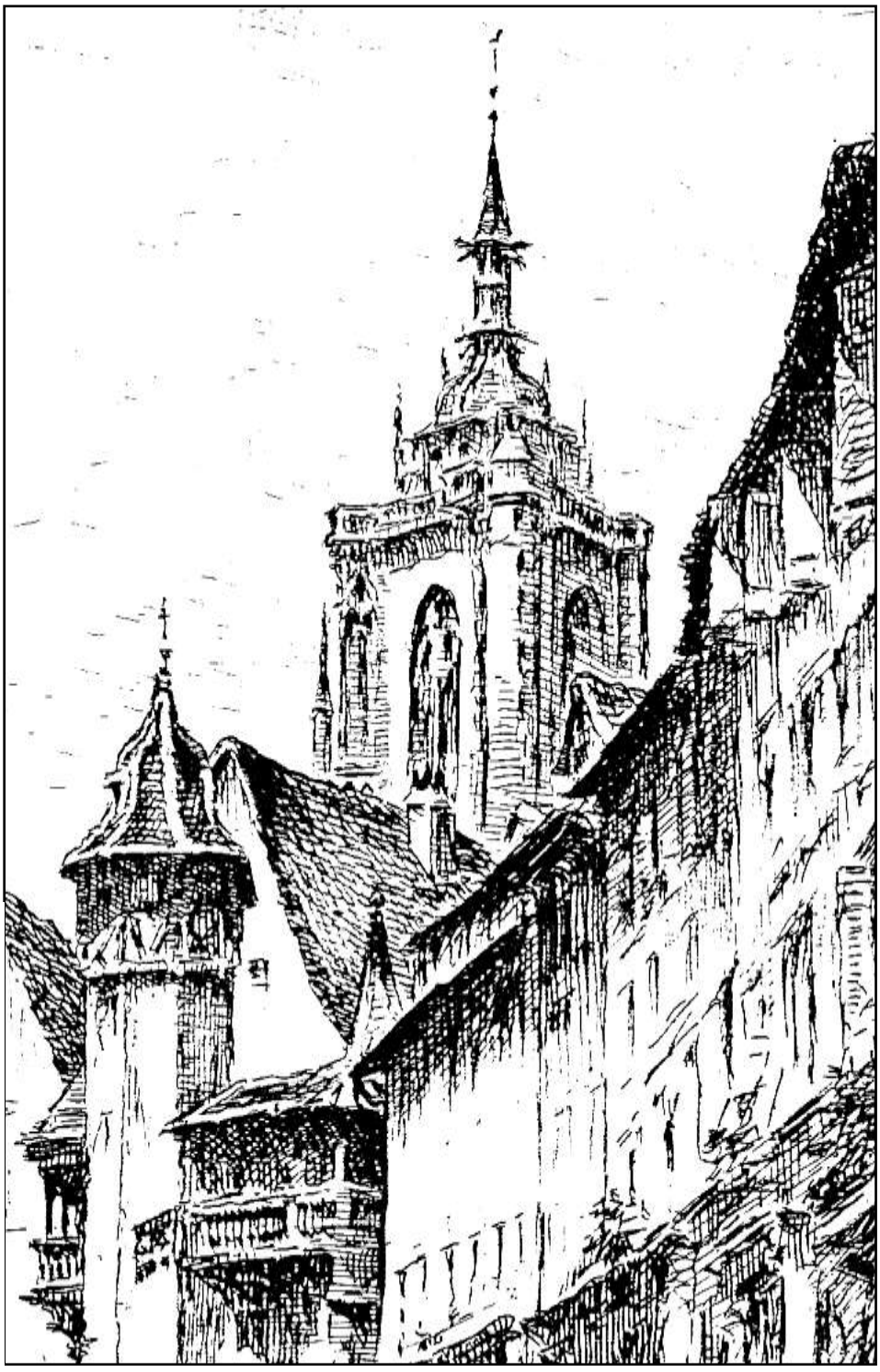

STENOGRAMME

31ème Séance

du

27 février 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je dois faire état de quelques excuses : M. WEISS donne pouvoir à Mme CHARLUTEAU qui présentera donc les points. Mme HOFF, Mme DE CARVALHO, M. OUADI et Mme KLINKERT donnent respectivement procuration à Mme LATHOUD, M. JAEGY, Mme BRANDALISE et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER aura un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme GANTER.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 30 janvier 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une petite communication à faire. Vous savez que c'était le yo-yo dans le contentieux avec l'ancien Domaine Viticole de Colmar. Pour mémoire, la Cave de Cleebourg a tenté de mettre en cause la responsabilité de la commune à hauteur de 62 815,52 euros pour obtenir le paiement d'une facture non réglée par la SARL « Domaine Viticole de la Ville de Colmar ». Par une ordonnance du 3 janvier 2017, le Tribunal de Grande Instance de Colmar a procédé à la radiation de cette affaire du rôle des affaires en cours, dans la mesure où la Cave n'accomplissait pas les diligences requises pour faire avancer le dossier. C'est encore un dossier qui fait pschitt.

Nous arrivons au point 5. Je donne la parole au 1er Adjoint pour la présentation de ce rapport.

5. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je l'ai déjà annoncé aux Commissions Réunies : je voterai contre le fait que l'on se contente du PLU. Dès 2010, un appel à projets du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires soutenait financièrement les intercommunalités s'engageant dans une démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal, en cohérence et en

connexion avec les préconisations du Grenelle 2 de l'Environnement pour promouvoir enfin des territoires véritablement durables. De plus, le PLU intercommunal permet de réaliser des économies substantielles puisqu'il coûte deux fois moins cher en moyenne qu'un PLU ordinaire par simple mutualisation des moyens au sein d'une intercommunalité, notamment bureau d'études, référent technique, etc. Enfin et surtout, c'est toujours l'élu qui délivre les autorisations d'urbanisme en son nom pour sa commune. C'est donc le maire qui reste décideur et qui conserve la signature des permis de construire même dans le PLUI, contrairement à ce qu'avancent certains élus pour s'y opposer. Alors pourquoi Colmar ville centre n'a-t-elle pas eu la volonté politique d'initier cette démarche au lieu de se retrancher derrière un SCOT élargi du Rhin aux Vosges, une stratégie urbanistique à très long terme qui permet de différer les solutions écologiques et des PLH, (Plans Locaux de l'Habitat), renouvelables tous les 6 ans au niveau de l'agglomération et limités à l'offre de logement ? Seul un PLU intercommunal opérationnel à court terme permet de prendre en compte les enjeux transversaux immédiats d'un développement durable à l'échelle d'un bassin de vie intégrant les contraintes de limitation de la périurbanisation, dans le respect de la biodiversité notamment, sans oublier le problème crucial des déplacements automobiles quotidiens entre ville centre et périphérie urbaine qui engendre non seulement des coûts exorbitants, mais aussi des dommages environnementaux et sanitaires croissants. Cette question urgente des déplacements automobiles intercommunaux n'est jamais abordée si ce n'est dans le rappel lancinant de l'existence d'un PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'agglomération achevé en 2011 et quasi placardisé depuis.

Pourtant, au point 19 de ce même Conseil Municipal, dans la Charte pour l'avenir des intercommunalités, l'Association des Maires de France énonce dans son troisième principe que, je cite : « *L'Etat et les collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires* ». Le PLUI était l'opportunité à saisir pour concrétiser notre solidarité intercommunale, mais Colmar n'a pas eu le courage de jouer son rôle naturel de guide au sein de notre agglomération. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2016, lorsqu'il s'est agi de délibérer sur le projet de PLU, nous avions voté contre la délibération entre autres parce que nous regrettions « *que la Ville n'ait pas cherché à jouer la carte intercommunale pour imaginer son développement commercial et industriel* », cela d'autant plus que nous avons à présent un service mutualisé au niveau de Colmar Agglomération pour les autorisations d'urbanisme. Cette mutualisation des moyens représente un intérêt certain au regard de la complexité croissante des documents de planification. Le PLUI poursuit également cet objectif de rationalisation et de gains financiers et humains. Il est étonnant que vous dédaigniez un tel objectif.

Comme en juin 2016, nous maintenons qu'il s'agit avec un PLUI de s'adapter au fonctionnement réel du territoire tout en respectant les spécificités des

communes membres. Partager une vue du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales et les acteurs économiques qui s'en affranchissent également au quotidien, c'est cela avoir une vision prospective.

Pour étayer mes propos, j'ai trouvé deux citations que je vous livre ci-après : « *Pour ma part, je considère que l'urbanisme doit être traité à une échelle intercommunale puisque c'est à cette échelle que s'organise la vie de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je suis favorable au PLUI* », c'est une citation de Benoist APPARU qui n'est pas totalement de ma religion.

Je vais vous citer maintenant François DE RUGY qui disait : « *Nous aurons le SCOT à l'échelle d'un bassin de vie large, le PLU à l'échelle de l'intercommunalité, le permis de construire à l'échelle de la commune. Ainsi, les responsabilités seront-elles bien définies, chacun pourra agir au bon niveau pour être efficace et s'appuyer sur un droit de l'urbanisme qui soit cohérent et permette de sortir de l'égoïsme qui peut exister* ».

Pour conclure, parce que nous aimerions une vision prospective ambitieuse et partagée au niveau du territoire de vie que représente notre intercommunalité, nous regrettons le *statu quo* que vous proposez et par conséquent, nous voterons contre ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je reprendrai les propos déjà tenus précédemment. Je suis heureux d'être d'accord avec Guy WAEHREN. Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont la suite logique du Grenelle de l'Environnement et font partie intégrante du développement durable, dont vous êtes ou étiez le chantre à Colmar. Ce rapport qui refuse cette avancée reflète une réaction politique passée, passéiste et du repli sur soi. Le PLUI intègre les PLU, le PDU et le PLH, il aurait toute légitimité et pertinence à être appliqué sur l'agglomération colmarienne. Le traitement de la problématique de l'habitat, de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement à Colmar gagnerait à ce qu'elle soit étudiée à l'échelle de l'agglomération. On passe de Colmar à Ingersheim, à Horbourg-Wihr, à Wintzenheim sans discontinuité urbaine. De nombreux Colmariens partent habiter vers la plaine, mais continuent à venir régulièrement à Colmar que ce soit pour le travail, les enfants ou le loisir. La segmentation administrative et communale que l'on décide de maintenir ce soir ne reflète pas la vie quotidienne de nos administrés et je le regrette. Je sais que votre argument principal, vous l'avez dit M. le 1er Adjoint, est que les maires de l'agglomération ne veulent pas mutualiser le PLU, car ils ressentent cela comme une perte de pouvoir. En tant que Président de l'agglomération, M. le Maire, avez-vous tenté de les convaincre du contraire ? Il y a pourtant des économies à faire, cela a déjà été dit, mais la plupart des études montrent qu'on peut améliorer la qualité du travail pour un coût moitié moindre. Nous ne voterons donc pas non plus ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, qui va jouer, je pense, sur le même registre.

M. DENECHAUD : Pas forcément, M. le Maire, merci. Chers collègues. Effectivement, nous rejoignons les préoccupations des personnes qui se sont exprimées avant nous. Cela va dans une logique. Dans la plupart des intercommunalités, le PLU devient, petit à petit, intercommunal. Il y a une tendance et une volonté claire du législateur de gauche comme de droite et d'ailleurs. Mais nous comprenons effectivement les maires qui peuvent craindre ce passage en intercommunal du PLU, peut-être parce qu'ils craignent notamment que la Ville de Colmar, comme sur beaucoup de sujets intercommunaux, prenne une importance, une influence trop forte, mais ce n'est pas une fatalité. On vous a demandé, M. le Maire, si vous aviez tenté de convaincre vos collègues, c'est peut-être prématuré, mais il faudrait petit à petit pouvoir arriver à inspirer confiance à vos collègues. Pour l'instant, ce n'est apparemment pas le cas. Cela va devenir la norme, petit à petit, comme pour beaucoup d'autres sujets sur lesquels la Ville de Colmar freine des quatre fers pour finalement prendre le train puisqu'il n'y a plus le choix. Je ne citerai rien du tout parce que je ne veux pas partir sur d'autres sujets, mais on a eu beaucoup d'exemples récemment.

Nous voterons pour votre proposition dans l'état actuel, c'est-à-dire ne pas aller dans le sens d'un PLUI, car nous comprenons les raisons, notamment des maires voisins, mais il faudrait pouvoir prendre le train en marche avant que cela ne devienne obligatoire pour tous. Par ailleurs, en attendant de passer en intercommunal, puisque cela viendra de toute façon un jour, favoriser la coopération intercommunale de manière un peu plus formelle que cela se fait aujourd'hui, notamment entre les petites communes de l'agglomération qui ont quand même un souhait de travailler ensemble et sur les parties agglomérées comme Colmar, Logelbach, Ingersheim, ce genre de secteur où la coopération gagnerait à être un petit peu institutionnalisée même si tout ne passe pas en intercommunal pour l'instant. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Plusieurs choses. D'abord la vérité d'aujourd'hui n'est pas forcément celle de demain, peut-être qu'un jour il y aura effectivement un PLUI. Nous n'avons pas de position idéologiquement fermée aujourd'hui, mais la décision que nous vous proposons de prendre ce soir est fondée sur d'autres points. D'abord, Mme VALENTIN, vous avez cité M. APPARU, très bien, vous avez de bonnes références. Je citerai, Mme DUFLOT, c'est la loi ALUR, chacun ses références, on joue un peu à contre-courant aujourd'hui. La loi ALUR a justement prévu la possibilité d'exprimer un avis contraire. C'est ce que nous utilisons ce soir parce que la loi ALUR, finalement la loi DUFLOT comme on l'appelle parfois aussi, est finalement moins jusqu'au-boutiste que vous. Si la loi a prévu cette exception dans laquelle nous nous insérons ce soir, c'est parce qu'il s'agissait également de respecter la volonté des maires qui s'étaient déjà lancés dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme. C'est le cas à Colmar, mais également dans d'autres communes. Je pourrais citer Ingersheim, Wettolsheim et d'autres encore, qui bien avant la promulgation de cette loi, s'étaient déjà lancés dans une révision ou dans une création de PLU et qui ne voulaient pas jeter tout le travail qui avait déjà été mené, les

études qui avaient déjà été payées, à la poubelle. Cela explique aussi la position des uns et des autres. Aussi parce que les maires veulent maintenir un certain nombre de prérogatives, ils en ont le droit. Il faut arrêter dans ce pays de tout vouloir imposer d'en haut au détriment de ce qui est voulu en bas. Là, la volonté s'exprime en bas au niveau des maires, elle est quasiment unanime. Je pense que nous devons la respecter, c'est la moindre des choses.

Les documents d'urbanisme intercommunaux existent finalement. Guy, tu as parlé – et d'autres l'ont fait également – des déplacements. C'est le PDU qui est bien du ressort de l'intercommunalité et de Colmar Agglomération qui prévoit ce sujet. Il y a également le PLH qui est défini et réfléchi, non pas uniquement au niveau du ban colmarien, mais au niveau de l'intercommunalité. Cela rentre donc bien dans ce schéma. Il y a bien entendu le SCOT. Ce n'est pas simplement un document pétri de bonnes intentions. Le SCOT a été construit en collaboration avec l'ensemble des communes qui le composent, principalement les communes de Colmar Agglomération. C'est le cas sur le plan économique où évidemment nous avons des liens indispensables, notamment avec Wettolsheim et dans les zones économiques prévues dans le PLU que nous aurons à examiner et à approuver définitivement lors du prochain Conseil Municipal. Bien entendu, nous avons regardé ce qui se passait de l'autre côté de la frontière colmarienne à Wettolsheim. Bien sûr que nous avons regardé tout autour parce que nous avons des discussions avec toutes ces communes. Nous les avons dans le cadre du SCOT, mais également dans le cadre des Personnes Publiques Associées. Chaque commune située autour de Colmar est associée au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme de Colmar, comme d'ailleurs Colmar est associée au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes autour de chez nous. Ce dialogue existe et nous avons été amenés dans le cadre de ces concertations à faire des choix qui correspondent à cette vision que nous avons de l'ensemble du territoire qui va bien entendu au-delà de Colmar. Ne faites pas comme si cela n'existe pas, cela existe, nous allons en tenir compte. Ce sera d'ailleurs examiné le mois prochain dans le PLU. Voilà la réponse que je pouvais vous faire par rapport aux diverses interventions.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas rester à l'écart de cet échange. Deux anciens ministres furent cités, Cécile DUFLOT et Benoist APPARU, mais je me réfère à un ancien Premier Ministre qui parlait au nom de la France d'en bas. Il faut écouter ce que dit la France d'en bas. Je m'excuse devant les dames, croyez-vous que je vais violer des collègues maires pour imposer un PLUI ? Il faut être clair. Ce serait une rupture de confiance pour toute une série d'autres perspectives à débattre. Je ne vais pas me battre sur cette question sachant que les maires souhaitent préserver la compétence sur le PLU. Cela se comprend tant que le maire gère les permis de construire, il ne veut pas déshabiller son conseil municipal pour arrêter son PLU. C'est tout à fait normal. Laissons évoluer les choses et nous verrons un jour de quelle façon on peut s'en sortir. Le 1er Adjoint vient de préciser que la concertation existe déjà et puisqu'il y a cette concertation. Le SCOT a été approuvé unanimement. Je défie de trouver beaucoup d'exemples. C'est une

performance, alors ne gâchons pas cette confiance pour essayer de mettre la mainmise sur un PLUI.

Cela étant dit, j'observe quand même qu'une certaine confusion a été faite dans l'emploi de certains arguments. Colmar Agglomération n'est pas organisée sur le plan urbanistique. Nous rendons service aux maires, aux communes, pas seulement aux 20 communes de Colmar Agglomération, mais à une quarantaine d'autres maires pour instruire les certificats d'urbanisme. Ce n'est pas un outil communautaire puisque les communes prennent en charge le coût de la prestation. Il ne faut pas se réfugier derrière cet argument pour essayer ou pour oser faire valoir cette structure pour pousser vers une intercommunalité au niveau du PLU. Laissons arriver les choses comme elles arrivent, nous aurons éventuellement une autre vision des choses, mais ce sera à la demande des collègues maires. Je préfère cette dernière solution.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Nous continuons à défendre ce que nous avons défendu en juin 2016 devant le PLU, nous aurons donc voulu aller plus loin.

M. le Maire MEYER : Nous vous avons entendue.

Mme VALENTIN : Ensuite, je voudrais juste reprendre, si la France d'en bas, ce sont les maires, je suis désolée, vous êtes vraiment éloigné de la réalité de la France d'en bas.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde, mais ce n'est pas exceptionnel puisque nous n'avons pas la même vision des choses. Il faut être psychologique, vous avez à défendre un point de vue qui n'est pas le nôtre. Nous sommes en République, nous sommes en démocratie, c'est tout à fait normal que vous fassiez entendre votre avis personnel. Vous l'avez répété à trois reprises et nous vous avons écoutée sagement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 5 oppositions.

Nous continuons. Mme CHARLUTEAU remplace M. WEISS pour la présentation des points 6 et 7. Je ferai voter globalement pour les deux parce qu'un certain nombre d'entre nous devront quitter la salle. Pour ne pas les obliger à la quitter deux fois, nous ferons donc un vote groupé pour les deux rapports.

6. Réseau de chaleur de la Ville de Colmar – principe du recours à la concession de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Sur ce, nous avons éventuellement une petite explication technique par le représentant du bureau d'études qui a travaillé sur le projet.

M. Guillaume BOICHÉ : Comme cela a été rappelé en préambule, la délibération du Conseil Municipal porte bien sur le choix du mode de gestion sachant qu'au préalable, la CCSPL, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a émis un avis favorable le 7 février. Nous allons faire un petit rappel des enjeux principaux du service et de la situation actuelle, nous verrons ensuite les grandes caractéristiques.

Éléments de contexte

Techniquement le chauffage urbain dessert environ 20 000 équivalents-logements en chauffage ECS avec une chaufferie centrale rue Henry Wilhelm. Administrativement, le contrat date de 1992, comprend 6 avenants et arrive à échéance le 31 août 2017.

État du service

Chiffres-clés

Sur la saison 2014/2015 :

- 220 postes de livraison ;
- 140 000 mégawattheures vendus ;
- 135 mégawatts de souscription ;
- Mix-énergétique majoritairement assuré par la vapeur du centre de valorisation énergétique à plus de 60 % et avec un complément par une chaufferie bois récente mise en service au début des années 2010.

Le contrat actuel est un contrat de délégation de service public de type affermage avec la SCCU comme titulaire.

Le prix moyen de 2012 à 2015 était de 67 euros HT/mégawattheure.

Enjeux

Ils ont été vus sous trois formes :

- la garantie de continuité de service public auprès des abonnés existants ;
- prévision de ventes en baisse : érosion naturelle des besoins ;
- pérennisation de l'alimentation majoritaire par énergies renouvelables.

La nécessité est bien la garantie de continuité de qualité de service.

Choix du mode de gestion

Il peut prendre deux voies :

- la gestion publique : la régie ;
- la gestion privée.

La reprise en régie du service est particulièrement délicate dans le sens où il faudrait organiser un nouveau service qui supporterait l'intégralité des coûts associés : reprise du personnel, réorganisation du service, prise en charge intégrale du risque d'exploitation, sachant qu'aujourd'hui, vous êtes quand même sur un schéma hydraulique vapeur en chaufferie très particulier et très technique et que vous avez un grand nombre d'abonnés de sous-station.

Dès lors, la solution la plus appropriée pour nous est le maintien dans une gestion privée, sachant que celle-ci peut prendre deux voies :

- la conclusion d'un ou de plusieurs marchés publics ;
- la conclusion d'un contrat de concession au sens des récents textes réglementaires.

Différences entre les deux modes de gestion

Les 3 différences principales sont :

- la rémunération du concessionnaire : le concessionnaire assume le risque commercial lié à l'exploitation du service ;
- la logique de concession donne une plus grande autonomie à l'opérateur dans la gestion et l'organisation du service ce qui permet à l'autorité délégante, c'est-à-dire la Ville de Colmar, d'être déchargée de la gestion quotidienne et de pouvoir se concentrer sur les missions de contrôle et de pilotage du service ;
- sur le plan procédural, une différence existe en termes de procédure de passation et d'atteinte des objectifs de la collectivité.

Au regard des éléments en présence, la gestion privée du service public de fourniture de chaleur devrait pour nous prendre la forme d'une concession étant donné que la solution est plus adaptée que les marchés publics.

Caractéristiques principales

La durée est de 22 ans, période nécessaire pour l'amortissement des investissements.

Nous serons bien sur une procédure de type ouverte.

Le concessionnaire sera rémunéré auprès des perceptions des redevances auprès des abonnés.

Principales modalités

Procédure ouverte.

Procédure de passation de type formalisée avec des avis de publicité sur les supports adéquats.

Conformément aux dispositions en vigueur, il vous est demandé d'émettre un avis sur un rapport de principe sous la forme d'une concession de service public pour le chauffage urbain de Colmar.

M. le Maire MEYER : La discussion est ouverte. Il n'y a pas de demande de parole.

En regardant un peu dans le rétroviseur, nous nous apercevons que les premières années de la SCCU étaient plutôt un peu chaotiques parce que cet outil a été installé sans aucune expérience. Il fallait aussi maîtriser les rapports avec les usagers et ceux relatifs à la gestion de la chaufferie et des réseaux. Cela n'allait pas tout seul, d'autant plus que s'était superposée à toutes ces contraintes, la tarification de l'énergie. Après et progressivement, le climat s'était adouci pour trouver dans la deuxième partie de la concession un climat de gestion qui a été finalement hautement apprécié. Ensuite, la Société d'Économie Mixte a atteint des performances qui,

ailleurs, n'avaient pas été atteintes. Elle propose également aux usagers, une tarification qui se situe en moyenne 15 à 20 % en dessous des tarifications officielles. Globalement, c'est une bonne opération d'exploitation économique qui n'est pas en rapport avec l'outil, mais avec la gestion. Partant de ce résultat, je pense qu'il y a lieu de pérenniser ou de valoriser les acquis à travers l'ancienne concession pour en tirer le meilleur parti. Souvenez-vous que nous nous sommes servis de la SCCU pour monter une chaufferie au bois qui nous a fait atteindre des performances permettant de facturer une TVA à 5,5 % et non à 19,6 %. Cela nous donne un différentiel de quelque 14 points pour l'usager et représente une économie annuelle de quelque 150 euros par foyer. Ce qui n'est pas mineur par rapport aux charges pesant aujourd'hui sur les usagers. Forts de cette expérience, sachant également que le titulaire à venir du marché aura à répondre à certains investissements, que ces investissements ne pourront pas être programmés à l'intérieur d'un périmètre de marché, mais sur une période beaucoup plus longue, nous proposons de reconduire l'exploitation par concession comme cela vient d'être expliqué, mais surtout au regard des résultats de la SCCU. Je rappelle que 51 % des actions de cette société sont détenues par la Ville de Colmar et que 49 % sont détenues par le secteur privé. C'est un autre avantage de cette articulation de cette combinaison qui n'a présenté que des atouts à ce jour.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Merci, rapport suivant.

7. Réseau de chaleur de la Ville de Colmar – conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de concession relative au chauffage urbain.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une demande de parole pour ce point ? Dans le cas contraire, j'invite les collègues qui siègent au sein du Conseil d'Administration de la SCCU à quitter la salle. La présidence est assurée par le 1er Adjoint qui fera voter les deux rapports qui viennent de vous être présentés.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues, je soumets donc le rapport du point 6 au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je soumets le rapport du point 7 au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Merci, nous pouvons faire entrer ceux qui sont sortis.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint, quel est le résultat ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Vote unanime pour les points 6 et 7.

M. le Maire MEYER : Votés séparément ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Votés séparément.

M. le Maire MEYER : Merci. Mme CHARLUTEAU continue avec le point 8.

8. Concessions de logements de fonction.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Alignement du Statut Communal relatif au repos dominical sur le Statut Départemental nouvellement adopté.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, chers collègues. Pour la troisième fois en moins de trois ans, vous demandez à notre Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'ouverture de certains commerces le dimanche à Colmar en procédant à un nouvel élargissement du périmètre des commerces concernés principalement, l'objectif étant de s'aligner sur le nouveau statut porté par le Département. L'ouverture des commerces le dimanche a toujours été un sujet sensible en Alsace-Moselle, le droit local ayant souvent offert une protection aux salariés face aux lois nationales moins restrictives. À ce titre, localement limiter ou étendre le travail du dimanche est un marqueur politique fort. Je voulais tout d'abord pointer une différence de méthode par rapport au précédent rapport qui nous avait été proposé. En effet, vous aviez à ce moment-là proposé et mis en œuvre une consultation des salariés et des employeurs afin de mesurer tant l'impact économique que l'impact social sur la vie des personnes concernées. Il avait même été demandé au CESEC de faire des propositions pour maintenir une spécificité colmarienne. Même si le résultat final a été un simple alignement du statut colmarien sur le statut départemental, au moins reconnaissions-nous, même si nous avions voté contre l'extension du travail du dimanche, le souhait de la municipalité d'une concertation au sens large. Le rapport qui nous est proposé en est l'exact contraire : plus de consultation, plus d'information aux élus municipaux sur le sens de l'élargissement qu'ils vont voter. Combien de commerces sont concernés ? Combien de salariés ? Quel est l'impact économique attendu en termes de chiffre d'affaires, de création d'emplois ou de nouveaux commerces ? Quelles seront les majorations de rémunération des salariés ? Nous n'en saurons rien en lisant ce rapport et nous ne croyons pas que quelqu'un autour de cette table puisse nous répondre sur l'intégralité de ces points.

Si le Département n'a pas non plus produit d'études d'impact quand il a revu son statut dominical, je dois néanmoins lui reconnaître sa volonté d'organiser une vraie consultation où ont été réunis les services des deux départements, les services de la DIRECCTE, l'Institut du Droit Local, les organisations patronales, syndicales ainsi que les chambres consulaires. Au final, la principale modification apportée par le Département – et c'est celle-ci qui prévaut dans ce que vous nous demandez de voter aujourd'hui – a été l'intégration des supérettes, à savoir ces commerces de 120 à 399 m² à la liste des commerces pouvant ouvrir le dimanche malgré les observations faites par l'intégralité des organisations syndicales et basées sur une étude conjointe du Ministère du Travail et de l'INSEE qui mesure l'impact des ouvertures du dimanche en termes d'emploi. Il faut le souligner, cet impact n'est pas bon pour les petits commerces, car si la première année les grandes surfaces peuvent tabler sur la création de 30 000 emplois alors que les petites en perdent « seulement » 20 000, la création d'emplois en grande surface stagne dès la deuxième année quand la destruction des emplois en petite surface se poursuit avec 10 000 emplois détruits par an. La raison en est très simple : les supérettes regroupent des produits que l'on pourrait trouver individuellement dans les boulangeries, pâtisseries, boucheries, fleuristes et les clients préféreront trouver en un seul lieu tous les produits dont ils ont besoin plutôt que d'affronter les files de clients le dimanche matin de 2, 3 ou 4 commerces. Alors que les charges de consommables et de personnel seront stables chez les petits commerçants qui ouvraient déjà le dimanche, l'ouverture de supérette va entraîner une dilution du chiffre d'affaires et donc une rentabilité plus difficile à atteindre. À terme, certains petits commerces n'ouvriront donc plus et, devant cette perte de chiffre d'affaires du dimanche, devront peut-être revoir leur modèle économique, voire mettre la clé sous la porte, ce que nous ne leur souhaitons bien évidemment pas.

L'extension de l'ouverture dominicale aux supérettes fait donc courir un risque à nos petits commerces et nous ne pouvons l'accepter d'autant que nous condamnons déjà le travail du dimanche pour ses conséquences négatives sur le développement de l'individu, ce que signalaient déjà les rédacteurs du Droit Local qui ont fixé des règles d'encadrement strict, règles que vous souhaitez remettre en cause tout en vous posant, avec votre famille politique, comme le protecteur des traditions alsaciennes. Cherchez l'erreur !

Pour ces raisons, nous voterons donc contre ce rapport. Nous vous remercions pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Parfait. M. BECHLER.

M. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je suis favorable à ce rapport, néanmoins dans l'écriture, j'ai un petit souci lorsqu'il est écrit : « *Pourront ouvrir au public et employer du personnel de 7 heures à 13 heures* ». À moins de faire du surgelé –et encore faut-il le cuire –, si vous voulez prendre un petit déjeuner à 7 heures, il faut venir à 8 heures parce que le pain ou les croissants ne seront pas cuits. C'est strictement de la boulangerie que je parle, mais vous savez, on m'a répondu tout à l'heure : « *Ce rapport vient du Conseil Départemental* », aucun boulanger n'y siège, cela m'étonnerait qu'ils aient la science infuse. D'après ce que j'ai entendu au niveau de la

boulangerie, cela n'a pas tout à fait été défini ainsi. Maintenant, c'est écrit, mais je vois très mal que si un boulanger vient me dire : « *Il est écrit : employer du personnel à 7 heures, il va venir à 7 heures, si je lui dis qu'il faut venir à 4 heures, il va dire que c'est marqué 7 heures* ». Vous savez très bien que tout ce qui est écrit est écrit. Les paroles, c'est du vent. Les écrits restent, malheureusement.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas à me faire l'avocat du Conseil Départemental, mais néanmoins, dans cette réflexion, ont été associés de nombreux partenaires professionnels, comme la Ville de Colmar. Il appartenait à chaque catégorie professionnelle de se faire entendre. Dans la mesure où le Schéma Départemental est arrêté, il n'y a aucune raison que je propose autre chose au Conseil Municipal de Colmar, soit d'adopter le périmètre opérationnel qui est celui arrêté par le Département puisque c'est sa compétence.

Par ailleurs, je ne veux pas me faire le gendarme entre l'employeur et l'employé. Ce n'est pas le rôle du Maire. C'est une dimension de négociation qui doit s'installer entre le patron et les salariés. Personnellement, je suis persuadé que les choses vont bien se passer. La preuve, c'est la deuxième étape qui se présente. Si nous devions adopter le Schéma Départemental, c'est la deuxième ouverture. Je n'ai pas de complications en tête nées, du premier élargissement que nous avons prononcé il y a un peu plus d'un an.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions.

10. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : … M. ERNST, je n'ai pas lu le rapport, mais je crois savoir qu'un candidat à la présidentielle est allé beaucoup plus loin dans ses propositions par rapport au Schéma Départemental. Il n'est pas de ma couleur politique, mais j'ai quand même lu ses propositions.

11. Salle de spectacles Europe : projet artistique et culturel 2017/2019 – bilan d'activité 2014/2016 – programme de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : C'est une volonté forte de l'équipe municipale et de M. le Maire que de rendre ce lieu culturel accessible au plus grand nombre.

M. le Maire MEYER : L'Adjointe a fait cette observation parce qu'elle sait que ce rapport n'était pas d'un accouchement facile puisque j'ai tenu compte des observations formulées il y a peu de temps autour de cette même table.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je veux juste réagir à vos propos, M. le Maire, pour dire qu'effectivement, c'est un très beau rapport et que je me réjouis vraiment de la réussite de la salle Europe, notamment de toute l'action faite en manifestations gratuites et à destination des publics prioritaires et des habitants du quartier. Félicitations aussi bien à tous les salariés de la salle Europe, mais aussi à toute l'équipe municipale qui les aide dans leur mission.

M. le Maire MEYER : Je suis beaucoup plus rigoureux que vous parce qu'encore aujourd'hui je dis qu'il faut encore faire un pas supplémentaire dans la popularisation.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voulais pour ma part souligner le partenariat avec les écoles qu'a noué la salle de spectacles Europe où à la lecture de ce bilan on peut dire que c'est une vraie salle pour le jeune public. Les enseignants, directeurs d'école et parents d'élèves nous félicitent régulièrement pour ce nouvel équipement culturel. Pas moins de 16 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 2 collèges et les 2 lycées du secteur bénéficient des actions et du rayonnement culturel de la salle. Il y a bien sûr la programmation qui leur est destinée, les jeunes en tant que public, mais j'aimerais insister sur la possibilité d'y voir de jeunes écoliers, acteurs, chanteurs et danseurs sous les yeux émerveillés de leurs parents et des familles spectateurs. Cette dimension sociale permet à des familles du quartier de connaître la salle, d'y apprécier le professionnalisme et leur donne envie d'y retourner pour voir d'autres spectacles. Pour ma part, j'encourage fortement à continuer à développer cette dimension sociale à destination des familles du quartier.

M. le Maire MEYER : Nous actons. Je considère néanmoins que vous êtes beaucoup trop euphoriques.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. SISSLER avait demandé la parole.

M. SISSLER : Je m'associe à ces propos de satisfaction tout en faisant plus. Bon élève, mais peut mieux faire comme on le dit souvent à l'école. Je crois que c'est une salle qui répond un petit peu à ce qui est demandé dans le quartier. Pour avoir moi-même assisté à quelques spectacles divers, je peux dire qu'il y a toujours pas mal de monde et que l'accueil est agréable. C'est vraiment une salle qui remplit sa mission.

M. le Maire MEYER : J'ai quelques bémols.

M. SISSLER : Cela fait partie de la musique !

M. le Maire MEYER : Exact !

12. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Éducation Nationale du Haut-Rhin pour l'intervention de professeurs du Conservatoire dans le cadre du plan « Musicalécole ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Soutien aux échanges scolaires – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Claudine GANTER ne participe pas à ce vote.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Dénomination de la structure multi-accueil, 2 rue de Riquewihr.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un événement qui a décollé ces dernières années, il faut le reconnaître. Y a-t-il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Dominique GRUNENWALD ne veut pas y participer puisqu'il préside l'Office de Tourisme. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

16. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Nous en avons parlé en Commissions Réunies, vous savez que l'État propose ou va proposer une aide de 200 euros pour les vélos à assistance électrique. Vous nous aviez répondu que les deux aides ne seraient pas cumulables, ce qui semble logique, mais invérifiable à moins que vous ayez une convention avec l'État qui vous donne les listes des personnes ayant bénéficié de l'aide. Cela me paraît impossible à vérifier. Il faudrait peut-être arriver à moyen terme à supprimer cette mesure au niveau communal pour pouvoir, pour une fois, profiter d'une nouvelle aide de l'État. Vous dites souvent que l'État se désengage, là, l'État progresse. Il faudrait saisir la balle au bond et peut-être supprimer cette aide au niveau communal, une fois les garanties obtenues que cette aide est bien réelle et accessible à tous.

M. le Maire MEYER : J'ai vu cette information dans la presse il y a une dizaine de jours. C'est à travers l'article de presse que j'ai observé que l'aide n'est pas cumulable sous réserve de ce qui était écrit par ledit journal. Si l'État devait entrer dans ce soutien, il est entendu que la Ville va se retirer des vélos électriques. Néanmoins, je vais proposer, j'en ai parlé ce matin en réunion d'organisation, que les dossiers soient réceptionnés par les services de la Ville et acheminés vers l'ADEME. Je pense que l'ADEME a tout intérêt à ce que cela puisse se passer de cette façon afin de ne pas créer une différence entre l'administré colmarien soutenu à travers une subvention municipale par rapport à l'autre qui peut faire valoir l'aide de l'État. La durée d'intervention de l'État est programmée sur une cette période. Je propose que la Ville se retire momentanément et revienne lorsque l'État ne continuera pas cette participation des vélos électriques.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention. Pour quelles raisons, M. DENECHAUD ?

M. DENECHAUD : (réponse inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : D'accord. Je ne vais plus poser la question puisque vous prenez une position qui est en relation avec un autre rapport.

18. Transfert de garantie communale au profit de Colmar Habitat suite au refinancement de deux emprunts Dexia pour un montant de 3 700 000 euros auprès du Crédit Agricole.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Si nous ne voyons aucun inconvénient à garantir à nouveau des emprunts au profit de Colmar Habitat, *a fortiori* si la charge de ces emprunts est inférieure à ceux qu'ils viennent remplacer, nous ne comprenons pas que les motifs de recours à ces nouveaux emprunts aient été modifiés. En effet, si l'on s'en tient à la rédaction initiale du rapport avant que l'on ne découvre une modification sur table lors des Commissions Réunies, ce ne serait pas Colmar Habitat qui souhaite refinancer ces prêts, mais Dexia qui en aurait demandé le remboursement par anticipation.

Petit rappel historique : Dexia a refourgué – et j'utilise ce terme à dessein – des milliers de prêts toxiques, des millions, entre 1996 et 2008, notamment à des départements et à des mairies qui paient encore et cher. Dexia est au cœur d'un scandale bancaire dans lequel plusieurs milliards d'euros d'ardoises ont été laissés à la charge du contribuable français. L'État français a dépensé 6,6 milliards d'euros entre 2008 et 2012 pour neutraliser les risques que la banque faisait courir au système financier suite à une belle chaîne d'irresponsabilités à tous les niveaux.

Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne a demandé à Dexia et redemandé en décembre 2016 de se conformer au règlement de l'Union Européen et donc à Bâle III et entre autres exigences réglementaires quantitatives et qualitatives en matière de fonds propres. Pour faire simple, la BCE exige que Dexia consolide ses fonds. Elle se voit donc dans l'obligation de suivre une sévère cure d'amaigrissement en vendant tous les actifs susceptibles d'être cédés et en réclamant le remboursement de certains prêts pourtant chèrement consentis. Vous dites vous-même dans le rapport qu'il s'agit de rembourser des prêts dont les charges financières sont par ailleurs très élevées. Alors, pourquoi ne pas dire les choses clairement ? J'aimerais vraiment savoir pourquoi les termes de ce rapport ont été modifiés pour faire disparaître l'exigence de Dexia. Je vous remercie.

M. l'Adj. JAEGY : Mme VALENTIN, la raison en est toute simple puisque ce que vous venez à l'instant de souligner non seulement ne m'a pas échappé, mais m'a conduit il y a déjà quelques semaines à demander aux services la preuve écrite dans laquelle Dexia invitait ses emprunteurs, en l'occurrence ici Colmar Habitat, à rembourser par anticipation. Cet écrit, vous l'imaginez

bien, Dexia ne l'a produit à aucun moment. C'est dans la pratique, pour les raisons que vous venez vous-même d'évoquer, de réduction progressive de ses actifs, de ses encours de prêts, que Dexia fait le tour de ses différents emprunteurs, en l'occurrence Colmar Habitat. Il se trouve que Colmar Habitat ayant par ailleurs des contacts bancaires réguliers de bonne qualité a pu à cette occasion obtenir le refinancement des deux emprunts dont nous parlons dans ce rapport. Il ne nous appartient pas en tant que Ville de Colmar d'aller plus avant dans le cœur de ce sujet, vous l'avez vous-même rappelé. Il relève de données macroéconomiques et de considérations qui dépassent notre cadre d'intervention. Je le rappelle ici, il s'agit-là pour nous de translater juridiquement deux garanties d'emprunt sur un nouveau contrat de prêt, cette fois-ci alloué par le Crédit Agricole en faveur de Colmar Habitat.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Président, mes chers collègues, je voulais intervenir non pas sur le problème de ces prêts Dexia, mais bien entendu sur le problème du logement posé à travers ce point à l'ordre du jour. Il est bien évident qu'il est tout à fait normal que la Ville de Colmar aide le logement public social, que ce soit Colmar Habitat ou d'autres structures, dans l'obtention de prêt. Je rappelle que le logement social public doit normalement contribuer à la résolution du problème du logement des plus démunis de nos citoyens. Or, nous avons dû constater que depuis des années, une certaine dérive s'est posée en ce qui concerne le choix des bénéficiaires du logement public. Ainsi, la loi Égalité et Citoyenneté votée récemment intervient déjà pour recibler. Vous êtes au courant du rapport déposé par la Caisse des Dépôts et Consignations qui expose ce qui se passe alors que le logement public devrait être réservé aux plus modestes et ne fait pas le nécessaire de ce côté-là. Il est évident qu'à l'heure actuelle une loi doit être appliquée et qu'il y a évidemment des possibilités pour le reste, mais dès lors que les communes interviennent, soutiennent et sont représentées aux conseils de ces structures, elles doivent essayer – sans qu'il y ait une loi – de pousser à ce que le secteur HLM et le secteur public reviennent à leur destination première qui est le logement des plus démunis. Le reste du logement pouvant être géré par le privé.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, merci. J'ai juste une question. Y a-t-il d'autres prêts Dexia qui traînent au niveau des… ? On ne sait pas.

M. le Maire MEYER : Ma chère collègue, la Ville de Colmar est immaculée.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Sauf là !

M. le Maire MEYER : Non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ce n'est pas Colmar, d'accord.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas concernés. C'est une garantie d'emprunt qui concerne un tiers. La Ville de Colmar n'a pas d'emprunt toxique.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'entends ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Je ne cesse de vous le rappeler.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'entends ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Bien, vous l'avez entendu, mais je le répète néanmoins.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Très bien. Pour tout ce qui est périphérique, y a-t-il d'autres prêts ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre, nous ne sommes pas concernés. Néanmoins, réponse en deux temps. D'abord, à l'égard de Maître GRUNENWALD. J'ai entendu les propos lors de l'Assemblée Générale. Au sein de Colmar Pôle Habitat, nous avons un certain nombre de représentants de la Ville de Colmar et aujourd'hui aussi à partir de Colmar Agglomération. Je prends cet exemple puisque Pôle Habitat réunit dans les logements sociaux 60 % de locataires en dessous du plafond de ressources. Il se trouve également que la situation a changé auprès des 40 % restants qui peuvent éventuellement dépasser le plafond du loyer. Là, je demande l'application du surloyer pour que le locataire soit logé à la même enseigne par rapport au logement privé. Ce sont souvent aussi ces 40 % qui permettent au bailleur social d'équilibrer son budget puisqu'il ne peut pas équilibrer son budget à partir des 60 % de locataires qui n'atteignent pas le plafond de ressources. Raison supplémentaire de valoriser l'occupation de ceux qui dépassent le plafond en demandant le surloyer, ce qui permet d'équilibrer la gestion du bailleur social et en même temps d'égaliser le loyer par rapport au logement privé. J'en suis conscient puisque cela fait des années et des années que je vis dans cet accommodement.

S'agissant de l'observation de Mme VALENTIN, je réponds sur le plan politique. Vous disiez que nous sommes obligés de payer les contrats signés avec Dexia, vous avez mille fois raison. Mais au départ, l'État n'intervenait pas pour compenser les communes et les départements qui avaient fauté parce que pour signer un tel contrat, il faut toujours l'accord entre deux, naturellement la banque parce qu'elle a mis sur le marché des emprunts à des taux exorbitants, mais à côté, il y avait quand même une autre signature, celle du représentant de la collectivité. Vous savez d'où vient la décision de faire intervenir l'Etat ? C'est la gauche qu'il l'a imposée. C'est la gauche avec un ancien Président de Département devenu président de l'Assemblée Nationale qui était le champion des emprunts toxiques !

Puis-je néanmoins soumettre ce rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé. (M. HANAUER n'a pas participé au vote).

19. Charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transactions immobilières – revente de l'ancien local Match et acquisition de parties communes liées au parking 21 avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Mon intervention est périphérique comme l'était auparavant l'intervention Dexia puisque visiblement cela n'a rien à voir avec nous, mais on donne quand même notre caution à un prêt. Qu'à cela ne tienne.

M. le Maire MEYER : Mais pas pour un prêt toxique.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bon, je ne veux même pas polémiquer, je voudrais en arriver à autre chose. On apprend un certain nombre de choses à travers les journaux en ce moment. Par exemple, la prison, le projet secret de la Montagne Verte, le rachat de Match, c'est merveilleux, on apprend tout par la presse. Pour vous, M. le Maire, à quoi sert donc ce Conseil Municipal ? Nous nous posons quelques questions. Visiblement pas à nous associer à des décisions. Nous ici, l'opposition, on peut comprendre, mais il y a quand même beaucoup de personnes de la majorité qui doivent avoir le même sentiment s'ils plongent un peu au fond d'eux-mêmes. À nous d'entériner les concessions au cimetière et à égrener les éternelles listes d'attributaires pour les vélos, les tablettes, les récupérateurs d'eaux pluviales, que sais-je ! J'ai envie de dire, M. le Maire, que je suis quelquefois triste de voir que vous pratiquez un simulacre de démocratie en associant trop rarement les élus aux décisions importantes.

M. le Maire MEYER : Bien, nous actons.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et j'assume.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. C'est toujours un véritable plaisir de répondre à Mme ANGLARET-BRICKERT. Effectivement, nous avons appris par la presse – bien que nous ayons été avertis avant, mais moi, je lis la presse tous les jours – que nous allions avoir une prison, mais cela avait été annoncé aux vœux du Maire. C'est vrai. Nous apprenons, mais nous le savions également que Match a été vendu. Très bonne affaire également. Je suis ravi de poser une question à M. le Maire, si vous le permettez, cela ne me dérange pas du tout d'apprendre lorsque vous nous annoncez de bonnes nouvelles. J'ai lu dans la presse que vous avez accompagné le sénateur, une vice-présidente du Conseil Régional et le Directeur de l'Agence Attractivité Alsace et que vous étiez au Liban. Si j'ai bien lu, vous êtes ensuite allé travailler sur un projet d'investissement. Serais-je trop curieux de vous demander si l'on nous apporte encore une bonne nouvelle ? Je suis preneur.

M. le Maire MEYER : Posons-nous et répondons avec sérénité. Mme ANGLARET-BRICKERT, vous êtes mal placée en mettant le doigt sur le manque de concertation concernant Match. J'avais réuni pour Match une

Commission élargie qui comprenait toutes les représentations politiques présentes au Conseil Municipal lorsque nous avons dépouillé les offres soumises la première fois. Je ne pouvais pas faire plus, je n'étais même pas obligé de le faire. Je l'ai fait. Néanmoins, en résultat, celles et ceux des autres familles politiques qui étaient associés à cette concertation n'ont pas voté pour l'acquisition du magasin Match. C'est leur droit, abstention ou opposition, mais ne me reprochez pas d'avoir manqué de transparence sur ce dossier.

S'agissant de la Maison d'arrêt, c'est un dossier qui ne se discute pas par voie de presse. C'est un dossier qui a lieu d'être présenté auprès du Garde des Sceaux après une préparation avec les partenaires qui ont la connaissance des choses. Je rebondissais sur une information ou sur une stratégie qui avait été préconisée par l'ancien Premier Ministre au mois de mai. Il parlait de 32 sites nouveaux pour les maisons d'arrêt. Naturellement, j'ai utilisé d'autres occasions parce que nous sommes toujours suspendus à la fermeture de la Maison d'Arrêt de la rue des Augustins. Supposez un seul instant qu'on nous ferme la rue des Augustins et qu'il n'y ait pas de plan de repli, demain. Colmar capitale judiciaire, vous pouvez mettre un gros trait dessus. Je devais donc prendre les devants pour préparer une stratégie et heureusement, elle a marché puisque le Ministre au regard de la pertinence du dossier déposé mi-novembre a reconnu les qualités du dossier colmarien. Vous devriez même vous en féliciter au lieu de trouver des pointes d'humour, où il y a absence de toute réflexion. Mais vous réagissez comme vous le percevez. Je suis plutôt fier de ce résultat d'autant plus que j'avais à négocier d'abord avec le Maire de Strasbourg puisqu'il n'aurait pas été défendable que l'Alsace dépose deux dossiers. Le Maire de Strasbourg me disait : « *Si cela peut te régler ton problème à Colmar, vas-y, au moins on s'organise en colonne vertébrale sur l'Alsace* », ce qui a conduit à retenir le dossier de la Maison d'Arrêt de Colmar, étant entendu que l'argument choc, l'argument principal, est que la Ville est propriétaire des 10 hectares concernés. C'était la force du dossier.

S'agissant de l'autre question posée par Gérard RENIS, vous m'avez reproché d'être le VRP de la Ville de Colmar. Je suis là pour cela, bien sûr. Si je me déplace, ce n'est pas pour partir en vacances, mais pour négocier ou préparer des dossiers économiques. Pour le magasin Match, c'est une super opération d'aménagement du territoire puisque nous allons pouvoir mettre à la disposition d'une population de 12 000 habitants un commerce de proximité qui va au-delà de la proximité puisqu'il n'y avait que de l'alimentation. Cette fois-ci, la moitié sera de l'alimentation, l'autre moitié étant dédiée à d'autres activités à la vente. C'est une parfaite opération de dimension sociale d'autant plus que les Colmariens qui habitent le quartier n'ont souvent pas de voiture. Je m'interroge toujours sur leur façon de s'organiser pour faire leurs achats. C'est avec beaucoup d'impatience que j'attendais la mise en route de cette acquisition par la revente pour permettre de retrouver sur le quartier une activité commerciale à la hauteur de l'ensemble. Aujourd'hui, l'activité commerciale existe toujours, mais uniquement à travers la chaîne de la galerie marchande, mais sans magasin Match. Ce sont des unijambistes parce qu'il faut le pouvoir d'attraction de

l'ex-Match pour avoir un périmètre opérationnel qui puisse favoriser tout le monde.

S'agissant de la question de M. RENIS, je dis que je fais le VRP. J'ai discuté à Tripoli au Liban sur un dossier économique colmarien. Au regard des deux résultats que nous enregistrons les deux premiers mois de l'année, j'avais annoncé lors de mes vœux du Nouvel An que l'année 2017 serait une très bonne année. La preuve aujourd'hui, nous clôturons deux dossiers remarquables. Je travaille sur un troisième dossier également très important, mais tant que les bouts de ficelle ne sont pas noués entre eux, admettez avec moi qu'il serait prématuré d'aller plus loin dans le commentaire. Le moment venu, je le présenterai et vous serez libres d'accepter ou de refuser.

Vous avez la parole, ma chère madame.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est tellement incroyable que je me dis parfois que ce n'est pas possible, j'ai la parole.

M. le Maire MEYER : Non, arrêtez, votre cinéma. Vous ai-je déjà refusé une fois la parole ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire…

M. le Maire MEYER : Non, non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, maintenant, j'ai peut-être aussi le droit de m'exprimer…

M. le Maire MEYER : Vous ne faites que cela.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je voulais justement vous faire un compliment, c'est quand même bête.

M. le Maire MEYER : J'accepte le compliment.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Laissez-moi donc d'abord vous l'exprimer. Aucun de ces points n'est contestable. Oui, nous avons besoin de la chaîne judiciaire. Oui, vous avez fait le nécessaire et c'est bien. Oui, pour le Match.

M. le Maire MEYER : C'est nouveau.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, vous m'avez entendue une paire de…

M. le Maire MEYER : Jusque-là, vous étiez toujours opposée.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, non. Nous allons reprendre les documents. Ce n'est pas vrai. Je voulais vous dire que ce n'était pas là qu'était mon propos, c'est dans le fait que vous avez dit vous-même que vous traitiez avec des partenaires, ce qui signifie qu'un conseil municipal n'est pas composé de partenaires. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire MEYER : Le Conseil Municipal est là pour décider le moment venu.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Encore faut-il qu'il sache ce qu'il se passe.

M. le Maire MEYER : Comme vous êtes toujours dans les explications périphériques, comme vous le disiez tout à l'heure, je les accepte comme des observations périphériques.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'aime votre cour, M. le Maire, là-bas, qui ricane.

M. le Maire MEYER : C'est dit gentiment, mais néanmoins désobligeant…

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste revenir au rapport. C'est quand même quelque chose d'important, cela fait maintenant plus d'un an que Match est fermé. Il y a eu des pertes d'emploi réelles et une crise pour les commerces encore dans la galerie marchande. Des bâtiments se délabrent aussi dans le quartier, ce n'est pas très agréable. Il y a déjà eu un preneur pour ces locaux Match à qui une cession en location avait été proposée, il devait payer un loyer. On est revenu en arrière, car le projet ne vous convenait pas.

M. le Maire MEYER : Non, non.

M. HILBERT : Ne correspondait pas à ce qui avait été proposé.

M. le Maire MEYER : Le cahier des charges était dévié, pardon.

M. HILBERT : Le cahier des charges n'était pas respecté, ce qui revient à peu près au même puisque le cahier des charges vous convenait et le projet qui a été déposé ne convenait pas au cahier des charges ni à vous. Là, c'est une vente que l'on va faire, il y aura un nouveau propriétaire qui pourra faire ce qu'il veut. C'est donc un changement vis-à-vis de la cession par rapport à l'ancien acquéreur. Je voulais savoir ce qui motivait votre changement de position.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, relisez le rapport. Il contient des conditions.

M. HILBERT : Une fois que la vente est faite… Avant, il y avait une location, la Ville restait propriétaire. Là, la Ville ne l'est plus. Il y a une différence par rapport à l'ancien acquéreur.

M. le Maire MEYER : Il ne faut jamais pleurer lorsque la mariée est trop belle. Politiquement, nous sommes entre nous, mais je crois que vous devez trouver d'autres arguments devant la population.

M. HILBERT : Je n'ai pas d'arguments, c'est une question. Je suis très heureux que cela se fasse.

M. le Maire MEYER : Parfait, quand même.

M. HILBERT : J'étais plutôt pour le cahier des charges que vous aviez.

M. le Maire MEYER : Je retiens la première phrase.

M. HILBERT : Il reste quand même des questions auxquelles vous ne répondez pas.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, il y a de l'évolution, c'est parfait. On arrive au départ dans un climat plutôt détendu et on retrouve au final une décision unanime, je n'en espérais pas autant.

21. Développement de la zone du biopôle à Colmar – échange foncier entre l'INRA et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une demande de parole ? Vous voyez, Mme ANGLARET-BRICKERT, là encore, j'ai dû faire le commercial à Paris pour arriver à ce résultat avant l'approbation du PLU.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Intervention inaudible sans micro.

M. le Maire MEYER : Ne croyez pas que les choses se règlent d'une façon aussi facile. Là encore je devais faire le VRP…

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire MEYER : Je voulais que cet accord soit trouvé avant la délibération qui approuve le PLU puisqu'à travers le PLU, la valeur foncière va augmenter. J'ai tenu à régler ces questions auparavant sur la base de prix défendables auprès des administrés.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas de points divers. Mes chers collègues, nous étions relativement rapides ce soir. Je vous invite à en faire autant la prochaine fois. La séance est levée. Je vous invite au petit verre de l'amitié. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 00

Colmar

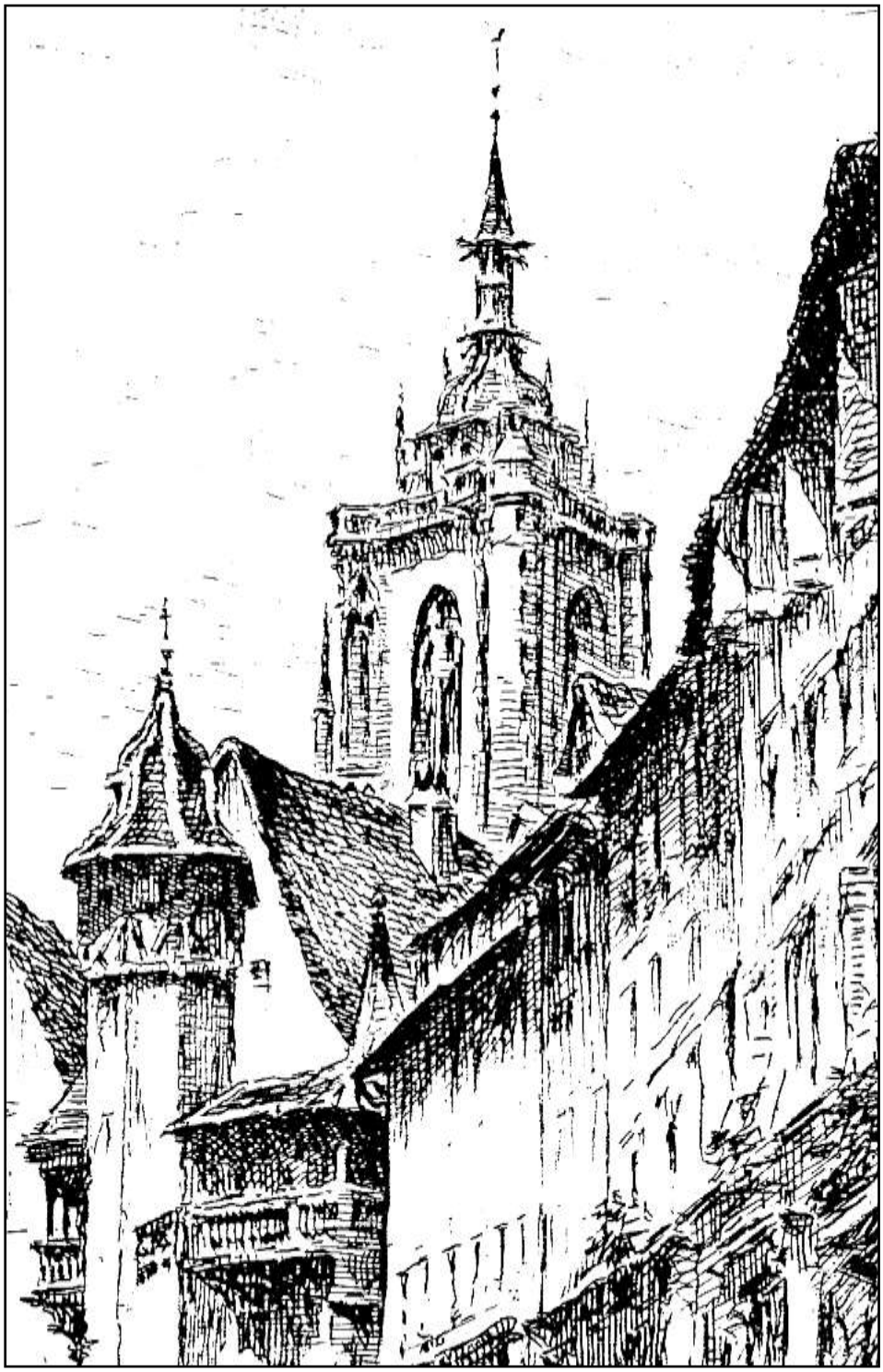

STENOGRAMME

32ème Séance

du

27 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme LOUIS, Mme HOFF, Mme BARDOTTO, M. DENECHAUD, Mme SANCHEZ et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme HUTSCHKA, Mme LATHOUD, Mme ERHARD, Mme KLINKERT, M. HILBERT et M. OUADI. J'avais à excuser l'éventuel retard de Mme BENNAGHMOUCH, mais je vois qu'elle est là. Mme PELLETIER aura un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme GANTER. M. ERNST en fait autant en attendant avec Mme VALENTIN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance. Très exceptionnellement, j'ai à vous proposer M. RIVET comme secrétaire adjoint. Il remplace M. PINCET qui est à l'extérieur, mais qui va nous rejoindre dans un deuxième temps. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Avant de prendre l'ordre du jour, j'ai, en votre nom, à présenter les félicitations à deux de nos collègues. La première est Mme Cécile SIFFERT qui vient d'être nommée au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole. Notre collègue, M. Serge HANAUER a été promu quant à lui au rang d'officier du même Ordre. Nos félicitations à nos deux collègues. (*Applaudissements*) Vous savez tout de suite qui va payer le verre de l'amitié tout à l'heure !

Nous en arrivons au point 5 présenté par M. WEISS.

5. Réseau de chaleur de la Ville de Colmar – élection des membres de la commission de concession relative au chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une pratique déjà testée lors des précédentes installations de jury pour ce type de consultation. Nous avons toujours veillé à ce que tout le monde soit présent, quelle que soit la famille politique des uns et des autres. M. le 1er Adjoint, nous avons essayé de réfléchir à cette alternative.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Voilà le fruit de cette réflexion, nous vous proposons comme membres titulaires Mme HOUPIN, MM. REMOND, GRUNENWALD, DENZER-FIGUE et MEISTERMANN et comme membres suppléants Mmes UHLRICH-MALLET, STRIEBIG-THEVENIN, MM. OUADI, ERNST et HILBERT.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Cela ne me semble pas être le cas. Quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ? Ce n'est pas le cas non plus. Je soumets la proposition à votre approbation. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La proposition est acceptée.

Nous en venons au point 6 relatif au PLU, M. le 1er Adjoint.

6. Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Rapide rappel de quelques dates : le 29 avril 2013 nous lancions la procédure de PLU. Le 16 novembre 2015 nous avons eu un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable. Pour, après consultation des professionnels et de la population, arrêter le PLU le 27 juin 2016, lequel a été transmis aux personnes publiques associées et à l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 octobre au 7 novembre. Cette enquête publique a émis un avis favorable, « sans réserve ni recommandations » tenant compte, je la cite, de la volonté de la municipalité, au travers des OAP du PADD de préserver l'existence d'exploitations maraîchères et viticoles au sein des limites communales, de la volonté de pérenniser l'INRA, et d'optimiser le foncier disponible. Il s'agit donc ce soir, au vu des avis des personnes publiques associées, de la Commission Départementale de Préservation et des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, la CDPENAF, et des conclusions de la Commission d'enquête suivant les décisions prises par les élus lors des groupes de travail, d'apporter des modifications au PLU arrêté en juin 2016. Je précise, à toutes fins utiles, qu'aucune autre modification que celles émanant des personnes ou organismes que je viens de citer, n'est intervenue. C'est donc sur cette base-là que nous devons approuver le PLU. Ce dernier fixe un double cap et est le fruit d'une méthode basée sur une participation étroite pour parvenir à un projet partagé. Le double cap : d'abord il s'agit de continuer à faire de Colmar une ville attractive et un moteur économique au Centre Alsace avec environ 70 hectares de réserve foncière pour l'économie. Nous faisons un pari, celui du développement économique et donc de l'emploi, avec environ 130 hectares destinés à l'habitat. Nous faisons un autre pari, celui de permettre à nos jeunes de rester, de s'installer à Colmar, de permettre aux familles de trouver des logements accessibles financièrement sur notre territoire. Deuxième cap : une identité à préserver par un développement raisonnable et raisonné, 40 % de consommation foncière en moins que dans le PLU annulé en 2014 pour que notre ville se développe en restant une ville à taille humaine, agréable à vivre. Préserver

l'ADN de Colmar, c'est préserver son art de vivre. Et enfin, une méthode participative, celle d'une large consultation, soulignée d'ailleurs par la Commission d'enquête qui a indiqué que nous sommes allés plus loin que ce que la loi nous imposait : consultations des professionnels, des habitants, des personnes publiques. Je veux également remercier les collègues de la majorité comme ceux de l'opposition pour leur participation forte et constructive aux nombreuses réunions du groupe de travail qui ont été mises en place dès le début de la procédure et remercier également notre bureau d'étude à travers Mme OBERLE qui va faire une intervention succincte pour vous exposer les points principaux du PLU. Je remercie aussi les collaborateurs de la Ville qui ont travaillé avec moi sur le PLU, Laetitia MAUS et Eric BRAUMANN.

M. le Maire MEYER : Mme OBERLE.

Mme OBERLE : Bonsoir, merci à vous. Le propos de ce soir est effectivement de vous présenter les grandes modifications qui ont été apportées au Plan Local d'Urbanisme étant entendu, comme le rappelait M. HEMEDINGER, que ces modifications ne peuvent être que le résultat d'interventions qui ont été faites par les services concernés ou par la population qui s'est exprimée sur le PLU. Donc, je rappelle tout de même, au préalable, que le PLU a été effectivement arrêté au mois de juin l'année dernière sur la base cinq grands axes au niveau du projet d'aménagement et de développement durable : confirmer l'attractivité de Colmar, proposer une offre ambitieuse de logements, valoriser le patrimoine et le paysage urbain, conforter la diversification des modes de déplacement et préserver l'environnement. Ces cinq grands axes ont été distingués en différentes orientations qu'on a eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises, la prise en compte des observations des services ne devant pas remettre en question les grandes orientations fixées par vous au mois de juin l'année dernière. La procédure a été présentée par M. HEMEDINGER, je ne vais pas y revenir. Juste peut-être pour rappeler qu'il y a eu un gros travail d'analyse de l'ensemble des observations. Elles ont été présentées par le biais de fiches. Effectivement, la Commission d'enquête : trois personnes se sont prononcées sur un avis favorable, sans réserves ni recommandations, ce qui fait que le PLU leur semblait répondre aux objectifs que la ville s'était fixés. Et donc, aujourd'hui, ce qui vous est proposé, ce sont les rectifications qui concernent soit des demandes traitées au cas par cas, soit des grands secteurs ayant cristallisé certaines demandes. Il y a eu aussi un gros travail fait sur le règlement, suite notamment à des remarques formulées par les services de la Direction Départementale des Territoires et par les Architectes qui ont eu un regard assez attentif, y compris après l'arrêt du PLU. Ensuite, il y a eu un certain nombre de remarques plus de forme, mises en évidence par les services associés. Alors qu'est-ce qui a été fondamentalement modifié ? Ce qui a été modifié sans remettre en cause le fond du projet communal, la principale modification, là on est au sud du territoire communal, le long de la route de Rouffach avec la voie de chemin de fer qui se trouve en face : on avait dans le PLU d'origine des zones 1AUY qui correspondaient à l'extension du secteur du biopôle et des zones 2AUYb qui correspondaient à des extensions à plus long terme. Ces zones-là

recouvraient en fait ce que vous voyez aujourd'hui sur la cartographie en 1AUYb, 2AUYb, et ce qui figure en jaune sur la cartographie. En fait ce qui figure en jaune a été distrait de ces zones à vocation économique pour être rebasculé en zone agricole. Toutes ces zones-là sont donc devenues des zones agricoles constructibles. On avait également de la zone à vocation d'habitat à long terme qui elle aussi a été réduite pour répondre aux demandes formulées par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers mais également par la Chambre d'Agriculture. Donc suite à cela, l'ensemble de ce secteur a vu sa taille diminuer de 13 hectares environ.

Deuxième modification qui est plus le résultat de demandes formulées par un certain nombre de propriétaires dans les secteurs de la rue Léon Blum et rue de la Paix : des demandes de changements de zonage, soit du reclassement en zone agricole pour l'exploitation des champs de la terre, soit pour une restructuration des limites entre zone urbaine et zone à urbaniser dans la facette ouest de ce secteur. Donc, ce que vous avez sous les yeux, en fait, ce sont des secteurs qui ont fait l'objet de rectifications et une partie des terrains placés en zone 1AU ont été reclassés en zone constructible immédiatement, donc U, et une partie des terrains des champs de la terre ont été reclassés en zone agricole pour les maraîchers, pour préserver cette exploitation.

D'autres remarques également, concernant ce qu'on avait appelé un emplacement réservé le long de la Lauch qui a suscité beaucoup de réactions de la part des propriétaires riverains ayant souhaité sa suppression. En fait, cet emplacement réservé était prévu pour organiser une promenade le long de la Lauch et donc les propriétaires, du moins certains d'entre eux, sont largement intervenus en arguant de problématiques, de gênes potentielles, de circulation, etc. Donc cet emplacement a été supprimé. Par contre, il a été remplacé pour partie au moins par ce que vous avez sous les yeux, avec des quadrillés verts qui correspondent à des espaces boisés classés. L'espace boisé classé est un graphisme du PLU qui permet de sanctifier dans une certaine mesure des espaces existants ou pour ceux qui n'existent pas, de leur donner une future occupation boisée.

Autre rectification : elle concerne la réduction de la hauteur maximale des constructions telle qu'elle avait été définie dans les secteurs pavillonnaires. En fait, les hauteurs semblaient un peu trop importantes ou en tout cas des projets importants pouvaient créer des disparités dans ces secteurs-là. De fait, ce qui est proposé ce soir, c'est de réduire les hauteurs maximales de façon à ce qu'elles soient cohérentes avec ce que l'on a aujourd'hui dans les secteurs en question.

D'autres remarques de la part des services pour modifier sur certains points le zonage. En particulier, la Chambre d'Agriculture s'est exprimée en avis défavorable sur le classement en zone 2AUYa. En fait, on a l'autoroute qui est ici, on est au Nord Est du territoire communal et cette zone était prévue pour des implantations à vocation industrielle et la Chambre d'Agriculture avait émis un avis défavorable sur ce point. Ceci dit, compte tenu de l'objectif fixé de se garder une zone relativement conséquente pour permettre un accueil ultérieur d'activités industrielles qui ne trouveraient pas leur

place dans les zones actuelles, cette zone-là a été préservée, en tous cas, elle a été considérée comme devant rester dans le futur PLU. Sur ce point-là le PLU n'a pas été modifié malgré l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture.

Et on a eu d'autres rectifications qui ont revu des points de zonages, des limites de zones, réajustés notamment entre les zones dites constructibles les zones U, UC, UD, essentiellement et les zones d'extension 1AU à vocation d'habitat. Des points de règlement également sur la base de remarques formulées par les architectes, par Colmar Agglomération, par le SCOT, mais également par la Direction Départementale des Territoires dans un souci de meilleure visibilité, de meilleure compréhension et surtout de limiter au maximum les interprétations et également des modifications sur ce qu'on appelle les orientations d'aménagement et de programmation qui sont en fait la définition des grands principes d'urbanisation des différents secteurs. Là aussi pour que les principes soient plus clairs et mieux compris par les futurs opérateurs. Et on en a aussi profiter pour rectifier certaines erreurs matérielles, des problèmes de ponctuations, de choses comme ça, pour faire un peu le ménage sur ces aspects-là.

M. le Maire MEYER : Merci, madame. Le débat est ouvert.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues. C'est en tant que conseiller au nom du groupe « Colmar veut bouger » que je m'exprime et vous questionne. Permettez-nous avant tout de saluer l'initiative de l'implantation d'une maison d'arrêt à Colmar, la chaîne judiciaire que vous cherchez à défendre autant que les emplois induits créés sont à mettre à votre actif, sans doute. Mais, quand a-t-il été question de cette implantation dans les groupes de travail du PLU et avec quel dialogue ? La consultation du PLU a-t-elle permis aux riverains de s'exprimer sur ce nouveau projet ? La réponse est bien évidemment non, car si l'enquête publique pour les Colmariens et plus singulièrement pour les résidents du quartier sud avait été programmée après l'annonce de la construction d'une prison dans ce secteur, il n'est pas difficile de penser que les avis recueillis auraient été majoritairement très opposés. Concernant les terrains contigus au Chemin des Maquisards, le PLU indique que l'occupation future est principalement destinée à favoriser la création d'une zone pavillonnaire. Cette stipulation permet-elle la réalisation d'une maison d'arrêt sur ces terrains ? Pourquoi avoir choisi cette zone proche d'habitations sachant que forcément le projet va susciter une levée de boucliers prévisible. Aucun quartier colmarien ne mérite un tel sort. De fait, le bras de fer qui s'engage risque de retarder, voire bloquer sa réalisation. Ne faut-il pas craindre de voir sa construction vous échapper ? On voit ce que cela a pu donner avec comme exemple le projet très controversé de la construction d'un hôtel de luxe à VOEGTLINSHOFFEN. Si le PLU est attaqué, les bonnes dispositions qu'il contient par ailleurs ne risquent-elles pas d'être différées ou pire encore de provoquer à nouveau son annulation ? Alors, pourquoi ne pas imaginer son implantation comme il a déjà été évoqué du côté du Fronholtz qui n'est d'ailleurs pas qu'un terrain militaire, car il existe des terres, propriétés de la Ville de Colmar, sur l'axe Colmar/Sainte-Croix, côté ouest de la route à

4 voies ou, voire encore, en dehors du ban communal sur l'emprise constructible de l'ex-centre de marques à Sainte-Croix-en-Plaine.

Cela dit – et cela ne va pas vous plaire –, par respect pour le reste des dispositions contenues dans ce PLU, plutôt qu'un avis défavorable, nous nous abstiendrons pour ce vote. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. M. le 1er Adjoint, chers collègues. Nous arrivons enfin ce soir au terme du long processus de consultation qui précède l'adoption du nouveau Plan Local d'Urbanisme qui va fixer les grandes orientations en matière de bâti pour notre commune dans les prochaines années.

Comme je l'ai déjà fait, je vais saluer la qualité du travail qui nous a été présenté et remercier le cabinet OTE Ingénierie, mes collèges qui ont participé aux réunions de travail, les citoyens et les associations qui ont fait remonter des avis souvent pris en compte dans le document final. C'est d'ailleurs cette participation élargie ainsi que l'intégration des documents structurants régionaux et locaux, SCOT, SRCE et bien d'autres choses souhaitées par le législateur qui font que les documents d'urbanisme sont des documents plus ouverts qu'ils ne l'étaient afin de ne pas reproduire les erreurs qui ont mené à l'annulation du PLU précédent.

De fait, tous les nouveaux PLU élaborés en France présentent des ressemblances fortes avec la notion d'épargner les terres agricoles, de densifier le bâti et de résorber les dents creuses. De ce point de vue, nous ne sommes guère originaux, mais ce n'est pas grave, l'important, c'est l'objectif. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, un PLU est un document politique, car c'est malgré tout l'exécutif qui fixe les grandes orientations à partir desquelles se met en œuvre la stratégie de la commune en matière de construction et de tout ce que cela implique en termes de réseaux, transports, commerces et services publics. Même s'il est facile de dire que le PLU n'est qu'un outil administratif de délivrance de permis de construire, nous savons tous qu'il est bien plus que cela et qu'au contraire, les choix qui y sont fixés seront difficiles à remettre en cause même en cas de changement de majorité municipale. C'est donc un document qui laisse des traces et creuse des sillons difficiles à combler. C'est là, bien entendu, que nous sommes en contradiction avec le document qui nous a été présenté, mais ce n'est pas nouveau. Vous avez déjà entendu nos arguments lors des débats sur le projet d'aménagement et de développement durable et lors de la présentation du PLU l'année dernière. Nous ne les redirons donc pas tous :

- nombre d'habitants surévalué à l'horizon 2035 du fait des modifications des habitudes de vie et notamment d'une augmentation du nombre de ménages, ce qui ne signifie pas plus d'habitants ;

- urbanisation des dernières parcelles agricoles et notamment ouverture à la construction de parcelles maraîchères qui remet en cause cette tradition agricole colmarienne à moyenne échéance ;

– élaboration d'un PLU uniquement colmaro-colmarien comme si nous ne partagions pas une communauté de destin avec les habitants de l'agglomération.

De même pour les projets économiques que nous n'envisageons que sur notre ban alors que paradoxalement, nous nous sommes dotés au dernier Conseil d'outils intercommunaux pour faire de la zone Balgau-Nambsheim-Geiswasser, une zone économique d'importance après la fermeture de Fessenheim.

Et puis, il manque certaines choses comme les projets structurants pour notre collectivité, dont le dossier de la prison, mais ma collègue Mme VALENTIN y reviendra.

Au final, c'est donc un document bien fait, bien documenté, mais malheureusement trop centré sur Colmar et pas assez sur le territoire colmarien dans son ensemble. Nous voterons donc contre comme nous l'avons déjà fait lors des précédents documents. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Nous nous sommes déjà exprimés à propos du PLU en juin dernier. Les modifications apportées depuis n'ont pas été très significatives, donc notre position ne changera pas vis-à-vis du PLU. Nous voterons contre pour des raisons essentiellement d'ouverture à la construction de cette zone au nord-est de Colmar au-delà de la voie rapide. C'est un coin enfoncé pour l'étalement urbain même si la surface constructible est moindre que lors du précédent PLU annulé, ce qui est positif, mais en même c'était évident puisqu'il avait été en partie annulé à cause de cela, également pour des raisons de développement durable. Il me semble que dans les orientations du PADD, les phrases sont assez jolies, sont assez belles, etc., mais on ne les retrouve pas forcément en pratique – comme je l'avais dit en juin – dans le règlement du PLU. Je pense notamment au lien qu'il peut y avoir entre le PLU et le PDU qui voudrait que l'on change le mode de déplacement sur l'agglomération et sur Colmar qui n'est pas mis en œuvre concrètement. Le PLU n'y apporte pas grand-chose.

Néanmoins, je voulais aussi saluer le travail fait de concertation. Même si c'était un petit peu difficile au début, il me semble que les dernières réunions étaient assez intéressantes et nous avons clairement pu nous exprimer. Je voudrais saluer ce travail et toutes les personnes qui y ont participé.

Concernant la prison, j'ai également une question, faudra-t-il refaire une révision du PLU pour son implantation ? Il me semble que c'est évident. J'ai aussi une réflexion par rapport à ces arguments que l'on entend de riverains qui – on peut le comprendre – sont opposés à la construction de cette prison, mais il me semblait que vous l'aviez expliqué, le cahier des charges pour l'obtention de cette prison est justement – et on peut l'entendre – qu'elle soit placée dans une zone urbanisée. C'est tout à fait normal puisque les personnes qui y seront incarcérées recevront de la visite et devront pouvoir se déplacer et certainement sans doute beaucoup d'entre elles viendront en bus d'ailleurs et devront pouvoir prendre les transports en commun, ce qui

faisait aussi partie du cahier des charges. Il faut que ce soit une ligne de bus qui soit, si ce n'est rentable, efficace. Il faut qu'elle soit accessible à d'autres personnes, aux habitants et aux Colmariens.

Ensuite, nous avons déjà une maison d'arrêt qui n'est pas ce que nous aurons dans le sud de Colmar, qui est en plein cœur de Colmar dans une des zones les plus denses de la Ville. J'aimerais savoir si cette maison d'arrêt posait problème aux riverains du centre-ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Il est vrai que je n'ai trouvé mention de l'implantation d'une prison nulle part dans l'épais dossier du PLU, ni à la rubrique qui aborde les projets pressentis dans la commune, ni lorsqu'on y traite les zones à urbaniser, ni lorsqu'on estime les besoins liés aux activités ou qu'on y traite de son impact sur la biodiversité.

S'agissant d'un document soumis à enquête publique et étant donné que cette enquête est close de longue date, on peut s'interroger sur la validité de la délibération soumise ce soir à notre approbation alors que ladite enquête a présenté un document où l'on ne retrouve pas un projet d'une envergure et d'une répercussion telles qu'une prison de 550 places.

Pourtant, ce projet nous a été annoncé lors de vos vœux, M. le Maire, le 3 janvier 2017 au Parc des Expositions. Faut-il en conclure qu'il existe un cabinet noir à la Mairie de Colmar ? Plus sérieusement, il faut se poser la question : ce dossier aurait-il abouti si, au lieu de faire l'objet de discussions et de négociations « secrètes » avec les autorités compétentes, il avait préalablement été porté à la connaissance ou mieux soumis à la consultation du Conseil Municipal. Nul ne peut le dire et quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui devant le fait accompli et malheureusement, ce n'est pas le seul dossier qui ait été traité de la sorte. Alors, est-ce un haut fait ou un forfait ?

En ce qui me concerne, j'ai tenté, en écrivant en mai 2013 à la Ministre de la Justice et en me déplaçant au Ministère, de sensibiliser la Garde des Sceaux sur les conséquences qu'aurait pour Colmar la fermeture de sa maison d'arrêt. J'ai avancé qu'à Colmar, capitale administrative et judiciaire du Haut-Rhin, la présence d'une maison d'arrêt est justifiée, car elle permet un transfert rapide des accusés et des condamnés entre les structures judiciaires et pénitentiaires. Ce n'est pas le cas de l'établissement prévu à Lutterbach à plus de 40 kilomètres des tribunaux colmariens, dont l'éloignement entraînerait la mise en œuvre de personnel et de moyens supplémentaires pour assurer ces transferts.

J'ai également insisté sur le rôle des associations qui œuvrent de façon remarquable à la réinsertion des détenus et au maintien du lien entre les personnes incarcérées et leurs familles à l'extérieur. C'est donc à la fois pour des raisons de continuité de la carte judiciaire, d'équilibre territorial et d'économie des moyens de l'État, mais aussi pour le respect des bonnes conditions de travail pour le personnel de l'administration pénitentiaire et de la continuité du travail des associations locales pour augmenter les chances

de réinsertion des prisonniers, que nous souhaitons le maintien d'une structure de type maison d'arrêt ou de quartier courtes peines à Colmar.

Malgré notre plaidoyer à l'époque et les démarches que vous avez également faites, M. le Maire, pour le maintien de la maison d'arrêt à Colmar, sa fermeture sèche avait été confirmée par la Garde des Sceaux dès le mois d'août 2013. Aujourd'hui, le projet obtenu a une taille supérieure à ce que nous imaginions, mais nos arguments restent valables.

Nous soutenons donc cette implantation pour des raisons de continuité de la carte judiciaire – je répète –, d'équilibre territorial de la carte pénitentiaire, d'économie des moyens de l'État, de respect des bonnes conditions de travail pour le personnel de l'administration pénitentiaire et d'augmentation des chances de réinsertion pour les prisonniers accompagnés par les associations locales.

J'irai même plus loin, M. le Maire, à titre personnel, je vous félicite d'avoir récupéré ce dossier qui me semble aller dans le sens de l'intérêt des Colmariens, tout en vous invitant à examiner toutes les possibilités pour que cette implantation soit la plus judicieuse possible. Merci.

M. le Maire MEYER : M. LEUZY.

M. LEUZY : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Ayant participé à l'élaboration du PLU, je tenais à prendre la parole afin de m'exprimer sur la partie économique de ce document.

Je tiens tout d'abord à souligner la volonté de la Mairie d'impliquer les acteurs économiques de notre Ville dans la phase de diagnostic du PLU. Je prendrai pour exemple la Chambre de Commerce et d'Industrie ou les Vitrines de Colmar qui ont été invitées à plusieurs reprises et ont pu participer à cette réflexion.

Le PLU permet de donner des axes urbains structurants afin de confirmer la place de Colmar comme moteur économique du Centre Alsace. Pour montrer notre volonté au travers de ce PLU de soutenir l'attractivité de Colmar en matière économique, je souhaite rappeler trois points qui me semblent essentiels dans ce document.

Tout d'abord, le maintien d'un seuil minimal d'implantation pour les commerces dans certaines zones d'activité ce qui permet la préservation du commerce de centre-ville.

Puis, l'inscription de près de 70 hectares de réserves foncières, soit environ 50 hectares à l'est de l'A35 et environ 15 hectares à l'ouest de la route de Rouffach dans la continuité et en lien avec le Biopôle et l'INRA. Ces 70 hectares de réserves foncières offrent un potentiel de développement économique important pour notre Ville.

Enfin, la mise en place de règles ciblées en fonction des zones et du type d'activité. Cela au travers des orientations d'aménagement et de programmation qui obligent au respect des règles fixées par le PLU. Je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos. Notre volonté de voir se créer une mixité avec des programmes alliant économie et logement, comme le projet d'implantation sur l'ancienne friche Renault ou la possibilité de

mutualiser les zones de parking entre différents commerces, ce qui permet une économie foncière non négligeable.

Pour conclure, ce PLU réalisé conjointement avec les acteurs économiques permettra, j'en suis sûr, un développement soutenu et réfléchi de l'économie colmarienne. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues. Je suis un peu jeune, c'est mon premier mandat. Il me semble que dans les mandats précédents, on avait évoqué la prison au nord de Colmar. Question technique : pourquoi ne l'a-t-on pas maintenue au nord de Colmar ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Avant toutes choses, je tiens quand même à remercier Mme OBERLE de m'avoir par moments écouté alors que je n'étais pas tout à fait gentil avec elle.

La deuxième chose, je tiens à remercier le 1er Adjoint parce que depuis maintenant 23 ans que je suis membre de la Commission d'urbanisme, je n'ai jamais vu un adjoint qui a donné tellement de temps à un groupe de travail. Nous avons tous pu nous exprimer, opposition comme majorité. Vous êtes tous présents, vous pouvez en témoigner. Certaines fois avec les techniciens ou avec Mme OBERLE, nous avons eu des mots qui étaient peut-être un peu plus durs que d'autres, mais il fallait que nous comprenions, moi particulièrement. Ayant travaillé depuis 1995 sur les différentes commissions d'urbanisme, je tenais absolument à être au courant et il est vrai que je vous ai embêtée, Mme OBERLE, mais excusez-moi, c'était mon devoir en tant qu'élu de comprendre.

Là, par contre, je suis un tout petit peu étonné et vous me rassurerez, M. le Maire, mais je crois que la prison est hors sujet du PLU, juste une petite confirmation. Si c'est hors sujet, je n'en parle pas. Mais d'après ce que j'ai appris, c'est bien hors sujet.

Ensuite, mon collègue, M. LEUZY a pratiquement dit tout ce que j'avais préparé et en règle générale, je ne prépare pas mes interventions. Comme je ne voulais rien oublier, j'ai tenu à préparer un dossier. Mme OBERLE, M. le 1er Adjoint et M. LEUZY ont pratiquement tout dit. Je ne vais donc pas m'étendre là-dessus.

Seulement, je constate que parmi les 12 ou 13 réunions que nous avons eues, les 30, 35 ou 40 heures que nous avons passées dessus alors qu'il y avait la présence de toutes les oppositions qui étaient invitées, j'ai constaté, M. le Maire, l'absence régulière – je n'ai pas tenu de comptes exacts – du groupe socialiste. C'était quand même à déterminer. Lorsque je vois M. ERNST qui fait une déclaration à l'emporte-pièce avec ses blablablas habituels, excusez-moi, je peux difficilement m'en contenter.

Je tiens à le préciser aujourd'hui : M. le 1er Adjoint, je vous dis chapeau, vous avez une patience exceptionnelle. Je pense que vous allez répondre pratiquement à ce qui a été dit, mais il fallait vraiment souligner, M. le Maire, qu'avec d'autres adjoints avec qui j'ai travaillé sur l'ancien POS,

cela ne s'était pas passé ainsi, il y avait juste la majorité qui était là. Là, nous avons donné l'occasion aux oppositions de s'exprimer, mais le dernier avis est favorable. La Commission a à chaque fois donné des avis favorables. Nous en discutions entre nous, certaines fois, nous avions des fiches, parce qu'il y en avait quand même un peu plus de 200, il faut quand même le dire. Excusez-moi, messieurs et dames de la presse, en règle générale, lorsque quelqu'un de la majorité dit quelque chose, on fait un tout petit court résumé. Ce soir, je m'adresse aux Colmariennes et aux Colmariens. Il faut bien que l'on sache qu'un travail très, très, très sérieux a été apporté là-dessus. Je remercie encore M. le 1er Adjoint de nous avoir donné toute l'occasion de nous exprimer.

M. le Maire MEYER : M. HANAUER.

M. HANAUER : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je tenais à intervenir au nom de la profession maraîchère colmarienne, viticole et horticole. C'est en effet la première fois que l'ensemble des professionnels est reçu individuellement pour parler du PLU à Colmar. Un grand merci à Yves et aux services et également à Mme OBERLE. Également, l'engagement de la municipalité par rapport aux fossés. Ces fossés existants dans la Ville de Colmar ne sont pas neutres. Ils permettent l'écoulement de l'eau et leur maintien est important. Également, la présentation du PLU lors de l'assemblée générale du syndicat des maraîchers de Colmar et la préservation de ses exploitations pérennes dans l'enveloppe urbaine colmarienne. Une grande partie des maraîchers ne sont pas toujours propriétaires. Je fais un appel aux journalistes qui, à chaque fois qu'un terrain se vend dans le secteur maraîcher, disent qu'un maraîcher a à nouveau vendu. Non, c'est un propriétaire qui a vendu parce que le maraîcher n'est pas toujours propriétaire du terrain qu'il exploite. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues. Je voulais intervenir pour rétablir une image positive de ce PLU du point de vue environnemental et du développement durable. La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a été consultée en octobre et a émis un rapport à ce sujet qui comporte bien des éléments très positifs en matière de respect de l'environnement. Je lis quelques extraits, je ne serai pas très long, mais on y dit par exemple dans l'avis synthétique, que la biodiversité et le fonctionnement écologique du territoire ont été pris en compte, que les milieux naturels remarquables ainsi que les corridors écologiques au nord et au sud du ban communal font l'objet de préservation à travers des dispositions du règlement du PLU, que l'analyse des incidences – donc les futures constructions – est rigoureuse et que le rapport permet d'appréhender les différentes étapes de la réflexion menée au cours de l'évaluation environnementale. Quelques recommandations sont faites, notamment d'établir des indicateurs. Cela a été pris en compte dans les travaux. Des indicateurs seront mis en place pour suivre les évolutions relatives au respect de l'environnement de ce PLU. On y dit aussi qu'il y a une bonne articulation avec les autres livres de recommandations et de décisions, en particulier le SCOT. Je ne reviens pas sur ce que disait le collègue par rapport aux fossés. Une analyse de l'état initial de

l'environnement a un caractère très complet, parle de la préservation des surfaces naturelles et/ou agricoles, de la préservation de la biodiversité, de la maîtrise des risques, notamment d'inondation, de la maîtrise des déplacements et de consommation énergétique et de la préservation de la ressource en eau et de la protection de la nappe Alsace. Ce document fait 13 pages, je ne vais pas le lire en entier, bien entendu, mais il est disponible sur le site du Ministère de l'Environnement et montre que le PLU de la Ville de Colmar tel qu'il vous est désormais présenté est respectueux des évolutions en matière de respect de l'environnement.

M. le Maire MEYER : Je croyais que M. MEISTERMANN s'était exprimé pour le groupe de M. BURGER, je vois Mme ANGLARET-BRICKERT. À moins que vous n'ayez une observation périphérique.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Périphériquement, M. le Maire, je voulais juste dire que nous avons tous dit exactement la même chose, à un delta près qui s'appelle la prison. C'est tout.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : M. MEISTERMANN et du coup, Mme ANGLARET-BRICKERT, votre intervention ne me surprend pas, mais m'étonne parce qu'elle est totalement à côté de l'ordre du jour et en réalité, totalement hors sujet. Tel qu'il est présenté ce soir, le PLU – je l'ai dit en introduction, cela a été rappelé par la représentante de notre bureau d'études, Mme OBERLE – a été arrêté en juin 2016. Ce soir, nous ne faisons qu'examiner les remarques faites par les personnes publiques associées, par le public dans le cadre de l'enquête publique et par la Commission de la Préfecture. C'est tout. Le PLU n'a pas été modifié sur les autres points depuis que nous l'avons arrêté ici en juin 2016. Le débat que vous avez lancé sur la prison est donc totalement hors sujet. Aujourd'hui, le PLU ne mentionne pas du tout ce projet. Évidemment, un document d'urbanisme n'est pas quelque chose de gravé dans le marbre et est susceptible d'être modifié, révisé et peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler, mais ce soir, ce n'est pas le débat. Si vous vous abstenez pour cette raison, franchement, je ne comprends pas, il va falloir trouver d'autres arguments. Mme ANGLARET-BRICKERT, vous avez fait partie du groupe de travail des deux fois trois heures pendant lesquelles nous nous sommes réunis suite à l'enquête publique il y a quelques semaines. Je vous l'avais dit, je le répète ce soir, donc trouvez d'autres excuses pour vous abstenir parce que celle-là n'est pas valable du tout.

M. ERNST, vous avez dit que le dernier PLU avait été annulé pour des questions de surconsommation foncière, ce n'est pas vrai. Même si dans l'actuel PLU, on passe d'une consommation foncière de 300 hectares telle qu'elle a été prévue dans le PLU de 2007 à 200, donc une forte diminution, le PLU avait été annulé pour un tas de raisons et surtout, d'ailleurs, pour des questions de forme parce que nous étions l'un des premiers PLU qui avait certaines incertitudes et que ce sont essentiellement des questions de forme qui avaient entraîné le tribunal à annuler le PLU. Quand vous dites que le PLU, tel qu'il est présenté aujourd'hui, n'a rien d'original, ce n'est pas vrai non plus. C'est le PLU de Colmar. Si c'est le PLU de Colmar, c'est parce

qu'il a été bâti sur un diagnostic fait et extrêmement précis de la situation colmarienne quartier après quartier, terrain après terrain, jamais nous n'étions allés aussi loin dans le diagnostic. Il était important de bien connaître la situation colmarienne pour bâtir justement un PLU qui ne soit pas un copié-collé comme vous sembliez le dire, mais qui soit le PLU de Colmar auquel nous avons fait adhérer la population au travers de réunions publiques, de diverses manifestations et de permanences. Les Colmariennes et les Colmariens qui ont participé aux différents groupes de travail, les élus et les personnes publiques qui y ont également participé se rendent bien compte qu'il ne s'agit pas d'un PLU comme les autres, mais du PLU de Colmar.

Quand vous dites que vous regrettez la prévision démographique et le nombre d'habitants, le PLU actuel contient une prévision de construction de 425 logements par an qui justifie sur la durée du PLU d'environ 20 ans, l'ouverture des 130 hectares à l'urbanisation pour l'habitat. Sur ces 425 logements par an de prévision de production de logements, seulement la moitié est liée à l'évolution démographique. Parce que Colmar est attractive et une ville appréciée, nous avons d'ailleurs la chance d'être l'une des rares grandes villes du Grand Est à avoir une démographie positive. Nous sommes l'une des rares grandes villes du Grand Est à avoir cette situation. Sur le reste des 425 logements, je peux vous donner le détail :

- 160 logements par an sont prévus pour des cas de décohabitation, notamment les divorces ;

- 67 sont prévus pour des renouvellements urbains, c'est-à-dire des personnes qui souhaitent passer de logements anciens à des logements neufs ;

- 193 logements concernent la progression démographique, soit environ 8 000 habitants supplémentaires si on multiplie par deux habitants, la moyenne que nous avons par logement, et par les 20 ans de durée d'un PLU. Ce qui permet à Colmar de se développer et de continuer à avancer, mais de rester une ville à taille humaine comme je le disais en introduction et de rester une ville qui ne veut pas devenir une métropole, qui ne veut pas abandonner ses fondamentaux.

De même, quand vous dites que les parcelles agricoles ne sont pas préservées, je vous renvoie aux conclusions de la commission d'enquête, ce n'est pas nous qui le disons. Elle est très claire puisqu'elle émet – comme je le disais tout à l'heure – un avis favorable sans réserves ni recommandations en disant que nous avons fait un travail extraordinaire pour maintenir et préserver l'existence d'exploitations maraîchères et viticoles au sein des limites du ban communal. Aucune exploitation agricole en ville qui n'a pas souhaité se maintenir ne sera remise en cause par le PLU suite aux discussions que nous avons eues au cas par cas au moment du diagnostic avec les professions agricoles. Aucune n'est menacée, ce n'était pas le cas lors du PLU annulé. C'est un engagement fort du PLU tel qu'il est présenté ce soir.

Enfin, vous dites que nous ne partageons pas avec l'ensemble des autres communes les prospectives économiques. Je dois d'abord vous dire que Colmar est quand même le moteur du Centre Alsace, que c'est à Colmar que se situent les principaux emplois. Nous avons donc intérêt à maintenir les activités à Colmar. Sinon, ce sont des personnes qui vont habiter à l'extérieur, qui reviennent et qui créent de la circulation supplémentaire, c'est mauvais pour le développement durable. Ensuite, ce n'est pas le cas parce que les 70 hectares prévus dans le PLU ont été faits de concert avec le SCOT qui intègre les zones de Colmar. Mais les zones dont vous avez parlées, de Nambsheim, Balgau et Heiteren, celle de Wettolsheim, celle des autres communes, donc les 70 hectares destinés à l'économie ne sont pas sortis d'un chapeau, mais sont faites en collaboration et en cohérence avec le SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

M. HILBERT, quand vous nous reprochez d'avoir prévu pour l'économie les 50 hectares au nord de l'A35, le rôle d'un PLU est justement d'être un document de prospective économique et c'est notre responsabilité de dire que nous envisageons à moyen, long terme cette possibilité d'implantation parce que je le disais tout à l'heure, nous voulons que Colmar continue à évoluer, nous croyons en la dynamique de Colmar. Nous souhaitons que les entreprises puissent venir s'installer ici. Encore faut-il s'en donner les moyens, le PLU sert à cela. On verra comment cela évoluera, mais ces 50 hectares sont tout à fait nécessaires.

En ce qui concerne vos remarques sur le développement durable, je crois que M. FRIEH en citant notamment l'avis de l'autorité environnementale qui dépend du Ministère de l'Économie, vous a clairement répondu.

Enfin, Mme VALENTIN, j'ai répondu en répondant au point de M. ERNST, encore une fois, le débat sur la prison est totalement hors sujet ce soir.

M. le Maire MEYER : Personnellement, j'essaie toujours de positiver ce qui est dit par les uns et les autres. Le PLU est un schéma pluriannuel qui porte sur une longue durée et qui suppose de temps en temps soit des modifications, soit des révisions. Prenez le POS, depuis l'annulation du PLU, nous l'avons modifié une demi-douzaine de fois parce qu'à chaque fois, nous avons cherché à nous adapter aux besoins.

Pourquoi l'annulation du PLU la dernière fois ? D'abord surconsommation, on a entendu, mais également surestimation de la population. Finalement, si vous faites le point aujourd'hui, vous vous rendez compte que les prévisions faites il y a 4 ans correspondaient à la réalité. Je m'explique. Nous avons enregistré au 1er janvier 2017 une population qui dépasse 70 000 habitants. Ce n'était pas celle de 2017, mais de 2014. Or, vous venez d'entendre qu'il y a entre 400 et 420 logements en construction par an, dont la moitié en décohabitation et environ l'autre moitié en population nouvelle. Si je fais un rapide calcul, population 2014 par rapport à celle de 2025, prenons 200 logements d'augmentation démographique, cela nous fait 10 années fois 200, soit 2 000 logements à multiplier par deux, il faut donc ajouter 4 000 habitants aux 70 000 constatés au 1er janvier 2017. J'ajoute que le dernier recensement qui vient de se faire va porter *grosso modo* la population colmarienne au 1er janvier 2018 non pas à 70 200, mais à 71 000. Donc,

71 000 plus 4 000, nous sommes à environ 75 000 aux années 2035. Nous avions déjà bien vu à l'époque le développement démographique de la Ville de Colmar comme cela se traduit dans la réalité.

Par ailleurs, je ne pensais pas avoir autant de disciples autour de moi ce soir pour défendre la maison d'arrêt. Votre réaction était unanime. Merci, Mme VALENTIN puisque le dossier ne venait pas tout seul. Il fallait qu'il soit négocié à plusieurs niveaux pour arriver à cette finalité. Mais, je réponds indirectement à M. HILBERT qui posait la question juste. Nous avons aujourd'hui un PLU soumis à approbation, mais c'est sur la base de l'avis des trois commissaires-enquêteurs. Or, nous avions une chance inouïe d'avoir pu bénéficier de trois professionnels comme commissaires-enquêteurs puisque c'était leur métier de départ. Là, nous étions déjà favorisés. En l'occurrence, le PLU qui est soumis ce soir est sur la base de l'avis des trois commissaires-enquêteurs. M. HILBERT, le jour où l'État aura défini le projet de la maison d'arrêt, nous serons forcément obligés de revenir par une modification du PLU pour situer cette maison d'arrêt à l'endroit le plus approprié. Aujourd'hui, la maison d'arrêt est donc totalement hors sujet puisqu'il faut attendre la proposition technique du projet de l'État pour pouvoir en parler officiellement. L'essentiel est que Colmar soit retenue comme site pour la nouvelle maison d'arrêt. Lorsque ce projet sera finalisé, nous aurons à débattre quant à sa situation géographique, nécessairement par une modification du PLU comme nous avons déjà modifié une demi-douzaine de fois le POS ces cinq dernières années, je m'en suis expliqué tout à l'heure.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Si vous le permettez, je voudrais revenir sur l'intervention de M. MEISTERMANN au nom du groupe, redire d'ailleurs que son intervention était positive puisqu'il a salué le travail réalisé pour l'élaboration du PLU et également les axes proposés dans le cadre du PLU qui nous est soumis ce soir.

La question qu'il se posait et que nous nous posions était de savoir dans quelle mesure permettra effectivement de construire un projet aussi important que la maison d'arrêt parce qu'il est vrai que nous avons connu l'information concernant le choix de Colmar pour la construction de la maison d'arrêt lors de votre intervention des vœux au mois de janvier. Il est vrai que jusqu'à présent, il n'y a pas eu de concertation, de discussion et d'information du Conseil Municipal à ce sujet. Ce soir, vous venez de nous dire qu'il y aura reconsultation, qu'il faudra vraisemblablement apporter des modifications au PLU pour permettre la construction de la maison d'arrêt et qu'il y aura reconsultation.

Si tel est le cas, notre groupe votera favorablement pour le document qui nous est soumis ce soir.

M. le Maire MEYER : Bien, je note l'évolution, mais vous vous mélangez quand même un peu les pédales. Je n'ai pas annoncé la maison d'arrêt au mois de janvier à Colmar. Je disais avoir sollicité l'administration pénitentiaire, le Ministre Garde des Sceaux en disant que j'ai déposé un dossier. C'est le Ministre lui-même qui a cité la ville de Colmar comme site

retenu. Donc je répète ce que je viens de dire tout à l'heure. Nécessairement, s'il y a lieu de l'intégrer dans les périmètres urbanisables de la Ville de Colmar. Un tel projet suppose au moins au départ une modification du PLU comme je l'ai répété déjà plusieurs fois. L'actuelle proposition du PLU qui est faite, se base sur l'avis des commissaires-enquêteurs. On ne peut pas improviser et aller au-delà. Je reprends donc mon propos de tout à l'heure. Le jour où l'État sera prêt avec son projet technique, nous en reparlerons.

Cela étant dit, je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 oppositions.

M. le 1er Adjoint, le point suivant.

7. Droit de préemption urbain après approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Taxe sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles après approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Cette délibération stipule que : « *l'assiette de cette taxe est par principe égale à la plus-value réalisée et en l'absence d'éléments de référence permettant de calculer cette plus-value, la taxe est alors calculée sur une assiette égale aux 2/3 du prix de vente du terrain. Quel que soit le mode de calcul, la taxe est égale à 10 % de ce montant* ».

Le texte de loi du Code Général des Impôts dit que : « *la taxe est de 5 % lorsque le rapport entre le prix de cession du terrain et le prix d'acquisition ou la valeur vénale est supérieur à 10 et inférieur ou égal à 30. Au-delà, la part de la plus-value restant à taxer est soumise à un taux de 10 %* ».

Lorsque des personnes auront un terrain à céder, pourront-elles mettre en avant leur prix d'achat ? C'est bien ce texte qui va s'appliquer et qui tiendra compte de la plus-value réellement réalisée, ou êtes-vous parti sur l'idée que dans tous les cas, on sera à 10 % des 2/3 du prix de vente, ce qui est moins favorable au vendeur dans de nombreux cas ?

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : C'est la moyenne qui est retenue. Il y a bien marqué – vous venez de le lire – « *en l'absence d'éléments de référence* ». À partir du moment où il y a des éléments de référence…

M. le Maire MEYER : Il faut s'y plier.

Mme VALENTIN : Donc, s'il y a des éléments de référence, on en revient bien au texte de loi. C'est ma question.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Oui.

Mme VALENTIN : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Définition du zonage relatif au permis de démolir.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous venez d'approuver alors que vous avez refusé le PLU ! Il y a un peu une contradiction. Je le dis comme cela.

10. Créations de périmètres de protection du patrimoine bâti ou non bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines au titre de l'article L111-17 du Code de l'Urbanisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'avais une question par rapport à ces deux dossiers. Si un propriétaire souhaite isoler sa maison par l'extérieur dans les zones définies ici, comment se fait l'accord ou le désaccord de la municipalité ? Si le dossier proposé par le propriétaire est refusé, la Ville fait-elle des contre-propositions ? Nous nous sommes rendu compte qu'en commission thématique, l'appréciation de tels projets était soumise à controverse et pouvait être différée en fonction de la sensibilité de chacun. Je voulais savoir s'il n'y avait pas moyen – mais peut-être que c'est un peu lourd – de créer une commission pour juger des demandes.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Dans les faits, cela n'a pour l'instant pas concerné beaucoup de dossiers. Je crois qu'il faut faire attention parce qu'on a vu des projets où il y avait des éléments remarquables sur des façades, des entourages de fenêtres, des choses comme cela, qui risquaient d'être

particulièrement appauvris par l'isolation extérieure parce que d'une maison qui avait un petit cachet et qui était un peu remarquable, on risquait d'avoir une maison totalement banalisée. C'est toujours une perte d'identité et de qualité, mais comme cela ne concerne pas énormément de projets, rien n'empêche d'examiner ces cas. Non pas de créer une commission, mais d'en parler à l'occasion de la Commission d'urbanisme pour qu'on ait tous un avis commun là-dessus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire. M. le 1er Adjoint a en fait répondu avant que je ne pose ma question qui allait effectivement dans le même sens. Comme l'isolation des façades est devenue obligatoire en cas de ravalement depuis le décret du 31/05/2016, il faut faire attention aux problèmes de coût ou de surcoût d'une autre isolation qui pourraient conduire certains propriétaires parmi les plus modestes à abandonner l'idée de ces travaux et à aboutir à l'effet inverse de celui escompté, c'est-à-dire qu'au lieu de sauvegarder des éléments patrimoniaux remarquables, on pourrait avoir un abandon total dudit patrimoine si on n'a pas les moyens de faire comme il faut. L'idée de soumettre chaque projet à la commission me semble bonne.

M. le Maire MEYER : Il n'y en a pas des masses. Ce sont des cas ponctuels.

Mme VALENTIN : Oui, mais cela peut arriver.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et pose d'une clôture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est un rapport un petit peu analogue au précédent. On se rend compte aussi que nous avons chacun des appréciations différentes quant aux rénovations de façades et au choix des couleurs. Il y en a pour qui des pompons rouges sur la façade gênent et d'autres que cela gêne moins. Je pense qu'il y a un peu plus de demandes que de demandes d'isolation. De la même façon, je propose que cela soit revu en Commission d'urbanisme afin d'en discuter un petit peu tous ensemble.

Ensuite, je voulais aussi vous répondre par rapport à votre remarque quant à notre vote de ces points alors que nous avons voté contre le PLU. Le PLU était une somme de réglementations et d'orientations avec lesquelles nous pouvons ne pas être d'accord pour certains points. Ici, ce sont des points votés individuellement et avec lesquels on peut être d'accord.

M. le Maire MEYER : Juridiquement, non puisque ce sont des questions annexes rattachées au PLU.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Autant tout à l'heure, compte tenu de la faiblesse du nombre de dossiers et de l'intérêt que cela peut avoir, il était logique d'en parler en commission. Si on se met à parler, y compris de la couleur des façades qui est quand même le fonctionnement quotidien d'un service et d'une mairie, à chaque fois en commission, cela va devenir extrêmement lourd et va rallonger les délais. Ce n'est pas non plus souhaitable.

M. le Maire MEYER : Sauf que juridiquement, le Conseil n'a aucune compétence pour un permis de construire. C'est le seul exécutif qui a la capacité de décider. Cela n'empêche pas la consultation, mais une commission ou le Conseil n'a aucune compétence sur un avis urbanistique en rapport avec un permis de construire.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Approbation du Règlement Local de Publicité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Observation préalable. Un de nos collègues nous a quittés, M. CLOR, parce qu'il dirige une entreprise qui s'occupe de signalisation. Il peut être intéressé. Par précaution, il a quitté la salle pour ne participer ni à la présentation du rapport ni au vote.

Mme OBERLE reprend la parole.

Mme OBERLE : Merci, M. le Maire. Effectivement au-delà des éléments que M. HEMEDINGER vous a présentés, je vous propose d'accéder directement aux modifications apportées au Règlement Local de Publicité, suite à l'avis de la Commission d'enquête, donc dans le format que ce qui avait été fait pour la Plan Local d'Urbanisme. Donc de la même manière que pour le PLU, on ne modifie le RLP que sur la base des avis et remarques formulés dans l'enquête publique. Contrairement au PLU, on a une obligation de saisine de la Commission des Sites sur le projet de RLP et donc cette Commission des Sites, en plus des autres services consultés, s'est prononcée. M. HEMEDINGER a représenté la commune, le projet leur a été présenté et ils ont fait un certain nombre de remarques. Il n'empêche que globalement le RLP a été reçu de la même manière que le PLU, sans remarques ni recommandations particulières. En revanche, certaines modifications ont été apportées, suite à l'avis des services de l'Etat et à l'avis de la Commission des Sites dans l'essentiel des cas d'ailleurs.

Donc le premier point concerne la prise en compte de manière plus effective du secteur sauvegardé puisque dans le document arrêté il avait été identifié sur le plan mais n'avait pas forcément fait l'objet de dispositions spécifiques.

Aujourd'hui en effet, la réglementation qui s'applique à ce secteur-là en matière de publicité est relativement claire et il n'y a pas de publicité autorisée. En revanche les enseignes sont soumises aux règles spécifiques visées par l'Architecte des Bâtiments de France. Donc, suite à l'avis des services de l'Etat et notamment de la Commission des Sites, qui nous faisait reproche de ne pas avoir spécifié quelles étaient les dispositions qui s'appliquaient dans le cadre du RLP au secteur sauvegardé, on vous propose d'introduire une zone spécifique dénommée ZP7 qui reprend les dispositions globales de ce que l'on a aujourd'hui dans le secteur sauvegardé, à savoir que la publicité y est très largement interdite, et pour ce qui relève des enseignes, on a retransposé dans le RLP les grands principes réglementaires en matière d'enseigne qui figuraient dans le secteur sauvegardé.

Par ailleurs, le projet de RLP arrêté avait fait l'objet de remarques quant aux modalités de calcul du nombre de dispositifs qu'il était possible de faire dans les différents secteurs, puisqu'on a maintenant 7 secteurs globaux. Sur un certain nombre de secteurs, notamment les secteurs économiques et les secteurs de l'aéroport ainsi que les entrées de villes, le RLP arrêté avait proposé que la densité des panneaux publicitaires soit régie par un système d'interdistance. Donc si on avait un panneau à un point donné, le prochain devait être implanté à au moins 100 ou 300 mètres en fonction de la zone dans laquelle on se trouvait. Cette règle de l'interdistance est très différente de ce que l'on a aujourd'hui dans le Règlement National de Publicité qui, lui, permet une densité beaucoup plus forte. Dans les orientations qui avait été souhaitées dans le cadre du RLP, pour conserver le cadre de vie colmarien et conserver les entrées de ville, etc., il avait été proposé d'être plus restrictif que ne l'est aujourd'hui le Règlement National et donc d'introduire cette notion de densité qui avait été largement soulevée par les publicitaires et par les services. Donc, aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est de garder cette règle d'interdistance de 100 ou 200 mètres dans certains secteurs, voire de 300 mètres, pour garder justement une relative faiblesse de présence de panneaux publicitaires. Ceci dit, la Commission des sites s'était également positionnée sur le souhait de préserver les paysages vers les Vosges. La question de l'interdistance des 100 mètres prévue au RLP et in fine ce qui vous est proposé dans le secteur de l'aéroport, c'est donc de porter l'interdistance non pas à 100 mètres comme elle était initialement prévue, mais à 200 mètres pour avoir un peu moins de densité, publicitaire dans ce secteur-là.

Autre demande qui avait été formulée à la fois par la Commission des Sites, par Paysages de France, notamment et par la DDT, le RLP était assez muet sur les petits dispositifs d'enseignes, ce que l'on appelle les dispositifs de moins d'1 m2. Effectivement dans le PLU arrêté, c'était un sujet qui n'avait pas forcément été bien abordé. Il nous avait donc été proposé de revoir cette question et de fait, ce qui vous est proposé ce soir dans le cadre du RLP pour l'approbation, c'est d'introduire des dispositions qui visent à limiter le nombre de dispositifs de petites dimensions, donc de moins d'1 m2, à la fois en nombre de dispositifs et en superficie. D'une manière générale, ce qui vous est présenté, ce sont deux dispositifs d'1m2 maximum chacun par activité. Et dans les zones économiques et dans l'emprise de l'aéroport, de

passer ce ratio à 3 dispositifs par établissement pour tenir compte de surfaces souvent plus importantes, et on est plus souvent aussi à l'angle de plusieurs voies.

Autre rectification demandée par les publicitaires d'une manière générale, il se trouve que la loi du 12 juillet 2016 portant création architecturale et du patrimoine, a modifié le principe de publicité aux abords des monuments historiques. Elle permettrait une plus grande souplesse d'implantation de panneaux publicitaires dans une distance assez proche des monuments historiques, entre 500 et 100 mètres, on pourrait réintroduire la publicité.

Le parti qui vous est proposé ce soir, c'est non pas d'introduire de manière assez générale et uniforme la publicité à proximité des monuments historiques entre 100 et 500 mètres, mais plutôt de limiter cette possibilité-là aux seuls secteurs compris entre 100 et 500 mètres pour la publicité sur le mobilier urbain. Ça concernerait donc la zone aux abords du secteur sauvegardé aujourd'hui, la zone économique, la zone des entrées de villes et la zone à dominante résidentielle où on pourrait imaginer de la publicité à proximité des monuments historiques, mais uniquement si cette publicité se fait sur mobilier urbain.

Voilà les principales modifications qu'on vous propose d'apporter.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup.

M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues. J'avais demandé la parole pour le point précédent par rapport aux couleurs des ravalements de façades. Je pense qu'il serait souhaitable de demander l'avis des propriétaires. Quand on a une maison, on se l'approprie. Il y a plus de 30 ans, nous avions fait un travail avec un architecte coloriste sur plusieurs quartiers, fait des propositions et consulté tous les propriétaires et les occupants pour proposer des choix de teinte. On n'a pas de retour des teintes que l'on ne souhaite pas. Il m'arrive souvent dans mon métier de proposer des couleurs et il nous arrive d'avoir des retours de couleurs qui ne sont pas adéquats. Je pense que consulter en amont les personnes à qui appartiennent les bâtiments pour les couleurs poserait peut-être moins de problèmes.

M. le Maire MEYER : C'est la logique.

M. OUADI : En l'occurrence, si nous pouvions éventuellement avoir un architecte coloriste qui ferait une étude préliminaire sur Colmar.

M. le Maire MEYER : Tous les projets n'ont pas d'architecte. Je n'ai rien contre les architectes.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je déplore quand même que l'on n'ait pas pris mieux en compte la douzaine de remarques de Paysages de France. Deux ont été partiellement reprises ou en totalité. Les autres n'ont pas être prises en compte, notamment la densité et surtout le format de certaines enseignes publicitaires qui dépassent les 4x3 alors que du mobilier urbain est déjà consacré à la publicité, et que les bus et des véhicules particuliers ont de la publicité. Je crois que notre paysage est saturé de publicité alors

qu'on est en pleine ère numérique qui se rajoute encore à la publicité. Il y a même des enseignes numériques et lumineuses qui polluent encore plus que les anciennes enseignes. On retrouve surtout ces enseignes notamment aux entrées de ville, cela a été dit. Bien sûr, sur les grands axes de circulation, je ne parle même pas de la zone de l'aérodrome qui est complètement saturée de publicité. Je ne sais pas où va la liberté du commerce. Ce n'est pas la liberté, c'est la licence du commerce, c'est-à-dire que le commerce a le droit de faire ce qu'il veut, de poser des chevalets devant sa boutique parce que cela ne gêne personne, le piéton n'est pas du tout gêné, bien sûr. On m'a dit que cela ne fait pas partie du Règlement Local de Publicité. Les bus remplis de panneaux publicitaires, les voitures particulières qui ont de la publicité et les propriétés privées qui ont des panneaux publicitaires en clôture de plus en plus nombreux, en font-ils partie ? Je n'approuve pas du tout ce règlement qui ne règle rien et qui laisse surtout faire, malheureusement. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Cher collègue, il ne faut pas être excessif comme cela. Que tu aies un avis qui soit éventuellement divergent, ce n'est pas grave, cela prouve que chacun – notamment aussi au sein de la majorité – a le droit de défendre son avis à partir du moment où il est argumenté. Il faut juste ne pas être trop excessif. Ce n'est pas parce que tu es persuadé de quelque chose que tu as obligatoirement raison, et qu'il faille jeter ce document qui a été travaillé. Je salue d'ailleurs Mme JACQUIN qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

M. le Maire MEYER : Il ne l'a pas jeté.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Non, je veux dire qu'il n'est pas permissif. Un certain nombre de remarques nous ont été faites par Paysages de France. Elles sont systématiques dans tous les documents concernant la publicité dans toute la France. Ils jouent leur rôle. Un RLP doit d'abord respecter la loi qui est le règlement national. Un certain nombre de remarques faites ne sont pas respectueuses de la loi, donc vous proposer quelque chose dans le document qui ne respecterait pas la loi n'était pas possible parce que la loi n'interdit pas la publicité, la loi la réglemente. Nous la réglementons sur certains points de manière plus dure que le règlement, mais nous ne pouvons pas aller à l'encontre de cette loi. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce soir un document plus mesuré que cela, qui permet la liberté du commerce et qui réduit un certain nombre de formats de publicité. C'est une discussion que nous avons d'ailleurs eue avec les « enseignistes » où l'on passe parfois de 12 m² à 8 m², ce qui va améliorer les choses. Tu vois, les choses évoluent.

S'agissant de l'aérodrome, là encore, la loi est très laxiste, si nous n'avions rien fait, nous aurions pu avoir encore deux ou trois fois plus de publicité que celle que nous vous proposons ce soir parce que dans les enceintes aéroportuaires, la loi a laissé faire les choses. On réglemente un peu plus de façon à permettre l'expression de cette publicité sans pour autant avoir une prolifération de panneaux.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vais me permettre de répondre très amicalement à notre collègue M. WAEHREN. Tu sais, Guy, il y a des professions qui doivent obligatoirement afficher ce qu'elles font. Puisque tu parles des chevalets sur le trottoir, le Code des débits de boissons ainsi que la réglementation sur les terrasses nous obligent à afficher ce que nous proposons à l'extérieur. As-tu une solution ? Il n'y a pas de solution. D'autres professions sont également tenues d'afficher ce qu'il y a. C'est bien sûr de la publicité, mais c'est une publicité économique extrêmement salutaire soit pour le client, soit pour le commerce.

M. le Maire MEYER : Quelle que soit notre façon de voir les choses, nous ne serons jamais d'accord sur le fond. Étant néanmoins entendu – et je comprends la réaction de M. WAEHREN –, qu'il y a encore une différence entre le secteur sauvegardé et le reste. Quelquefois, je suis également interpellé par cette foison de signalisation où l'on pourrait également avec un peu de réflexion assainir la situation. J'attendais éventuellement un petit propos de remerciement de Guy WAEHREN puisque j'ai fait enlever 350 panneaux de signalisation dans le centre-ville. 350.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Tu houspillais l'Adjoint de ressort. On a fait le tour de la Ville, je disais qu'il y avait au moins 100 panneaux de trop. Après avoir passé de façon précise sur le terrain par les services, ce n'était pas 100, mais 350.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention en l'absence de M. CLOR.

Tu vois, le rapport n'a pas été jeté. Guy WAEHREN s'abstient.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Non, mais le RLP ne concerne pas le secteur sauvegardé.

M. le Maire MEYER : Je viens de le dire.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je confirme.

13. Transaction immobilière : rénovation urbaine – secteur Luxembourg - acquisition.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Transaction immobilière – cession – nouveau lotissement Croix-Blanche.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste saluer ce projet qui tranche un petit peu avec les lotissements du quartier où on était sur du lotissement très classique, un peu archaïque avec des maisons sur 4-5 ares et en bande. On retrouve un petit peu de la densification de l'habitat avec, comme vous le disiez, une mixité de l'habitat avec des maisons individuelles, mais aussi accolées et du petit collectif, quelque chose que nous avions déjà vu auparavant dans le Village Alsacien et qui je pense, a fait ses preuves.

M. le Maire MEYER : Nous voulions un mixage total, du semi-collectif et individuel et également par la capacité des logements pour avoir un peu de tout.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Par rapport au rapport que vous aviez reçu, celui qui vous a été distribué ce soir comporte une légère modification de l'emprise cédée. On passe de 4,66 hectares à 4,44 hectares parce qu'il y avait des notions de voirie.

M. le Maire MEYER : Les centiares restent les mêmes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat avec la Cité de l'Enfance portant sur l'accueil des enfants en restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Modification du règlement de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Les modifications apportées au règlement intérieur sont intéressantes, je les approuve, mais je voulais juste quand même me prononcer par rapport au fait que si les accompagnateurs de la restauration scolaire à midi sont des ATSEM, le temps de travail sur le lieu de restauration est pris sur le temps de travail dans les écoles. Si une ATSEM fait la restauration scolaire entre midi et deux, c'est du temps en moins dans les écoles. Je trouve que c'est regrettable.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : En effet, elles doivent avoir récupéré ce temps de travail. De mémoire, elles ont une pause de 20 minutes qui leur est accordée, mais je vous garantis, M. HILBERT, que le bénéfice d'avoir les ATSEM qui s'occupent de la restauration scolaire de manière à suivre les petits enfants de 3 à 5 ans sur le temps du repas, est un véritable gain en termes de qualité par rapport au système antérieur où les ATSEM ne faisaient pas la restauration scolaire, c'était du personnel extérieur. Tout le monde reconnaît le bénéfice pour les enfants d'avoir les ATSEM qui puissent suivre les enfants pendant ce temps de la restauration scolaire. Il y a inconvénient, je suis d'accord, elles ont une pause de 20 minutes à faire qu'elles font au début de l'après-midi sur le temps scolaire. Globalement, vu le gain et l'intérêt des enfants, je pense qu'on ne reviendra pas en arrière.

M. HILBERT : Certaines partent avant la fin de la matinée. Certains enseignants en maternelle se retrouvent seuls pour habiller les enfants qui sont cherchés par les parents. Effectivement, elles ne sont pas forcément là tout de suite lorsque l'école reprend l'après-midi, notamment pour la sieste. Il y a peut-être un gain pour la restauration, je ne le remets pas en cause, mais il y a une perte importante pour le confort des enfants qui sont encore à l'école.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : En général, elles se relaient et les enseignantes ne sont jamais seules. Elles ne vont pas toutes ensemble à la restauration. Elles s'arrangent de manière à handicaper le moins possible le travail des enseignants pour les accompagner.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas parce qu'on n'approuve pas la mesure qu'on ne doit pas voter à chaque fois son application puisqu'elle a été votée par la majorité, c'est comme pour le PLU. Là, on vote l'application de la règle adoptée par la majorité. En revanche, je veux répéter que nous aurions trouvé plus judicieux qu'on équipe toutes les classes en Tableaux Blancs Interactifs. Et, à tout le moins, pourrait-on aujourd'hui accompagner cette mesure individuelle de l'équipement collectif qui est beaucoup plus utile dans tous les domaines à l'apprentissage de nos enfants ? Nous souhaitons vivement que cette demande soit réexaminée. Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Nous avons un plan informatique qui est sous la responsabilité de M. JAEGY où nous équipons chaque année plusieurs salles de classe de TBI ou de VBI, mais cela se fait en fonction de la demande des enseignants. Il y a décision qu'il n'y aura pas un équipement systématique parce que tous les enseignants n'ont malheureusement pas forcément envie de se mettre et de travailler avec l'outil informatique. Cela se fait en étroite collaboration avec l'Inspectrice, Mme DEHOCHE, mais les crédits sont là et attribués chaque année.

M. le Maire MEYER : Le rapport a été approuvé.

Mme ANGLARET-BRICKERT : (intervention hors micro)

M. le Maire MEYER : Nous n'allons pas faire de marché global pour les tablettes. C'était votre question, je pense.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

20. Renouvellement du comité des usagers au Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN - CMD, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Les collègues proposés pour 2017 sont Mmes DENEUVILLE, UHLRICH-MALLET, STRIEBIG-THEVENIN et M. HILBERT qui y était déjà l'an passé.

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je fais voter sur la désignation des 4 collègues. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Les collègues sont installés.

21. Aide à la vie associative culturelle – 1ère tranche 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Subventions aux associations culturelles en 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2017 – 1ère tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de subventions - 1ère tranche de programmation pour les actions du Contrat de Ville 2017 – subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Participation financière à un poste d'intervenant social au commissariat central de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Cession des véhicules de service – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : On a donné de bonnes idées !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, on nous a copiés au niveau gouvernemental !

30. Garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 866 000 euros contracté par Pôle Habitat – Colmar – Centre Alsace – OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, malgré le PLU et la maison d'arrêt, nous terminons à 20 h 15 ce qui, je pense, est un peu exceptionnel vu que le PLU, sur le fond, était quand même un sujet relativement important. Mesdames, Messieurs, chers collègues, merci. La séance est levée. Nous nous donnons rendez-vous tout à l'heure pour le verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 15

Colmar

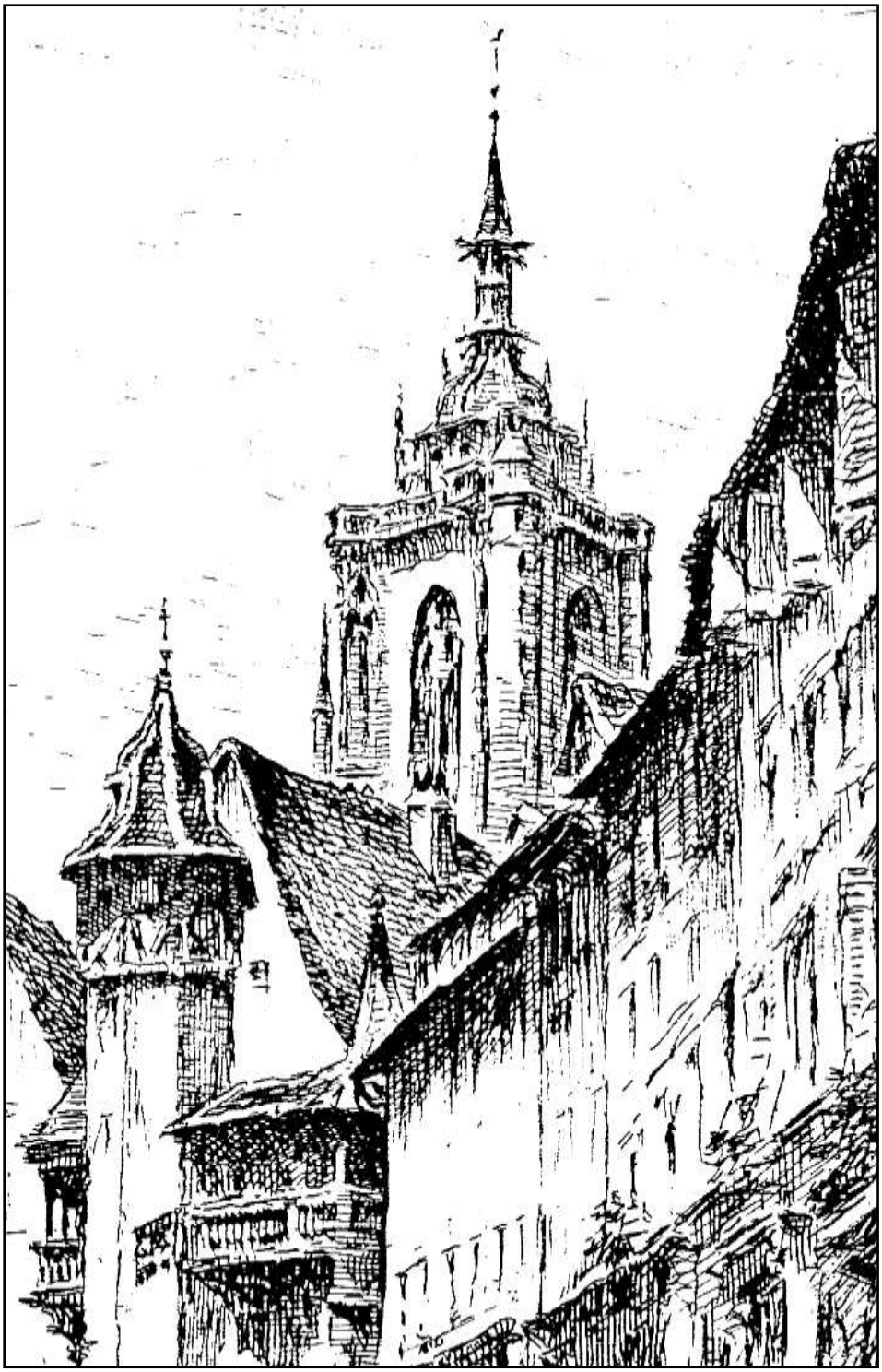

STENOGRAMME

33ème Séance

du

22 mai 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. GRUNENWALD, Mme DE CARVALHO, M. DENECHAUD, Mme BRANDALISE donnent respectivement procuration à Mme LOUIS, M. JAEGY, Mme KLINKERT, M. OUADI. Auront eu peu de retard l'Adjoint DREYFUSS et Mme PELLETIER qui en attendant, donnent pouvoir au 1er Adjoint pour le premier et Mme HUTSCHKA pour la deuxième.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 27 mars 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à faire. Vous savez que le Préfet avait pris un arrêté pour fermer le passage sur la voie ferrée concernant la ligne Colmar/Metzeral. J'avais d'abord fait état d'un recours gracieux que le Préfet n'avait pas accepté. Je suis allé au Tribunal Administratif. Il se trouve que par jugement du 29 mars 2017, les magistrats ont donné raison à la Ville de Colmar et ont annulé l'arrêté préfectoral de fermeture. J'en ai également tout de suite parlé au Préfet et vu la question avec la SNCF : pour rétablir la circulation piétonne, il faut faire des travaux de sécurisation. J'avais proposé à la SNCF que la Ville de Colmar soit partenaire des débours puisque finalement, l'intérêt est partagé entre la SNCF et la Ville de Colmar. J'attends la réponse de la SNCF.

Toujours pour rester dans le fer, lors d'une discussion avec le Directeur régional de la SNCF, j'ai demandé à ce dernier de m'apporter toutes garanties quant à la pérennité des 4 arrêts du TGV Est avec Paris puisque les 4 arrêts avaient été obtenus après beaucoup de lutte. Dans sa réponse du 28 avril dernier, le Directeur régional de la SNCF me confirme que la SNCF envisage le maintien en 2018 des fréquences directes avec Paris, soit 4 trains par jour et par sens, hors été, puisqu'il y a toujours une modulation en été. La SNCF observe avec satisfaction une croissance des trafics sur Colmar/Strasbourg de 4 % au niveau de la desserte et une augmentation de 8 % au niveau de la desserte TER, dans les deux sens Strasbourg/Mulhouse et sur Colmar/Mulhouse. C'est donc une bonne évolution dans l'utilisation du transport ferroviaire, mais je retiens surtout la confirmation des 4 arrêts à Colmar concernant la liaison par Strasbourg.

Dans un autre domaine, vous avez également remarqué, je pense, le site web lianorg basé à Pékin qui diffuse une information touristique

authentique et professionnelle à destination des touristes asiatiques (Chinois, Japonais, Coréens et autres). Ce site a analysé la situation de 2 008 villes à travers 127 pays et a mis le doigt sur la performance du musée Bartholdi, élu Top choice 2017, après avoir reçu les critiques positives des juges et des visiteurs asiatiques. C'est également une bonne nouvelle pour tous les efforts faits à partir de ce musée.

Pour rester dans le tourisme, je me réfère au site internet d'European Best Destinations, qui sélectionne les meilleures destinations européennes et a désigné Colmar comme l'une des plus belles destinations pour Pâques. Pâques est derrière nous, mais c'est néanmoins une performance puisque sur 4 personnes qui ont répondu, 1 a choisi Colmar en premier choix. C'est donc aussi une grande satisfaction. Il y a lieu de remercier tout le travail assumé par l'Office de Tourisme avec le Service municipal des espaces verts depuis 7 ans pour présenter une autre image de la Ville de Colmar. Colmar est ainsi décrite sur le site internet : « *Colmar en Alsace est une destination à découvrir tout au long de l'année. C'est l'endroit idéal pour Noël et pour pas mal d'autres saisons* ». C'est vraiment une satisfaction générale.

Je continue toujours dans le même périmètre avec Airbnb qui place Colmar en pole position avec un commentaire exceptionnel : « *Le podium consacre Colmar, Chamonix et Cannes, le vainqueur faisant ainsi une entrée triomphale dans les dix premiers* », alors que nous n'étions jamais classés dans cette rubrique. Que de bonnes nouvelles sur le plan touristique !

Cela étant dit, je laisse la parole à Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour la présentation du point 5.

5. Avance sur subvention à l'Association du Carnaval de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 15 décembre 2014 entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Programme de la saison 2017/2018 au théâtre municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : L'Adjoint disait : « après les 7 péchés capitaux, nous aurons les 8 béatitudes l'année prochaine ».

8. Adhésion du théâtre municipal au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je profite de cette occasion pour vous demander le même service pour la salle Europe qui ne dispose même pas de la carte bancaire pour la billetterie. Y a-t-il une raison ?

M. le Maire MEYER : On y arrive. Eins num andra, wie in Paris ! C'est programmé.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Dans les mêmes conditions, Mme SANCHEZ.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bonsoir. Combien y a-t-il de représentations de cet orchestre à Colmar ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Ce n'est pas une question de nombre de représentations. Cette subvention fait partie intégrante de la subvention versée à l'Opéra National du Rhin. C'est simplement une ligne budgétaire fléchée pour l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, mais qui correspond à une enveloppe globale Opéra National du Rhin, sachant que Colmar paie de

façon proportionnelle par rapport aux autres communes et par rapport au nombre de spectacles accueillis à Colmar.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Quand j'ai lu 7 dans le rapport, j'ai mal lu, c'est bien cela ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non, c'est 7.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Cela fait 10 000 euros par représentation ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non, il ne faut pas le voir ainsi. C'est vraiment une ligne budgétaire fléchée Orchestre Symphonique de Mulhouse, mais qui est dans l'enveloppe globale.

M. le Maire MEYER : Sur le fond, Mme ANGLARET-BRICKERT a raison, c'est cher.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ah, merci, M. le Maire ! Cela soulage.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas botter en touche, c'est cher. C'est 10 000 euros par représentation, mais pour avoir tout le périmètre de ce qu'on peut espérer à travers la culture et les activités que nous déployons à partir du théâtre. Nous en parlons depuis longtemps, mais nous n'avons pas le choix puisque c'est en concertation avec Mulhouse et Strasbourg. Nous portons ensemble cette opération. Il est difficile de revenir en arrière.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Nous pouvons revenir sur le vote ?

M. le Maire MEYER : Vous pouvez voter comme vous voulez.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Nous avons donc le droit de nous abstenir ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Donc, vous vous abstenez sur le point 9 ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, M. le Maire.

10. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je pense que c'est la dernière série à ce tarif.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui.

M. le Maire MEYER : Nous touchons la fin de l'année scolaire, nous pouvons donc supposer que toutes les acquisitions sont faites. À partir de la rentrée, nous avons arrêté un tarif adapté en fonction du coût du matériel qui, je crois, est de 120 euros.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Absolument.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une opposition. Je pense que c'est en rapport avec la non-passation d'un marché.

11. Vente d'un immeuble par le conseil de fabrique de l'église Sainte Marie.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons un avis à donner. Jusque-là, nous n'étions jamais opposés à ce qui est proposé par les différentes communautés religieuses.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006.

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Mise à jour des indemnités de fonction des élus municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je trouve que c'est un joli paradoxe de discuter de l'augmentation d'indemnités le jour où le gouvernement lance les consultations sur la future loi de moralisation de la vie publique. Le résultat des dernières élections présidentielles a pourtant montré le dégoût des Français pour l'entre-soi politique et les règles du jeu que nous fixons par nous-mêmes et pour nous-mêmes. Pour la deuxième fois en six mois, nous allons augmenter les indemnités des élus. Même si la hausse est très limitée et est un effet collatéral de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, nous aurions pu décider de maintenir le niveau d'indemnité voté en novembre et pour lequel nous avions voté contre. J'estime, en l'occurrence, que même si cette hausse est modeste – je le rappelle –, nous n'envoyons pas véritablement un bon signal sur les pratiques de la Ville de Colmar en la matière. Merci.

M. le Maire MEYER : J'accepte avec beaucoup d'écoute ce commentaire puisque nous avons installé la moralisation bien avant le gouvernement. Rappelez-vous les élections de 2014. Je m'étais engagé pour le compte de mon équipe à diminuer les indemnités des élus, maires, adjoints et conseillers délégués de 100 000 euros par an. Le budget de l'année 2013 était de 675 000 euros. Donc, d'entrée et de nous-mêmes, nous avons décidé de diminuer ces indemnités de 100 000 euros, ce qui n'est pas rien. Alors, vous allez me demander où nous en sommes aujourd'hui. 675 000 – 100 000 = 575 000. Aujourd'hui, nous sommes à 562 000 malgré les augmentations. Pour le personnel, nous n'avons pas à passer au Conseil Municipal ces révisions indiciaires. Pour les élus, il le faut. Mais je tenais à rappeler que nous avons moralisé le comportement des élus colmariens bien avant l'heure.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

16. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2e tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, j'ai oublié d'ajouter que les 100 000 euros d'indemnités en moins étaient pour nous l'engagement n° 1 sur les 60. Si vous ne me croyez pas, sortez notre journal et vous voyez 675 000 – 100 000 = 575 000.

M. ERNST : Rassurez-vous, je connais bien votre programme, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais alors, il semble que vous le connaissiez par cœur…

17. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2017 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention 2017 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Soutien aux échanges scolaires – 2e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Jacques DREYFUSS n'est pas encore là, donc c'est le 1er Adjoint qui prend en charge la présentation du point 21.

21. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du marché couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'une façon générale, cette association marche plutôt bien puisqu'elle initie pas mal d'événements qui meublent un peu les 12 mois de l'année. L'ouverture du dimanche est aussi heureuse. Malheureusement tout le monde n'y participe pas. Le dimanche est devenu le rendez-vous de nombre de Colmariens au marché couvert.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises – avenant à la convention de groupement de commande et plan de financement prévisionnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Opération également portée par l'ANRU et un bon partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Transaction immobilière – cession rue d'Amsterdam – immeuble de bureaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Transactions immobilières : déclassement et cession de parcelles suite à des travaux de voirie.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière – alignement Nonnenholz-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau Pôle médical Femme, Mère et Enfant par les Hôpitaux Civils de Colmar, rue du Docteur Paul Betz.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un grand chantier. Heureusement qu'il se termine bientôt.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

30. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – modification du programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, ce n'est pas une économie budgétaire puisque les 655 000 euros vont financer le remplacement des horodateurs. Vous avez pu remarquer qu'ils n'ont pas tous le même fonctionnement. Les uns acceptent la carte, les autres pas. Il a donc fallu généraliser. Avec l'intégration de zones nouvelles, nous sommes condamnés d'acheter aussi une nouvelle série d'horodateurs. Nous aurons un rapport de présentation lors de la séance du Conseil Municipal du mois de juin. La dépense à supporter tourne autour de 600 000 euros. Les 655 000 euros nous permettront de financer cette opération supplémentaire sans modifier le budget de base. Vous aurez davantage d'explications au mois de juin avec le rapport complémentaire en rapport avec l'équipement matériel.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Rénovation urbaine du secteur Luxembourg : projet d'aménagement et rénovation de la galerie commerçante Europe.

M. le Maire MEYER : Il y a 8 jours, j'ai ajouté un point 32 en rapport avec l'enquête d'utilité publique concernant la maîtrise du parking de l'ex-magasin Match. Le commissaire enquêteur a fait état de différentes observations, dont les unes résultent de nos propres services et les autres viennent des suggestions que le commissaire enquêteur a rencontrées auprès des commerçants, des locataires des commerces, voire des co-propriétaires.

M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Un travail important est mené en collaboration avec les commerçants, les co-propriétaires de la galerie. Nous avons repris ensemble des éléments de l'enquête du commissaire enquêteur sachant que – comme vous venez de le dire – nous les avions largement anticipés. Cela correspond à des choix tout à fait naturels pour le devenir de ce secteur.

Un deuxième point important est le fait que nous sommes évidemment conscients du rôle joué aussi par la galerie marchande, par le Centre Commercial Europe, qui est nécessaire, notamment pour les besoins quotidiens des habitants du secteur et au-delà. Pour accompagner les co-propriétaires dans la rénovation de cette galerie qui en a bien besoin et dans l'hypothèse d'une cession amiable par les propriétaires de cette galerie des quotes-parts parties communes correspondant au parking, dont nous avons déjà parlé ici, nous proposons que la Ville participe à hauteur de 20 % des travaux de rénovation de cette galerie qui concerne les façades, les devantures, le hall de la galerie. C'est ce point que nous vous proposons de bien vouloir approuver dans la présente délibération.

M. le Maire MEYER : L'énumération des points résulte – comme on vient de le dire – soit des propositions des propriétaires des exploitants, des suggestions de la Ville de Colmar. Mais le dernier paragraphe pour les 20 % est une addition volontaire pour être davantage aux côtés des commerçants et leur permettre un relookage de leurs commerces respectifs.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vous repose des questions que j'ai posées aux Commissions Réunies. On nous parle du déplacement du marché hebdomadaire côté nord de l'Avenue de l'Europe, donc on en conclut que c'est sur la route, comme avant sur l'Avenue de Paris, mais les questions vont plus précisément concerner l'extension du parking situé à proximité de la mosquée. J'imagine que vous avez prévu ou imaginé un emplacement, combien de places ? Je voudrais vous rappeler que vous aviez promis la sanctuarisation de la Plaine Pasteur. Comment les choses vont-elles pouvoir co-exister ?

S'agissant de la pépinière d'entreprises, il est écrit que si elle se réalise – je ne doute pas qu'elle devrait se réaliser vu que c'est un projet ancien qui

semble tout à fait normal pour une ville de notre dimension – devrait être dotée d'un parking spécialement dédié. Là aussi, j'imagine qu'il y a quand même une projection un peu plus aboutie. J'aimerais savoir de combien de places on imagine qu'il faut doter un projet de ce type.

L'objet essentiel de la délibération est de nous faire voter une aide de 20 % du montant des travaux pour la réfection dans la galerie commerçante des façades, devantures, hall de galerie pour – dites-vous – « dynamiser l'activité commerciale de la galerie et de l'ex-magasin Match ». Les engagements existants qui s'appliquent à tous les commerçants, artisans et professions libérales à Colmar – sauf erreur de ma part – sont de donner 20 % des travaux plafonnés à 6 000 euros concernant les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants – ce n'est peut-être pas tout à fait le cas – en revanche, 30 % pour la rénovation de vitrine lorsqu'il y en a, avec un montant plafonné à 4 500 euros. Cela étant des engagements qui n'exigent *a priori* aucune contrepartie, si ce n'est le dépôt d'une demande de subvention en bonne et due forme, la Ville de Colmar n'aurait-elle pas dû se montrer un petit peu plus généreuse et faire un vrai effort de dynamisation de l'activité dans ce secteur, étant donné qu'il est en plus demandé aux commerçants de vous céder un bien foncier puisque c'est en contrepartie de leur quote-part du parking qui a une certaine valeur ? Plusieurs questions sur le projet : pourquoi n'y a-t-il pas un vrai coup de pouce ? – parce que là, ce sont des engagements qui existent.

Enfin, la dernière question est essentielle, il s'agit de la première question posée lors du Conseil de quartier du 24 mars, quand y aura-t-il un démarrage d'activité dans l'ancien Match ? Aujourd'hui, quand on va sur le site d'Axis Promotion qui est a signé un compromis avec la Ville, on ne voit rien, aucun projet, aucun programme, aucune mention sur la Ville de Colmar et encore moins sur Match ou le Centre Europe. Quelque chose est-il vraiment dans les tuyaux ? Le permis d'exploitation commerciale accordé en son temps par la CDAC est-il encore valable ? Le temps passe et il y a des règles d'attribution de ces permis. Ne faut-il pas repartir et remettre le métier sur l'ouvrage ? Quand y aura-t-il quelque chose à Match ? Merci.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, plusieurs choses. Déplacement du marché hebdomadaire du mercredi, oui le long de l'Avenue de l'Europe, on fermera cette portion de rue le temps d'une matinée comme cela existait effectivement le temps de l'Avenue de Paris, ce qui permettra de dégager l'espace du parking et aura un impact à la fois positif pour la galerie marchande, pour le futur exploitant de l'ancien Match et les commerçants du marché hebdomadaire.

S'agissant du parking de la mosquée, on nous dit souvent et on constate que le jour de prière, le vendredi après-midi, le parking de l'ancien Match est utilisé par les fidèles qui s'y garent ce qui posera nécessairement un problème lorsqu'il sera rouvert. Pour devancer ce point qui avait été également relevé par les commerçants – nous sommes évidemment à l'écoute des uns et des autres –, nous allons nous lancer dans une augmentation du parking à l'arrière de la mosquée qui n'est quasiment pas utilisé aujourd'hui parce que la facilité est d'utiliser l'ancien parking Match. Il y aura évidemment des incitations à utiliser ce parking. Il faudra très certainement

l'agrandir un petit peu sans pour autant toucher à la plaine de jeux. On ne peut pas encore vous répondre, il n'y a pas de projet véritable là-dessus. On reviendra évidemment en commission pour en reparler, mais les objectifs sont ceux que je viens de rappeler.

Vous parlez des 20 % qui sont quand même un signal fort que nous donnons aux commerçants de la galerie parce que la réouverture du futur Match qui est une chose extrêmement attendue à juste titre par l'ensemble du quartier et au-delà, qui est une nécessité et qui se fait parce que nous avons fait des choix politiques forts pour peser de toutes nos forces sur cela. Évidemment, la galerie ne pourra en bénéficier que si elle bénéficiait d'investissements de la part des propriétaires. Nous venons à la rencontre des propriétaires. C'est un peu dommage que vous n'osiez pas aller jusqu'à dire que vous vous félicitez finalement de cela parce que faire de la politique autrement, c'est aussi se féliciter des choses qui fonctionnent et des perspectives intéressantes, je crois que c'en est une. Évidemment, on peut toujours faire plus, mais n'empêche que 20 %, sans parler de plafond, c'est quand même un avantage important. Si nous le faisons, c'est qu'il y a un enjeu particulier dans ce secteur où il faut ramener des services, où il faut ramener du commerce – ce que nous faisons par ailleurs –, où il faut ramener de l'activité, il faut aider les commerces à exister. C'est tout l'objet de la délibération, quand même très positive, que nous proposons ce soir au Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Les seules réponses du 1er Adjoint risquent certainement de ne pas être suffisantes, pour Mme VALENTIN. D'abord, une provocation amicale : vous êtes quand même un peu osée, très osée. Vous étiez opposée à la maîtrise foncière de ce projet et aujourd'hui, vous avez des prétentions.

Deuxièmement, vous demandez de donner un coup de pouce supplémentaire. Pour quelqu'un qui n'a pas voté le budget, c'est un peu fort. Alors, coup de pouce sur des crédits que vous n'avez pas votés, c'est un peu de la provocation.

Troisièmement, 20 %, selon vous, ce n'est pas assez incitatif. Mais un transfert amiable ne veut pas dire un transfert gratuit. Les co-propriétaires sont payés pour leur quote-part quant à la propriété qui les concerne. Ce sont donc 20 % qui s'ajoutent à la transaction amiable sur la base des domaines. Vous avez parlé de la Plaine Pasteur, on ne va pas y toucher. Elle est installée comme elle l'est, elle restera. Nous avons assez d'espace à côté pour aménager les places de stationnement supplémentaires.

Il en est de même pour la pépinière. Toute nouvelle construction suppose les surfaces nécessaires au stationnement en fonction des mètres carrés construits. Là encore, nous serons dans les clous et cela ne pose aucun problème. Voilà, ce sont les observations complémentaires que je tenais à faire au regard de vos différentes questions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Donc, je répète, 20 % de prise en compte sur les aménagements intérieurs, c'est du droit commun, ce sont vos engagements.

M. le Maire MEYER : Non, madame.

Mme VALENTIN : 30 % sur la rénovation des vitrines, ce sont vos engagements.

M. le Maire MEYER : Non, madame, ce n'est pas du droit commun. Nous n'intervenons jamais à l'intérieur des locaux.

Mme VALENTIN : Ce sont deux dispositifs qui se trouvent sur le site de la Ville de Colmar.

Ensuite, ce n'est pas parce que je me suis opposée à l'expropriation que je ne peux pas – et *a fortiori* – prendre la défense de commerçants qui, à mon avis, n'ont pas la même force de discussion que vous avez en face d'eux.

Pour finir, si du moment que je ne vote pas le budget je n'ai plus le droit de m'exprimer sur des points traités au Conseil Municipal, autant que vous me démettiez de mes fonctions. Merci.

M. le Maire MEYER : Non, je n'irai pas jusque-là !

Mme VALENTIN : C'est un peu la même chose.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas vous faire passer pour une martyre.

Mme VALENTIN : Il ne s'agit pas d'être martyre, mais d'être dans mon droit.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, faire intervenir davantage la Ville de Colmar sur des crédits que vous n'avez pas votés, je pense que c'est un peu fort de café.

Mme VALENTIN : Absolument pas, je défends les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Les 30 % ne sont pas de droit commun, nous n'intervenons jamais à l'intérieur des locaux vacants, à part le forfait de 6 000 euros qui a été repris par Colmar Agglomération, mais 6 000 euros plafonnés sur 30 000 euros.

Mme VALENTIN : Oui, mais il n'empêche. Visitez votre site.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence ici, aucun plafond n'est fixé. Nous intervenons à hauteur des travaux, ce qui est une exception.

Mme VALENTIN : La dernière question n'a pas été répondue, comme vous avez coutume de le dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui, laquelle par exemple ?

Mme VALENTIN : Quand y aura-t-il une ouverture d'un commerce ?

M. le Maire MEYER : On a eu quelques ennuis avec le premier repreneur. J'ai donc annoncé Noël 2017, j'espère que cela pourra se faire. En complément d'information, j'ai dit que le repreneur a déposé le permis de démolir pour la station-service – ce qui est déjà bon signe – et qu'il va également déposer le permis de construire dans les prochains jours. Ce sont déjà deux étapes importantes.

Mme VALENTIN : OK.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas si c'est Mme ANGLARET-BRICKERT ou M. MEISTERMANN. M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, j'ai juste une question. Avez-vous une estimation sur la valeur de ces 20 % pour lesquels vous nous demandez de voter ? J'imagine qu'il est difficile de savoir le montant des travaux, mais quand même une enveloppe, une estimation. 20 % peuvent être beaucoup comme cela peut être peu.

M. le Maire MEYER : Non, M. MEISTERMANN, je ne sais pas. J'ai donné toute latitude aux co-propriétaires pour les mettre dans un environnement qui leur soit favorable. Ainsi, dans tout ce que nous faisons pour les autres interventions commerciales, c'est plafonné à des travaux de 30 000 euros alors que là, en l'occurrence, nous n'avons pas fixé de plafond. Nous voulons trouver ce climat de confiance avec les co-propriétaires pour les inciter à faire quelque chose parce qu'il ne s'agit pas seulement de reprendre la façade extérieure, il faut que l'intérieur également, la partie commune, puisse être régénérée pour présenter une autre image. Je pense que si des co-propriétaires font un effort, il ne faut pas mégoter sur le montant des travaux.

M. MEISTERMANN : OK, donc nous votons sans trop savoir. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez toujours ne pas voter.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

Malgré toutes les réticences, M. MEISTERMANN, vous avez voté pour alors que votre première position était contre.

M. MEISTERMANN : Non, M. le Maire, on ne s'est pas compris ou vous ne m'avez pas compris, mais je suis pour aider mon prochain, c'est d'ailleurs un combat permanent. Je suis pour aider et suivre ces commerçants qui sont, comme vous le savez très bien, un petit peu dans la panade en ce moment.

M. le Maire MEYER : C'est un peu le chat qui essaie de retomber sur ses pattes.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oh, M. le Maire ! Non !

M. MEISTERMANN : Tant mieux, j'ai au moins l'avantage de retomber sur mes pattes.

M. le Maire MEYER : Lorsque je vous avais proposé la maîtrise foncière de Match, quelle était votre position ? Étiez-vous pour ? Étiez-vous contre ? Vous êtes-vous abstenu ?

M. MEISTERMANN : Nous étions pour, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Non, vous vous êtes abstenu.

M. MEISTERMANN : Non.

M. le Maire MEYER : Je maintiens ma réponse.

M. MEISTERMANN : Nous avons posé beaucoup de questions, car nous sommes prudents au même titre que pour les 20 %. Nous avons quand même le droit de savoir comment l'argent public va être dépensé, donc avoir une estimation était peut-être possible avant de passer ce point, faire faire des devis pour avoir une enveloppe globale et éventuellement avoir une estimation. Là, vous nous proposez 20 % sans plafond, on ne sait pas exactement.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas la question.

M. MEISTERMANN : Compte tenu de la démarche, nous sommes tout à fait pour aider ces personnes.

M. le Maire MEYER : Vous disiez que vous approuviez la proposition lorsque j'avais proposé au Conseil Municipal l'acquisition du foncier. Je répète que vous vous êtes abstenu.

M. MEISTERMANN : On vérifiera, je pense que l'on était pour.

M. le Maire MEYER : Je vais faire une information publique au prochain Conseil Municipal.

M. MEISTERMANN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport étant approuvé, je n'ai pas de point divers. Le verre vous est proposé au salon des réceptions puisque la salle De Lattre est en préparation pour les élections législatives. Mes chers collègues, merci beaucoup, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 heures 25

Colmar

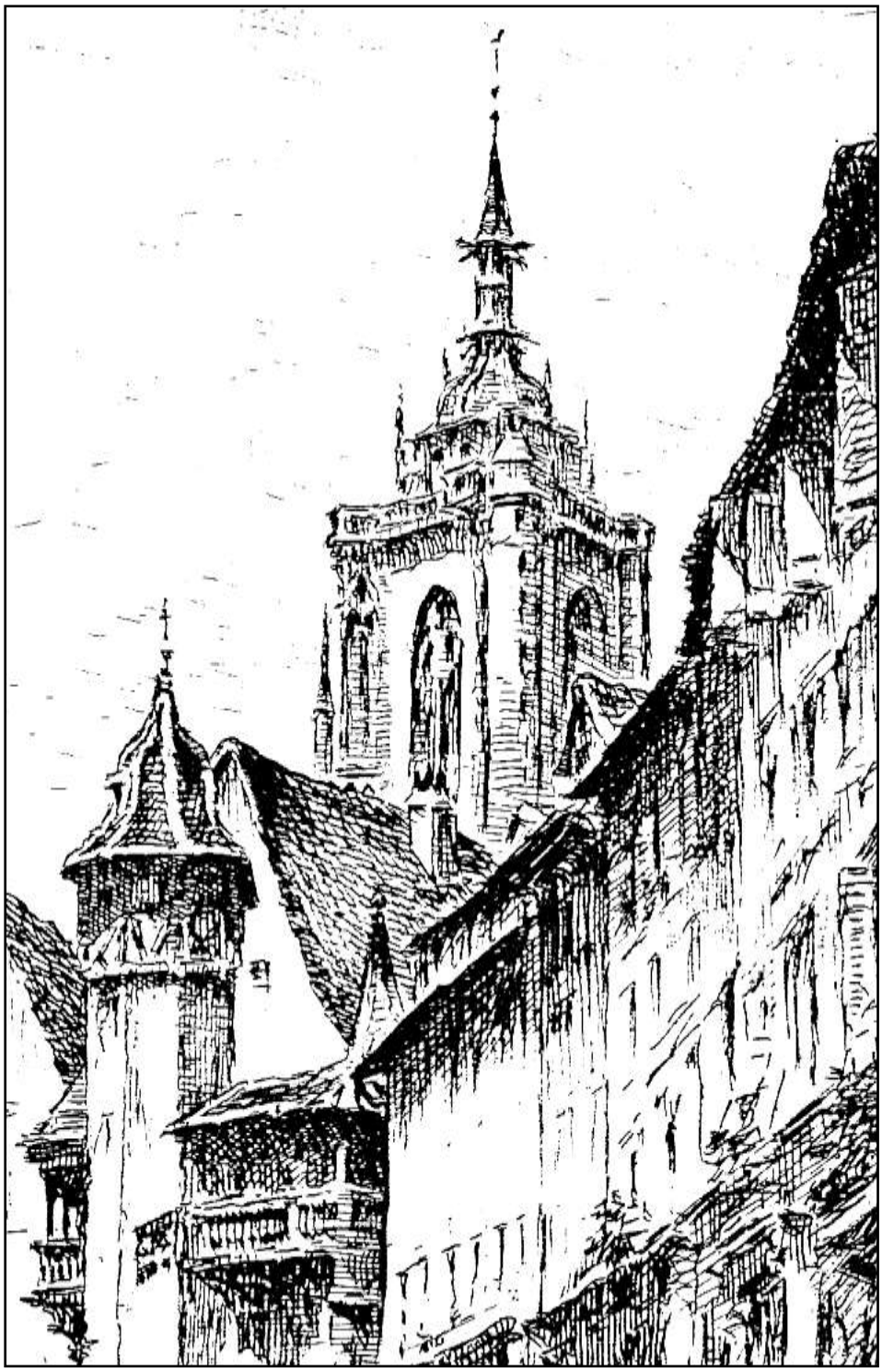

STENOGRAMME

34ème Séance

du

26 juin 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme CARVALHO, M. DENZER-FIGUE, M. HAMDAN, M. YILDIZ, Mme BARDOTTO, Mme HOFF, Mme ANGLARET-BRICKERT, M. DENECHAUD, Mme BRANDALISE, et M. ERNST donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY, M. CLOR, M. HANAUER, M. HEMEDINGER, Mme GANTER, Mme LATHOUD, M. MEISTERMANN, Mme KLINKERT, M. OUADI et Mme VALENTIN. Mme BENNAGHMOUCH s'excuse. Mme PELLETIER aura un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 mai 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai trois communications à vous faire. C'est d'abord un passage de la revue des Maires de France qui consacre une page entière à la Ville de Colmar. Sur la page Facebook, cette page fait un tabac puisqu'au total, page du Maire et celle de la Ville confondues, plus de 20 000 personnes sont atteintes.

La deuxième communication est en rapport avec la redevance de l'eau. Une cinquantaine de collectivités participent en France à une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau aux populations les plus fragiles grâce à la mise en œuvre d'une tarification dite sociale. C'est dans ce cadre que la Ville de Bayonne, entre autres, a instauré un tarif dit écosolidaire. Celle-ci vise à déduire 50 % du prix de la part eau potable limitée à 30 m³ par personne, soit 120 m³ par foyer puisque c'est la référence nationale. Alors, que peut-on dire à Colmar ? À Colmar et dans son agglomération, c'est encore mieux. L'eau y est en effet encore moins chère que lorsqu'est appliqué le tarif dit écosolidaire de Bayonne. Ainsi à Colmar, le tarif général est de 2,95 euros contre 3,32 euros à Bayonne pour le tarif dit solidaire, soit une économie de 0,38 euro par m³. Pour une consommation annuelle de 120 m³, l'économie annuelle est donc de 45,60 euros. Ainsi, le meilleur des tarifs solidaires n'est-il pas celui qui s'applique à tout le monde ? C'est visiblement le cas à Colmar et à son agglomération.

La troisième et dernière communication porte sur les rythmes scolaires. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Colmar s'est traduite depuis la rentrée 2014 par l'instauration de la semaine de

4,5 jours et par l'allégement de la journée scolaire d'une demi-heure. Ainsi, les enfants ont désormais classe le mercredi matin. Je le rappelle, la Ville était initialement opposée à l'instauration de nouveaux rythmes scolaires. Seulement, il a fallu se plier à la décision du Conseil d'État du 12 mai 2015.

Pourtant, le nouveau gouvernement et son ministre de l'Éducation semblent vouloir laisser la liberté de choix à l'ensemble des acteurs locaux de revenir ou non à la semaine de 4 jours. Cependant, le décret ne devrait pas être promulgué avant cet été, il n'est donc pas envisageable à moins de 3 mois de la rentrée de procéder à une révision des rythmes scolaires actuels. Le ministre laisse aussi entendre que les décisions seraient plus réfléchies si on se donnait un peu de temps. Pour lui, la rentrée 2018/2019 serait plus appropriée.

Aussi, dans l'attente des textes annoncés, la Ville de Colmar continuera pour l'année scolaire 2017/2018 à appliquer la semaine de 4,5 jours. Le contenu du décret à venir et les conditions fixées pour sortir de la réforme des rythmes scolaires seront examinés attentivement pour déterminer la position de la Ville quant au retour aux rythmes antérieurs. Cela suppose une large concertation avec les enseignants, mais également avec les parents d'élèves pour, le cas échéant, revenir aux 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019.

Pourtant, ces derniers jours, je ne cesse d'être interpellé par des parents et souvent aussi des enseignants. Pour moi, il n'est pas possible de changer pour le 1er trimestre de l'année 2017/2018, mais si cela pouvait l'être, à partir du 2e trimestre, dans la mesure où la concertation devait faire apparaître un accord majoritaire pour revenir aux 4 jours à partir du 2e trimestre, étant entendu que cela suppose également l'accord de l'Inspection Académique, je n'y serais personnellement pas opposé.

Nous en arrivons au point 5 présenté par M. JAEGY.

5. Rapport de présentation du Compte Administratif, exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Comme l'exécutif a à rendre compte également, je vous propose une petite prolongation d'autant plus que tout à l'heure je devrai prendre la porte pour vous laisser approuver les comptes administratifs en mon absence. J'en profite un petit peu pour développer davantage sur d'autres thématiques pour remplir les creux volontairement laissés sous silence par l'Adjoint, me laissant la possibilité de m'y infiltrer.

En ce qui me concerne et pour planter le décor, je vous prie de vous reporter tout simplement à la page 5 de votre rapport puisque ce sont les paramètres importants dans la maîtrise des coûts de fonctionnement concernant l'année 2016 par rapport à l'année 2015 et ce que nous reste comme latitude

pour l'année 2017/2018. Sur cette page, vous avez le rappel des 5 points essentiels.

D'abord, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,6 %, soit une économie de 1 204 000 euros.

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement s'améliore de 2 912 000 euros.

L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement progresse de 2 616 000 euros. Tout cela vous l'avez sur la page n° 5 de votre rapport.

L'excédent de clôture, tous budgets confondus, s'élève à 9 247 000 euros. La présentation 2016 est quelque peu faussée puisque les recettes 2016 comprennent une récupération de compensation de Colmar Agglomération de 2 060 000 euros. Ce qui ramène quand même l'excédent à un plus de 565 000 euros, tenant compte de cette déduction de la compensation de Colmar Agglomération.

Comme vient de le rappeler, M. l'Adjoint, notre dette diminue puisque la dette nette est ramenée de 69 millions d'euros à 63 778 000 euros.

C'est le rappel de base que je voulais faire quant à l'exécution du budget 2016. Mon exposé s'articule sur 5 axes, d'abord la maîtrise du coût de fonctionnement, puis la dynamique économique par l'investissement, la modération fiscale, la maîtrise de la dette et en dernier lieu, les perspectives pour 2017, 2018 et 2019, puisque c'est la dernière partie de notre mandat.

Pour continuer sur la base du budget de fonctionnement, vous observez que les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 4 413 000 euros en 8 ans, soit une augmentation annuelle de 0,8 %, donc inférieure à l'inflation.

Les dépenses de fonctionnement sont stables depuis 2014, soit 4 ans. Les recettes de fonctionnement n'enregistrent pas une hausse de 4 millions d'euros, mais de 18 581 000 euros de 2009 à 2016, ce qui nous donne une latitude supplémentaire pour gérer le futur en fonction des projets que nous voulons retenir. Mais encore une fois, l'objectif principal est d'essayer de limiter la casse à travers le budget de fonctionnement.

Sur la planche n° 2, vous avez le rappel de la répartition dans le budget de fonctionnement entre les frais de personnel et les autres charges. Vous voyez que pour ce qui est des autres dépenses sur 4 ans, nous sommes à +202 000 euros et à -288 000 euros pour les dépenses de personnel, soit un delta favorable, malgré les charges nouvelles, et je le rappelle, l'inflation qui est de 3 % sur 4 ans, l'équivalent de 2,3 millions d'euros. Les charges supplémentaires – je vais parler tout à l'heure des rythmes scolaires –, nous avons ici un premier montant. Les charges de personnel se répètent depuis 2014 avec un total de 1 294 000 euros sur 2014, 2015 et 2016.

Pour prolonger cette explication, le tableau suivant présente les charges de personnel où la courbe verte représente la moyenne des villes de France. Pour les villes moyennes, la charge à l'habitant est de 785 euros. Pour la Ville de Colmar, elle est de 647 euros, soit un différentiel de 126 euros, ce qui donne une économie de 8 820 000 euros. Celle-ci sera encore supérieure

en 2017 puisque le coût par habitant diminue de 12 euros, soit un différentiel de 840 euros.

Le tableau n° 5 présente les dépenses de gestion par habitant. Colmar est à 1 051 euros. La moyenne va de 844 à 1 993 euros. Si je devais faire une moyenne, j'additionne les deux et je divise par deux, j'arrive à une moyenne de 1 418 euros par habitant. A Colmar nous sommes à 1 051 euros. Le delta par rapport à Colmar est positif pour notre Ville de 367 euros par habitant, soit une économie de gestion de 25,3 millions d'euros en prenant la population de 2015 de 68 842 habitants. Nous économisons cette somme à travers notre méthode de travail et notre gestion.

Je voudrais aussi vous rappeler ce que sont les rabotages de l'État avec la DGF sur le tableau n° 6. Depuis 2014, le total des rabotages est de 4 084 000 euros en moins (0,67 million d'euros en 2014 ; 1,67 million d'euros en 2015 ; 1,67 million d'euros en 2016 ; 0,83 million d'euros en 2017). Ces rabotages devraient sensiblement compliquer notre équilibre puisque nous avons perdu près de 5 millions d'euros sur 4 ans.

Le tableau n° 7 concerne les dépenses de fonctionnement de 1995 à 2016. Nous étions à 83 025 000 euros en 1995, nous sommes à 74 005 000 euros en 2016, soit une diminution de 9,2 millions d'euros de dépenses publiques sur toute cette période, malgré l'inflation et les nouvelles charges qui nous sont imposées. Je pense pouvoir dire que c'est vraiment une performance d'arriver dans cette configuration avec cette évolution plutôt positive. La courbe jaune concerne le personnel. La courbe verte présente les autres charges à caractère général. La courbe brune correspond aux autres charges de fonctionnement. Là où nous avons diminué proportionnellement le plus est pour les frais financiers. L'Adjoint en parlait tout à l'heure puisque dans les dépenses de fonctionnement on était 4,97 % en 1995 pour être à 1,63 % en 2016. C'est donc une sacrée économie.

Pour l'application pratique dans ce ratio de fonctionnement sur le tableau n° 9, vous avez le compte administratif 2015 et par comparaison le compte administratif 2016. Par rapport à la moyenne nationale de 1 403 €, la Ville de Colmar était de 1 091 €, soit un différentiel de 312 € ce qui fait une dépense moindre de 21 478 000 euros. Pour l'année 2016, le différentiel est de 338 euros fois la population, soit un delta positif pour Colmar de 23 486 944 euros. Nous avons donc encore augmenté la latitude de quelque 2 millions d'euros.

Je continue avec le point 10. M. l'Adjoint parlait tout à l'heure de l'évolution de l'épargne. Vous avez l'épargne brute en ligne verte et l'épargne nette en ligne rouge. Vous voyez cette évolution, l'épargne nette était de 16,62 M€ en 2011 et est de 18,98 M€ en 2016 malgré les 5 millions de DGF en moins sur les 4 années. C'était donc une sacrée gymnastique pour arriver à un tel résultat parce qui dit augmenter le delta entre les recettes et les dépenses, dit également des crédits supplémentaires pour investir en évitant des emprunts supplémentaires. L'autofinancement est toujours au bénéfice de la Ville puisque nous sommes tenus d'emprunter moins pour financer les différents projets.

Je passe au deuxième thème qui est la dynamique économique par l'investissement. Vous avez une première explication à travers ce focus où l'investissement moyen de 2014 à 2019 avait été arrêté à une fourchette de 38 à 40 millions d'euros. Nous pouvons faire le point à mi-mandat, l'investissement 2014-2017 est à une moyenne de 37,5 millions d'euros. L'investissement 2009 à 2014, donc les 6 années précédentes, la moyenne était de 36 millions d'euros. Pour l'actuel mandat, nous sommes encore légèrement supérieurs par rapport à ce que nous avons fait les 6 dernières années. La différence est de 247 euros puisque sur la base de notre moyenne, nous investissons 557 euros par habitant. La moyenne des villes de la même importance est de 310 euros, ce qui représente pour nous un investissement annuel supplémentaire de près de 18 millions d'euros par rapport aux autres villes de la même importance. Vous avez l'application pratique. Ce ne sont pas mes graphiques à moi, je les ai tirés de l'Observatoire des finances locales. Vous avez le ratio investissement des villes de France de l'importance de Colmar. Fréjus 115 euros par habitant, nous sommes au sommet avec 590 euros par habitant. Vous voyez la performance réalisée. Vous la rencontrez sur le terrain avec tous les projets structurants que nous mettons en œuvre à travers les différents engagements décidés tout au long de ces années. Nous sommes toujours dans la fourchette investissement habitant entre 550 et 600 euros ce qui, je pense, est une performance qui n'est pas atteinte ailleurs.

Toujours dans le domaine de l'investissement, j'ai encore fait la comparaison depuis 1995 :

- pour le mandat de 1989 à 1994, la Ville a investi près de 130 millions d'euros ;
- pour le mandat de 1995 à 2000, l'investissement est de 150 millions d'euros ;
- pour le mandat de 2001 à 2006, l'investissement est de 158 millions d'euros ;
- pour le mandat de 2007 à 2012, l'investissement est de 185 millions d'euros ;
- de 2014 à 2016, l'investissement est de 161 millions d'euros.

Si je devais additionner les 3 années qui nous restent, j'arrive encore à ajouter un montant de près de 110 millions d'euros alors qu'à côté, notre dette a augmenté de 1 750 000 euros. Mais globalement, les annuités à payer, frais financiers et annuités en capital compris, nous sommes inférieurs par an à 127 000 euros. Donc, avec 1 750 000 euros, nous avons investi 253 millions supplémentaires sur cette période, ce qui illustre l'esprit d'engagement pour favoriser les projets structurants que nous avons portés, mais également pour donner du travail aux entreprises. En d'autres termes, sur la baisse de la même dette à l'habitant, nous étions à 893 euros par habitant, nous sommes à 918 euros par habitant. À peu de chose près, c'est la même dette à l'habitant, mais nous allons investir sur cette période près de 200 millions d'euros de travaux supplémentaires, sans augmenter la dette alors que les frais financiers sont encore inférieurs par rapport à ceux que nous avons payés en 1995.

J'en arrive à l'autre thème qui est la modération fiscale.

Le montant de l'impôt par habitant est de 727 euros à Colmar. La moyenne nationale des villes de la même importance est de 883 euros, soit un différentiel de 156 euros par habitant et de près de 11 millions d'euros pour le total de la population.

Le tableau suivant donne une autre explication avec l'analyse de la taxe d'habitation. Le montant est de 172 euros par habitant pour la Ville de Colmar. La moyenne nationale est de 265 euros, soit une économie de 6,4 millions d'euros. Le différentiel par rapport à Strasbourg est une économie de 6 126 000 euros. L'économie est de 1 858 000 euros par rapport à Mulhouse. Je ne vais pas comparer par rapport à Cannes qui est tout à fait au fond avec 676 euros par habitant, soit un différentiel de 34 millions d'euros par rapport à Colmar.

S'agissant du foncier bâti, la Ville de Colmar est à 242 euros par habitant. Vous avez toute la gamme des autres villes dont la moyenne est de 319 euros, soit une économie de 5,3 millions d'euros. La ville la plus forte est Mérignac avec un différentiel de 15 millions d'euros. La différence par rapport à Strasbourg est de 2 891 000 euros. Elle est de 1 170 000 euros par rapport à Mulhouse.

Si je devais totaliser les deux pour avoir la taxe d'habitation et le foncier bâti, Colmar est en 3e position en modération fiscale par rapport à toutes les autres villes. Cela traduit aussi une économie. Le différentiel est de plus de 3 millions d'euros pour Mulhouse et de 9 018 000 euros pour Strasbourg.

Vous voyez donc la modération fiscale que nous proposons à la population colmarienne malgré tous les investissements faits, sans peser sur la dette et sur les frais financiers.

Les deux courbes en bas de la planche 21 indiquent l'évolution des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Vous remarquez que depuis 2012, les taux sont totalement identiques : 18,39 % de 2012 à 2015 et 18,15 % de 2016 à 2017. Il en est de même pour le foncier bâti avec 19,83 %. C'est donc une stabilité complète depuis 5 ans. C'est également ce que nous avons promis à nos contribuables pour les favoriser ou accompagner leur pouvoir d'achat.

Le troisième thème de mon explication est la maîtrise de la dette.

La Ville de Colmar est représentée en bleu. En 2016, nous sommes à 918 euros par habitant. La moyenne des villes de France est de 1 335 euros, donc une bonne latitude puisque le différentiel est de 282 euros. Pour arriver à la même hauteur pour financer des travaux d'investissement, la latitude est de 20 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à 63 millions d'euros. Vous voyez donc qu'il nous reste la latitude de faire appel à l'emprunt. Mais ce n'est pas mon avis, il faut d'abord utiliser les ressources de fonctionnement, l'autofinancement, et faire appel le moins possible au crédit d'emprunt, sauf si quelques taux favorables devaient nous pousser à plutôt préférer l'emprunt par rapport à une autre source de financement. Quand on parle d'emprunt, il faut aussi voir ce que sont les taux moyens. En 1995, le taux moyen à Colmar était de 7,26 %. En 2016, il est à 1,68 %. En 1995,

nous avions payé 4 318 000 euros d'intérêts contre 998 000 euros en 2016. Ce n'est même pas 25 % des frais financiers de 1995 malgré tous les investissements réalisés pendant ces 22 années. C'est une bonne gestion de la dette puisque nous avons pu entrer dans des propositions favorables à la Ville de Colmar. Nos disponibilités propres nous ont également autorisés à rembourser par anticipation ce qui nous a évité des taux d'intérêt hors normes par rapport au taux habituel. Vous voyez également la dette au 31/12/1995 par rapport au 31/12/2016 : les 63 millions d'euros dont je vous ai parlé qui correspondent aux 918 euros par habitant.

Je ne cesse de le rappeler, il faut toujours partir de l'évolution du poids des frais financiers dans le budget de fonctionnement. En 1995, cette proportion était de 5,13 %. Le ratio est de 1,35 % en 2016. Encore une fois, un quart de ce qu'étaient les frais financiers en 1995 par rapport à 2016. Vous avez le rappel des encours au 31/12/1995 et au 31/12/2016.

Le troisième paramètre concernant la gestion de la dette est de savoir combien de temps on met pour rembourser la dette. En 1995, il fallait 7,41 ans pour rembourser les encours de la dette. En 2016, il faut 3,36 ans, soit une durée de remboursement plus que divisée par deux, ce qui démontre la pertinence de notre autofinancement et met en évidence le différentiel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Plus le delta est grand, plus la durée de remboursement des emprunts raccourcit. La ligne rouge représente le plafond, c'est-à-dire le seuil limite préconisé par l'Observatoire des finances locales pour éviter tout ennui pour la gestion à venir.

Cela étant dit, il faut quand même voir maintenant ce que peut être la période 2017 à 2019. Nous avons vu que nous sommes rabotés : 5 millions d'euros de DGF en moins, des dépenses nouvelles, des charges supplémentaires sans que l'on arrive à une compensation. Nous avons laissé faire un audit par Localnova fin 2013, avant le premier rabotage de 2014 avec la DGF, pour savoir ce que peut être le futur. Ce bureau d'études a mis le doigt sur plusieurs choses : l'État se désengage, l'État réduit drastiquement ses contributions, l'État crée de nouvelles charges, l'État renforce les dispositifs de péréquation, l'État revalorise les barèmes salariaux et parallèlement. La commune doit aussi faire face au glissement naturel de ses dépenses, notamment de personnel et à la faible croissance économique due à une faible revalorisation de ses produits de base fiscale.

Ce constat nous a fait réfléchir pour ne pas hypothéquer le futur, ce qui a conduit à assumer les conséquences du premier choc fiscal budgétaire que nous avons dû encaisser à partir de 2014 avec le premier rabotage. Je rappelle le dispositif :

- revalorisation des catégories B pour 483 000 euros en 2014 sur 11 mois ;
- revalorisation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales de 338 000 euros ;
- les rythmes scolaires ;
- la faible revalorisation légale des bases fiscales.

C'était le premier choc avec le point fort, la baisse de l'enveloppe normée de la DGF.

Nous avons eu un deuxième choc fiscal avec la contribution 2015/2017 au plan de l'économie au titre de la péréquation horizontale, selon laquelle ceux qui ont quelques moyens doivent aider les autres intercommunalités par des rétrocessions sur la base de leur fiscalité. La deuxième baisse de la DGF, la revalorisation des catégories B et C, les rythmes scolaires et la poursuite de la péréquation horizontale représentent un total de près de 700 000 euros pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Il fallait gérer tout cela pour ne pas hypothéquer le futur. Pour gérer ces dépenses supplémentaires, il faut trouver les crédits de financement à l'intérieur du budget sans augmenter. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté le budget de fonctionnement d'un seul euro depuis 4 ans, nous avons maintenu les dépenses de fonctionnement depuis 2014.

Nous arrivons à un constat. Le désengagement de l'État crée une rupture de fonctionnement qui doit être gérée à l'intérieur des crédits de fonctionnement. Il fallait donc se remettre en cause et voir de quelle façon on peut gagner de l'argent, on peut faire des économies pour assumer les dépenses supplémentaires qui s'imposent.

Nous arrivons à la projection faite par Localnova. En 2014, le différentiel entre recettes et dépenses était de 10 millions d'euros. Prévisionnellement, pour Localnova, ce différentiel était de 9 289 000 euros pour l'année 2015 et de 7 126 000 euros pour 2016. Cette ligne descend par la force des choses puisque l'augmentation des dépenses est supérieure par rapport à l'augmentation des recettes, d'où l'autofinancement qui diminue, ce qui compromet les possibilités d'engagement. La variation entre 2014 et 2019 est de 6 millions d'euros, en mieux, ce n'est quand même pas rien.

À partir de là, peut-on voir quelle est la situation de la Ville de Colmar ? Il faut travailler sur 4 variables :

- baisser les investissements, nous sommes à 590 euros pour arriver vers la moyenne. Cette solution n'est pas la mienne parce qu'il faut continuer à investir.
- augmenter la fiscalité. J'y suis opposé puisque nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la fiscalité pour la durée du mandat ;
- faire des économies de gestion. Elles sont encore possibles ;
- augmenter la tarification de certains services. Il faut également l'envisager.

Nous avons travaillé sur ces 4 paramètres pour trouver une solution.

La conclusion se situe sur le tableau suivant avec la comparaison 2011/2016, et les différentes courbes. La ligne verte du haut concerne les recettes. La ligne bleue représente les dépenses. Malgré les prévisions de Localnova où le delta se rapproche, vous observez qu'il s'écarte. C'est le côté positif. Prenez le rappel des dépenses en 1995. Vous avez la comparaison recettes/dépenses : recettes +6,19 millions d'euros, dépenses -9,2 millions d'euros. Le différentiel est donc de 15 millions d'euros. La latitude s'est donc élargie. C'est le contraire par rapport aux

prévisions de Localnova. Vous avez le différentiel sur la ligne du bas. En d'autres termes, pour conclure, en face de cette situation, la variation 2014/2016 pour Localnova était de -3 083 000 euros. En réalité, nous sommes à +6,53 millions d'euros. Voilà la différence dans la façon de faire et notre présentation de la gestion du budget par rapport aux prévisions très pessimistes, mais que nous sommes arrivés à rétablir grâce à la rigueur, à notre volonté politique d'investir et au maintien d'une fiscalité modérée vis-à-vis de nos contribuables.

Au final, je suis quand même relativement fier de pouvoir vous présenter ce dernier tableau puisqu'il est dans le sens contraire par rapport aux prévisions du bureau d'études. Merci beaucoup.

Nous sommes à votre disposition pour toute autre question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Après votre prestation, j'ai juste envie de dire : « Waouh », c'est impressionnant. Vous avez réussi quelque chose, que vous nous dites à la fin, qui était quasiment impossible à faire, et en plus, vous vous en attribuez un petit peu toute la réussite et tout le travail. J'essaie de réfléchir. Comment y êtes-vous arrivé ? Je me dis qu'il y a des chiffres, mais en même temps, ils se traduisent aussi concrètement sur le terrain. Pour moi, c'était un peu flou et quand c'est un peu flou, il y a un loup. Et le loup, je l'ai trouvé en partie. Je crois que ce n'est pas vous qu'il faut remercier, c'est tous les salariés de la Ville qui ont un surcroît de travail et tout le personnel qui n'est pas forcément de la Ville, mais de tous les services des collectivités partenaires, qui subissent un petit peu tout ce choix budgétaire, qui on le voit – vous l'avez encore dit – priorité – mais cela, on le sait, c'est votre choix, c'est votre projet, vous avez été élu là-dessus – c'est le choix de l'investissement, purement et uniquement l'investissement. Concrètement, cela veut dire que des écoles n'ont plus de concierge depuis des mois. Ce n'est pas grave, ce sont des fonctionnaires, ce n'est pas important. Une école qui n'a plus de concierge signifie que – lorsque des employés, des ouvriers viennent pour de la maintenance, quand il y a encore de la chance d'avoir de la maintenance dans l'école, ce qui est aussi de plus en plus rare –, les enseignants vont accueillir les ouvriers sur le temps de classe. Au bout du compte, ce sont les enfants qui en pâtissent. Ces personnes font le travail au quotidien, subissent et vous permettent ensuite de montrer des chiffres pour vous faire bien voir. Et encore, certaines démonstrations n'étaient pas forcément très justes, mais ce sont des détails, ce n'est pas très grave.

Mais voilà, je crois que ce sont les Colmariens au quotidien, les salariés, les employés de la Mairie et toutes les personnes qui travaillent avec eux qui vous ont permis d'annoncer ces chiffres par des sacrifices et du stress au quotidien dans leur travail.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Juste une remarque. On pleure toujours sur la baisse et la dotation de l'État, ce qui est vrai, la DGF a considérablement baissé, mais en même temps, vous annoncez aussi – et

malheureusement, ce n'est jamais mis en parallèle – que les frais financiers ont aussi considérablement diminué sans parler des frais pétroliers, d'électricité et de chauffage. D'après les chiffres que vous venez d'annoncer, c'est pratiquement compensé l'un par l'autre, la baisse de la dotation de l'État a été quasiment compensée par la baisse des frais financiers du fait de la baisse des taux d'intérêt depuis *x* années. Il n'y a pas non plus de miracle en cette matière. Finalement, on n'est pas lésés quelque part. Cela ne nous a pas empêchés d'avoir une capacité d'autofinancement en augmentation. Cela ne nous a pas empêchés des investissements. Cela a effectivement empêché des recrutements. C'est autrement dommageable puisque tout a été fait pour baisser les frais de fonctionnement. C'est clair et net. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire MEYER : Ce sont des raisonnements relativement simples. Si j'ai fait des comparaisons, je l'ai fait sur la base de 20-25-30 communes. La situation de Colmar est dans le même contexte que les autres villes sauf que le résultat est totalement autre. Ce résultat, je le revendique. Pourquoi Colmar a réussi et pas les autres villes ? Ce sont des choix qui sont faits, qui relèvent de l'exécutif. Naturellement le personnel apporte sa contribution, mais ce sont des choix de l'exécutif. Et si d'autres villes sont en difficulté, ce n'est pas le cas de Colmar. Et si d'autres villes sont en difficulté, Colmar aussi pourrait l'être. Or Colmar ne l'est pas. C'est la différence que je tiens à faire valoir.
Alors, M. HILBERT, je ne vais pas rebondir mais je peux continuer puisque vous avez cité les écoles. Vous avez également cité les services. Juste pour faire apparaître les différences, je vous donne quelques index. Vous avez parlé des écoles. Pour les écoles, il faut du personnel. Si vous avez du personnel, il faut aussi qu'il soit à l'aise dans les murs dans lesquels il travaille, par la force des choses. Alors je prends les travaux de rénovation scolaire : pour la différence sur 22 ans, avec une moyenne d'investissement de 993 € en 1995 à 2001, nous sommes aujourd'hui à 222 % en plus. Donc c'est un facteur qui répond en partie à votre question.
Vous avez également parlé des ATSEM, nous n'avons pas changé de formule. Nous avons toujours un certain nombre d'ATSEM en correspondance avec le nombre de classes. On n'a pas changé ! Les concierges sont là lorsqu'il faut les avoir et sur les quelque 40 locaux scolaires, il ne faut pas des concierges partout.
Mais en investissement scolaire, le rappel des investissements était de 390 000 € à l'année et nous sommes aujourd'hui à 1 278 000 €. Cela fait presque fois 3 en investissement. Vous avez les investissements liés aux travaux de rénovation des structures scolaires. De 1996 à 2016, c'est 1 258 000 €, par rapport au montant qui est la moyenne de 390 000 €. Donc non seulement on a investi dans le dur, on a amélioré l'environnement, on a proposé un meilleur cadre de vie aux enseignants ainsi qu'aux enfants, alors ce que vous évoquez, c'est vraiment un peu le détail.
Je pourrais faire la même présentation pour les équipements sportifs où nous sommes à + 80 %. Je pourrais vous faire la même présentation pour les investissements culturels où nous sommes à + 311 % par rapport aux premiers années après 1995, etc.

Et naturellement, Guy WAEHREN, je revendique le résultat par rapport aux autres villes.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que beaucoup de municipalités souhaiteraient avoir des comptes administratifs comme celui-là. Mais, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Si un autre point à l'ordre du jour m'avait permis de poser la question, je me serais abstenu de la poser, mais page 27, je n'arrive pas à comprendre une formulation de phrase relative à la participation des non-réalisations d'aires de stationnement. Il est écrit : « *Cette recette est amenée à disparaître puisque depuis le 1er juillet 2015, la participation aux non-réalisations d'aires de stationnement est remplacée par la taxe d'aménagement* ». Je ne comprends pas le sens de la phrase. Peut-on aménager sans créer de places de stationnement ? Cette phrase est un peu ambiguë.

M. le Maire MEYER : Non, c'est très clair pour ceux qui s'y connaissent. S'agissant du droit forfaitaire pour les places de stationnement, les collectivités pouvaient faire appel à une participation forfaitaire. Cela n'est plus dans les normes depuis 3 ans puisque la règle veut que cette partie doit être intégrée dans la taxe d'aménagement qui affecte chaque permis de construire. Mais, le nombre de places doit quand même pouvoir être présenté, sinon le permis de construire ne peut pas être délivré.

M. RENIS : Puis-je continuer, M. le Maire ? Dans ce cas, admettons que des locaux soient vacants depuis plus de 13 mois, et entraînent création de commerces ou d'activités ou n'importe quoi. Que se passe-t-il exactement ? Peut-on les aménager ou pas si on n'a pas la possibilité de créer une place de stationnement dans les 200 ou 300 mètres ?

M. le Maire MEYER : Cela n'a absolument aucun rapport. Vacants depuis 6, 12 ou 15 mois, cela n'a pas de rapport du tout, sauf si la réutilisation demande une fréquentation de clients pour laquelle il faut forcément des places de stationnement. C'est beaucoup plus pratique pour un permis de construire dédié à l'habitation. Pour un certain nombre de logements, il faut pouvoir proposer un certain nombre de places de stationnement pour les voitures. Si ce nombre de places de stationnement de voitures ne peut pas être présenté, vous ne pouvez pas délivrer le permis de construire.

M. RENIS : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Seulement, ce n'est pas nouveau. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : M. le Maire, je voulais juste faire une petite remarque. Il me semble que ce ne sont pas les rythmes scolaires en tant que tels qui ont coûté de l'argent, mais plutôt l'organisation d'un plan éducatif territorial, dont la Ville devrait justement être fière. J'étais il n'y a pas longtemps à une réunion de bilan de ce plan éducatif territorial. Ce bilan était très positif. Il y a eu des activités organisées et des enfants colmariens en ont profité. Je

crois vraiment qu'il n'y a pas à regretter cet argent qu'on a mis dans des activités éducatives, artistiques, culturelles et sportives pour nos enfants.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'on ne parle pas de la même chose. Pour les nouveaux rythmes scolaires, je ferai ce que souhaitent les enseignants et les parents, c'est clair. J'ai traîné des pieds pour l'instaurer et nous verrons ce qui va résulter de la concertation. Si elle devait faire apparaître une volonté de revenir en arrière, ce n'est pas moi qui dirai non. La preuve, dans la mesure où au niveau gouvernemental, on propose de revenir en arrière, c'est que le diagnostic ne devait pas être très heureux. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En fait, ma collègue voulait souligner que les 66 000 euros qui apparaissent sur le budget 2016 au titre des activités périscolaires ne doivent pas être vécus comme une charge, mais elle a voulu souligner l'aspect positif de la chose. Quant à savoir si aujourd'hui le gouvernement décide de réviser la chose, « En Marche » ne veut pas toujours dire en marche avant.

On aimerait bien avoir, par exemple, un tableau qui nous présente l'augmentation du coût du service pour les Colmariens, je pense au hasard à l'utilisation des activités ou au Club des jeunes. On aurait une autre sorte de courbe que celle que vous nous aviez démontrée avec une augmentation exponentielle.

M. le Maire MEYER : Vous risquerez d'être déçue.

Mme VALENTIN : Je ne crois pas.

M. le Maire MEYER : Vous risquerez d'être déçue puisque l'augmentation des tarifs n'était jamais supérieure au taux de l'inflation.

Mme VALENTIN : C'est faux.

M. le Maire MEYER : Jamais.

Mme VALENTIN : C'est faux.

M. le Maire MEYER : Quelquefois, nous avons mis deux ans, trois ans, à ajuster.

Mme VALENTIN : Non, je parle du Club des jeunes, on peut voir cela très facilement.

M. le Maire MEYER : Dans le Club des jeunes, il n'y a pas seulement la Ville de Colmar, mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales. Tout est contractualisé, donc il ne faut pas seulement voir la Ville de Colmar, mais aussi la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales. À la date d'aujourd'hui, je pense pouvoir dire que le conventionnement avec la CAF est plutôt positif pour la Ville de Colmar parce que la Ville n'est pas le seul partenaire. Il y a aussi l'intervention de la CAF qui est à nos côtés. Donc les deux interventions se cumulent dans le financement de telle ou telle opération. Globalement et à l'investissement, c'est toujours la Ville de Colmar qui paie le plus.

Mme VALENTIN : On parle des usagers.

M. le Maire MEYER : Mais je comprends, il fallait trouver quelque chose. Y a-t-il d'autres questions ?

M. le 1er Adjoint, je vous laisse.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Je passe la parole à l'Adjoint aux Finances, M. JAEGY.

M. JAEGY : Merci, M. le 1er Adjoint. M. le Maire nous ayant quittés quelques instants, il s'agit à présent, mes chers collègues, d'approuver ce compte administratif et par là même, de donner décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2016 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose ainsi de soumettre à votre approbation tout d'abord les résultats définitifs pour le budget principal de la Ville de Colmar. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif pour le budget principal est approuvé à l'unanimité.

Je décline la même question pour l'approbation de chacun des budgets annexes ou puis-je réunir les trois budgets annexes en une même question. Y a-t-il une opposition sur cette forme ? Ce n'est pas le cas.

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver dans leur globalité le compte administratif pour les trois budgets annexes que sont le Festival du Film, le Festival de Jazz et le Salon du Livre Espace-Malraux. Qui approuve chacun de ces trois budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif des trois budgets annexes est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Une question, Mme VALENTIN ?

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. Ce n'est effectivement qu'une question, aucun problème pour l'approbation des différents budgets. Est-il exact que la Ville ait décidé de rebaptiser le Salon du Livre en Festival du Livre ? Si c'est exact, peut-on nous expliquer dans quel but ce salon serait rebaptisé ? Merci.

M. JAEGY : Ce n'est pas une question directement en lien avec les finances.

Mme VALENTIN : C'est le seul moment où l'on va parler du Salon du Livre.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Si la collègue en charge du Salon du Livre veut répondre.

Mme ZINCK – CMD : Merci beaucoup. Merci, M. l'Adjoint. Merci, M. le 1er Adjoint. Le Festival du Livre, oui, dans la mesure où l'on donne de l'ampleur chaque année à ce Salon du Livre. Il aurait d'ailleurs déjà pu avoir l'intitulé « Festival » depuis des années au vu des actions menées en amont du week-end classique au Parc Expo. Cette année, plus que jamais, le salon va prendre une dimension importante avec des dédicaces dans des librairies, avec un spectacle en amont également à la Comédie de l'Est, avec différents projets menés avec les établissements scolaires comme vous le savez, mais cela, c'est depuis des années. Donc, effectivement, la notion de Festival n'est pas abusive, elle aurait déjà pu être mise en œuvre. Elle est faite cette année

au vu du côté important, différents lieux, différents moments autour de ce fameux long week-end. Par ailleurs, le Festival du Livre va rejoindre les festivals colmariens et participer à cette dynamique de tous les festivals qui ont lieu à Colmar.

M. JAEGY : Cette précision de forme étant apportée, bien que la question fût sans rapport direct avec l'approbation des comptes administratifs, M. le Maire, nous vous accueillons à nouveau. Je vous confirme, au nom de tout Conseil Municipal, que chacun des comptes administratifs, tant pour le budget principal que pour les trois budgets annexes ont été approuvés et nous vous donnons décharge pour votre bonne gestion en 2016.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Merci pour la confiance. Merci pour votre approbation. Nous passons au point suivant qui porte sur le compte de gestion.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit de prendre acte de la communication qui est faite.

12. Fonds de soutien à l'investissement public local.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, VIALIS, le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphone filaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Les Dominicains de Colmar – Approbation de l'avant-projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention d'accueil de collaborateurs bénévoles des centres socioculturels de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Pilotage du réseau local « Parents 68 » par le centre socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention de fonctionnement 2017 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017 et modification du montant de cette aide financière pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Soutien aux échanges scolaire – 3e tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ERHARD.

Mme ERHARD : J'avais demandé la parole après le point 22. Si vous me l'accordez, je la prends.

M. le Maire MEYER : Mais vous l'avez !

Mme ERHARD : Merci, M. le Maire. Vous m'avez demandé de présenter le guide senior de la Ville de Colmar au Conseil Municipal de ce soir et je le fais avec grand plaisir.

La Municipalité, sur proposition du Conseil des Sages, a souhaité la création d'un guide destiné aux seniors de la Ville de Colmar. Ce guide senior a pour but d'accompagner les personnes âgées dans leur quotidien. Il balaie tous les aspects de la vie. Il est édité à 5 000 exemplaires et sera distribué gratuitement par les membres du Conseil des Sages dans la Salle de Lattre de Tassigny dès demain. Il sera accessible à tous sur le site Internet de la Ville de Colmar et mis à jour régulièrement. Le guide senior s'adresse ainsi à 11 000 personnes âgées de 70 ans et plus, ce qui représente 8 600 foyers, c'est dire la portée de ce guide. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous passons à l'approbation du point qui vient d'être présenté. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Par ailleurs, merci pour la communication, Mme ERHARD, concernant ce guide qui sera accessible à partir de demain et distribué par les membres du Conseil des Sages. C'est un travail remarquable qui a été réalisé pendant plus d'un an. Ce n'était pas évident de trouver une telle présentation surtout venant de personnes qui n'étaient pas spécialement aptes ou capables ou formées pour faire de telles rédactions, mais le résultat est vraiment remarquable.

24. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 3e édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de subventions de droit commun à trois associations socioéducatives de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Rapport pour information – projet de « Palace » ou « Hôtel 5 étoiles à + » à Colmar.

Voir rapport –

M. le Maire Meyer, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Une information préalable qui précède deux rapports qui vous seront présentés par le 1er Adjoint. Lors des élections municipales de 2014, nous avions dans notre projet, la mise en souterrain du stationnement à la Montagne Verte. Pourtant, il fallait d'abord savoir si cela était faisable, d'où les opérations de fouille qui ont été réalisées et qui aujourd'hui, confirment la faisabilité du projet. Néanmoins, le périmètre de sauvegarde du secteur autorisé permet la constructibilité d'une partie, mais d'une petite partie par rapport à la surface totale qui avoisine 1,50 hectare. Dès lors, il aurait été déraisonnable de commencer à aménager le parking souterrain sans se préoccuper des constructions qui peuvent éventuellement compléter l'ouvrage de la Ville de Colmar. Pourtant, il fallait au départ trouver le périmètre exploitable permettant une combinaison de deux projets puisque qui dit construction accessoire relève principalement du domaine ou de l'intervention privée. Le parking relève, c'est sûr, de la collectivité territoriale.

Or, par l'étude qui m'a été confiée par le Pôle Métropolitain, nous avons fait faire une étude pour savoir ce qui est nécessaire en Alsace et plus largement dans le contexte. À travers cette étude pour parfaire l'attractivité de la Ville de Colmar, les atouts portent sur le domaine touristique dans lequel apparaît d'une façon très précise la promotion des spécificités alsaciennes, mais également le besoin d'élargir le temps de séjour des touristes en mutualisant les atouts des trois villes de Colmar, Mulhouse et Strasbourg, mais également la nécessité de proposer un accueil très grand confort qui fait défaut aujourd'hui en Alsace. Dès lors, il n'y avait plus lieu de réfléchir sur la destination du terrain constructible, place de la Montagne Verte, puisque d'entrée, on voyait cette utilisation pour compléter le parking souterrain à travers la construction d'un hôtel de grand confort. En effet, nous devons avant tout privilégier la dimension sociale et touristique puisqu'à la date d'aujourd'hui, nous passons à Colmar, à côté d'une certaine partie de touristes qui vont loger à Bâle ou à Baden-Baden puisque Colmar n'a pas le grand confort souhaité par cette population.

L'étude réalisée fait apparaître un atout exceptionnel pour la Ville de Colmar dans la mesure où pouvait être obtenu l'accord ou le partenariat d'un

investisseur qui serait disposé à se mettre aux côtés de la Ville de Colmar pour construire un hôtel grand confort à côté de la réalisation de la mise en souterrain du parking.

C'est ainsi que les 3A, l'Agence Attractivité Alsace, a prospecté le marché et nous a conseillés de prendre contact avec un investisseur libanais qui cherchait un site en France. Il fallait d'abord gagner sa confiance, puis qu'il soit d'accord pour s'installer à Colmar. Suite aux discussions qui se sont tenues et aux tours de table, il serait disposé à venir à Colmar. Ce projet permettra la construction d'un hôtel très haut de gamme d'une cinquantaine de chambres, hôtel très haut de gamme qui sera complété par une restauration étoilée pour compléter l'accueil hôtelier. En ce qui nous concerne, combiné avec la construction du parking souterrain. Par la même occasion, nous aménagerons la surface en aménagement paysager pour faire voir l'espace de la Montagne Verte d'une autre façon par rapport à la friche d'aujourd'hui. On peut également ajouter que la construction de ce parking souterrain nous permettra de débarrasser des voitures la place de la cathédrale. D'une pierre, nous ferions deux coups : aménagement paysager sur l'espace de la Montagne Verte, dégager les voitures place de la Cathédrale et combiner en même temps avec ce projet d'hôtel de grand confort que nous prévoyons. Nous sommes allés voir sur place pour voir quelle est la crédibilité de cet investisseur. Nous nous sommes déplacés avec les 3A, nous avons pu visiter, l'université construite par Fayçal Omar Karamé qui a également financé un hôpital, nous avons pu voir ce qu'il a réalisé et constater la satisfaction de la population locale. C'est en ce sens qu'il a confirmé son intention de venir à Colmar à travers un courrier reçu le 5 mai dernier, ce n'est donc pas très vieux. Le tour de table a été réalisé avec les 3A qui étaient également présents lors des différents contacts. Je pense que c'est une excellente opération de combiner les deux. La dimension touristique de la Ville de Colmar atteindra une dimension exceptionnelle puisque nous pourrons accueillir une clientèle haut de gamme et permettre en même temps la réalisation d'un projet combiné avec la mise en souterrain d'un parking sur trois niveaux pouvant comprendre entre 700 et 800 places avec les aménagements paysagers.

Guy WAEHREN.

Guy WAEHREN : Je ne partage pas du tout ce point de vue. Je pense que plutôt qu'un palace pour quelques privilégiés venus du bout du monde, il aurait mieux valu, pour l'image de notre cité, ouvrir un havre pour les réfugiés trop nombreux qui fuient les terreurs, les exactions, les guerres et les changements climatiques au péril de leurs vies. On y aurait plus gagné, la solidarité enrichissant plus que l'argent facile, dilapidé en confort superflu, en gaspillages divers générés par ce type d'investissement. Point final.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est une façon de voir les choses. Je pense que Colmar apporte déjà sa contribution. Nous avons 32 % de logements sociaux. Annuellement, nous acceptons au moins une cinquantaine de rapprochements familiaux. Donc, je pense que Colmar apporte sa contribution pour l'accueil des populations qui souhaitent s'installer à Colmar.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. D'abord, je vais commencer par un petit peu d'humour. Lorsque vous êtes revenu du Liban, M. le Maire, certains ont appris par la presse ce que vous êtes allé faire et je vous avais dit : « Si vous venez nous annoncer une bonne nouvelle, moi, je suis preneur », aujourd'hui, j'ai envie de vous dire : « Repartez très vite, M. le Maire ».

Maintenant, un peu plus sérieusement, Guy, l'État a racheté 61 hôtels Formule 1 pour justement loger les réfugiés. Ensuite, je vais passer à cet hôtel qui est véritablement une excellence pour Colmar. Lundi dernier, j'étais en réunion avec le Président National de l'hôtellerie française, effectivement, nous avons parlé également de ce sujet, il m'a dit : « Vous ne savez pas la chance que vous avez parce que les lieux et les pays qui renouvellent leur parc hôtelier et qui tirent vers l'excellence, c'est là que l'on arrive à avoir un tourisme qui dépense et un tourisme qui revient ». Aujourd'hui, la France, et en particulier Colmar et l'Alsace, sont peut-être les premiers receveurs de touristes au monde, mais ce ne sont pas ceux chez qui on dépense le plus. En premier, ce sont les États-Unis, en deuxième l'Espagne, et la France arrive en troisième. Aujourd'hui, avec un équipement de cette envergure, ce n'est pas simplement le tourisme haut de gamme que tu n'aimes pas trop, Guy, ce n'est pas un simple hôtel comme quelqu'un de notre opposition classe cet établissement, c'est simplement un investissement qui va retomber sur le tourisme. Quand on compte que toutes les collectivités ont pris en charge le tourisme, le comprennent et travaillent avec… Le Maire a parlé de l'agence 3A, mais il y a aussi l'Office de Tourisme, l'ADT et j'en passe. Tout le monde fait en sorte que cette véritable économie non délocalisable amène l'excellence. M. le Maire, je peux vous assurer que c'est quelque chose qui ne va pas simplement rayonner au niveau de la place ou de Colmar, tout plein de choses que je pourrais citer pendant une heure, que ramène ce genre d'investissement. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 24 hôtels de cette envergure en France. Il faut le savoir. Lorsqu'on a ce genre de clientèle, on sait tout le bien qu'il peut y avoir médiatiquement par ce genre d'établissement. Bravo, M. le Maire, s'il arrive à venir.

M. le Maire MEYER : À la date d'aujourd'hui, il n'y en a pas 24, mais seulement 23. Le colmarien serait le 24e. La dimension réelle se situe à cette hauteur.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais faire comme mes collègues précédemment, j'interviens sur les trois points puisqu'ils sont intimement liés entre eux comme vous le soulignez d'ailleurs dans ce rapport d'information sur ce projet de palace ou d'hôtel 5 étoiles+ qui, s'il doit voir le jour, nous oblige à lancer sans délai la consultation pour la maîtrise d'œuvre, objet du point 28 et la modification du plan de sauvegarde, objet du point 29.

On nous indique que le projet de palace ou d'hôtel 5 étoiles+ nécessite l'élargissement à 1 700 m² d'une parcelle de 540 m² actuellement constructible, soit une surface trois fois supérieure. Nous déplorons encore une fois qu'il n'y ait aucun projet d'ensemble pour le secteur de la Montagne

Verte, qu'il n'y ait eu aucune concertation ni *a fortiori* d'appel à projets pour un aménagement d'ensemble. La restructuration d'un tel espace aurait dû être l'occasion de repenser notre urbanisme et la ville que nous voulons. En réalité, nous sommes devant un projet d'urbanisation d'opportunité au lieu d'un projet de vision globale comme celle que nous avions proposée pour tout le secteur dit de la Montagne Verte dès 2010 sur un tract qui réfléchissait à son aménagement. Nous écrivions dans ce tract notre souhait de donner une place centrale aux transports doux. Aujourd'hui, nous aurons un parking souterrain. Nous proposions la création d'un véritable grand parc de détente avec des espaces de jeux et d'expressions culturelles et artistiques, des scènes ouvertes et des kiosques qui auraient profité à tous les Colmariens. Or, non seulement cette destination est-elle abandonnée, mais en plus, le parc se verra amputé de plus de 1 000 m² puisqu'il les faut pour la construction de l'hôtel qui en sera le premier bénéficiaire. En effet, le terme de palace pourra être obtenu en partie grâce à la présence de ce parc paysager, ce sont les règles pour cette dénomination et en partie du fait de son installation dans un site patrimonial remarquable. Par ailleurs, des places lui seront réservées dans le nouveau parking souterrain. Lorsqu'on demande combien et à quel prix, on nous répond qu'il est trop tôt pour le dire alors qu'on sait déjà qu'il devrait créer une cinquantaine d'emplois et que l'exploitant du restaurant qui l'accompagne est quasiment déjà derrière les fourneaux.

Une chose est sûre, les bénéfices privés importants seront possibles en grande partie grâce à un investissement public élevé qui ne profitera pas à tous les Colmariens.

Par ailleurs, même s'il s'agit d'un projet apporté clé en main par l'Agence Alsacienne d'Attractivité, il nous semble qu'une étude d'impact de la présence d'un palace ou hôtel 5 étoiles+ devrait absolument être commandée par la Ville avant de modifier le site patrimonial remarquable. Il nous semblerait normal en effet que soient évalués les risques d'augmentation du prix des logements et de l'abandon du centre-ville par les Colmariens au profit de locations de vacances, quelles que soient leur nature ou encore les répercussions possibles sur le commerce du centre-ville. En effet, les clients « de luxe » dans un palace auront sans doute envie de magasins de luxe. Le risque est donc que les prix des pas-de-porte et de location des boutiques en centre-ville deviennent encore plus prohibitifs qu'ils ne le sont déjà et lorsqu'elles trouveront preneurs, qu'elles proposent de très belles choses, sans doute, mais qui pourraient ne plus répondre du tout aux besoins de tous les jours des Colmariens, qui pourraient encore davantage qu'aujourd'hui se détourner des commerces du centre-ville.

Pour terminer, il y a la procédure de modification du site patrimonial remarquable que nécessite ce projet. Selon l'expression que vous affectionnez, M. le Maire, *doppelt genäht*, cousu deux fois tient mieux. Or, vous avez déjà dû découdre une première fois pour inscrire la tour d'accès du Pôle Média-Culture Edmond Gerrer dans le secteur sauvegardé. Aujourd'hui, il faut de nouveau procéder à des reprises. La pièce tiendra-t-elle ?

Je conclus en répétant qu'une vision et un projet d'ensemble auraient été préférables à cette adaptation, à ce que l'on peut considérer comme une opportunité, mais qui peut être également être une menace pour le commerce de centre-ville et la qualité de vie des Colmariens. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas s'il faut appeler cela un palace, un hôtel 5 étoiles+ ou un hôtel grand confort, je ne maîtrise pas suffisamment les subtilités des différences de ces appellations, ne fréquentant de toute façon pas ce genre d'établissement, comme la majorité d'entre nous.

Après, il y a sans doute un apport économique que vous soulevez par rapport à l'installation de cet hôtel à cet endroit-là. Je me pose la question de l'emplacement. Ce n'est pas forcément le plus joli et pour cause, c'est un parking actuellement. J'imagine que les chambres d'hôtel donneront sur le gymnase. Pour un palace, je me pose des questions. Si j'avais les moyens, je ne suis pas certain d'avoir envie d'avoir cette vue en payant très cher une chambre.

Ensuite, on nous dit – et c'est annoncé depuis longtemps – qu'il y aurait un groupe de travail issu du Conseil Municipal et de la Commission urbanisme sur l'aménagement de cette place. Est-ce que l'investisseur libanais ou ses représentants locaux participeront à cette commission de travail ? J'imagine qu'en investissant je ne sais combien d'euros dans cet hôtel grand confort ils ont envie de le rentabiliser et pour cela, il faut que l'environnement soit agréable et donne envie de venir à des touristes fortunés. Encore une fois, ce n'est pas la façade du gymnase de la Montagne Verte ni la tour du Pôle Média-Culturel qui vont donner envie de venir aux touristes. Il va falloir faire un aménagement à la taille de cet hôtel. J'imagine aussi que c'est peut-être un investissement plus important que ce qui était prévu dès le départ. Donc on intervient, en tout cas la collectivité, aussi pour l'attractivité de cet hôtel ce qui me gêne un petit peu.

Ensuite, on fait un parking souterrain, donc il y aura deux silos l'un en face de l'autre, rue Saint-Josse et place de la Montagne Verte alors que le PDU, on l'oublie sans doute, estimait déjà en son temps qu'il y avait suffisamment de places de parking à Colmar. Donc, on rajoute toujours encore et c'est d'ailleurs le principal investissement que vous faites, M. le Maire, ce sont les silos, les parkings à voitures depuis que vous êtes élu.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Puisque j'ai le droit deux fois à la parole sur le sujet, je prends la deuxième fois parce que je viens d'entendre quelque chose qui me fait littéralement bondir. Lorsqu'on parle de défense du commerce colmarien du centre-ville et qu'une grande surface périphérique crée 5 000 m² de commerces supplémentaires, je crois que là-dessus, on peut un tout petit peu dire ce que vous avez distribué, et que tout le monde a sans avoir à dire quoi que ce soit.

Ensuite, je tiens quand même à préciser quelque chose sur l'hôtellerie de haut de gamme. On ne peut pas faire du social si on ne fait pas de l'économie avant. Je ne sais pas combien de fois j'ai répété cette phrase dans cette enceinte. Je le répéterais encore une fois aujourd'hui, M. le Maire, parce qu'il est hors de question de faire des procès d'intention sur des projets qui sont tellement bons, tellement excellents. Bien sûr que chacun peut avoir un avis différent, mais celui-là, faire un procès d'intention là-dessus, je ne comprends vraiment pas.

Ensuite, pour avoir le droit à un palace, comprenez bien qu'il faut au moins obligatoirement un chef étoilé pour avoir la dénomination. Lorsqu'on sait ce que génère un restaurant étoilé comme venues de clients internationaux, surtout celui auquel je pense, s'il est destinataire de cette exploitation, c'est quelque chose que l'on ne peut pas mesurer. Ce n'est pas 50 emplois que cela va créer, mais pratiquement le triple ou le quadruple. C'est carrément le quintuple parce qu'il y a toutes les retombées qui vont avec ce genre d'établissement.

M. le Maire MEYER : J'entends, j'écoute ce tour de table. Cela m'amuse un petit peu puisque nous en avions parlé lundi dernier. Pas une seule question, pas une seule observation et aujourd'hui, on vient avec toute une litanie de considérations qui n'ont rien à voir avec le sujet.

Tout simplement, vous ne devez pas oublier que nous réalisons les projets pour lesquels la population nous a fait confiance. La mise en souterrain ou la construction d'un parking à la Montagne Verte était dans notre projet. Nous restons donc fidèles par rapport au chèque qui nous a été signé par les Colmariens à travers les élections de 2014.

Au-delà de cela, dire que la population, les commerçants colmariens vont en souffrir, je pense que c'est juste le contraire parce que ce sera une population supplémentaire qui sera à Colmar et fréquentera aussi les petits commerces comme cela se fait dans d'autres villes. À Colmar, nous souffrons encore de l'absence de quelques marques de prestige. Si en même temps, cet hôtel de grand confort devait nous permettre d'installer à Colmar au centre-ville ces enseignes qui nous font défaut, ce serait une solution gagnant/gagnant pour tout le monde, y compris pour les petits commerçants.

Je reviens à la page qui nous a été consacrée par la revue des Maires de France, cherchez-moi une ville qui peut faire valoir un tel diagnostic. Vous ne pouvez donc pas prétendre ou certifier que nous faisons reculer Colmar. Au contraire, nous faisons avancer la Ville de Colmar dans toutes les dimensions en profitant en plus du périmètre touristique par rapport à la population que nous accueillons depuis maintenant plus de 20 ans. Et puisque les nouveaux touristes viennent des pays lointains, c'est une population nouvelle pour laquelle nous n'avons pas forcément de quoi les héberger, raison pour laquelle – je me répète – ils vont à Bâle ou à Baden-Baden. Le fait de pouvoir installer à Colmar un site grand hôtel avec un point de restauration de la même gamme, je pars du principe que cela ne peut qu'être un côté positif.

Vous vous plaignez également que l'on fasse appel un privé, mais c'est tout à fait normal puisque nous nous sommes engagés à construire ce parking. Mieux vaut donc utiliser tout de suite la constructibilité de ce qui est faisable pour initier un projet d'ensemble qui mettra Colmar dans une autre dimension par rapport à ce que nous sommes aujourd'hui, surtout à hauteur de cette dimension touristique que nous voulons mettre en route à travers ce projet.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je tiens à préciser deux ou trois petites choses. D'abord, le point dont nous discutons a été déposé sur table lundi dernier, donc évidemment, nous ne pouvions pas en discuter puisque nous en avons pris à peine connaissance ce jour-là.

Deuxièmement, il n'était pas dans votre projet validé par les Colmariens d'augmenter de 1 200 m² la surface constructible dans le secteur sauvegardé, que je sache ou alors, j'ai loupé quelque chose.

Enfin, je n'ai tiré aucune conclusion sur les répercussions de l'arrivée de cet hôtel. Je vous ai dit que des questions se posaient et ai demandé que l'on prévoie une étude d'impact, ce qui me semble un minimum dans des projets de cette envergure. Merci.

M. le Maire MEYER : Je rebondis. Les 4 000 m² supplémentaires de Cora ne figuraient pas non plus dans notre projet.

Mme VALENTIN : Il y a une CDAC, M. le Maire, vous ne détenez pas toutes les clés.

M. le Maire MEYER : Non. Ce n'est pas engagé non plus.

Mme VALENTIN : Cela ne concerne pas du tout Colmar.

M. le Maire MEYER : Mais, si ! Le Maire de Colmar devait donner son avis.

Mme VALENTIN : Mais vous l'avez certainement donné de manière négative, cela vous regarde.

M. le Maire MEYER : Bien, nous étions en rapport d'information, M. le 1er Adjoint, vous avez la parole pour la présentation du point 28.

28. Aménagement de l'espace de la Montagne Verte, construction d'un parc de stationnement souterrain, lancement du concours de la maîtrise d'œuvre et modalités de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Très vite pour déplorer que vous parliez de poumon vert à tort et à travers, je trouve que c'est un peu excessif. Poumon vert à la Montagne Verte, poumon vert à la Place du 2 février. Pour moi, le seul

poumon vert à Colmar était le Neuland avant qu'il ne soit complètement perturbé par l'autoroute depuis 1995. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour moi, avoir des espaces verts à la place des voitures, c'est une respiration verte.

M. WAEHREN : Ce n'est pas un poumon.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Même si tu as une chemise verte.

M. WAEHREN : Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais compléter un petit peu ce point aussi par rapport à la Place du 2 février, par exemple, on avait réfléchi sur l'aménagement. On nous avait dit qu'il y avait un parking en dessous et qu'on ne pouvait pas la verdir parce qu'il n'y avait pas la place pour les arbres de faire des racines et de tenir. La Place du Champ-de-Mars, c'est la même chose. Des arbres sont tombés lors d'une dernière tempête parce qu'effectivement, il y a un parking en dessous, il n'y a pas de place pour les arbres. Si vous voulez verdir sérieusement la Place de la Montagne Verte, ce qui serait bien, je n'ai aucune connaissance technique sur ce sujet, mais ne faudrait-il pas adapter la construction du parking à ce qu'on voudrait faire en surface ? Si on fait un parking basique comme on l'a déjà fait jusqu'à présent, on ne pourra pas mettre d'arbres en surface et on ne pourra pas verdir, ou alors de la pelouse en plastique, etc. J'exagère, mais c'est cela.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour la Place du 2 février, le parking a été construit en 1972-1973. En refaisant la place 40 ans après, c'est sûr que l'on a été obligé de tenir compte de l'existant.

Pour la Place Rapp, elle a été conçue dès le départ comme une place d'armes, donc les travaux de parking et dalles ont été configurés en fonction de cela. Là, on a la chance d'avoir un projet conjoint. Le parking n'existe pas, on va le créer. L'espace vert n'existe pas, on va le créer. Donc, bien entendu, ce sera le travail de ceux qui vont répondre à notre appel à projets de faire en sorte qu'on puisse le plus possible végétaliser la place.

M. le Maire MEYER : J'ajouterais même qu'à travers ce projet, nous allons éliminer la dernière friche du centre-ville. A ce jour, cet emplacement est une friche avec les quelque 300 voitures qui y sont pêle-mêle, ce n'est pas beau à voir. Si vous aviez patienté un petit peu, Mme VALENTIN, vous auriez éventuellement pu sortir moins de contradictions qui ne sont pas en rapport avec la situation, parce que vous avez répété une somme de mini-bêtises qui n'ont aucun rapport avec le projet. Le rapport que vous avez sous la main énumère tout ce qu'on a fait et chaque fois, nous devions défendre devant vous ce qui était réalisé puisque rarement, vous étiez d'accord avec ce que nous avons proposé. Et vous vous rendez compte aujourd'hui que, globalement, c'est la dernière tranche qu'il y a lieu de réaliser. Nous allons la faire à travers ce projet.

Puis-je faire voter sur ce rapport ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Vous ne votez pas au bout là ?

Mme VALENTIN : J'ai voté pour, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Vous avez voté pour ?

Mme VALENTIN : (intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : Non, j'ai seulement mis le doigt sur les propos que vous avez tenus qui ne sont pas en phase avec le projet.

Mme VALENTIN : (intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : OK. C'est toujours votre avis, mais ce n'est pas le mien, mais nous sommes en république. Tout à l'heure, vous parliez de ceux qui sont « En Marche ». A Colmar, on marche aussi, mais sans faire partie de ceux qui sont « En Marche ».

29. Montagne Verte – lancement de la procédure de modification du Site Patrimonial Remarquable.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avouez quand même que nous ne pouvions pas mieux faire puisque nous associons toutes les représentations de notre assemblée dans ces commissions. Vous nous critiquez toujours en disant que nous faisons ce que nous avons envie de faire, il n'empêche que nous nous entourons quand même de la présence de tous les collègues pour être le plus consensuels possible. Cela vous fait sourire, mais cela me fait aussi plaisir.
La parole n'est pas demandée. Je fais voter le projet. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Voyez-vous, on arrive toujours à une unicité de vues, même si au départ on a un avis différent. Vous pouvez continuer, M. le 1er Adjoint.

30. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de prendre acte de cette communication.

31. Modernisation de 10 caméras de vidéoprotection d'espaces publics urbains dans le centre-ville de Colmar – acquisition de 2 caméras de vidéoprotection mobiles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Convention d'affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain – conclusion d'un avenant n° 7.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est pour être dans les clous. Puisque l'appel d'offres a pris quelque retard. Certains sont administrateurs à la SCCU, je les invite à quitter la salle, le Maire compris. Le 1er Adjoint va soumettre le rapport aux voix.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : En l'absence du Maire et des collègues administrateurs de la SCCU, je soumets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé à l'unanimité. Merci. Les collègues peuvent revenir tranquillement.

M. le Maire MEYER : Nous passons au point suivant.

35. Recrutement contractuel d'un chargé de mission commerces de centre-ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je suis très loquace, ce soir, M. le Maire. Il est évident qu'avec ce qu'on a reçu, et je remontre encore ce dossier, c'est

tout à fait impeccable, c'est exactement ce qu'on demande de faire. C'est simplement que la Ville s'implique un peu plus dans la réindemnisation des commerces vacants. Donc là, je trouve que c'est vraiment une excellente initiative de faire en sorte que ce contractuel que nous allons prendre en charge puisse répondre aux nombreuses questions pour lesquelles les commerçants ou les artisans ne savent pas à qui s'adresser. C'est très, très bien, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui, cela vous arrive aussi d'enfoncer des portes ouvertes ! Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Bien que nous ayons quelques difficultés, M. RENIS, pour tomber sur la personne idoine. Nous sommes déjà passés par deux consultations qui n'étaient pas positives.

36. Vacations pour le recensement des logements.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Convention de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) entre la Ville de Colmar et la société VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1er janvier 2018.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Réalisation d'une terrasse sur la Lauch au marché couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Extension du stationnement payant et modification du programme d'investissement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Au risque de dire encore des mini-bêtises ou des grosses conneries, c'est selon…

M. le Maire MEYER : Non. Je n'ai pas dit « grosses conneries ».

Mme VALENTIN : Non, mais vous l'avez pensé tellement fort.

M. le Maire MEYER : J'ai parlé « de mini bêtises ».

Mme VALENTIN : Alors, déjà une question. Pour les 40 places de la rampe nord-est du pont SNCF, peut-on nous garantir qu'elles ne passeront pas en stationnement payant avant l'ouverture du parking Gare Bleylé ? Pour être plus claire, peut-on prendre l'engagement que si l'ouverture du dudit parking était différée au-delà de la fin de l'année, ce qu'on ne souhaite pas, bien sûr, on repousserait le passage en zone payante après le 1er janvier parce que c'est relativement corrélé ? C'est une question, vous pouvez répondre oui ou non.

Plus globalement, sur l'ensemble de l'extension proposée, à terme, cette décision ajoutée à d'autres orientations politiques comme celle de miser sur le tout tourisme – souffrez que je ne sois toujours pas d'accord –, aura, à notre avis, des conséquences sur les décisions d'acheter en ville et même de vivre à Colmar. En effet, elle impactera tous les habitants, mais aussi tout le commerce de centre-ville et ne me répétez pas qu'on augmente des galeries à l'extérieur, cela n'a rien à voir.

Nous déplorons une couverture progressive de la Ville par du parking tout-payant sans qu'on ait en parallèle une réflexion sur le développement des transports en commun, tant en lignes qu'en cadencement, qui pourraient permettre d'abandonner la voiture, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, vous avancez le fait que cela évitera les voitures ventouses. Or, le stationnement avec disque non payant a le même effet de rotation sans venir grever le budget des personnes qui veulent faire leurs courses en ville. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Pour la corrélation entre le parking Bleylé qui va être ouvert pour les marchés de Noël, donc ce sera sans doute avant décembre et là, c'est au 1er janvier 2018, donc *a priori*, c'est pour une certaine cohérence, uniformisation du stationnement payant. Un exemple : un côté de la rue de Turenne est payant, l'autre pas. Il importe donc d'uniformiser.

Ensuite, je dirais que pour les commerçants, le fait d'avoir une rotation payante profite aux commerces. Sinon, vous avez, comme vous l'avez dit, d'ailleurs justement, des voitures ventouses toute la journée. Il y a des stationnements payants, il y a des parkings du côté de la Place Lacarre, derrière, le parking derrière la Manu est gratuit, le parking Rapp, ex-caserne Rapp est gratuit et profite à tous les usagers du train. Il y a quand même des zones gratuites. Tout n'est pas payant. En plus, il y a des parkings souterrains payants.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi une question de logique.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument.

M. le Maire MEYER : Il y a deux ans, nous avions la rue de Reims. Le stationnement était payant ailleurs, mais pas rue de Reims. Cela n'a posé aucun problème. La rue de la Marne, c'était pareil. D'un côté, c'était payant et pas de l'autre. Il faut qu'on ait le même régime. Je prends la Place Haslinger, c'est payant partout, sauf cette place. Je prends la rue du lycée, à côté c'est payant, pas la rue du lycée. Je prends la rue Turenne, d'un côté, c'est payant, de l'autre côté, ce n'est pas payant. Je prends la rue du Manège, c'est pareil. Il faut qu'il y ait un régime uniforme, au moins dans le même périmètre. C'est la logique. Alors que par contre, pour la première question posée, le parking Bleylé est appelé à ouvrir mi novembre ou fin novembre, selon moi, il n'y aura pas de problème pour rendre applicable ce stationnement à partir du 1er janvier 2018.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

42. Transfert du marché Ouest du parking de l'ancien supermarché Match vers la voie nord de l'avenue de l'Europe, tronçon compris entre les ronds-points de l'avenue de Paris et de la rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Avenant à la convention d'entretien des espaces extérieurs et de l'éclairage public de la Cour d'Appel.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Avis relatif à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées société Ricoh France SAS à Wettolsheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Effectivement, comme le dit l'Adjoint, un point positif puisque la société Ricoh commence à prendre en compte, d'après ce rapport, la collecte et le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ils semblent donc se mettre sur la voie du développement durable avec la remise à neuf d'appareils d'impression. Point négatif, il restera quantité d'éléments non recyclables – c'est le rapport qui le dit, ce n'est pas moi – dans les équipements reçus sur le site ce qui, à notre avis, constitue un retard considérable dans l'éco-conception de ces produits sans oublier 50 tonnes d'eau de process en plus générées par ces transformations. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous avez quand même remarqué qu'il a cherché à équilibrer l'inconvénient par rapport à l'avantage.

M. WAEHREN : C'est ce que j'ai appris chez vous.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

46. Transaction immobilière – revente de l'ancien local Match 21 avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est également le résultat d'une négociation équilibrée entre le repreneur et la Ville de Colmar puisqu'au final, c'est une solution gagnant/gagnant pour les deux parties.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

À titre indicatif, le Préfet vient de me notifier la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du parking, mais espérons qu'on va arriver à finaliser à l'amiable, ce que je souhaite au regard des propositions qui ont été les nôtres vis-à-vis des copropriétaires de la galerie.

Je n'ai pas été saisi de points divers. Néanmoins, deux choses. Je crois que c'est la première fois que cela m'arrive en 22 ans, que le compte administratif soit approuvé unanimement. Merci pour la confiance. C'est la première fois que cela m'arrive. Cela me marque. Peut-être vous n'avez pas tous apprécié mes explications, il n'empêche qu'au final, vous m'avez accordé votre confiance pour l'approbation des comptes.

Deuxièmement, je dois dire et je le regrette, que c'est la dernière réunion du Conseil Municipal à laquelle assiste M. PINCET. Il est aspiré par les sphères parisiennes, pas directement par Paris, mais par la région parisienne pour occuper un poste hiérarchiquement supérieur. En votre nom et en mon nom personnel, je le remercie pour la contribution qui fût la sienne pendant trois ans à Colmar où il a apporté le meilleur de lui-même pour renforcer la dynamique colmarienne et pour être le chef de l'administration municipale et de Colmar Agglomération. Je le remercie pour tout cela et en votre nom et en mon nom personnel. Que les vents lui soient favorables dans sa nouvelle affectation. *(applaudissements)*

Tout est dit, on peut aller s'offrir un petit verre. La séance est levée. Bonnes vacances à tous.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 20

Colmar

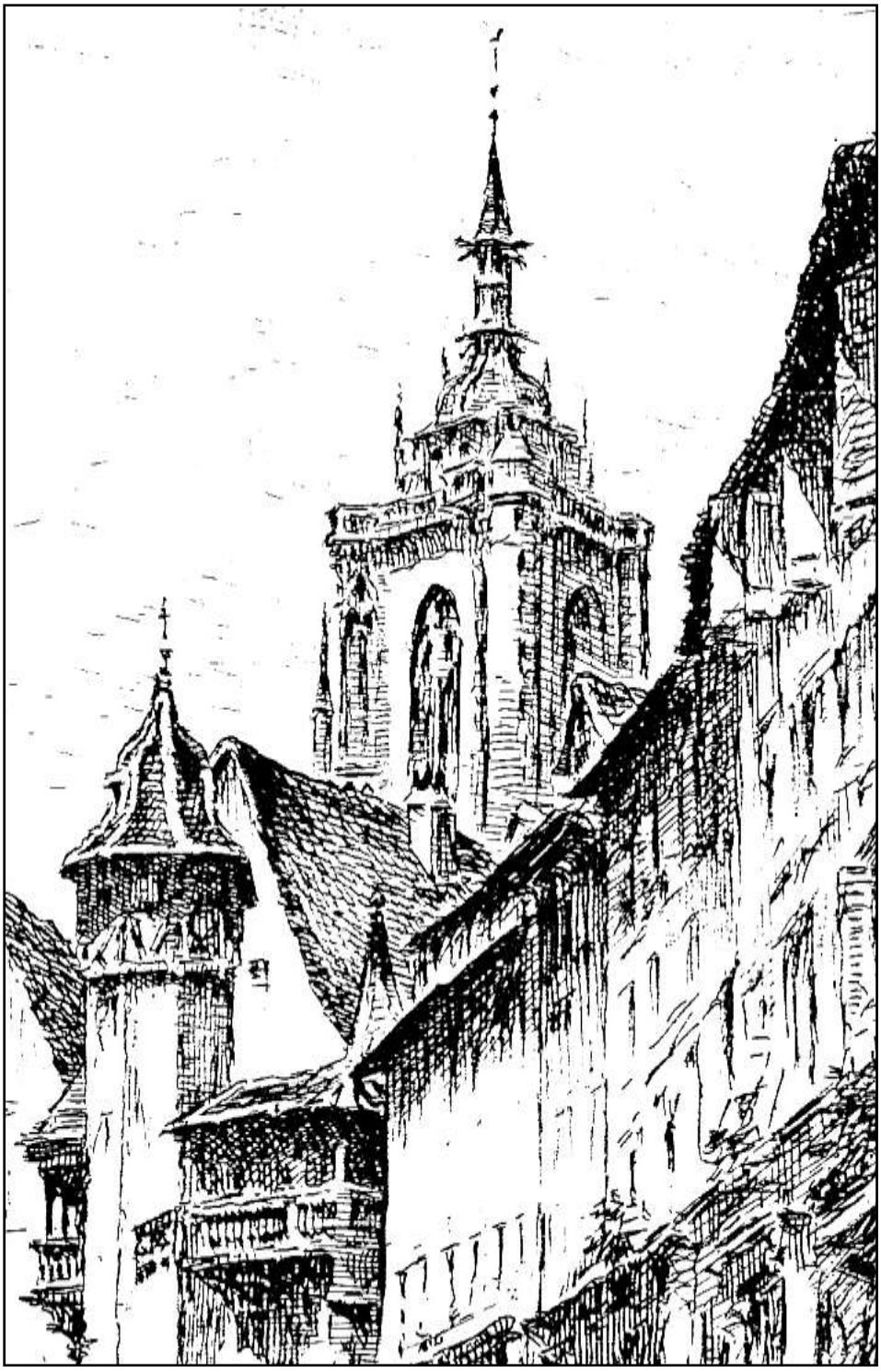

STENOGRAMME

35ème Séance

du

18 septembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme BENNAGHMOUCH et Mme VALENTIN, donnent respectivement pouvoir à Mme ERHARD, M. MEISTERMANN, Mme KLINKERT et M. VOLTZENLOGEL. J'annonce un peu de retard pour Mme PELLETIER qui en attendant donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Sa candidature est acceptée. Généralement, nous avons le Directeur Général des Services comme suppléant. Ce soir, ce sera le Directeur Général des Services Techniques, assis à ma gauche, qui fait office de responsable d'administration. Il est proposé pour être suppléant. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est accepté également.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant d'arriver à l'ordre du jour, il m'appartient d'installer au sein de notre assemblée M. Patrick VOLTZENLOGEL qui remplace Julien ERNST. Il est donc officiellement installé au sein de notre assemblée comme conseiller municipal de la Ville de Colmar. En votre nom et en mon nom personnel, nous lui souhaitons la bienvenue.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Avant de démarrer l'ordre du jour, nous avons autour de la table, une collègue qui vient d'être élue Présidente du Conseil Départemental, je parle de Brigitte KLINKERT. Nous la félicitons globalement et en mon nom personnel. Nous lui souhaitons dans cette mission beaucoup de satisfactions. Naturellement, il ne faut pas regarder le travail puisqu'il y en aura, mais nous pensons pouvoir lui faire confiance pour qu'elle puisse conduire le Département dans les meilleures conditions possible. Du moins, c'est le souhait que nous formulons en ce qui la concerne. Donc, bravo pour votre élection. (*Applaudissements*) Et bonne route en tant que Présidente.

J'ai également fait distribuer un rapport supplémentaire pour exprimer notre solidarité par rapport aux populations des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les délais de communication ne sont pas respectés, donc je dois vous poser la question pour savoir si vous acceptez l'addition de ce rapport supplémentaire. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Nous sommes unanimes pour ajouter ce rapport supplémentaire en fin de réunion.

Nous en arrivons aux rapports d'activités, à commencer par la SAEM VIALIS, M. SCHNELL, vous avez la parole.

5. Rapport d'activités de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. SCHNELL - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci M. le Directeur Général. Y a-t-il des questions ? Personnellement, je pense que vous êtes passé un peu rapidement sur le nouveau périmètre de VIALIS. C'est un cas unique en France où une régie s'associe à une Société d'Économie Mixte. Cela nous fait tout simplement jouer dans une autre division. Certes, les uns et les autres pourraient répliquer en disant que Colmar a perdu sa majorité de décision puisqu'on a dû descendre à quelque 41 %, néanmoins l'action publique reste présente sur la base de la même répartition avec la Ville de Brisach. Mais cette combinaison avec l'usine électrique de Brisach nous fait accéder au Rhin où d'énormes investissements sont projetés, y compris tout ce qui est accessoire au barrage agricole avec des alimentations qu'on ne peut pas décrire aujourd'hui, mais qui sont énormes. De plus, l'industrialisation de toute la zone du Rhin du côté du Port rhénan est une aubaine pour VIALIS puisqu'il s'agit de nouveaux marchés, pas domestiques, mais industriels. Donc tout simplement, nous jouons dans une autre division sans pour autant perdre ce qu'étaient les dividendes de VIALIS vis-à-vis de la Ville de Colmar. C'est une opération unique qu'on ne trouve nulle part en France. Il fallait avoir le courage de s'engager dans cette opération, mais de par là, je salue également la bonne compréhension de nos collègues de Neuf-Brisach. Au final, il n'y avait pas de solution B pour la régie de Neuf-Brisach puisque de son côté, il fallait également jouer la proximité. Ils nous ont donc permis de travailler ensemble pour arriver au mois de novembre dernier à cette finalisation par la réunion des deux opérateurs sous le nom de VIALIS. Personnellement, je me félicite de cette opération puisque finalement, cet aboutissement nous fait accéder à une catégorie qui n'était pas la nôtre à travers une distribution de besoins industriels qui constitue en partie le développement de la nouvelle société VIALIS. Je tenais à faire ce rappel puisqu'il est important.

M. OUADI, vous avez la parole.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues. J'avais une question technique à poser à VIALIS. Nous avons à la sortie de Ligibel, plusieurs cheminées de biométhane qui brûlent depuis plus de 20 ans. A-t-on fait une étude de rentabilité éventuellement pour récupérer ce biométhane et créer de l'électricité ? Voilà, merci.

M. le Maire MEYER : Non, il n'y a pas d'étude qui a été engagée à ce titre.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. À propos de Ligibel on a déjà posé le problème en 1992, on nous avait répondu à l'époque que ce biogaz était beaucoup trop éloigné de structures importantes alors que le Lycée Camille Sée était en construction. Enfin, passons. Ce n'est pas la question que je voulais vous poser. Je voulais vous poser une question, M. SCHNELL, par rapport à la Loi de transition énergétique et pour la croissance verte de 2015 avec un objectif – est-ce que vous avez déjà commencé à l'étudier ? – de

baisse de 30 % de consommation des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012. C'est tout ce que j'avais à vous demander.

M. le Maire MEYER : Ce n'est déjà pas mal ! Allez-y M. SCHNELL.

M. SCHNELL : C'est une vaste question. Nous contribuons, dans une certaine mesure, à ces objectifs, dans la mesure où – comme je le disais – nous participons aux côtés de Colmar Agglomération à faire en sorte que nos concitoyens puissent faire des économies d'énergie. Donc nous finançons des rénovations énergétiques dans le domaine du bâtiment. Nous intervenons également – comme j'ai pu l'évoquer – dans le cadre d'une société filiale dans la production hydroélectrique. Après, il est clair que le particulier et l'industriel restent le moteur de l'investissement. Nous accompagnons dès lors que c'est possible. Pour autant, nous faisons essentiellement de l'achat-revente et nous nous intéressons bien entendu à optimiser ceci en répondant aux besoins d'énergie verte là où ils sont exprimés.

M. le Maire MEYER : M. SCHNELL, vous auriez pu répondre d'une façon beaucoup plus précise. Vous auriez pu dire que le Grenelle 2 impose des économies d'énergie et qu'annuellement, vous êtes obligés de produire une somme de certificats d'économie d'énergie qui répondent aux objectifs du Grenelle 2. Donc, contractuellement, vous êtes obligés de suivre les consignes données pour arriver à cette diminution dans les consommations.

Merci, M. SCHNELL pour votre présentation. Nous continuons avec la Société de l'Aéroport de Colmar SAS. C'est Francis REBERT qui va rapporter. Merci, M. SCHNELL, pour votre présentation.

6. Rapport d'activités 2016 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

Voir rapport –

M. REBERT - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT.

Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas vraiment une question, c'est un rappel. Nous voudrions rappeler la mise en ligne par ADC d'une « Fiche d'Incident » sur la page intitulée « Charte de l'environnement de l'aéroport » de Colmar-Houssen, ce qui permet à chaque riverain d'exposer avec précision un survol intempestif de son secteur. Cette nuisance phonique répétitive a été supportée par d'autres, qui n'ont pas toujours la possibilité de recourir à cette procédure en ligne, pourtant scrupuleusement répertoriée par l'exploitant et analysée avec soin lors de la Commission consultative annuelle de l'environnement de l'aérodrome, où tous les partenaires sont représentés, dans le but d'y remédier si possible. Cet été ce sont les hélicos de la société Hélitravaux qui font découvrir le patrimoine touristique de la région, qui ont été les plus perturbants au-dessus des quartiers Nord de la Ville, sans oublier les débordements fréquents des tours de piste sur ce

même secteur ! Mais il faut reconnaître une évolution plus favorable aux riverains depuis la prise en compte de la Charte de l'environnement de l'aérodrome.

M. le Maire MEYER : Donc un côté négatif, mais surtout un côté positif.

M. WAEHREN : C'est la balance.

M. le Maire MEYER : Voilà, M. REBERT.

M. REBERT : Merci, M. WAEHREN, mais vous savez qu'on est très sensibles à la problématique de l'environnement et qu'on essaie effectivement de minimiser les nuisances. Un avion fera toujours du bruit, mais on peut trouver un certain nombre de solutions pour minimiser.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Oui, allez-y. Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : Juste par rapport à la subvention, effectivement les subventions de fonctionnement sont plus ou moins annoncées, mais il est hors de question qu'on laisse tomber les aéroports au niveau des subventions d'investissement. La Région a un parc d'aéroport et on est obligés de mettre une politique en place. Donc, nous aurons forcément encore un soutien à l'aérodrome de Colmar.

M. REBERT : Très bien. On comprend évidemment que c'est une préoccupation au niveau des budgets actuels des collectivités locales. On va rencontrer M. RICHERT à la fin du mois, on défendra le maintien de subventions de fonctionnement, mais j'ai conscience que c'est difficile.

Mme l'Adj. GANTER : Ce sera plutôt de l'investissement.

M. REBERT : Voilà, on a rencontré M. DEBEVE récemment, Claudine GANTER était là, effectivement, les subventions seront plus fléchées sur de l'investissement.

M. le Maire MEYER : M. REBERT a parlé du Président de la République, François HOLLANDE. J'ai juste relevé que c'est la première fois que nous travaillons sous le regard du nouveau Président de la République (photo officielle installée récemment dans la salle du Conseil Municipal).

M. REBERT : Il n'est pas encore venu à Colmar, mais j'espère qu'il viendra aussi.

M. le Maire MEYER : M. REBERT sort d'un week-end assez chargé, puisque dans son entreprise, ils ont réuni quelque 4 500 personnes, tous les anciens qui ont travaillé chez Liebherr. Cela a dû être deux fortes journées et nous le félicitons également pour cette organisation puisque Liebherr rayonne très largement dans le paysage alsacien.

M. REBERT : Merci, M. le Maire. Bon conseil municipal.

M. le Maire MEYER : Merci. Nous arrivons à PREALIS, c'est la Présidente accompagnée qui nous présente le rapport.

7. Rapport d'activités 2016 de l'association PREALIS.

Voir rapport –

Mme GROSS, Présidente, présente le rapport.

Mme GROSS : J'en ai terminé. Au nom de l'association, je remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour son soutien toujours sans faille.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame la Présidente. Vous nous invitez à visiter les nouvelles installations. C'est un peu compliqué pour pénétrer dans les locaux puisqu'ils sont sécurisés. Pour ne pas embêter les directeurs et les enseignants, je vous invite à mettre sur le réseau social quelques photos pour faire apparaître ce que vous avez fait et de par là, vous donnez accès à tout le monde pour illustrer, pour témoigner de votre engagement dans la restauration pour les enfants.

Mme GROSS : C'est prévu, M. le Maire. Je n'ai pas encore eu le temps de prendre mon appareil photo et de faire le tour.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation. Nous arrivons au dernier rapport concernant Colmar Agglomération.

8. Rapport d'activités 2016 de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

9. Transfert de compétence – modification des statuts de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Instauration d'une Taxe annuelle sur les Friches Commerciales.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Choix du délégataire et approbation du contrat de Délégation de Service Public relatif au réseau de chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

(Présentation du contrat par M. BOICHÉ)

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour ces explications techniques et budgétaires. Y a-t-il des questions ? Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques brèves. L'une concernant les déchets qui alimentent largement en énergie le chauffage urbain. Ces déchets – vous l'avez dit à juste titre – évoluent très rapidement en baisse de tonnage et aussi en qualité parce qu'Eco-Emballages nous enjoint maintenant de pratiquer le tri des plastiques. Or vous le savez, les plastiques augmentent sérieusement le pouvoir calorifique du chauffage. Avez-vous déjà intégré cette donnée ?

Deuxième point concernant de nouveau cette Loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui demande comme objectif une baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Or, le chauffage urbain, tout le monde le sait, est le premier émissaire de CO2 de la Ville de Colmar. C'est dû au fait qu'on utilise encore beaucoup trop de fuel lourd, notamment en période hivernale. Cela peut augmenter considérablement, surtout en période d'hiver froid comme en 2014 où l'augmentation du fuel a été significative et la pollution également. Puisque cela aura forcément une répercussion sur la tarification, avez-vous aussi intégré dans vos calculs de tarification, parce que cela aura forcément une répercussion sur la tarification, le fait que le fuel lourd ne puisse plus être à l'avenir le seul régulateur des crêtes d'hiver ? Merci.

M. BOICHÉ : S'agissant du premier point, nous avions les données historiques d'exploitation avec un tonnage et une quantité d'énergie valorisée sur le chauffage urbain : 70 000 tonnes, 110 gigawattheures annuellement à peu près sur les deux dernières années d'exploitation. Nous sommes partis sur des hypothèses baissières pour anticiper la baisse des tonnages avec éventuellement un léger effet sur le PCI en augmentation. Pour vous donner un ordre de grandeur, on serait à 62 000 tonnes et 99 gigawattheures pour 2018. Ce sont les prévisions sachant que – et cela fera le lien avec la question suivante – le tarif R1 qui est l'élément proportionnel à la consommation est indexé par rapport au prix moyen de l'année précédente avec une mixité qui pourra évoluer si on a une meilleure couverture par le CVE au niveau du chauffage urbain.

Effectivement, le fuel lourd est l'énergie d'appoint pour l'écrêtage des besoins. La conversion basse pression aurait ce double avantage de limiter le recours au fuel lourd par l'augmentation de puissance gaz en chaufferie centrale et par là même, limiter les émissions de polluants et avoir un meilleur contenu CO2 sur le chauffage urbain.

M. le Maire MEYER : C'est ce qui est prévu en deuxième étape du contrat pour arriver à cette nouvelle formule d'exploitation où le fuel n'est plus le volume ajustable ou de régulation, mais ne sera que symbolique à l'intérieur des autres sources d'énergie que sont le bois et le gaz.

Pas d'autres questions ? Certains collègues sont contraints de sortir puisqu'étant présents au Conseil d'Administration de la Société de Chauffage Urbain, dont votre serviteur. C'est le 1er Adjoint qui va piloter l'approbation de ce point.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Je soumets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui approuve ? Le rapport est approuvé à l'unanimité en l'absence de Monsieur le Maire, de MM. SISSLER, FRIEH, RENIS et de Mmes HUTSCHKA et SCHOENENBERGER qui ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.
Merci. Les administrateurs peuvent donc revenir.
M. le Maire MEYER : Alors ?

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Rapport adopté unanimement.

M. le Maire MEYER : Parfait. Merci, mes chers collègues. Merci pour les explications, aussi celles techniques données tout à l'heure.

12. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations juridiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Création d'un second espace de recueil des cendres au cimetière municipal du Ladhof dénommé « Puits du souvenir ».

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Prix de soutien 2017 de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2017, 2e tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2017, 2e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Gestion du Musée du Jouet – principe du recours à la délégation de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Gestion du Musée du Jouet – condition de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public relative au Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : On a toujours échappé ces derniers temps au scrutin au vote à la proportionnelle en proposant la composition d'un jury qui représente toutes les fractions du Conseil Municipal.

M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Il s'agit d'installer 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. On a eu des réponses des uns et des autres, mais pas celle du groupe socialiste. Je ne sais pas si notre nouveau collègue serait d'accord pour faire partie du jury, éventuellement comme suppléant.

Nous proposons M. RENIS, Mme ZINCK, M. MEISTERMANN, Mme BRANDALISE et Mme STRIEBIG-THEVENIN comme titulaires.

Nous proposons les candidatures de M. HILBERT, Mme CHARLUTEAU, Mme SCHOENENBERGER, M. LEUZY et de notre nouveau collègue M. VOLTZENLOGEL comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Puis-je soumettre cette proposition au vote sans passer par le scrutin ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le jury est installé.

18. Convention de partenariat avec l'Ordre de Malte portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Une collègue nous a quittés parce qu'elle figure sur la liste.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme LATHOUD qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

20. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association Plein Air Colmar Horbourg-Wihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Subvention d'équipement au bénéfice de la section tennis de l'ASPTT Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2016/2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

24. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

25. Décentralisation du stationnement payant sur voirie.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ce rapport me pose plusieurs questions puisque vous savez que je suis toujours sensible à cette question du stationnement comme beaucoup de Colmariens. Je partage le principe de la décentralisation et de la dépénalisation dans un objectif de simplification et d'une gestion de cette problématique par la Ville. Donc c'est plutôt bien à mon sens. Je partage aussi sur le fond bien sûr l'objectif d'améliorer la rotation des véhicules, donc d'améliorer le fait d'être sanctionné en cas de dépassement et ainsi de permettre à plus de véhicules de stationner dans le centre-ville. C'est un objectif que beaucoup partagent même s'il n'est pas toujours compris par nos concitoyens et les visiteurs, c'est certain.

Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur l'affichage des deux heures maximum puisque l'amende – ou en tout cas ce qui va la remplacer, mais qui revient au même pour l'utilisateur – va être augmentée, passant de 17 à 25 euros. Ce n'est pas anodin. Pour éviter que les individus se sentent un petit peu piégés, il faudrait vraiment un peu plus communiquer sur cette durée maximum de deux heures. On parle de 2 heures à 2 h 15, c'est la durée entre 2 heures et 2 h 15 qui entraîne l'application du forfait de 25 euros. Je pense qu'il faut être clair avec les individus et dire : stationnement limité à 2 heures, au-delà forfait de 25 euros et l'afficher vraiment en grand pour que personne ne puisse dire : « Ah, je ne savais pas », etc. Aujourd'hui, c'est marqué, mais c'est vrai que c'est…

M. le Maire MEYER : Vous avez entièrement raison.

M. DENECHAUD : Merci. Je n'ai pas l'habitude, cela me fait tout bizarre !

M. l'Adj. SISSLER : A Paris, c'est 50 et à Strasbourg, c'est 35 euros.

M. DENECHAUD : J'en suis conscient, mais nous sommes à Colmar. Dans les plus grandes villes, les individus sont plus habitués à ce genre de niveau.

M. l'Adj. SISSLER : Mais enfin, on est raisonnables.

M. DENECHAUD : Oui, ce n'est pas déraisonnable. Après aussi, sur une tolérance de quelques minutes, je veux dire qu'il ne faut pas perdre de temps sur des individus qui ont dépassé de deux minutes, mais se concentrer sur des personnes qui exagèrent vraiment. Il faut savoir faire preuve de discernement. Les appareils en eux-mêmes sont à l'heure, mais on peut aussi passer sur deux ou trois minutes parce qu'il n'y a rien de pire en termes d'image que de se prendre 25 euros de forfait pour ce genre de problème. Ce n'est pas mon habitude de défendre toujours les visiteurs par rapport aux résidents, mais là, j'estime quand même qu'il faut vraiment penser à eux.

Je pense que cela doit aussi aller dans le cadre d'une politique globale de canalisation du stationnement et aller de pair avec une baisse des tarifs de stationnement en ouvrage. On est aujourd'hui à un abonnement mensuel de 55 à 70, voire 80 euros dans ces stationnements, les silos et parkings souterrains. Pour la Mairie, cela peut encore se comprendre, mais il faut proposer des alternatives à des individus qui veulent stationner tous les jours, non pas dans le centre-ville, mais à proximité. Vous m'avez déjà dit, M. le 1er Adjoint, que 60 euros, ce n'est pas plus cher qu'un garage, mais justement, ce n'est pas un garage. J'ai déjà dit ici que l'on ne peut pas

comparer un dortoir à une chambre d'hôtel. On a des parkings aux ¾ vides en journée en dehors du Marché de Noël, donc utilisons-les, incitons les individus à les utiliser et à moins stationner en voirie. Je pense par exemple à l'articulation entre la Place Scheurer-Kestner et le parking Lacarre. Incitons vraiment les individus à stationner dans les parkings en ouvrage par des tarifs plus accessibles, notamment pour les personnes qui travaillent à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis la fréquentation des parkings en permanence. Chaque année, il y a entre 5 et 10 % en plus, ce qui dénote que nos parkings sont de plus en plus fréquentés. C'est ce que nous cherchons à mettre en œuvre, d'où votre commentaire qui s'adapte à la situation et je le partage.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

26. Convention de financement pour l'aménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels de grosse capacité entre la Ville de Belfort et le port autonome de Strasbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de mise en œuvre d'une caméra de vidéoprotection sur une copropriété du centre-ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Remplacement de 10 caméras de vidéoprotection vandalisées du quartier Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je complète la matière rédactionnelle de ce rapport. Après le deuxième paragraphe, je vous prie de lire en plus : « *De surcroît, il est indispensable de trouver une meilleure fluidité pour le remplacement des caméras défaillantes. Il faudrait donc installer le processus d'un accord-cadre à bons de commande* ».

Dans la partie « APPROUVE » il faut donc également ajouter : « *et l'installation d'un procédé contractuel d'accord-cadre à bons de commande » pour ne pas être bloqué dans le remplacement des caméras en cas de détérioration.*

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Cela fait quand même dix caméras qui sont détruites. Quelqu'un avait posé la question la semaine dernière de savoir si on savait qui avait fait ce vandalisme, il semblerait qu'on ne le sache pas et qu'on n'ait pas trouvé.

M. le Maire MEYER : Non, pas à la date d'aujourd'hui. Il y a eu trois dépôts de plaintes successifs.

M. HILBERT : Je trouve que c'est quand même un comble d'avoir des caméras qui sont là pour protéger ou surveiller et qu'on ne sache pas qui les vandalise. C'est un petit peu ce que j'avais dit et qui m'avait été reproché à l'époque, les caméras ne servent pas forcément à grand-chose. Si on veut s'en cacher, on peut le faire. Pour éviter des vandalismes futurs, va-t-on mettre des caméras qui vont surveiller et protéger les caméras ? C'est un cercle un petit peu sans fin.

M. le Maire MEYER : Nous n'irons pas jusque-là. Seulement, il faut les installer sur des mâts plus hauts pour qu'on ne puisse plus les atteindre avec une échelle.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Vous pourriez voir les choses un peu différemment aussi et vous dire que si elles sont détruites, c'est bien parce qu'elles gênent et qu'elles empêchent les uns et les autres de commettre des

actes visionnés par les caméras. C'est donc plutôt l'inverse de ce que vous dites, M. HILBERT.

M. HILBERT : Des abribus sont détruits toutes les semaines, quasiment tous les jours et ils ne gênent pas grand-chose non plus. On peut aussi vandaliser non pas parce que cela nous gêne, mais malheureusement juste pour le plaisir de certains à vandaliser.

M. le Maire MEYER : Il n'empêche que les nouvelles caméras sont dites blindées et seront en plus installées sur des mâts plus hauts pour ne plus pouvoir les atteindre avec une simple échelle.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec le marché à commande à installer à l'avenir.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transactions immobilières : régularisation foncière – déclassement et cession de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transactions immobilières : rétrocessions à la Ville de Colmar puis mise en vente de l'ancienne colonie de vacances 16 rue du Ried – 68230 Wasserbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

34. Taxes et participations d'urbanisme – modification du taux de taxe d'aménagement applicable à compter du 1er janvier 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je voulais juste faire une petite observation très rapide et en même temps corréler deux choses à mon intervention. D'abord sur les caméras de vidéosurveillance, je suis quand même étonné qu'on puisse encore en discuter à l'heure actuelle quand on sait que c'est un système de protection extraordinaire. On l'a vu encore à Londres il y a deux jours. On l'a vu dans tous les attentats, je crois qu'il n'y a plus à discuter. Si effectivement celles-là sont la proie de personnes qui les agressent en quelque sorte, c'est bien qu'elles servent à la protection de nos concitoyens. Je crois que ce débat qui avait longtemps été discuté est à éliminer.

Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure sur le point de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, nous en avions discuté, il ne s'agit plus de discuter puisque nous parlions du taux. Vous savez très bien mes soucis et mes réserves quant à les réclamer à l'heure actuelle. Nous avons actuellement une politique au moins déclarée sur le plan national qui est celle de faire payer encore plus les propriétaires et la propriété, ce qui me semble poser un énorme problème.

S'agissant de la taxe et participation d'urbanisme, c'est également une augmentation. Je me permets de le dire avec beaucoup de simplicité. M. le Maire, vous nous aviez réservé une copie du courrier que vous avez adressé au Premier Ministre sur le coût de la construction en France, notamment par rapport à nos voisins allemands. Il est évident que ceci intègre aussi un certain coût. Si l'on veut vraiment avoir le coût de construction similaire à nos voisins, l'instauration de nouvelles taxes ou l'augmentation de cette taxe n'est peut-être pas utile. C'est pour cela que je voulais le dire bien que je comprenne l'intérêt de cette taxe sur le plan municipal. Je dis simplement : attention. Nous disons sur le plan général que nous sommes dans une situation particulière en France sur le plan de l'imposition, notamment de l'immobilier et de la construction ainsi que de taxes annexes qui viennent. Faisons attention de ne pas augmenter la pression de taxes et la pression fiscale sur ce plan.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous avez mille fois raison, M. le Bâtonnier. Pourtant, à travers le PLU, quelque 130 hectares s'ajoutent à l'urbanisation ce qui suppose un engagement de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération pour desservir lesdites surfaces en viabilités. Si on vous propose d'aller de 4 à 5 %, je pense que le 1 pour cent de différence se situe largement en dessous des charges supplémentaires qui reposent sur les deux collectivités. Il n'aurait pas été normal de figer à 4 %, alors qu'on vient d'ajouter 130 hectares de constructions supplémentaires sur le plan de la Ville de la Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

35. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons là trouvé une solution idoine pour venir à la rencontre des populations concernées et selon l'expérience des dernières années, on ne peut que se féliciter du partenariat trouvé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

36. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

38. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Attribution d'un concours financier aux sinistrés de l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : La différence est faite selon la population des deux îles. Il fallait le dire, sinon personne ne comprend.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. le Maire MEYER : Nous avons également à l'essai le réaménagement de la Place du Saumon qui va continuer jusqu'à fin septembre. Fin septembre, nous allons lire et relire les principales observations qui ont été faites. Nous laisser huit jours pour ajuster le tir et ouvrir une deuxième période d'essai à partir du 10 octobre jusqu'à fin octobre. Nous tirerons les enseignements généraux en fin de cette deuxième période.

Vous l'avez peut-être remarqué, mais la Ville de Colmar a été recitée sur son image remarquable. Ainsi, elle figure pour la quatrième fois dans le Top 12 des villes qui semblent sortir d'un conte de fées. D'ailleurs, dans ce classement depuis 2015, nous sommes en première position.

Par ailleurs, le Times Magazine, l'un des principaux magazines hebdomadaires américains, a dressé dans ses colonnes un magnifique tableau de notre ville et je lis les propos du journaliste : « *Essayez Colmar en France, si tout ce que vous voulez vraiment est de faire un tour en gondole le long de canaux pittoresques, échangez alors Venise avec la douce ville de Colmar qui occupe un emplacement privilégié sur la route des vins d'Alsace. Tournez-vous dans n'importe quel coin et vous vous sentirez comme une beauté supplémentaire dans La Belle et la Bête. Les bâtiments à colombages dans toutes les teintes pastel des ruelles pavées, son trafic automobile et les marchés couverts sont aussi charmants qu'en Italie* ». C'est un journaliste américain qui parle.

Par ailleurs, je vous invite à lire La Revue Parlementaire avec un spécial Haut-Rhin qui va vous être distribué. La Ville, Colmar Agglomération et Pôle Habitat y figurent sur quatre pages entières. C'est également remarquable selon mon appréciation personnelle.

Cela étant dit, Mme la Présidente du Conseil Départemental a demandé la parole.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je tiens à vous remercier pour vos mots d'encouragement prononcés en début de séance suite à mon élection à la tête du Conseil Départemental. J'y suis d'autant plus sensible que la tâche sera ardue compte tenu notamment du contexte financier délicat dans lequel s'inscrira encore demain l'action des départements.

La feuille de route vers 2021 que j'ai élaborée avec mes collègues conseillers départementaux se veut malgré tout ambitieuse. Elle se fonde sur des

valeurs et des convictions que nous partageons tous et qui placent l'emploi, la jeunesse et la solidarité au cœur de nos politiques départementales à venir. Elle traduit également notre engagement à œuvrer pour l'Alsace.

Ces engagements nécessiteront de ma part une détermination et une implication de tous les instants. Ils feront du mandat de Président du Conseil Départemental une fonction à grande responsabilité que je souhaite assurer à plein temps pour pouvoir lui consacrer toute mon énergie. Je vous ferai donc parvenir dans les prochains jours, M. le Maire, ma lettre de démission du Conseil Municipal de Colmar. Une telle décision a évidemment été très difficile à prendre. Elle met en effet un terme – et vous le savez bien – à une longue présence au sein de cette assemblée. Elle marque également la fin d'un beau travail au sein du Conseil Municipal, un beau travail d'équipe au sein du groupe « Colmar veut bouger », dont j'ai fait partie et dont je tiens à remercier du fond du cœur chacun des membres.

La présidence du Conseil Départemental demande que je sois pleinement au service de tous les Haut-Rhinois avec l'exigence d'équilibre entre tous les territoires. Bien entendu, M. le Maire, chers collègues, je resterai très attentive aux préoccupations des Colmariennes et des Colmariens. J'exercerai toujours mon mandat de conseillère départementale du canton de Colmar 2 avec le même enthousiasme. Je suis avant tout une élue de proximité – vous le savez bien – et à l'écoute de nos concitoyens.

La collaboration entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar et avec Colmar Agglomération sera à l'image de la relation que je souhaite instaurer avec l'ensemble des communes et intercommunalités du Département. Elle s'inscrira résolument dans un climat constructif et dans un rapport de confiance.

Je vous remercie pour ces années passées ensemble. Merci pour votre attention. (*Applaudissements*)

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Vous avez fait référence à votre longue présence au sein du Conseil Municipal, nous vous remercions pour votre implication, pour vos propositions et pour le travail assumé. Mais en plus, nous souhaitons que vous puissiez réussir le mieux possible en tant que Présidente du Département du Haut-Rhin.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous avons fait le tour. Merci mes chers collègues. La séance est levée. J'observe néanmoins que c'est la première fois, depuis 22 ans, qu'il m'arrive en tant que maire, que tous les points aient été approuvés unanimement, quelle que soit l'origine politique des uns et des autres. Merci beaucoup. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 20

Colmar

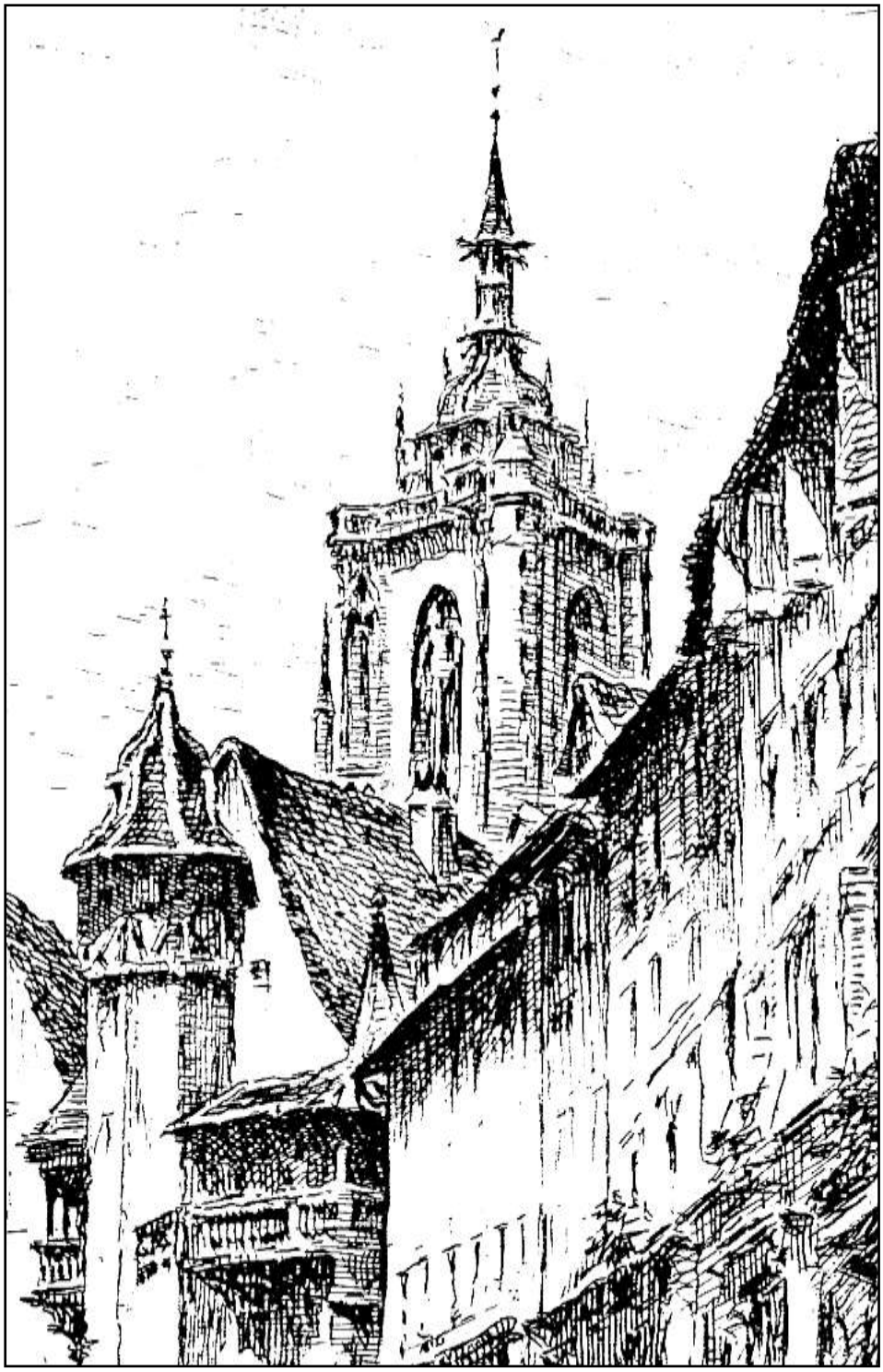

STENOGRAMME

36ème Séance

du

16 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. l'Adj. DREYFUSS qui fait son cinéma au sens propre du terme, Mme HOFF et Mme ANGLARET-BRICKERT donnent respectivement pouvoir à M. HEMEDINGER, Mme LATHOUD et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard et en attendant elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine des adjoints est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 18 septembre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé. Certains n'ont pas voté, mais j'ai vu qu'il y avait unanimité.

Je dois installer notre collègue Éric SPAETY qui remplace Brigitte KLINKERT. Nous le saluons. Bienvenue. Je salue votre retour au Conseil Municipal de Colmar.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à effectuer.

D'abord sur l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2016. La présente communication a pour objet de rendre compte des travaux de la commission pour l'année 2016 et de rappeler que cette commission permet d'associer les usagers à la vie des services publics locaux. Cette commission s'est réunie le 2 mars dernier et a rendu un avis favorable au principe d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de l'aérodrome à compter du 1er janvier 2017. La Commission s'est également réunie le 6 septembre et a examiné les rapports d'activité 2015 des délégataires de service public. Un tableau synthétique de ses travaux est annexé à la présente communication. Le compte rendu complet de ses réunions est à la disposition des élus, le cas échéant en prenant contact avec le service juridique.

J'ai une deuxième communication que vous attendez très certainement. C'est le sondage que nous avons fait faire pour mesurer l'avis des parents quant au retour aux 4 jours dans les cycles scolaires, donc pour revenir de 4,5 jours à 4 jours. Certains voulaient nous berner dans un premier temps – pour employer le langage du Président de la République, mais néanmoins d'une façon plus diplomatique – donc nous avons renouvelé la consultation selon la vieille formule du papier qui, cette fois-ci, ne posait pas de problème. Les résultats peuvent étonner. D'abord au niveau de la participation qui était de 70,63 %, soit quelque 3 821 réponses. Sur ces réponses, le retour aux 4 jours a recueilli 77,36 %, soit 2 956 voix, dont 20

avaient ajouté une mention : « Mais de préférence seulement à partir de la prochaine rentrée scolaire ». 20 voix sur 2 931 correspondent à 0,7 % des suffrages exprimés, je ne vais pas les négliger, mais c'est vraiment infime par rapport aux réponses obtenues. Nous pouvons donc engager la discussion avec la DASEN pour voir de quelle façon nous pouvons nous organiser. Ma première projection tend à obtenir l'application des 4 jours à partir du 2ème trimestre 2018, étant entendu qu'au regard de ce vote, nous pouvons nous préparer. Nous devons attendre le vote des conseils de classe puisque c'est la procédure habituelle. Mais au regard de l'option prise, je ne pense pas que les conseils de classe vont revenir en arrière. Nous pouvons donc dès à présent nous préparer pour le cas échéant organiser le retour aux 4 jours à partir du 1er janvier, mais pour le moment, c'est une proposition. Il faut que nous arrivions à un accord avec la DASEN. C'est également en ce sens que suite à ma visite chez le ministre M. BLANQUER, la DASEN a consulté les enseignants pour connaître leur avis quant à ce retour au courant de l'année scolaire. Nous sommes donc en mesure de discuter, ayant en main des résultats définitifs. C'est l'information que je tenais à dévoiler. Par la suite, nous aurons des réunions de travail avec la DASEN, les enseignants et les élus de ressort pour organiser cette rentrée le plus rapidement possible sur la base des 4 jours par semaine.

Cela étant dit, nous en arrivons aux rapports qui nous seront présentés par les opérateurs. En premier, nous avons la Société de Chauffage Urbain. M. GRAN va nous présenter le bilan d'exploitation 2016. Cela a déjà été fait en Commissions Réunies lundi dernier pour la présentation du nouveau Directeur Général, mais peut-être que tout le monde n'était pas présent. Je l'invite donc à reprendre sa présentation même si c'est une redite pour certains, mais en dialecte, on dit « doppelt gnäht, hebt besser ».

M. KLEIN : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Mon nom est Yannick KLEIN, je suis très heureux de vous retrouver ce soir au Conseil Municipal. Je suis à votre entière disposition pour travailler avec vous sur l'ensemble des sujets concernant la Ville de Colmar et l'Agglomération de Colmar. Je suis par mon nom originaire du Haut-Rhin, j'ai 49 ans et j'ai fait ma carrière uniquement en collectivités territoriales. J'ai commencé ma carrière en conseil général à l'époque comme DRH adjoint, puis je suis parti en tant que Directeur Général des Services dans une commune de 7 000 habitants. Petit à petit, j'ai gravi les échelons de villes et d'agglomérations plus importantes. Aujourd'hui, M. le Maire m'a fait l'honneur de me confier la Direction Générale des Services de la Ville et de l'Agglomération. Encore une fois, je suis à votre entière disposition et suis très heureux de rejoindre cette ville et cette agglomération qui portent haut les valeurs du service public et le dynamisme des collectivités locales. Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Bienvenue au nom de tous.

M. GRAN.

M. GRAN : Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Avant de débuter le rapport de gestion de l'exercice 2015/2016, je souhaitais vous remercier, M. le Maire, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux ici

présents pour le renouvellement du contrat de concession du chauffage urbain de Colmar pour une période de 22 ans, c'est-à-dire jusqu'au mois de décembre 2039.

M. le Maire MEYER : Nous ne serons plus là !

5. Rapport d'activités 2015/2016 de la SCCU.

Voir rapport –

M. GRAN - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien, vous avez tenu compte de la leçon de l'an dernier dans les informations passées, seulement, vous avez oublié de faire une synthèse.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques et des questions. La première concerne les énergies renouvelables, c'est-à-dire la quantité des déchets qui est brûlée et qui provoque donc un taux de couverture suffisant d'après les tableaux, mais cette valorisation est en baisse puisqu'on nous a dit à la séance précédente qu'en 2018, vous tablez sur une production de 62 000 tonnes de déchets environ, traités par le CVE, par l'usine d'incinération. Donc, cela fait déjà 10 % de moins que ce qui est annoncé ici. Cela sera sans doute encore moins, puisque vous le savez peut-être déjà, Éco-Emballages prévoit de faire aussi du tri de toutes formes de plastique, aussi bien les récipients en plastique que les films plastiques, les pots de yaourt, les emballages plastiques que l'on subit dans les supermarchés en général. Donc, cela va aussi contribuer à une baisse et de la quantité et de la qualité du chauffage. En avez-vous tenu compte dans les calculs ? C'est ce qu'on nous a dit le mois précédent dans le rapport sur la délégation de service public qui a été renouvelée.

Ma deuxième remarque concerne le tarif. C'est bien d'avancer des chiffres de baisse de tarif de 21 % depuis 2012, mais cette baisse n'a-t-elle pas une incidence sur les travaux d'économie d'énergie ? Cela incite-t-il les personnes quels que soient leurs conditions et leurs milieux à faire des progrès dans les économies d'énergie dans l'isolation de leurs appartements, et également les administrations puisque vous les couvrez aussi, ainsi que les lycées, etc. ? Faites-vous de la pédagogie dans ce sens malgré cette baisse continue des tarifs qui n'est pas forcément productive en matière d'économie d'énergie ? Merci.

M. le Maire MEYER : Deux observations.

M. GRAN.

M. GRAN : S'agissant de votre première question, M. WAEHREN, dans le business plan que nous avons monté pour le nouveau contrat de délégation de service public, nous avons tenu compte de la baisse du centre de valorisation énergétique puisque nous avons mis – si je ne me trompe pas – 62 000 tonnes jusqu'en 2023 et 59 000 tonnes à partir de 2024. Par ailleurs, nous avons aussi tenu compte de l'amélioration du PCI et de la production

du CVE liée aux nouvelles installations qui ont démarré il y a 10 jours, donc au revamping. Tout cela a été pris dans le business plan. Bien sûr, la part du centre de valorisation énergétique baisse un petit peu, globalement de 3 à 4 %, mais nous pensons aussi améliorer la production par du stockage.

M. le Maire MEYER : Je me permets de compléter le propos. Je m'attendais à ce que notre collègue Guy WAERHREN nous félicite pour cette diminution du volume des déchets puisque c'est ce que nous avons voulu initier à travers les tris collectifs et sélectifs. C'était l'objectif que nous avions retenu. Nous devrions donc nous féliciter de la diminution des volumes puisque cela est apparu. Nous sommes largement en-dessous de ce qui était prévu.

Quant à la diminution de la tarification, vous raisonnez comme avec les impôts, mon cher collègue. Vous demandez s'il est judicieux de diminuer ou de ne pas augmenter les impôts. Je pense que dans le domaine social, pouvoir proposer une source de chauffage où l'usager fait des économies, c'est également l'objectif social de la Société de Chauffage Urbain. Il ne faut pas s'interroger sur la dose des investissements, mais le prix que nous pouvons facturer à l'usager devrait également nous intéresser dans la mesure aussi, où preuve à l'appui, les investissements n'ont pas souffert de cette diminution alors que toutes les autres sources d'énergie comme le gaz et l'électricité ont augmenté. C'est une performance d'avoir pu proposer une diminution des tarifs à l'usager.

M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, M. le Directeur, je vous félicite évidemment d'avoir trié les déchets brûlés dans l'usine d'incinération que vous appelez centre de valorisation énergétique, mais c'est bien une usine d'incinération. Par contre, vous mettez toujours encore ce qui est brûlé dans cette usine d'incinération comme étant des énergies renouvelables. Or, vous avez enlevé de cette usine d'incinération tout ce qui est bio compost, et là, je comprends, on va le remettre à la terre et ce qui est remis à la terre va redevenir du végétal. Là, je comprends le renouvelable. Vous brûlez du bois qui va produire du CO2 dans l'atmosphère, les nouveaux arbustes qui vont pousser vont prendre ce CO2 pour grandir. Là, je comprends le renouvelable. Mais, ce qui reste dans l'usine d'incinération – c'est ce que disait Guy WAEHREN tout à l'heure –, ce sont des déchets en plastique, des pots de yaourt en plastique, des bouteilles en plastique, essentiellement du plastique. Là, je ne comprends pas le renouvelable quand ces déchets en plastique brûlent, cela ne va pas donner du pétrole dans le sol pour qu'on puisse en refaire du plastique. Là, je ne comprends pas où est l'appellation énergie renouvelable quand on fait brûler dans cette usine d'incinération. Je mettrais plutôt toute cette part de l'usine d'incinération en équivalence de ce que vous utilisez en fuel lourd, mais pas en énergie renouvelable. Alors, je sais que vous n'êtes peut-être pas responsable, c'est la législation française qui est ainsi, des lobbies ont fait que cela a été considéré comme de l'énergie renouvelable, mais j'aimerais qu'on m'explique en quoi c'est de l'énergie renouvelable.

M. GRAN : Alors déjà, au niveau de la sémantique, ce n'est pas de l'énergie renouvelable, mais de l'ENRR : énergie renouvelable et renouvelée. On considère que ce qui est brûlé est renouvelé puisque cette vapeur est injectée

sur le réseau de chaleur. Sans cette vapeur, il faudrait utiliser soit du gaz, soit du fuel, soit de la géothermie profonde s'il y en a ou du bois.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers collègues, M. HILBERT, ce n'est pas une question de sémantique de dire centre de valorisation urbain ou usine d'incinération, cela ne vient pas de nous, c'est la législation. Et si on peut dire que l'usine de Colmar est un centre de valorisation et pas une usine d'incinération, c'est parce que les rejets sont nettement inférieurs à la législation. D'ailleurs avec le revamping dont a parlé tout à l'heure le Directeur de la SCCU nous allons passer d'un rejet de NOx, le dioxyde de carbone, de 200 à 80 milligrammes. Or, la législation nous impose 160, nous serons donc très nettement en dessous. Effectivement, c'est de l'énergie renouvelable qui alimente le chauffage urbain en vapeur, ce qui évite d'utiliser du fuel lourd ou du gaz comme vient de le dire le Directeur. C'est donc bien une énergie renouvelable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le centre de valorisation dispose d'un label ISO 50001 qui va en ce sens. C'est également la raison pour laquelle le centre de valorisation et pas l'usine d'incinération paie la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes à son plus bas niveau parce que, justement, nous sommes particulièrement économes en matière de rejet.

J'ajoute que les résidus qui restent à l'issue de ce qui est brûlé – et d'ailleurs, nous ne brûlons pas les matières plastiques – permettent d'être réutilisés dans un cycle renouvelable et réutilisés dans le macadam qui sert à faire les routes. Il y a donc bien un cycle de « renouvelabilité » des choses, raison pour laquelle on parle de centre de valorisation urbaine et pas d'usine d'incinération.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ? Merci, M. GRAN. Nous en arrivons au Musée du jouet.

6. Rapport d'activités 2016/2017 de l'Association MAJEPT.

Voir rapport –

M. NOCK - Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Y a-t-il des questions à propos de cette présentation du bilan d'exploitation ? Cela ne semble pas être le cas. Merci beaucoup, M. le Président. Bon travail pour la préparation de la prochaine délégation de service public.

M. NOCK : Merci, M. le Maire. Merci mesdames et messieurs.

M. le Maire MEYER : Mme ROTH, Présidente de Colmar Expo, vous avez la parole.

7. Rapport d'activités 2016 de Colmar Expo SA.

Voir rapport –

Mme ROTH - Présidente, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vois, Mme ROTH, sur votre présentation qu'en 2016 l'Euro de football était la deuxième meilleure fréquentation des spectacles avec 100 000 personnes. En 2016, vous avez mis certains professionnels devant le fait accompli. Ma question est la suivante : puisqu'en 2018, il va y avoir le Mondial de football entre juin et juillet, allez-vous recommencer cette expérience – à laquelle je ne suis pas opposé, bien sûr ? Je pose cette question afin que des collègues professionnels puissent prendre les devants. Vous savez que pour une retransmission en lieu public, on doit s'acquitter de droits de transmission et également engager du personnel supplémentaire. Les collègues professionnels vont-ils se retrouver devant le même état de fait cette année à la dernière seconde avec du personnel en trop, des droits de transmission payés et le Parc Expo qui va retransmettre ces matchs de football ?

Ma deuxième question sera la suivante : si vous organisez ceci et que vous allez vendre des denrées alimentaires ou de la boisson, ferez-vous appel à une association ou à un professionnel ? Merci, Mme ROTH.

Mme ROTH : Nous avons décidé de ne plus rien faire dans ce domaine dans les années à venir, sauf accord de M. le Maire ou demande spécifique. Ces opérations nous ont coûté de l'argent, nous n'allons plus en refaire. Il était évident que c'était la Ligue d'Alsace qui nous avait demandé de le faire en 2016. Nous avions fait ce que nous pensions être bien. Le succès a été au rendez-vous puisque beaucoup de personnes sont venues et ne seraient peut-être pas allées en ville ce soir-là. C'était populaire, il y avait des poussettes, etc. Ces personnes ne seraient peut-être pas allées dans les restaurants. Toujours est-il que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Maire MEYER : La première réponse est donnée, il n'y a pas lieu de donner la deuxième. Mais, ce n'était pas la Ville qui avait organisé ou qui était à l'origine de la demande la dernière fois.

Mme ROTH : Non, c'était la Ligue d'Alsace.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, Mme ROTH et l'équipe de Colmar Expo, je pense que vous pouvez être fiers du rapport que vous présentez ce soir. Concernant les chiffres du premier tableau, il me semble que j'ai vu des choses différentes de ce que j'ai sous les yeux. Pourrait-on juste rejeter un coup d'œil, s'il vous plaît, sur le tout premier tableau relatif à l'examen des comptes de l'exercice clos ? Nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres et pas tout à fait les mêmes progressions.

Mme ROTH : 212, oui. Et vous avez 225 ?

Mme VALENTIN : Il faudrait que vous nous refassiez cette copie parce que nous n'avons pas les mêmes chiffres.

Mme ROTH : D'accord.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Mme ROTH, nous vous remercions. Reste à produire ce tableau qui modifie ou qui complète le document distribué. Merci beaucoup. Nous en arrivons à une quatrième présentation relative au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar. Mme CHARLUTEAU, vous avez la parole.

8. Rapport d'activités 2016 du CCAS.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. Questions ? Merci, Madame l'Adjointe.

9. Décision Modificative n° 1-2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Questions, par rapport à la présentation qui vient d'être faite par M. l'Adjoint ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Lors de la discussion du budget primitif de 2017 au Conseil Municipal du 30 janvier 2017, j'avais commencé mon intervention par la reconnaissance du fait que : « *Bien sûr, un budget présente des projets d'investissement et c'est le premier point abordé, celui dont vous vous glorifiez le plus, M. le Maire* », fin de citation, c'est ce que je disais le 30 janvier 2017. Or, vous nous expliquez avec cette décision modificative que vous avez diminué les investissements de 2017 de plus de 5 millions d'euros, soit environ 7 %. Vous mettez en avant le décalage d'opérations dans le temps ou encore le report de planning d'exécution des travaux. Or, ces opérations, c'est vous qui les maîtrisez et c'est vous qui décidez de leur planning, non ? Alors, à moins qu'elles n'aient été programmées en 2017 par manque de maîtrise ou dans le seul but de grossir votre budget d'investissement, pouvez-vous nous expliquer pourquoi des opérations nombreuses et importantes telles que le gymnase du Grillenbreit pour 2,4 millions d'euros, les Dominicains de Colmar pour plus de 1,7 million d'euros ou l'équipement couvert d'athlétisme pour 1 420 000 euros ont été reportées à 2018 ?

Concernant les travaux pour 340 000 euros de la requalification du secteur Luxembourg qui sont également reportés à 2018, cela signifie bien sûr que toute l'opération de reprise et de redémarrage d'un commerce sur la friche de l'ancien supermarché Match est également reportée. C'est d'ailleurs ce que vous annoncez dans le dernier Point Colmarien où vous dites que le commerce ouvrira en décembre 2018 alors que – faut-il le rappeler ? – vous vous étiez initialement engagé pour une réouverture fin 2016.

Il est également dit dans le Point colmarien que votre opiniâtreté a payé puisque, je cite : « *Tous les produits de consommation, notamment alimentaires, seront proposés à la vente sans exclusive* », je me permets de vous rappeler que lorsque nous avons exigé que cette clause s'applique, vous nous aviez répondu « liberté de commerce ». Sans notre position, vous n'auriez sans doute jamais inclus cette clause dans le dossier. On peut reprendre la chronologie des faits, je les ai. Pour en finir avec la section d'investissement, au chapitre 13, vous nous expliquez que vous enregistrez une belle évolution des subventions d'investissement grâce entre autres à la progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire. Je doute que cette politique soit de nature à favoriser l'attractivité de Colmar. Je me permets, une fois n'est pas coutume, de citer Le Figaro, qui selon les indicateurs socioéconomiques pris en compte dans une récente enquête nous apprend que Colmar se situe à la 83e place pour la vitalité économique et que la Ville est même avant-dernière, soit 112e sur 113 villes métropolitaines de plus de 50 000 habitants pour le taux de création d'entreprises. Nous pensons que la situation sera encore aggravée par la dernière décision concernant l'augmentation des amendes et qu'elle portera préjudice à toutes les activités du centre-ville qu'elles soient commerciales ou de services, *a fortiori* tant qu'il n'y aura pas pour la contrebalancer une organisation efficace des transports en commun.

Bien entendu, tout comme nous avons voté contre le budget 2017, nous voterons contre cette décision modificative qui ne nous semble pas répondre aux intérêts des Colmariens. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Ma chère collègue, je vous répondrais en deux temps. Sur la forme, je l'ai d'ailleurs précisé, nous l'avons largement développé en Commission des Finances, le but de l'exercice d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire – appelez cela comme vous le souhaitez – est précisément de traduire budgétairement la réalité de l'exécution et surtout la faisabilité des projections par rapport à ce que nous avions initialement voté lors du budget primitif 2017. Or, il se trouve qu'à l'issue de cet été, nous sommes là à l'automne, nous avons aujourd'hui une meilleure visibilité sur ce qui nous semble encore faisable jusqu'au 31 décembre de cette année. En matière d'investissement, pour des raisons concrètes de décalage de calendrier dans l'exécution budgétaire, nous tenons compte de ces reports pour 2018. Les investissements ne sont pas supprimés, simplement les crédits correspondant à ces investissements – et vous le verrez tout à l'heure très bien dans le rapport relatif aux APCP – induisent simplement un exercice comptable budgétaire auquel nous nous astreignons. Nous restons fidèles à la philosophie en la matière, donc dès lors que ces crédits dont

nous savons qu'ils ne seront pas utilisés d'ici le 31 décembre, pourquoi les maintenir inscrits dans ce budget ? Premier élément.

Sur le fond, Mme VALENTIN, je vous trouve – comment dire ? – d'autant plus dure et je dirais éloignée du sujet de fond parce que nous avons avec M. le Maire et mes collègues tracé une stratégie en matière d'investissement sur l'ensemble de la mandature. Peu de conseils municipaux pourraient d'ailleurs se targuer d'une telle vision jusqu'à 2020. Nous avons toujours dit avec M. le Maire que notre rythme annuel d'investissement se situerait entre 38 et 40 millions d'euros s'agissant des dépenses d'équipement. Nous restons sur la fourchette haute de cette moyenne pour cet exercice 2017. Dès lors, pourquoi générer un commencement de querelles de chiffres, etc., alors qu'il s'agit tout simplement, dans la proposition qui vous est faite ce soir, de tenir compte d'une réalité, de différer des crédits sur l'exercice où ils seront réellement consommés en 2018, rien d'autre ? Alors, vous pourrez me dire que cela me servira à améliorer mon taux d'exécution, certes, on peut l'entendre, sauf que le souci premier est effectivement de se conformer à une réalité dont nous avons connaissance et de la traduire budgétairement dans cette décision modificative. Encore une fois, après le creux dans les dépenses d'équipement que nous avions eu en 2018, 2017 contribue largement à alimenter cette dynamique et nous restons totalement dans la tendance que nous avons tracée pour la mandature, c'est-à-dire entre 38 et 40 millions d'euros en moyenne par an.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues. Mon intervention va un petit peu dans le même sens, mais à la lumière également de la réponse de M. l'Adjoint, on peut très bien comprendre, c'est normal, qu'une décision modificative est là pour adapter le budget, mais ce qui m'interpelle quand même c'est que tous les ans, c'est le même scénario, c'est-à-dire un petit peu plus de dépenses en fonctionnement ou des dépenses relativement stables en fonctionnement par rapport au budget primitif, et toujours un budget d'investissement qui, pour reprendre la formule consacrée, fait un petit peu pschitt. C'est tous les ans la même chose, on pourrait comprendre qu'une fois cela va dans un sens, une fois cela va dans l'autre, il y a effectivement besoin d'une adaptation, on peut saluer votre transparence, c'est clair, mais je ferai la proposition, puisqu'à chaque fois en décision modificative on a le même genre d'adaptation, qu'on ait peut-être un tout petit moins d'ambition sur l'investissement puisqu'on sait que de toute façon on va le réduire ou on va reporter les choses et puis prévoir un petit peu plus de marge en fonctionnement avec 2 à 3 % de plus et 4 à 5 % de moins en investissement. A chaque fois, c'est toujours la même chose, donc peut-être que cela éviterait d'avoir toujours le même genre de problème en décision modificative. Ce n'est pas vraiment un problème, mais en tout cas, cela permettrait d'éviter aux mauvaises langues de dire que votre budget n'est pas totalement sincère à chaque fois.

M. le Maire MEYER : Oh là là ! Il est parti la chercher loin celle-là !

M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Je crois que vous avez bien compris suite à l'intervention de notre collègue Matthieu JAEGY concernant les investissements, que le bilan se fait à la fin du mandat. Or, notre marque de fabrique ici, c'est d'avoir dit pendant la campagne électorale de 2014 ce que nous voulions faire et à la fin, vous pourrez constater que ce que nous voulions faire, nous l'avons fait. Il y a simplement des différés d'investissement, mais au global, nous serons parfaitement dans les engagements et nous serons d'ailleurs même sur l'un ou l'autre des projets au-delà des engagements que nous avons pris devant la population et c'est cela qui compte. Quels que soient les chiffres que vous prenez, vous vous apercevez aussi que nous maintenons un rythme d'investissement nettement supérieur à ce que font les villes de la même taille que Colmar avec une modération fiscale toujours affirmée et affichée et un endettement toujours inférieur. C'est la réalité, quelle que soit la façon dont vous prenez les chiffres.

Mme VALENTIN, vous avez également parlé des contraventions. Il ne faut pas tout mélanger. Notre objectif n'est pas de faire en sorte que des contraventions soient payées, mais elles viennent solder une situation d'inéquité. Des personnes règlent leur stationnement et d'autres ne le règlent pas. Il n'y a pas de raison qu'il y ait des différences entre les uns et les autres. Malheureusement, ce sont ceux qui ne règlent pas leur situation qui sont verbalisés, évidemment pas les autres, par principe.

De même que vous avez parlé du montant fixé des amendes. Le nouveau forfait de stationnement qui entre en vigueur – c'est la loi – dans toute la France à partir du 1er janvier 2018. Nous nous situons à 25 euros, nous nous situons là encore dans la moyenne, même en dessous. Des villes près de chez nous, notamment Sélestat et Strasbourg sont à 35 euros, Paris est à 50 euros. Là encore, ce n'est pas un objectif en soi, le but de la loi – on y souscrit et cela rejoint votre préoccupation concernant les commerces, c'est là où vous êtes un peu contradictoire – est de faire en sorte qu'il y ait une rotation des véhicules, plus on est proches du centre-ville, plus cette rotation doit exister de façon à libérer de la place, de façon à ce que d'autres personnes trouvent de la place dans les parkings et ainsi assurer un dynamisme commercial. Vous citez Le Figaro, vous avez simplement omis de citer le classement des Echos qui montrait que le centre-ville de Colmar est le plus dynamique de France, en première position devant Annecy pour son dynamisme commercial. Si vous prenez la situation économique du bassin d'emploi de Colmar et de Colmar, quel que soit le journal que vous citez, parce que ce journal montrait aussi qu'il y avait eu une forte augmentation des investissements réalisés dans le bassin économique de Colmar. Cela se retrouve parfaitement dans les recettes fiscales et dans l'évolution des bases qui montrent que contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, nous sommes dans une situation dynamique d'investissement, de création d'emplois avec un taux de chômage d'ailleurs nettement inférieur à la moyenne nationale, à la moyenne régionale, à la moyenne départementale et qui est plutôt en baisse. Il reste bien entendu des situations difficiles. Il ne s'agit pas de dire que tout est beau et tout est parfait. Il n'empêche que les

évolutions sont plutôt positives et viennent contredire ce que vous avez affirmé tout à l'heure.

Enfin, en ce qui concerne le supermarché Match, heureusement que nous nous en sommes occupés, heureusement que le Maire a été très à l'offensive sur ce dossier-là parce que sinon, je peux vous garantir que la friche, on l'aurait eue comme cela existe malheureusement dans de nombreuses villes, pendant des années et des années. Simplement, on a eu un contretemps. Je crois qu'il faut se dire les choses, on parlait de transparence, c'est important. Vous vous souvenez certainement, on avait un repreneur potentiel qui avait des prétentions qui au départ correspondaient aux nôtres et puis, au fur et à mesure de la discussion, il acceptait de vendre certains produits et pas d'autres, pas d'alcool et ce genre de choses et pour nous, il était tout simplement hors de question de transformer la friche Match en un magasin communautaire, raison pour laquelle on n'a pas accepté cette discussion. On a perdu quelques mois, n'empêche qu'un accord avait été trouvé dans cette année 2017 et c'était cela notre engagement, à savoir trouver une solution dans le courant de l'année 2017. Le magasin rouvrira dans l'intérêt de l'ensemble de la population, ce sera un magasin généraliste parce que c'est un point sur lequel nous n'étions pas prêts à transiger.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : En deux mots, les statistiques sont la forme la plus aboutie du mensonge, c'est-à-dire que selon les statistiques que l'on prend et selon ce que l'on veut prouver, on arrive à prouver ce que l'on veut. Donc, M. le 1er Adjoint, vous prouvez ce que vous voulez et je prouve ce que je crois.

Concernant la friche Match, vous nous dites que sans intervention de la Ville de Colmar, de la Municipalité, nous serions dans une situation catastrophique, en gros, si je peux résumer. Quand Mme EL KHOMRI est venue et vous a rencontrés avec M. le Maire, je crois que vous étiez présent, elle vous a proposé la médiation d'un organisme de l'Etat qui s'occupe parfaitement de ce genre de reprise et qui a fait ses preuves par ailleurs, notamment dans des secteurs à Mulhouse. Cette opération aurait pu être faite sous cette égide et je suis persuadée qu'on en serait au moins aussi loin qu'aujourd'hui. Merci.

M. le Maire MEYER : Je réponds d'entrée sur ce dernier point. Si on avait suivi votre position de départ, le Maire ne pourrait pas s'engager sur une remise en exploitation du magasin Match puisque vous aviez voté contre. Première observation.

La deuxième, j'ai parlé à Mme EL KHOMRI. Elle proposait un partenariat, mais avec lequel on n'avait pas de repreneur. Donc, c'est encore une chose totalement différente.

Troisièmement, il fallait négocier avec les co-propriétaires de la galerie. C'est une autre paire de manches et nous sommes arrivés à régler cette difficulté au mois de juillet de cette année. Donc, ce n'est pas vieux, mais nous avons eu un accord unanime. Nous l'avons eu tout simplement parce que nous avons trouvé la combinaison permettant également aux commerçants de la

galerie Match de faire leurs travaux. Donc, la Caisse des Dépôts et Consignations pouvait être présente. Nous l'avions sollicitée, mais ce marché ne l'intéressait pas. En d'autres termes, la méthode employée était la plus heureuse et la plus efficace. La preuve, nous sommes arrivés à devenir propriétaires, ainsi que du parking et en même temps, nous avons trouvé un repreneur sur la base du rappel qui vient d'être fait par le 1er Adjoint, c'est-à-dire un commerce général et non un commerce communautaire. C'est ce que nous visions. Ce qui nous avait fait refuser la première demande que nous avions recensée.

Deuxièmement, pour la pertinence de Colmar, vous avez cité « Le Figaro », je vous cite « Les Echos » qui, dans sa publication donne l'article suivant : « Commerces. Le palmarès des villes les plus dynamiques : Strasbourg, Colmar, Saint-Lô ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est PROCOS qui est une institution professionnelle qui a mesuré la pertinence des centres-villes. Je me contente de cela. Je ne suis pas à l'origine de cette étude, je ne l'ai pas commandée, mais dans la mesure où les professionnels font une telle déclaration, personnellement, je fais confiance.

Concernant les amendes de police ou plutôt la nouvelle méthode applicable à partir du 1er janvier 2018, vous avez cité Colmar. Mais ne sont concernés que ceux qui fraudent. Ceux qui paient le péage ne sont pas concernés par l'amende de police puisque si on est à jour avec l'horodateur, il n'y a pas d'amende. Dans les tarifs arrêtés par les villes de France, je prends Quimper : 35 euros, Paris : 50 euros, Bordeaux : 35 euros, Strasbourg : 35 euros, Versailles : 33 euros, Courbevoie : 32 euros, Bondy : 35 euros, Lagny-sur-Marne : 35 euros, Grasse : 35 euros, Saint-Cyr-sur-Mer : 40 euros, etc. Donc, nos 25 euros sont de loin inférieurs par rapport aux tarifs que nous recensons ailleurs. C'est la presse locale qui en a fait l'écho exactement le 15 octobre. Donc, si vous avez lu le journal, pas seulement « Le Figaro », mais également le journal local, vous avez pu vous rendre compte que finalement à Colmar, nous sommes restés très modérés. En plus, je dirais que ne sont concernés que les usagers qui cherchent à contourner l'horodateur, en ne payant pas la place de stationnement.

Concernant la gestion, vous dites que nous revenons en arrière. Nous avions dans le budget primitif en investissement quelque 45 millions d'euros, nous dépassons encore 40 millions d'euros avec le budget supplémentaire. Je voudrais vous rappeler – et cela vient d'être dit – que nous nous sommes engagés à investir dans une fourchette de 38 à 40 millions d'euros, mais à côté de ces investissements, il faut aussi mettre le financement. Or, moi, je n'ai pas intérêt – c'est le gestionnaire qui parle – d'emprunter 5 millions d'euros de plus dans la mesure où l'on dépasse notre seuil d'investissement prévu. Investir 45 millions d'euros nous aurait conduits à emprunter 5 millions d'euros supplémentaires. Gestionnaire avant tout, je ne tiens pas à payer des intérêts dans la mesure où nous surinvestissons par rapport à ce qui était prévu. Étant entendu que sur les six ans, nous respecterons scrupuleusement ce que nous avons promis malgré les rabotages pratiqués par l'Etat sur les dotations de fonctionnement. Malgré cela, je vous le rappelle, en trois ans, cinq millions de rabotage sur les dotations de fonctionnement, nous maintenons nos engagements. Cela passe par une

rigueur dans la gestion. Je n'en aurais pas parlé, mais l'État nous presse aujourd'hui de réduire nos dépenses de fonctionnement. Je cite un chiffre : pour 2017, la moyenne nationale est de 1 402 euros à l'habitant en budget de fonctionnement ; pour Colmar, nous sommes à 1 087 euros ce qui fait un différentiel de 315 euros. Si je multiplie les 315 euros par les 70 000 habitants, j'arrive à une économie pour le contribuable de 22 millions d'euros. Première précision pour répondre aux modalités que veut nous faire appliquer le gouvernement en matière de réduction des dépenses de fonctionnement. Je peux continuer avec la dette puisque nous avons aujourd'hui un taux moyen de 1,59, nous étions à 7,24 en 1995. Je peux continuer avec le montant des intérêts qui était de 3,2 millions d'euros en 1995, nous sommes à 1 158 000 euros en 2017, ce qui nous donne raison et explique notre capacité d'investissement et l'évolution de notre épargne. En 2017, notre taux d'épargne est de 22 millions d'euros, ce qui est supérieur de 6 millions d'euros par rapport à l'année 2011 malgré tous les rabotages qui ont été effectués. Cela nous donne la capacité d'investir parce qu'à Colmar, nous investissons en moyenne les trois dernières années 520 euros à l'habitant, alors que la moyenne est de 320 euros à l'habitant pour les villes de l'importance de Colmar. Cela traduit également une situation d'annuité. En 1995, nous payions une annuité globale de 7,4 millions d'euros et en 2017, de 7,2 millions d'euros malgré 135 millions d'euros d'investissement supplémentaires par rapport à la moyenne sur cette durée. Alors, je veux bien vous écouter, vous entendre, mais il faut aussi voir la réalité. Et ce ne sont pas des courbes, mais des réalités qui apparaissent aujourd'hui à travers ce que nous avons mis en œuvre.

Tiens, on n'entend plus rien…

Le budget est soumis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget est approuvé avec deux abstentions et deux votes contre.

Nous continuons avec le point suivant, M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire et merci aux collègues qui nous renouvellent par là même leur confiance en approuvant cette décision modificative qui nous servira à financer tous les investissements jusqu'au 31 décembre. Ceux qui votent contre ou s'abstiennent ne l'auront pas permis.

9bis. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Personnellement, je voterai pour ce rapport. Simplement, je me permets juste de rappeler à M. l'Adjoint que les

personnes qui s'abstiennent ne vous empêchent aucunement de faire quoi que ce soit. Si dans cette assemblée, il y a deux personnes qui votent pour et que tous les autres s'abstiennent, vous pouvez quand même voter votre budget, donc on ne vous empêche pas d'avancer.

M. l'Adj. JAEGY : Cher collègue, il y a une définition, pour que les crédits soient engagés, il faut qu'ils soient votés. Soit on les approuve, soit on s'abstient ou on les désapprouve. Il n'y a qu'une manière de les engager, c'est de les approuver.

M. DENECHAUD : Ou on est contre.

M. le Maire MEYER : Je réponds aux deux à la fois, Mme VALENTIN et à vous, quelquefois on est déçu, vous êtes frustrés parce que certaines choses ont réussi alors que vous étiez contre au départ.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Non, on ne peut pas laisser dire cela. Je ne peux pas vous laisser parler de frustration quand nous prenons la parole avec comme seul objectif de défendre l'intérêt des Colmariens. Lorsque nous défendons des points de vue ou des options qui ne sont pas les vôtres, il ne s'agit pas de défendre notre propre vision ou nos petites susceptibilités, mais bien de porter la parole de nos électeurs.

M. le Maire MEYER : Vous ne l'avez pas présenté de cette façon, première chose. Deuxième chose, mettez-vous une fois dans la tête que nous avons été élus sur la base de notre programme et pas du vôtre.

Mme VALENTIN : M. le Maire, si je suis ici, c'est sur la base de mon programme et pas du vôtre.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est voté, nous continuons avec le point suivant.

10. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Complément d'information pour celles et ceux aussi qui étaient quelque peu hésitants à entrer dans ce partenariat, nous avons vu le député de Shéki sur place la semaine dernière. La Ville de Shéki est arrivée à installer la langue française comme première langue grâce au travail fait sur place, c'est également une avancée, je pense.

M. VOLTZENLOGEL.

M. VOLTZENLOGEL : M. le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, notre groupe est plus que critique sur cette convention de partenariat quasi unilatérale avec un état pétrolier surtout connu pour son mépris des Droits

de l'Homme, de la liberté de la presse et de l'expression d'une opinion critique en général. Nous avons déjà dénoncé ici la stratégie assumée du Président azéri Aliyev, de ses proches et de ses riches alliés qui consiste à gagner des opinions favorables auprès des pays occidentaux par des conventions du type de celle qui nous unit à la Ville de Shéki, quoique la nôtre soit beaucoup plus modeste que celles dont ont pu bénéficier certains élus, notamment des sénateurs alsaciens avec voyages et séjours tous frais payés dans des hôtels derniers cris qui bordent la Mer Noire, au point qu'une enquête parlementaire a été diligentée.

Aujourd'hui, il nous est demandé de continuer à poursuivre nos relations avec Shéki alors que nous avons bien du mal à mesurer l'intérêt de la première convention de partenariat que nous avons signée depuis trois ans. Par exemple, nous ne savons pas combien d'élèves de Shéki ont pu bénéficier de l'enseignement de nos volontaires et avec quel impact culturel ou civique pour les élèves et leurs professeurs azéris. Quel est l'impact économique pour les villes de Colmar et de Shéki ? Dispose-t-on de statistiques sur le nombre de voyageurs colmariens qui se rendent à Shéki ou inversement ? Ou de données similaires concernant les entreprises ou des investisseurs ? En l'absence de ces éléments qui devraient permettre à notre Conseil de prendre sa décision en toute objectivité, nous nous demandons quel est l'intérêt de maintenir cette convention qui certes ne nous coûte presque rien, mais qui nous lie encore à la stratégie diplomatique que certains ont qualifiée de diplomatie du caviar du Président azéri. Comme le volet éducatif et culturel de ce partenariat, votre majorité, M. le Maire, n'a jamais donné suite à la proposition que nous avions formulée, à savoir l'accueil de professeurs de Shéki dans les classes colmariennes et la réintégration en binôme en partenariat avec l'Éducation nationale. Cette contrepartie aurait permis de casser le côté unilatéral et de donner naissance à un véritable partenariat culturel entre nos deux pays. En l'état, voter ce rapport n'a pas de sens pour nous et encore moins pour les Colmariens. Donc, nous voterons contre. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : C'est votre ancienne position. Mme GANTER, vous vouliez intervenir.

Mme GANTER : Je voulais juste rappeler que c'est un partenariat en coopération décentralisée, donc ce sont des relations directes entre collectivités de pays différents qui échappent à l'État. Faut-il écarter ces coopérations au motif que tel ou tel Etat ne présenterait pas des garanties démocratiques suffisantes ? On peut alors aussi se poser la question par rapport à la ville de Limbé pour laquelle nous sommes aussi en coopération décentralisée et où le Cameroun présente peut-être aussi quelques fragilités. L'avènement d'une démocratie est un processus lent, mais il est valorisant pour nous de nous y impliquer en gardant en tête que la démocratie ne s'exporte pas et ne s'impose pas. On a vraiment besoin de notre soutien. Quant aux actions, nous disposons effectivement des chiffres d'élèves qui en profitent. Nous avons aussi des relations en double sens puisque la Ville de Shéki sera présente au Marché de Noël de Colmar. C'est une coopération qui vit vraiment dans les deux sens.

M. le Maire MEYER : L'intervention faite est un peu tirée par les cheveux. Mais comme nous sommes en République, chacun peut être d'un avis qu'on partage ou pas. Implicitement, je ne vois pas la nécessité de faire venir des professeurs de Shéki à Colmar puisqu'on ne veut pas apprendre l'azerbaïdjanais à Colmar. Par contre, on veut qu'on apprenne le français dans la Ville de Shéki. Je viens de dire que la langue française a été installée en première langue dans les écoles de Shéki. Je pense que c'est un excellent résultat. Si par ailleurs vous doutez de l'efficacité, je vous conseille de vous rapprocher des professeurs qui étaient sur place. Je pense que ce seraient les meilleurs ambassadeurs de leur mission.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

11. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. L'intitulé du rapport m'amène à faire les remarques suivantes. C'est bien la Loi Debré qui a organisé le financement sur fonds publics d'un enseignement privé concurrentiel. Toutefois, bien que la loi Carle ait rendu obligatoire la parité de financement dans les écoles publiques et privées, raison pour laquelle vous avancez que cette délibération est conforme aux dispositions législatives en vigueur, nous dénonçons cette parité de financement qui accentue l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir gratuitement tous les enfants et une école privée (payante et donc discriminatoire) encore une fois avantagée. De plus, ce transfert d'argent public vers le privé se fait toujours sur fond de suppression de postes, de fermetures d'écoles et de classes, de charges supplémentaires pour les communes, ce qui est contraire à la Constitution.

Nous interprétons également l'importante augmentation du nombre d'enfants inscrits en section maternelle dans les écoles privées colmariennes (+14 % par rapport à 2011) comme le signe qu'il y a à Colmar un manque de places en crèches publiques. C'est d'autant plus regrettable qu'un parent qui ne souhaite pas mettre son bambin de deux ans à l'école privée doit payer crèche ou nourrice et en même temps, par l'impôt local, financer la garde du bambin de deux ans de ses voisins qui, eux, ont recours à l'école privée.

Cela étant, je m'étonne de l'énorme augmentation de la participation par élève. En effet, en école maternelle, elle est portée à 916 euros contre environ 774 euros en 2011, à 637 euros pour les sections élémentaires, contre 537 euros en 2011, soit une augmentation de +18 % par enfant. Il n'existe à

ma connaissance aucun type de secteur, aucune activité, ni aucune association qui ait vu ses subventions revalorisées de la sorte.

Je reviens sur la notion de conformité aux dispositions législatives en vigueur. La circulaire 2007-142 du 27/08/2007 stipule que « *Les communes ayant une école privée sous contrat sur leur territoire voient l'État signer un contrat d'association avec la direction de l'école privée. La commune est cependant consultée pour dire si elle accepte ou non que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées ».* En effet, les classes d'âge préscolaire ne rentrent pas dans l'obligation de financement de l'école privée. Il ne me semble pas que le Conseil Municipal ait été consulté en vue de donner cet accord qui vaut engagement de payer pour les élèves des écoles maternelles, mais si ma mémoire me fait défaut, je vous saurais gré de m'indiquer lors de quel Conseil Municipal une telle délibération aurait été prise. À défaut de consultation du Conseil Municipal, je souhaite savoir quand et comment vous auriez donné votre accord, M. le Maire, pour que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées en vue d'être subventionnées par la Commune. Je vous rappelle qu'il s'agit des classes de maternelle pour lesquelles vous nous demandez de voter une subvention de 231 euros par élève et pour un montant de 213 675 euros pour cette seule année. Quelle que soit l'origine de cette décision de contractualisation qui, je le rappelle, n'est pas obligatoire, je m'étonne que vous ayez opté pour le versement d'une subvention qui n'est pas obligatoire. Je le rappelle aussi, aujourd'hui l'Etat ne compense pas, et de loin, toutes les charges transférées aux collectivités qu'il appelle parfois brutalement à diminuer leurs dépenses, chose que vous ne vous privez pas de dénoncer dans d'autres circonstances, M. le Maire. Je m'étonne que le montant de la participation par élève soit le même que pour les enfants inscrits à l'école publique alors que la circulaire exclut explicitement les dépenses correspondant aux activités extrascolaires dans l'école privée. Il serait logique que le montant de la participation par enfant inscrit à l'école privée soit diminué des coûts générés par le temps et activités extrascolaires. Par exemple, l'accueil du matin ou le déjeuner. Si les enfants déjeunent à la cantine, ils sont souvent gardés avec des activités éducatives de 11 h 30 à 13 h 30 chaque jour, soit 8 heures hebdomadaires qui devraient faire diminuer d'autant la participation par élève en école privée.

Je résume. Le versement d'une subvention aux enfants scolarisés en préscolaire dans une école privée n'est pas obligatoire. Je souhaite savoir qui a accepté le principe de financement de l'école privée pour les classes d'âge préscolaire à Colmar et sous quelle forme. S'agit-il d'un simple engagement du Maire ou cela a-t-il fait l'objet d'une consultation au Conseil Municipal ? Dans l'un et l'autre cas, à quelle date ? La loi prévoit que le montant de la participation par enfant scolarisé dans l'école privée doit être diminué d'un certain nombre de facteurs et subir des pondérations qui ne devraient pas permettre qu'il atteigne le montant calculé pour les élèves de l'école publique. Donc, pour finir et aux fins de vérification, comme vous disposez obligatoirement des comptes financiers des écoles privées que vous financez, car il s'agit de comptes associatifs 1901 obligatoirement publics et puisqu'il s'agit d'utiliser de l'argent public, je souhaite pouvoir les consulter comme la

loi m'y autorise. Je vous saurais donc gré de m'indiquer de quelle manière je peux y avoir accès. Compte tenu de ce qui précède, vous comprendrez que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : N'y a-t-il pas d'autres questions ?

M. le Maire MEYER : Non, pas jusque-là.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : D'accord. Mme VALENTIN, je ne peux que déplorer que, dans le contexte actuel des difficultés que rencontrent d'une manière générale toutes les écoles, votre seul sujet est de ranimer cette guerre entre les écoles privées et les écoles publiques. Cette guerre fratricide qui a déjà emmené beaucoup de monde dans les rues. Je pense que nous devons avoir, dans l'intérêt bien sûr des élèves et de leurs familles, une situation tout à fait pacifiée de manière à ce que, quels que soient les besoins des familles, les choix des familles, celles-ci puissent s'orienter vers une éducation qui leur convienne, que ce soit dans l'école publique de secteur ou une école privée. C'est le choix de la famille pour des raisons que vous pouvez, à mon avis, aussi comprendre.

S'agissant du financement des écoles maternelles, aussi loin que je m'en souvienne, à Colmar et comme d'ailleurs dans toutes les villes, les communes ont toujours financé les écoles maternelles privées. Alors, vous pouvez dire la même chose pour le public. On pourrait aussi arrêter, dans ce cas-là, d'ouvrir des écoles comme on le fait par exemple à deux ans, parce que ce n'est pas une obligation non plus et à Colmar, plusieurs écoles scolarisent les enfants à deux ans. On pourrait aussi commencer à faire des économies de moyens puisque dans ce cas, l'école maternelle n'est pas obligatoire non plus. Voilà, on ferait beaucoup d'économies sur les postes d'ATSEM, mais je pense que ce n'est pas du tout le besoin de notre société actuelle. Le besoin de notre société, c'est de permettre que les enfants suivent un cursus éducatif, que l'école fasse des progrès, que nous aidions justement les équipes éducatives, les parents, tout le travail sur la parentalité pour que les enfants soient les mieux armés possible pour l'avenir. Voilà en tout cas la philosophie qu'on applique à Colmar, être vraiment auprès des familles.

Concernant les deux établissements privés, s'il y a une augmentation, le Maire pourra vous l'expliquer mieux que moi, mais c'est vrai qu'on était un petit peu bas. Cette augmentation résulte d'une négociation qui est tout à fait justifiée d'ailleurs quand on compare la participation de la Ville de Colmar aux établissements privés par rapport aux villes de Strasbourg et de Mulhouse. Strasbourg, ville socialiste, aussi bien que je m'en souvienne, est beaucoup plus généreuse dans les écoles maternelles que la Ville de Colmar avec une participation au-delà de la nôtre.

Concernant les places dans les crèches, alors là, je ne comprends pas parce que je vous garantis que nous avons des places pour toutes les familles dans les crèches, donc merci de m'indiquer les personnes qui, à votre connaissance, n'ont pas trouvé de place parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas

du tout la réalité. Au contraire, toutes les familles colmariennes aujourd'hui trouvent des places dans les crèches de la Ville de Colmar, dans les crèches associatives et auprès des aides maternelles, donc c'est une information tout à fait erronée, Mme VALENTIN, que vous communiquez ici devant tout le monde.

Concernant les augmentations qu'il y a pu avoir dans l'école maternelle privée, je vous rappelle que suite à la mise en place de la réforme des 4,5 jours à laquelle nous nous sommes opposés et pour laquelle beaucoup de familles, notamment en maternelle, trouvaient que la coupure du mercredi était salutaire, elles ont peut-être choisi de mettre leurs enfants dans des établissements privés de manière à ce que l'enfant puisse se reposer le mercredi. C'est là aussi une conséquence de l'action de l'ancien gouvernement auquel vous appartenez politiquement.

Voilà les quelques explications que je peux vous donner.

Concernant la contractualisation, je vous rappelle que la loi nous oblige à financer les établissements privés qui sont effectivement contractualisés. Mais la contractualisation, celle que je connais, ce ne sont pas les mairies qui contractualisent, mais les établissements privés sous contrat, c'est l'Éducation Nationale qui contractualise. A partir du moment où les écoles sont contractualisées, les lois nous obligent à les financer à la même hauteur que les établissements publics.

Voilà, M. le Maire, si vous voulez compléter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je pensais sincèrement que le départ M. ERNST de cette assemblée allait mettre fin au dogmatisme politique du parti socialiste, mais là, ce n'est pas le cas parce que rallumer une guerre privé/public, je ne vois vraiment pas l'intérêt des enfants. Quant aux chiffres que vous annoncez, Mme VALENTIN, ils sont tout à fait officiels, ils sont tout à fait légaux, nous n'allons pas faire quelque chose d'illégal. Bien sûr que l'on va vous répondre sur tout ce que vous avez posé comme questions, mais là, je crois vraiment que vous n'avez rien compris, les socialistes colmariens, au sujet des enjeux d'aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Après tous ces arguments pseudo-philosophiques et ces réponses qui n'en sont pas…

M. le Maire MEYER : C'étaient les vôtres.

Mme VALENTIN : Non, moi j'ai posé des questions très précises. La contractualisation se fait effectivement par un contrat d'association signé entre le Préfet et la Direction de l'école privée. Mais concernant les maternelles, la commune doit avoir accepté que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées. Je répète donc ma question et je répète mes seules questions d'ailleurs qui n'ont que pour seul sujet d'appliquer la loi et rien que la loi, j'attends donc les réponses à toutes ces questions pour décider si oui ou non il y a une injustice à Colmar et si oui ou non vous êtes dans les clous vis-à-vis de la loi. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : La réponse est facile à donner puisque j'ai l'état des subventions payées par la Ville depuis 1995. Je vois que la Ville avait déjà aidé les établissements privés depuis 1995. Donc, si vous voulez l'origine juridique de ce contrat, il faut chercher avant 1995 puisque depuis 1995, nous ne faisons que continuer ce qui était pratiqué à l'époque.

Deuxièmement, vous avez fait état de l'augmentation des effectifs dans l'enseignement privé, les rythmes scolaires y sont pour quelque chose. Les établissements privés sont restés à 4 jours et ont augmenté leurs effectifs de 15 % à cause des rythmes scolaires. Donc, il ne faut pas aujourd'hui se plaindre puisque nous ne sommes pas à l'origine des rythmes scolaires.

Troisièmement, pour ce qui est des tarifs, je prends la ville de Strasbourg, cela vient d'être dit par l'Adjointe, en 2016, pour les écoles maternelles, la Ville de Strasbourg payait par place 1 019 euros et Colmar est à 916 euros. Donc, je veux bien vous écouter, mais ce n'est pas à cause de vous qu'on va rallumer le feu entre le public et le privé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

12. Aide à la vie associative culturelle – 2e tranche 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Je me pose toujours une question par rapport à ce double critère entre association qui doit être colmarienne et les membres qui doivent être colmariens. Je peux comprendre, mais si toutes les communes font la même chose, toutes les personnes qui sont membres d'une association qui n'est pas dans leur commune sortent finalement des clous et ne peuvent jamais bénéficier d'aides.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : M. DENECHAUD, elles peuvent éventuellement demander une aide à leur commune.

M. DENECHAUD : Non, puisque leur commune leur dira qu'elles sont membres d'une association colmarienne et qu'elles n'y ont donc pas le droit. Les personnes ne doivent donc pas sortir de leur commune et doivent toutes être membres des associations de leur commune, elles n'ont pas le droit de sortir.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Je ne pense pas qu'il soit dans les obligations de la Ville de Colmar d'aller payer des subventions pour les non-Colmariens. Nous pouvons déjà aider des Colmariens, nous n'allons pas en plus aider les enfants des autres communes.

M. DENECHAUD : Et un Colmarien qui est dans une association qui n'existe pas forcément à Colmar, qui est juste à côté d'une rue, on ne va pas l'aider ?

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Non.

M. le Maire MEYER : Je pense que la question ne doit pas être posée de cette façon, mais je considère que le contribuable colmarien n'a pas à payer pour des enfants qui viennent d'ailleurs. Que les autres communes fassent autant que la Ville de Colmar.

M. DENECHAUD : En 2017, à une époque de mutualisation intercommunale avec l'agglomération, etc.…

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir.

M. DENECHAUD : C'est un peu anachronique.

M. le Maire MEYER : La mutualisation n'a rien à voir avec la contribution fiscale.

M. DENECHAUD : Moralité : ne soyez membres que des associations de votre commune, sinon vous ne serez pas aidés, vous n'avez pas le droit de dépasser les limites communales.

M. le Maire MEYER : C'est un choix qui est fait. Bien qu'à la date d'aujourd'hui, pour les associations de type général, nous ne tenons pas compte des enfants qui viennent de l'extérieur, nous les finançons au titre de l'association.

M. DENECHAUD : D'accord.

M. le Maire MEYER : Je prends le foot ou le basket, des personnes viennent de l'extérieur et nous les aidons.

M. DENECHAUD : Heureusement puisqu'ils contribuent au rayonnement de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mais alors, votre question tombe.

M. DENECHAUD : Elle ne tombe pas, c'est juste une réponse, c'est tout.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

13. Convention de mécénat avec la SCCU pour la 28e édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Convention de mécénat avec la société VIALIS pour la 28e édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention entre la Ville de Colmar et la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) pour le dépôt du fonds ancien de la bibliothèque de la SHNEC.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

17. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Solde sur le remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Désignation de M. VOLTZENLOGEL dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de l'intéressé.

23. Désignation de M. SPAETY dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Versement de la subvention 2017 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Conversion d'une concession perpétuelle en concession perpétuelle honorifique.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Convention entre la Ville et le Tribunal d'Instance de Colmar organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit encore une fois d'un transfert de charges.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : C'est étonnant que vous vous en plaigniez, M. le Maire, parce que celle-ci est obligatoire et elle n'est de loin pas aussi lourde que celle qui ne l'est pas et que vous avez acceptée pour les écoles maternelles.

M. le Maire MEYER : Non, vous faites de ces comparaisons qui sont des rétropédalages. Là, il s'agit de PACS, les communes ne sont pas à l'origine des PACS. C'est l'État qui les a créés et les a confiés aux tribunaux, donc à eux d'assumer. Je constatais qu'il y a un nouveau transfert au-delà de ce qui a déjà été fait précédemment. Cela n'a rien à voir avec les écoles. Vous faites de ces comparaisons qui décrédibilisent ce que vous dites. Désolé.

Merci, M. l'Adjoint. Jean-Paul SISSLER pour la suite.

27. Convention de transfert de gestion des aménagements d'espaces verts et d'éclairage public du giratoire de la Croix Blanche – RD 417/RD 1 bis II.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, Mme VALENTIN, j'aurais pu encore vous donner un autre exemple. Depuis que les mairies sont chargées d'accepter les dossiers de changement de prénom où auparavant il fallait passer par la voie judiciaire. Vous êtes concernée, je crois…

Mme VALENTIN : J'allais le préciser et cela vous a sans doute coûté au moins une heure de votre temps. Maintenant, c'est vous qui faites le grand écart entre les sujets, quand même.

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas le temps qui est concerné, mais les moyens humains qu'une ville doit consacrer à ces nouvelles charges. Vous avez choisi la formule la moins chère. Vous allez me faire regretter de vous avoir reçue. J'aurais pu charger un adjoint d'assumer le contact.

28. Remplacement de véhicules de service – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Subventions à diverses associations patriotiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, M. DENECHAUD, d'où qu'elles viennent, nous subventionnons les associations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises Oberer Rudenwadel Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière : régularisation foncière lycée Blaise Pascal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Passage entre les rues de l'Enceinte et des Laboureurs : radiation et construction d'une servitude au Livre Foncier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

35. Subventions pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cherchez-moi une ville qui fait cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je constate que les questions périphériques posées lors de l'examen des différents rapports nous évitent les points divers.

Je suis arrivé au bout de l'ordre du jour. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre présence et pour votre participation, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 50

Colmar

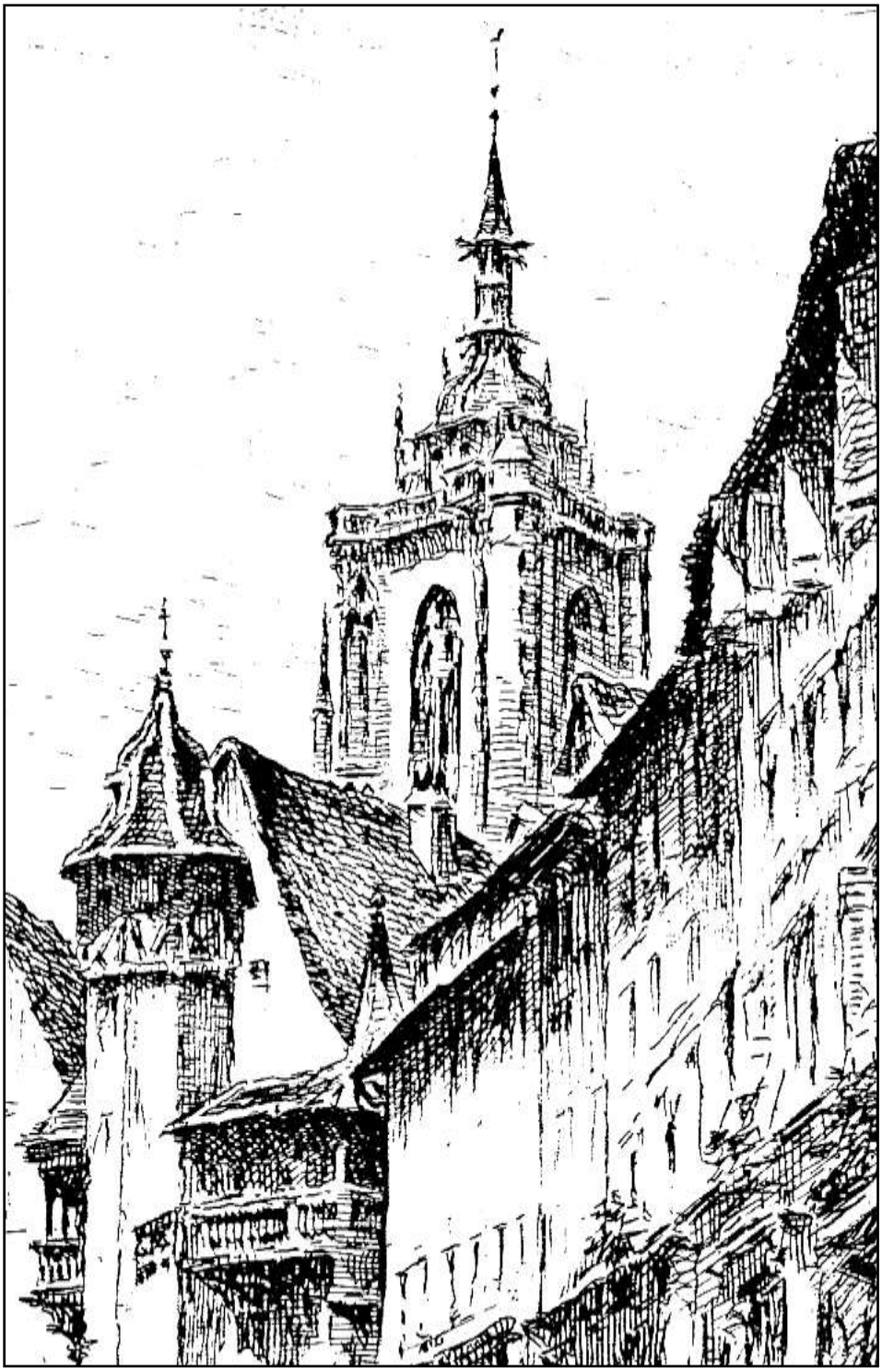

STENOGRAMME

37ème Séance

du

20 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. YILDIZ, M. WAEHREN et Mme BARDOTTO-GOMEZ, donnent respectivement pouvoir à M. DENZER-FIGUE, M. BECHLER et Mme ERHARD. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard, en attendant elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 16 octobre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Je devais normalement installer ce soir Mme Isabelle FUHRMANN qui remplace Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT, mais sa mère vient de décéder. En votre nom et en mon nom personnel, nous lui exprimons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances. Nous profiterons de la prochaine réunion pour l'installer.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf que Paris Match vient de publier sur les réseaux sociaux les villes de Noël et a répertorié les dix villes qui méritent particulièrement d'être signalées. Parmi les dix villes, la 10e est Arras, la 9e est Metz, la 8e est Lille, la 7e est Amiens, la 6e est Reims, la 5e est Mulhouse, la 4e est Obernai, la 3e est Montbéliard, la 2e est Strasbourg et la 1ère est Colmar. (*Applaudissements*) On peut partager ou pas, mais cela suscite quand même un point de fierté.

Cela étant dit, je laisse la parole au Président de l'Association pour la Promotion des Sports de glace qui nous fait son rapport annuel. M. le Président, vous avez la parole.

5. Rapport d'activités 2016/2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. VEIT - Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Il faut constater que le résultat global est plutôt positif avec un petit bémol vu de mon côté puisque la comparaison est un peu faussée. En effet, il y a 40 000 euros de différence pour les impôts entre l'avant-dernière année et l'année dernière ce qui est positif pour l'exploitation. J'enregistre les 20 000 euros de recettes supplémentaires, mais qui sont largement absorbés

par les frais de personnel où le supplément est de 46 000 euros. Il ne faudrait pas que cela se renouvelle encore l'année prochaine. Sinon, la situation ne sera plus la même.

M. VEIT : Évidemment, mais je vous l'ai dit M. le Maire, la situation au niveau des charges de personnel va tourner autour de 350 000 euros en année complète avec l'équipe au complet. Effectivement, cette année était pratiquement complète au niveau poste de direction. Il n'y aura plus d'augmentation sensible sauf si les salaires augmentent, mais ce n'est pas prévu.

S'agissant des impôts, ces 20 000 euros ne sont plus dans les charges fiscales, mais sont inclus dans le montant des charges d'électricité. C'est une opération comptable parce qu'ils ont changé l'application de la TVA. Nous la payons à VIALIS au lieu de la payer à l'État.

M. le Maire MEYER : Je ne gomme pas pour autant ce que je viens de dire.

Deuxième observation, 25 000 entrées, je ne vais pas provoquer, mais par rapport à la patinoire de Noël…

M. VEIT : Nous faisons 20 000 entrées pour la patinoire de Noël, mais 80 % concernent des touristes.

M. le Maire MEYER : J'ai retenu 80 000 euros de recettes.

M. VEIT : Non, 60 000 euros de recettes pour la patinoire de Noël. M. le Maire, si cette année le temps n'est pas comme l'année dernière, on peut très bien se retrouver avec 25 000 ou 30 000 euros de recettes. C'est vraiment un chiffre variable en fonction de la météo.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas négativiser, mais toujours positiver.

M. VEIT : Je positive parce que nous aurons une semaine de vacances scolaires de plus en janvier. Nous espérons faire plus.

M. le Maire MEYER : Où la Ville vous paie tout l'entretien pendant 8 jours supplémentaires.

M. VEIT : C'est dans la convention, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Non, nous arrêtons partout au 30 décembre avec une exception, c'est vous !

M. VEIT : Ah ! On va essayer de le mériter.

M. le Maire MEYER : Bien. Merci, M. le Président. Pourtant les frais de gardiennage vont vous être imputés. Je pense pouvoir dire que pour le moment, on peut dormir sur les deux oreilles.

M. VEIT : Absolument.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Je donne la parole à la Présidente du Conseil Économique et Social qui, après quelques longs mois de travaux, nous présente la synthèse sur la base des saisines faites et qui a fait travailler toute l'équipe. Mme la Présidente, si vous voulez. Non, c'est une rapporteur. Allez-y.

6. Conseil Économique et Social et Environnemental de Colmar (CESEC) : présentation des rapports.

Voir rapport –

Mme PELLETIER – Vice-Présidente, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. Mme la Présidente veut-elle prendre la parole ?

Mme MURA : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je n'ai pas pris la parole tout de suite simplement parce que je tenais à terminer les présentations et voulais également laisser à deux vice-présidents le soin de présenter leurs travaux. Je présenterai la préconisation de la Commission Action Sociale et Roland Munier terminera les présentations de ce soir.

Mme MURA - Présidente, rapporteur, présente les préconisations de la Commission Action Sociale.

Mme MURA : Voilà, je vous remercie. C'était pour la Commission Action Sociale, mais je tiens juste – même si ce n'est pas le mot de la fin, il y a encore mon collègue, M. Roland Munier qui va passer – à remercier tous les membres du CESEC pour ce travail acharné qu'ils ont fait depuis le début d'année et qui nous a menés à vous présenter les PowerPoint de ce soir.

M. MUNIER – Vice-Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Nous tenions à avoir un regard extérieur par rapport à ce que nous faisons. Les trois sujets traités sont déjà sur rail chez nous depuis pas mal de temps. Dans ce qu'on a entendu, les propos sont quelque peu en retard par rapport à ce qui existe déjà, mais néanmoins, le regard est utile dans la mesure où c'est un projecteur sur trois sujets importants : l'environnement, le transport et l'attractivité économique.

Dans les trois domaines, il faut toujours un certain temps d'avancée. On ne peut pas brûler les étapes. Mais le pêcheur doit toujours lancer le bouchon assez loin et le ramener après au fur et à mesure, en fonction de la faisabilité. Donc, ces regards extérieurs nous rendent service pour mettre le doigt là où nous devons continuer, mieux faire encore, pour rejoindre les idées principales qui ont été étudiées. Certaines propositions ne sont pas difficilement accessibles puisque nous sommes déjà sur la voie. Vous avez cité la pertinence économique concernant Colmar Agglomération, ce n'est pas venu tout seul. Or, Colmar Agglomération est une institution pas vieille et pourtant, nous avons avancé rapidement. Dans la mesure où la compétence a été transférée de la collectivité de base vers Colmar Agglomération, certes, il faut parler de Colmar, mais l'outil opérationnel est néanmoins Colmar Agglomération. Donc, nous essayons de travailler le plus en relation possible pour être dynamiques. Et à la fois, nous parlons de

Colmar pour également mettre à la disposition de l'outil qu'est Colmar Agglomération la mise en œuvre des différentes opérations. Néanmoins, le problème aujourd'hui dans ce domaine est le foncier. Dans les périmètres urbains de Colmar, il ne reste plus grand-chose sauf les unités où il y a passation d'exploitation ou dépôt de bilan, ou changement de fabrication. Nous sommes toujours en position de force pour essayer de revitaliser, mais ce sont à chaque fois de petits tènements pas lourds qui ne permettent pas d'accueillir une entreprise nécessitant 4 à 5 hectares, puisqu'il n'y en a plus dans le périmètre colmarien.

Aujourd'hui, nous sommes encore davantage conscients de ce que nous avons pu faire sur l'aérodrome. Regardez un peu dans le rétroviseur la situation il y a dix ans et celle d'aujourd'hui. Nous avons eu la volonté politique d'enlever quelque 30 hectares de l'aérodrome. Nous en avons encore acheté dix hectares en plus. Aujourd'hui, les 40 hectares sont totalement occupés avec plus de 1 000 emplois installés sur ce site. C'est un exemple. Prenez un autre exemple, celui de la Caserne Rapp. La Ville a racheté les deux friches militaires, vous passez devant, vous admirez le bâtiment qui a pu être maintenu, mais à l'intérieur il y a quelque 600 emplois. On ne pouvait pas supposer un seul instant qu'on arrivât à ce résultat sur deux friches militaires, mais nous devons continuer. À l'époque, c'était possible de parler de la Ville pour la Caserne Rapp puisque c'est un patrimoine municipal que la Ville de Colmar a racheté. C'était encore possible pour l'aérodrome puisque la propriété appartenait à la Ville de Colmar, mais à partir de la mise en œuvre, c'est Colmar Agglomération. Nous cherchons cette articulation la plus pratique possible qui nous permette de parler des deux.

Vous avez parlé de fiscalité. La fiscalité d'entreprise, c'est principalement la CFE et deux autres taxes parallèles, mais c'est encore Colmar Agglomération qui, par sa volonté politique, est arrivée à maintenir une modération fiscale exceptionnelle. Je prends la taxe sur les propriétés bâties. Pour Colmar Agglomération, c'est 0,70 %, c'est deux fois rien par rapport à la fiscalité des autres entreprises, mais nous devons continuer, vous avez fortement raison. Il faut jouer l'image de Colmar comme nous l'avons fait avec le tourisme. Je ne vais pas dire que nous sommes au bout de la peine puisque nous devons continuer.

Nous devons continuer puisque le tourisme c'est également une partie économique. C'est un maillon essentiel dans la vie économique, mais il faut que le reste suive. Néanmoins, il y a un handicap, c'est la maîtrise foncière qui aujourd'hui nous fait défaut. Si dans le PLU, nous avons programmé quelque 70 hectares de prévisions pour les futures extensions, ce n'était pas pour rien. Nous en avons besoin pour attirer sur Colmar.

Naturellement et avec les autres communes Wettolsheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim, il y a des petites possibilités, mais qui, à chaque fois, se limitent à quelque 50 ares maximum, ce qui ne donne pas beaucoup de champ pour être attractif. À partir du moment où on peut mettre le foncier dans la corbeille, le chef d'entreprise en a aujourd'hui besoin avant d'investir, il faut donc pouvoir disposer du foncier. En deuxième temps, il faut soigner cet investisseur. Dans la mesure où il vient chez vous, vous avez

tout intérêt à le soigner à travers une fiscalité modérée. C'est ce que nous essayons de faire. Mais là vous avez encore raison. Cette question est importante puisque nous parlons de l'avenir pas seulement de Colmar, mais de toute la région du Centre Alsace et par conséquent également de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Concernant le transport, mission a été confiée à la société TRACE pour réfléchir sur les moyens de transport en relation avec les déplacements en petits véhicules électriques puisque l'option est prise de séparer les grandes lignes de la desserte intérieure. Quand vous voyez circuler un gros bus, c'est presque gênant en centre-ville puisqu'il indispose tous les autres usagers comme les cyclistes ou les piétons. Nous devons pouvoir séparer les lignes de transport en commun de la desserte intérieure de la Ville pour que cette dernière puisse se connecter sur les quais des grandes lignes de transport. Quand nous parlons de transport intérieur, cela sous-entend des minibus électriques. Nous travaillons sur le sujet. C'est un exemple pour le premier sujet.

Par ailleurs, nous sommes en pôle position concernant le plan climat avec la protection de l'environnement. L'Agenda 21 a été repris à deux reprises. Ce que vous avez proposé est donc loin devant, mais nous sommes sur la voie d'y arriver.

Merci encore pour l'esprit critique que vous avez employé pour analyser ce que nous faisons. Pour nous, c'est un encouragement à continuer dans ce sens. Sachez que nous allons tenir compte de votre travail.

Je tiens à terminer en disant qu'il y a eu un certain flottement au niveau de l'organisation du CESEC un certain temps. Cela a rapidement été repris sous la dynamique de la nouvelle Présidente. Je voudrais l'en remercier ainsi que toute son équipe, les deux Vice-Présidents et tout le Conseil qui a travaillé d'arrache-pied pour vous permettre de présenter le fruit de vos réflexions au Conseil Municipal de ce soir.

Encore une fois, merci pour ces heures de travail que vous avez consacrées à ces trois sujets. Je me réserve pour vous saisir prochainement avec une autre saisine. Les trois sujets étaient importants puisque nous voulions avoir un regard extérieur par rapport à ce que nous faisons. Encore une fois, merci.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Je voulais réagir aussi à la présentation qui nous a été faite et remercier les membres du CESEC pour ces pistes de réflexion qui, à mon sens, mériteraient débat. On a envie de discuter avec vous pour approfondir un petit peu les points qui nous ont été présentés ce soir.

Par contre, je voulais réagir aussi par rapport aux propos que vous teniez en disant que la Ville de Colmar était souvent en avance sur ce qui a été présenté ce soir. Cela me pose question, notamment par rapport au premier point que la Présidente a présenté qui est le dernier kilomètre par rapport à la logistique au centre-ville qui est un des points effectivement abordés par Colmar depuis quelques années dans le PDU, mais malheureusement, nous l'avons déjà souvent dit en Conseil Municipal, le PDU a été un petit peu

oublié. Alors, vous avez dit que nous avons déjà discuté de beaucoup de choses qui ont été présentées par les membres du CESEC, je voulais savoir si le dernier kilomètre, cette logistique de centre-ville, a été discuté par les services ou par quelqu'un, ici ou à la CAC. Si c'était le cas, j'aimerais avoir si c'est possible de connaître les conclusions ou les réflexions. C'est un des points du PDU, mais nous n'avons aucune nouvelle depuis.

Ensuite, au niveau des mobilités, vous avez beaucoup parlé des vélos électriques et du tuc-tuc qui me fait penser un petit peu au vélotaxi. Effectivement, nous avons déjà eu un vélotaxi à Colmar avec le soutien que l'on connaît de la Ville. Je le mets en lien avec votre proposition de développer le tourisme avec le vélo électrique. Colmar est quand même l'une des seules villes, si ce n'est la seule, à avoir interdit dans un arrêté municipal le vélo électrique. Le vélo deux-roues électrique, cela a été corrigé par la suite, mais quand même. M. le Maire, vous pouvez hocher de la tête ou du chef, l'arrêté existe et a été publié. Donc, dire que l'on est un peu en avance est un petit peu présomptueux.

Par contre, je maintiens les propos que j'ai tenus tout à l'heure, ce sont des pistes de réflexion tout à fait intéressantes. J'espère qu'on va réfléchir sur ce que les membres du CESEC nous ont proposé et montré ce soir. Merci.

M. le Maire MEYER : Le dernier kilomètre ne nous a pas échappé, M. HILBERT. Seulement, nous n'avons pas trouvé de partenaire. C'est tout aussi simple que cela. J'en parle chaque fois en réunion des entreprises. Le dernier kilomètre est très important pour les artisans, pour les commerçants, pour tout le monde, mais nous n'avons pas trouvé de logiciel pour la mise en œuvre. Il ne s'agit pas seulement d'installer à l'extérieur un hangar qui soit capable de stocker tout ce qui arrive durant la journée et à partir de ce hangar, le distribuer par des petites navettes. Ce n'est pas tellement facile à organiser parce qu'au bout, il y a un coût qui se répercute forcément vers l'usager, quel qu'il soit. Alors, le chef d'entreprise ou le commerçant, pèse encore les deux solutions soit de se faire livrer directement, soit aller se faire chercher sa marchandise à l'extérieur, mais avec une petite prestation supplémentaire qui va s'intégrer dans le coût de revient. À ce jour, nous sommes arrivés à faire comprendre ce message toujours pour la même raison, mais il ne faut pas lâcher, il faut continuer.

Quant au reste, je ne pense pas que nous soyons très en retard. On peut toujours faire mieux, mais je pense que dans le domaine de l'environnement concernant les vélos électriques, nous avons déjà à gérer dans le centre-ville, deux petits trains, les cyclistes, les piétons, les voitures et encore des modalités supplémentaires qui compliquent la vie à tout le monde d'autant plus que le rythme de déplacement n'est pas le même. À chaque fois, il y a création de contraintes qui gênent les uns et les autres. Prenez comme exemple les cyclistes qui foncent dans le tas pour certains usagers d'une façon imprévisible et qui peuvent poser problème. C'est d'ailleurs la critique qui me revient le plus en ce moment. Sur la route, des cyclistes vous font des queues de poisson et se placent devant votre voiture. Il y a également un message à faire passer. On ne peut plus avancer dans la mesure où on n'arrive pas à faire comprendre un peu de modération à tous les usagers. Il faut avancer, mais avec sagesse, et beaucoup de réflexion.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, merci. Je vais revenir sur les normes considérées comme pénalisantes. Il ne vous a pas échappé qu'on a parlé d'accessibilité. Pour moi, l'accessibilité est du confort pour tous. La sécurité, c'est sauver des vies, voire un patrimoine et puis le fait d'habiter une ville historique, c'est une ville qui est attractive. Alors, j'ai un peu de mal à comprendre que dans une ville comme Colmar qui a su intégrer ces paramètres pour offrir à tous une vraie attractivité, les commerçants n'en font pas autant, voire les entreprises. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous savez, chaque curé est maître dans son église. D'accord ?

M. MEISTERMANN : Malheureusement.

M. le Maire MEYER : Vous ne pouvez pas imposer quoi que ce soit à un commerçant. Depuis des lustres, je dis que nous passons à côté de la moitié de la fréquentation de l'usager par rapport au commerçant parce qu'on n'est pas ouvert sur la plage journalière. C'est déjà pour moi une première contrainte. On serait encore beaucoup plus attractifs si les commerces étaient ouverts entre midi et deux heures. On ne cesse de répéter la même chose. Depuis quelque temps, on va à peu près dans ce sens, mais c'est toute une culture. Je suis persuadé qu'on y arrivera progressivement. Prenez l'exemple du marché couvert pour le dimanche matin. Cela prend forme. Le marché couvert est même devenu un lieu de rendez-vous pour monsieur et madame Tout-le-Monde parce qu'on est beaucoup plus décontracté le dimanche que les jours de semaine. On s'amuse à faire ses achats d'une façon totalement décontractée. On en profite pour aller boire un café ou se servir un apéritif. Je pense qu'on y arrive progressivement, mais il faut du temps. Il ne faut pas perdre courage et toujours avancer dans ce sens pour réellement être sur les sept jours afin de pouvoir proposer quelque chose. On a toujours horreur des vides. S'il y a un trou quelque part, il y a un problème. Donc, on essaie d'avancer dans ce sens pour qu'il y ait le moins de vide, le moins d'absence possible.

Voilà, mes chers collègues. Merci beaucoup. Je remercie encore la Présidente et les collègues du CESEC pour la présentation du rapport.

7. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1/2017.

M. le Maire MEYER : Il semblerait que je n'avais pas soumis ce rapport au vote la dernière fois. Je ne vais pas l'expliquer une deuxième fois, je vous demande de donner un avis, soit favorable, soit défavorable, soit d'approbation.

Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Co-garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 340 000 euros contracté par Habitats de Haute-Alsace auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Avances sur subventions 2018 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : On récupère le rapport n° 38 pour l'examiner dans la foulée. Mme l'Adjointe s'il vous plaît !

38. Réforme des rythmes scolaires – retour à la semaine de quatre jours.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je peux très bien comprendre qu'un maire et son équipe suivent l'avis de la majorité des Colmariens, mais parfois, il faut savoir aussi résister. Étant enseignante à l'école primaire, je sais très bien qu'une majorité des enseignants préfère travailler plutôt quatre jours que cinq, ce qui explique aussi les résultats en conseil d'école. Je sais aussi que ce n'est pas en ajoutant une heure par jour qu'un enfant fait plus d'apprentissage. Les élèves ne sont pas des bocaux à remplir. Si la semaine de quatre jours ne change pas grand-chose pour les enfants des milieux favorisés, on sait très bien que la répartition sur cinq jours est préférable pour les enfants de milieux défavorisés. Cette mesure va donc encore une fois creuser l'écart entre les milieux favorisés et les milieux défavorisés. Nous voterons donc contre cette mesure.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, Mme SANCHEZ. Je veux bien entendre ce que vous dites, mais simplement, je ne le comprends pas dans la mesure où je ne pense pas qu'il soit prouvé scientifiquement que ce retour creuserait un écart supplémentaire. En tout cas, ce que je peux vous dire

sur le retour des conseils d'école, dans les écoles du quartier Ouest que peut-être vous visez, ils se sont très massivement prononcés pour le retour à la semaine de quatre jours. Je pense que les enseignants qui connaissent bien ce public nous auraient alertés si cela posait un problème.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire. Je tenais juste à dire que dans les débats faits durant les conseils d'école, notamment ceux auxquels j'ai pu assister, je n'ai pas remarqué particulièrement que les enseignants étaient pour ce retour à la semaine de quatre. Ce sont surtout les parents qui avaient remarqué une grande fatigue de leurs enfants en fin de semaine. Au contraire, les enseignants avaient plutôt tendance à dire qu'ils suivraient vraiment l'avis des parents et qu'ils remarquaient aussi cette grande fatigue en fin de semaine. Les parents ont abondé dans ce sens. D'après ce que j'ai pu entendre, j'avais plutôt tendance à croire que les enseignants étaient plus modérés et étaient même prêts, à la limite, à suivre l'avis des parents. Un certain nombre d'enseignants se sont même prononcés en disant que pour eux, ils ne voteraient pas pour le retour à la semaine de quatre jours.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Par rapport aux études, je me fonde sur François TESTU qui est le Président de l'Observatoire des Rythmes et des Temps de Vie des enfants et des jeunes. C'est le résultat de ses études et de Claire LECONTE. C'était juste une précision.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Pour compléter, les études, cela fait longtemps que les chronobiologistes montrent que le temps d'apprentissage se fait sur plusieurs jours et à des heures précises dans la journée et qu'une journée trop chargée n'est pas bonne. C'était intéressant de débattre dans les écoles parce qu'effectivement, de prime abord, les parents étaient plutôt favorables à un retour à quatre jours, mais quand on expliquait un petit peu que finalement, tous, là, autour de cette table et dans la salle, on a tous vécu l'école de quatre jours et demi. Pour certains, le mercredi était libéré, pour d'autres, c'était le jeudi, mais on était tous quatre jours et demi en classe. Je ne me souviens pas que l'on était plus fatigués que cela à la fin de la semaine.

Il faut aussi dire que la France est l'un des pays en Europe et dans le monde où le nombre de jours de scolarité est le plus bas. Les temps d'apprentissage sont le plus concentrés au niveau de l'année. Cette réforme – qui a été à mon sens bâclée aussi ou qui donnait trop de portes ouvertes - aurait pu être intéressante si les villes s'en étaient emparées. Quand on explique aussi aux parents que la Ville aurait pu réduire le temps de journée et remettre un peu plus d'heures le matin et réduire encore un peu l'après-midi et organiser des temps périscolaires prévus dans la réforme au départ et dont très peu de Colmariens ont bénéficié, ils ont un peu changé d'idée et se disaient que si cela avait été ainsi, ils n'auraient pas été pour le retour à la semaine de quatre jours. Pas tous, mais certains réfléchissaient à une autre école et à un autre temps de prise en charge de leurs enfants. C'est sûr que la

question posée ainsi avec le peu de choses qui ont été investies par la Ville pour les enfants colmariens, le retour à la semaine de quatre jours s'est un petit peu imposé surtout que l'on a dit que les enfants étaient fatigués avant les vacances, comme si les enfants ne seront pas fatigués avant les vacances avec le retour à la semaine de quatre jours. Mais bon, on verra, on en parlera peut-être un peu moins.

Par contre, des parents qui étaient plutôt favorables au retour à la semaine de quatre jours se posaient des questions sur leur organisation à la rentrée de janvier. Certains sont assez inquiets pour la garde des enfants le mercredi matin. Il faudra que la Ville réponde et ouvre des places en crèche ou en halte-garderie.

D'autre part, il me semble que vous avez été sollicité par rapport aux horaires entre midi et deux. Il y a des écoles où concrètement cela ne pourra pas fonctionner puisque les modalités de prise en charge des enfants pour les amener à la cantine se font par les mêmes personnels sur deux écoles différentes avec parfois 20 minutes de temps de latence pour que le personnel qui a pris les premiers enfants aille récupérer d'autres enfants dans une autre école. Qui va garder les enfants pendant ce temps de latence ? Ce n'est pas le rôle des enseignants. La Ville a-t-elle prévu que du personnel municipal le fasse ? J'entends bien que les horaires ont été donnés là et sont votés ce soir, mais il me semble que vous avez une latitude, M. le Maire, pour les modifier, pour les moduler et les adapter à des circonstances particulières. Il ne faudra pas attendre la rentrée, mi-janvier ou je-ne-sais-quand, pour les mettre en place. Il faudra peut-être y réfléchir en amont. À cause de la décision que vous avez prise de changer ces horaires en milieu d'année, je sais que le temps est restreint et qu'il sera difficile de tout organiser au mieux. En tout cas, des problèmes pratiques de prise en charge d'enfants entre midi et deux se poseront si vous ne les anticipez pas.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas recommencer le débat sur les rythmes scolaires, je m'étais largement prononcée là-dessus en son temps et j'étais bien sûr favorable à une semaine de quatre jours et demi qui me semble davantage correspondre aux besoins et aux intérêts des enfants. Aujourd'hui, les parents ont été consultés, je ne suis pas sûre que ce soit l'intérêt de l'enfant qui prime le plus dans les décisions qui ont été prises. C'est un fait, la démocratie s'est exprimée, donc c'est ainsi.

Cependant, je suis très étonnée que la DASEN accepte cette modification au 8 janvier, en pleine année scolaire. Effectivement, cela va entraîner un certain nombre de perturbations, encore pour les enfants puisqu'ils démarrent d'une manière et continuent autrement en pleine année.

J'ai surtout une question. Dans le rapport, il est dit que vous avez demandé à l'ensemble des acteurs et partenaires du temps périscolaire et extrascolaire de revoir leur organisation. En revanche, on ne nous dit pas quelles ont été leurs réponses et si aujourd'hui, ils sont déjà en mesure d'être prêts au 8 janvier de façon à ce que cela se passe du mieux possible encore une fois, pour les enfants et surtout, pour les enfants. Les activités périscolaires et le

sport, notamment les associations qui ont démarré avec des animateurs ou des intervenants qui se sont organisés sur un certain temps vont peut-être avoir du mal à réagir. On aimerait les réponses à ces questions. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, sur ces dernières observations concernant la préparation des partenaires à ces changements.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci. S'agissant de l'organisation de cette rentrée de janvier, nous avons contacté les PEP Alsace et PREALIS qui organisent le périscolaire et l'extrascolaire, je peux vous dire que toutes les associations ont déjà travaillé les horaires et sont en train de finaliser les nouveaux tarifs. Ce sera complètement opérationnel pour la rentrée au mois de janvier.

Concernant les crèches et les assistantes maternelles, là aussi, en tout cas en ce qui concerne les crèches municipales, nous ferons toutes les facilités possibles aux parents pour qu'ils puissent se réorganiser.

Enfin, de manière générale sur les rythmes, là encore, nous n'avons forcé personne. Si vraiment c'était mieux les quatre jours et demi comme vous le dites, je pense qu'à la fois les parents et les enseignants n'auraient pas décidé à plus de 75 % qu'ils voulaient revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée du mois de janvier.

Au niveau des autres associations sportives et culturelles, lors de notre dernière commission Education, Jeunesse et Sports, nous en avons déjà parlé aux présidents respectifs de l'Office Municipal des Sports et de la Culture et nous allons continuer de communiquer. Je peux déjà vous dire qu'il y a quand même très peu d'élèves qui commençaient le foot à 15 h 30 ou une activité culturelle si tôt. D'après ce que nous avons vu, les horaires proposés rendent tout à fait compatible la continuité de leurs activités sportives et culturelles.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je pense pouvoir rassurer les uns et les autres. Il n'y aura pas de mauvaise surprise dans la mesure où depuis quelques mois nous avons préparé ce changement de rythmes scolaires. J'en ai parlé au mois de juin, nous sommes au mois de novembre, donc nous disposions de trois mois opérationnels, voire quatre pour nous préparer. Dès le mois de juin, nous avons travaillé avec les partenaires ce qui me fait dire aujourd'hui que nous sommes prêts.

D'ailleurs, ces rythmes scolaires ne pouvaient globalement pas réussir. Ils ont été imposés au public tout en figeant les écoles privées dans l'ancien cycle scolaire. Il y avait donc deux régimes qui n'étaient pas acceptables. S'il y a trois ans nous avons vu quelques exodes du public vers le privé, c'était parce que les parents étaient indisposés par les quatre jours et demi pour une question d'organisation. Dans la consultation qui a été faite, l'annonce faite était claire : « Souhaitez-vous dès le mois de janvier revenir aux quatre jours ? » À 77 %, la réponse était oui. Dans le lot, 12 parents donnaient le même accord, mais en précisant leur préférence pour le mois de septembre. C'est vraiment deux fois rien. Et si la DASEN a accepté cette formule, c'est parce qu'elle a pu se rendre compte que tout était préparé pour que l'ensemble se passe le mieux possible. C'était son constat qu'elle a confirmé.

Si tout va bien, il ne faut pas chercher la difficulté ailleurs, mais je comprends les observations. Je me fie néanmoins aux résultats du vote du conseil d'école et des parents.

Mme SANCHEZ, vous disiez à un certain moment qu'il faut savoir résister. Mais nous avions résisté il y a trois ans. Cela n'a servi à rien. Maintenant, c'est dans le sens contraire puisque de tous temps, on était opposés aux quatre jours et demi. Donc nous revenons en arrière, scrupuleusement organisés dans la procédure après consultation des parents et des conseils d'écoles pour enregistrer ce résultat où 77 % des parents et des conseils d'écoles souhaitent revenir en arrière. Pour moi, il n'y a aucune difficulté.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions et deux abstentions.

Le point 15 est retiré de l'ordre du jour, nous passons au point 16.

16. Rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

17. Recensement de la population 2018 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes presque fin novembre. D'ici fin décembre, nous aurons les résultats officiels de la population avec application au 1er janvier 2018, mais il s'agit de la population au 1er janvier 2015 puisqu'il y a toujours un décalage de trois ans. Pour la population du 1er janvier 2017, nous avions franchi la barre de 70 000 habitants. Je pense que prévisionnellement, on va encore augmenter de quelques centaines avec l'officialisation des résultats du 1er janvier 2018.

18. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2017 – 3e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Je m'interroge sur le sens de ces subventions, notamment l'écart entre la demande de l'Association Live ! et celle allouée par la Ville : 35 000 euros demandés contre 6 500 euros accordés. Cet écart entre la demande et la somme allouée reflète le sentiment qu'ont les associations de la considération de la Ville envers les musiques actuelles. Ce ressenti du monde des musiques actuelles est alimenté par plusieurs faits, j'en citerai trois.

Il y a déjà un an, vous aviez obligé une association pionnière à Colmar à déménager ailleurs en Alsace en lui supprimant l'accès à un local qu'elle occupait depuis des années. Aujourd'hui, vous récidivez avec une autre association, Hiéro Colmar. En un mois, vous lui imposez de quitter les locaux rue de la Lauch alors qu'elle les occupait depuis 18 ans.

Au-delà des difficultés à trouver un local en si peu de temps et avec un loyer qui ne plombe pas le budget, les difficultés à déménager et stocker des archives et du matériel accumulé durant toutes ces années, la difficulté principale est de comprendre quelles relations la Ville entretient avec de supposés partenaires. En effet, depuis 2009, Hiéro co-anime avec Le Grillen, donc la Ville de Colmar, le Centre de Ressources de Musiques Actuelles, à l'initiative du Conseil départemental. Le travail, visible par tous, de cette association est bien évidemment l'organisation de concerts, du festival du Natala, mais les deux salariés et les nombreux bénévoles qui la font vivre interviennent également dans des établissements scolaires, organisent des résidences d'artistes, des ateliers, suivent des groupes locaux, travaillent sur la formation, sur la prévention des risques auditifs et bien d'autres choses. Par la qualité de leur travail et leur investissement, par leur connaissance du milieu des musiques actuelles, ils contribuent au rayonnement de Colmar et c'est cet acquis que, par une décision incompréhensible d'expulsion sans concertation, sans accompagnement, vous mettez en péril. La situation d'Hiéro est symptomatique de la considération que vous semblez avoir vis-à-vis des musiques actuelles. Que comprendre de votre politique en la matière ?

Un autre exemple est l'organisation des 20 ans du Grillen. Un groupe d'étudiants, plein de bonne volonté, a été chargé de la coordination de cette fête dans le cadre de leurs études, c'est très bien. Mais pour pouvoir en faire une fête digne de ce nom et compenser l'absence de subvention supplémentaire pour son organisation, ils ont lancé une cagnotte participative, comme si pour la construction d'un parking, les automobilistes colmariens devaient lancer une souscription privée pour le financer. La situation est telle que de nombreuses personnes ne souhaitent plus aller au Grillen. Le risque est de voir que cet outil soit de moins en moins utilisé, mais bon, cela n'est pas nouveau à Colmar, nous avons une situation

analogue avec le Centre Europe. Une fois encore, vous êtes prêt à financer la construction des bâtiments, mais peu importe leur fonctionnement.

Pour finir, j'ai deux questions. Quelle est votre stratégie en matière de développement des musiques actuelles ? À quoi va servir l'immeuble du 7 rue de la Lauch dont vous avez subitement tellement besoin au risque de mettre à mal une association telle que Hiéro Colmar ?

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, c'est une façon un peu négative de présenter les choses et vous pourriez les présenter de manière différente. Vous connaissez bien le contexte dans lequel sont les collectivités territoriales locales aujourd'hui où il y a des baisses de dotations de l'État et des difficultés à boucler les budgets. On a la chance – et c'est malheureusement relativement rare dans le contexte – ici, à Colmar d'être dans un contexte totalement différent où contrairement à la plupart des collectivités qui ont réduit les subventions aux associations culturelles et aux associations sociales, non seulement nous ne les avons pas réduites, mais nous les augmentons ici ou là. De ce point de vue, nous sommes vraiment dans une situation différente et je pense pouvoir dire que les associations qui voient par ailleurs d'autres collectivités réduire leurs interventions en sont pleinement conscientes. Il n'empêche que nous ne subventionnons pas une association parce que c'est une association, nous subventionnons des projets. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir à Colmar de très nombreuses associations qui œuvrent notamment dans le domaine culturel. Nous intervenons sur la base de projets. Je crois pouvoir vous dire – mais ma collègue le dira très bien aussi – que l'association que vous citez, qui voit une subvention réduite par rapport à la demande, c'est aussi parce que son activité a été réduite. Nous collons à la réalité. Encore une fois, vous avez une façon négative de présenter les choses parce que nous sommes conscients de l'impact des associations qui participent à l'attractivité de la Ville. Nous maintenons, voire augmentons, chaque année nos interventions auprès d'elles. C'est une grande différence par rapport à ce qu'il se passe ailleurs.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Je vais commencer par répondre sur le premier point. La question portait sur Live ! et sa demande de subvention qui est effectivement de 35 000 euros. C'est juste le problème de demander plus pour avoir ce qu'on avait l'année d'avant. Je rappelle que l'année passée, l'association Live ! a eu 10 000 euros, donc on est à peu près dans les clous par rapport à ce qu'on donne puisque la proposition pour 2017 est de 6 500 euros sachant que Live ! n'a organisé que 18 concerts à Colmar cette année contre 28 l'année passée. En plus, la demande de subvention est arrivée très tardivement au mois d'octobre. Il est vrai que nous avons tendance à nous dire qu'une association qui présente une demande de subvention aussi tardivement dans l'année n'a pas forcément un besoin impérieux de cette subvention puisqu'elle la demande aussi tard. Cela veut dire que pendant tout le début de l'année, elle a pu vivre sur ses acquis et n'a pas eu besoin de cette subvention pour fonctionner.

S'agissant de votre deuxième remarque relative à Hiéro et la rue de la Lauch, une convention a été passée pour l'occupation des locaux de la rue de la Lauch. Cette convention n'a pas été respectée et il ne m'appartient absolument pas ici de dévoiler pourquoi, mais c'est un fait. Il y avait vraiment un lien de confiance entre la Ville et Hiéro et malheureusement, une part de cette convention n'a pas été respectée. Je suis tout à fait consciente de la qualité et de l'investissement des membres de Hiéro. Pour autant, quand on est sur des problèmes de sécurité, d'assurance, qui peuvent éventuellement provoquer des dégâts dans les locaux, on se doit de dénoncer une convention. C'est ce qui a été fait par la Ville sans que l'on ait pour autant un projet particulier d'utilisation des locaux de la rue de la Lauch. Cela répond à votre dernière question.

Concernant les 20 ans du Grillen, un projet est porté par la Ville et est en route. C'est un programme qui va s'organiser sur trois jours avec l'organisation d'un festival. Je pense que là, on montre vraiment quelle est l'importance de la place des musiques actuelles dans la Ville de Colmar et qu'elles ne sont pas du tout le parent pauvre de la culture à Colmar.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas votre habitude, M. HILBERT, mais cette fois-ci, vous aviez un raisonnement provocateur qui n'est pas en rapport avec la situation.

Je rebondis sur Hiéro. Que serait Hiéro aujourd'hui sans la Ville de Colmar ? Que serait l'exploitation du Grillen sans la Ville de Colmar ? Vous ne vous rappelez plus des premiers litiges que nous avions lorsque nous construisions Le Grillen. HIERO voulait à tout prix pouvoir gérer en direct l'exploitation des locaux. Personnellement, je n'y étais pas favorable puisque je disais que ces locaux doivent servir à tout le monde. Heureusement, aujourd'hui, nous avons des dizaines et des dizaines d'associations qui utilisent les murs. Donc, déjà à l'époque, nous visions juste et bien puisque ces locaux ne furent pas affectés à une association, mais à un ensemble d'associations qui les unes et les autres ont pu se développer grâce à la mise à disposition de ces murs.

S'agissant des subventions, vous citiez le Département. Dois-je également vous rappeler quelle est la réduction des subventions du Département vis-à-vis de cette association ? Bien que nous ayons baissé, la Ville n'est pas dans cette proportion de diminution. Donc nous ne leur avons pas imposé une telle baisse. Nous continuons de les accompagner. On a un peu limité l'intervention pour tenir compte de ce qu'a fait le Département, mais aujourd'hui, Hiéro sans la Ville de Colmar, pourrait mettre la clé sous le paillasson. Je mesure mes mots parce que sans la Ville de Colmar, rien ne pourrait se faire. Nous pensons être allés jusqu'au bout de ce qui était faisable.

Troisièmement, il ne faut pas voir le montant des subventions demandées. On peut toujours demander, mais nous devons également voir ce que nous avons payé l'année d'avant. Alors, si vous faites la comparaison : 35 000 euros et 6 500 euros, naturellement, la différence est grande, mais quand nous analysons ce que nous avons payé l'année dernière, à hauteur

de la diminution des activités de l'association, je pense que la proposition qui est faite est plus qu'honnête.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Je ne pensais pas être provocateur, mais factuel. Quand vous faites l'historique, j'ai du mal à comprendre quand vous dites que votre position était de faire une régie municipale et ne pas donner la gestion de l'association à Hiéro à l'époque. Ces discussions avaient eu lieu à la fin de l'année 1997, il me semble que le Conseil Municipal de l'époque avait justement voté une DSP pour Le Grillen et qu'il y avait au départ deux associations, dont Hiéro qui était candidate à la gestion. Finalement, il ne restait plus que Hiéro. Effectivement, un conflit a eu lieu, c'était assez conflictuel entre Hiéro et la Ville à l'époque. Je ne faisais partie d'aucun des deux. En revanche, les exigences de Hiéro à l'époque pour que la Ville lui confie la gestion du Grillen s'élevaient à 870 000 francs et la Ville ne consentait que 400 000 francs. Quand vous dites que votre position était une régie municipale à l'époque, j'ai du mal à comprendre, soit vous aviez une position et le Conseil Municipal a voté autre chose, mais vous connaissant, cela me surprend énormément, mais enfin, pourquoi pas. À l'époque, vous étiez bien parti pour confier la gestion du Grillen à l'association Hiéro. D'ailleurs, ce n'était pas une association, mais une fédération qui regroupait plusieurs associations. Les années suivantes étaient un petit peu tendues entre cette association et la Ville, mais justement, ce qui me réjouissait était que les relations se sont améliorées. Ces derniers temps, il me semble que cela se passait plutôt bien jusqu'à cette expulsion des bureaux du 7 rue de la Lauch.

J'entends bien que l'association n'a apparemment pas respecté les conventions. Il me semble que l'un des points de cette convention était que le siège social ne soit pas à ce niveau, mais cela fait 18 ans que c'est le cas, donc pourquoi maintenant ? Pourquoi un jour quelqu'un débarque dans les locaux, constate une « infraction » par rapport à la convention et revient sept jours après en disant que cela n'a pas été fait sans laisser le temps à l'association de retomber sur ses pattes et en plein festival Supersounds actuellement avec deux salariés qui ont énormément de travail ? Vous imposez un déménagement. J'ai du mal à comprendre. La seule explication est effectivement que vous avez besoin de ces locaux et que, finalement, une association comme cela, même si elle rend beaucoup de services, parce que vous dites : « Que serait Hiéro sans Colmar ? », j'aurais tendance à dire : « Que serait Colmar sans Hiéro ou sans toutes les autres associations ? » Ils font un travail exceptionnel de bénévolat et d'investissement tous les jours comme beaucoup d'autres associations.

Mais c'est juste cette relation qu'il y a entre eux – alors sans doute que l'association vous a déçu ou fâché ou je-ne-sais-quoi en ne respectant pas cette convention, mais pourquoi précipiter cela, ne pas laisser le temps, accompagner et discuter avec l'association plutôt que de leur donner un terme ? Alors, vous avez un petit peu donné quelques jours comme cela, généreusement, pour leur laisser le temps de se retourner, mais il n'empêche qu'actuellement, vous avez mis une association à la rue et qui est actuellement SDF. Ce qui me préoccupe plus est la relation que vous avez.

Pourquoi pas de discussion ? Pourquoi ne pas essayer d'arranger les choses ? Et d'imposer quelque chose autoritairement ce dont on est plus habitué au fait que votre Conseil Municipal ne vous suive pas comme cela fut le cas en 1998.

M. le Maire MEYER : Je m'excuse, vous êtes encore une fois à côté de la plaque puisque vous n'avez pas évoqué la raison essentielle et principale de la rupture de la convention… Non, stop, vous avez déjà parlé deux fois sur ce sujet. Ce n'est pas en rapport avec le siège, mais tout à fait avec autre chose. Ils ont eu une lettre pour les prévenir, rien n'a bougé. J'ai attendu 15 jours, donc nous avons dénoncé la convention, mais pour tout à fait autre chose.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de subventions (crédit politique de la Ville) : * pour la seconde tranche de programmation du Contrat de ville * pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association des Jardins Familiaux de Colmar pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention

23. Travaux d'espaces verts : programmation 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous allez encore me trouver provocateur, mais bon, ce n'est pas directement lié au rapport, mais j'aimerais savoir combien ont coûté les sapins rouges qui ont été apparemment jetés, je n'en croyais pas mes yeux. Si j'ai bien compris la presse, la Ville a jeté des sapins rouges parce que le rouge n'est pas la couleur de Noël. Et les boules et toutes les lumières en centre-ville. Enfin, je ne sais pas, il y a quelque chose que je n'ai pas compris, alors si vous pouviez m'expliquer et me donner le coût des sapins jetés.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas à commenter votre appréciation personnelle. J'ai considéré que les sapins roses – ils n'étaient pas rouges, mais roses – ne cadrent pas avec un décor de Noël. Alors, avec tout ce charivari qui a été fait par la presse, j'ai été remercié des dizaines et des dizaines de fois d'avoir pris cette décision ce dernier week-end. Devant les Colmariens qui nous écoutent en ce moment, certains font partie de ceux qui m'ont remercié. Je suis donc content d'avoir pris cette décision, mais tout ce charivari a conduit à sensibiliser les uns et les autres et a fait venir chez moi la satisfaction de ceux qui étaient contents.

Alors je poursuis pour que demain on ne dise pas encore la même chose pour une autre décoration. Je passais par la rue des Marchands et j'ai vu que les vasques étaient flanquées de triangles métalliques faisant office de sapins. J'ai dit ce matin que je n'étais pas d'accord, il faut proposer autre chose aux Colmariens que des triangles métalliques en guise de sapins de Noël. Il faut avoir un minimum de correction. Si on est cités en numéro 1 des villes touristiques pour la fête de Noël, faut-il aussi mettre à côté ce qu'il faut. Je ne vois pas pour quelle raison la Ville consacre 800 000 euros pour les décorations de Noël pour voir ce type de dispositifs mis en œuvre dans l'une ou l'autre rue de Colmar. Je n'étais pas d'accord avec les sapins roses et je ne suis pas non plus d'accord avec les cadres métalliques de la rue des Marchands. Cela permet tout de suite aux journalistes de rebondir demain sur la question.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Convention de ramassage des déchets sur le domaine ferroviaire de la SNCF sur le ban de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Dites quand même que je ne vous ai pas payé pour poser la question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Vous ne m'avez pas payé et en même temps, vous n'avez pas répondu à la question sur le coût du nombre de sapins.

Je voulais juste lier ce rapport au départ de Mme ANGLARET-BRICKERT. Ce rapport la touchait particulièrement puisqu'elle l'avait évoqué plusieurs fois en Commission d'Urbanisme. Je trouve dommage qu'elle ne soit plus là ce soir pour le voter, mais ses successeurs le feront très bien. Je vous remercie, je pense en son nom, de présenter ce rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : C'était une longue discussion avec la SNCF qui a dépassé le temps de gestation pour arriver à cette intervention qui vous est proposée. J'étais toujours tenté de faire intervenir les agents de la Ville, mais s'il devait y avoir un accident, j'étais responsable, donc rien ne pouvait se faire sans l'accord de la SNCF. Finalement, nous y sommes arrivés aujourd'hui.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le Conseil prend acte.

26. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une question, M. l'Adjoint. La rue Schuman a été ouverte, refermée, rouverte et est en travaux depuis plusieurs mois, peut-on nous dire quand cela va être fini ?

M. l'Adj. SISSLER : Première réponse, elle a été ouverte parce qu'il y avait les travaux de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour passer en sous-sol. Il fallait bien l'ouvrir. Ensuite, on l'a refermée parce que cela indisposait les gens. Ensuite, le démarrage de la rue Schuman a commencé, ce n'est pas terminé, mais cela ne se fait pas toujours en une fois. Là, elle est faite pour la première tranche. Ensuite, si nous arrivons à terminer, nous ferons encore la deuxième tranche qui continue après la rue de Londres.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, on aurait pu répondre que dans un premier temps il faut poser les réseaux, ce qui suppose de fermer la route. Après, il faut combler le fossé avant de démarrer la deuxième tranche qui est en rapport avec la voirie. C'est un enchaînement normal de la réalisation d'un chantier. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Ce ne sont pas les étapes que je conteste, je savais bien qu'il y avait deux étapes. J'ai demandé quand on peut espérer voir la fin des travaux.

M. l'Adj. SISSLER : Je n'ai pas sous les yeux le timing exact de la fin des travaux sous les yeux, mais je pense que ce sera en décembre.

M. le Maire MEYER : Avant mi-décembre.

M. l'Adj. SISSLER : Avant mi-décembre, je ne l'ai pas sous les yeux.

M. le Maire MEYER : J'ai pris un peu de marge parce que c'était prévu pour la fin du mois.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Programme d'investissement 2018 du service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Protocole de transaction entre la société Bild Scheer et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Parc de stationnement Gare/Bleylé : convention relative aux conditions d'accès et de paiement des voyageurs du Grand Est et règlement du parc de stationnement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Cet après-midi, M. le Maire, j'ai présidé la Commission d'Accessibilité, nous avons un avis favorable, nous pouvons donc l'inaugurer.

M. le Maire MEYER : Nous prenons note de cette nouvelle. Il faut dire que les services ont suivi de très près la mise en conformité de l'ouvrage pour ne pas avoir de mauvaises surprises avant Noël.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Une question concernant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 6 h 30 à 0 h 30, etc. Des trains partent plus tôt que 6 h 30, des personnes partent au travail et prennent des trains à 5 h/5 h 30. Ces horaires ne devraient-ils pas être ajustés et correspondre à ceux des trains ?

M. le Maire MEYER : Les horaires ont été discutés avec la Région. On ne pouvait pas faire autrement puisque la Région a payé grosso modo 50 % du coût de l'ouvrage. Les horaires proposés sont établis pour faire un premier essai. Puis, en fonction de la fréquentation de la population susceptible d'être à l'amende si elle devait partir avant 6 h 30, nous reverrons la question, mais il fallait partir sur une base. Après consultation de la Région, la base est 6 h 30, étant entendu que les principaux départs essentiels se font à partir de 6 h 38 – 6 h 40. Moi-même, j'étais d'avis que 6 h 30 était un peu juste, on m'a rassuré. Nous ferons donc une expérience sur la base de 6 h 30 et nous verrons ensuite comment cela va se passer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Transaction immobilière : déclassement et cession rue Denis Papin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transactions immobilières : résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession de la maison sise au 12 Meisenhütten Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise au Grosser Semm Pfad.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transaction immobilière : acquisition de parcelles de Colmar Habitat.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, on va se revoir le 11 décembre pour la dernière réunion du Conseil Municipal avant Noël. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. On n'était même pas plus longs, même avec les deux présentations de rapport d'activités, puisque généralement, on termine toujours entre 20 h 30 et 21 heures. Il est 20 h 45, je remercie encore les deux présidents qui sont toujours présents et qui étaient très attentifs par rapport aux échanges intervenus. Je les remercie pour leur contribution. Je lève la séance tout en vous souhaitant une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 45

Colmar

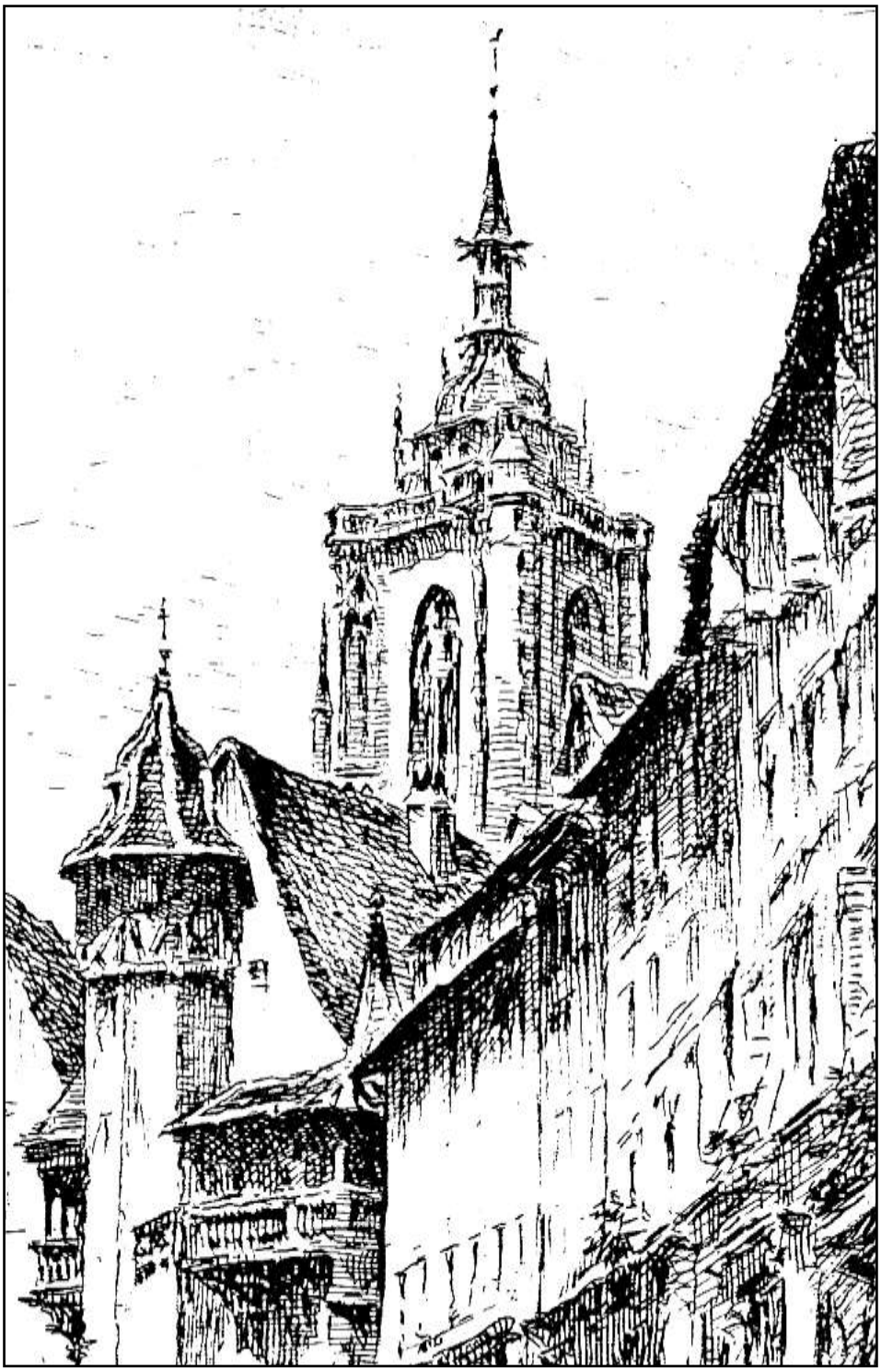

STENOGRAMME

38ème Séance

du

11 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : MM. BRUGGER et CLOR sont momentanément absents. Ils me représentent à l'Assemblée Générale des Sports Réunis de Colmar et vont nous rejoindre dans un deuxième temps. En attendant, M. BRUGGER, M. CLOR, Mme LATHOUD, M. YILDIZ et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme SIFFERT, M. SISSLER, Mme HOFF, M. DENZER-FIGUE et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un léger retard et donne en attendant pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 20 novembre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons la joie de saluer une nouvelle et une ancienne collègue, Mme Isabelle FUHRMANN. Je me dois de l'installer au sein du Conseil Municipal. Pour les anciens, ce n'est pas une nouvelle. Pour les nouveaux, oui puisqu'elle nous rejoint avec un décalage de quelques années. Très heureux de pouvoir vous retrouver au sein de notre assemblée. Nous lui souhaitons la bienvenue en votre nom et en mon nom personnel.

Vous avez également les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai deux communications de bonne facture. La première est que la Préfecture de la Région Grand Est nous informe que la salle de spectacle Europe a obtenu la marque Tourisme et Handicap décernée à la fois au titre des handicaps auditif, mental, moteur et visuel. Ce label attribué pour une durée de cinq ans sera signalé par un logo spécifique. Il est à rajouter que la Ville de Colmar avait été classée station de tourisme par arrêté ministériel du 8 décembre 2014, donc ce label a une certaine importance. Il est à noter que Colmar accueille aujourd'hui près de 3,5 millions de touristes sur 11 millions pour l'ensemble de l'Alsace. Nous faisons donc un tiers du tourisme de la région Alsace, ce qui n'est pas peu dire non plus. Rien que pour les marchés de Noël, nous avoisinons 1,5 million de touristes, ce qui est exceptionnel.

La deuxième communication porte sur la qualité de la communication de la Ville de Colmar qui vient d'être récompensée une nouvelle fois et je pense pouvoir dire de façon exceptionnelle. En effet, pour la quatrième année consécutive, Les Trophées de la Communication ont souligné la valeur et l'originalité des outils de communication et de promotion de la Ville en lui octroyant non plus un ou deux prix, mais trois d'un seul coup ! Premier prix pour le meilleur bulletin municipal des mairies de plus de

10 000 habitants, on ne peut pas faire mieux, tout au plus faut-il maintenir. Deuxième prix pour la meilleure réalisation audiovisuelle avec le film « L'invitation » qui est passée sur toutes les vidéos. Et, un troisième prix pour le meilleur site internet des mairies de plus de 20 000 habitants pour le site internet Ville de Colmar. Depuis 16 ans, Les Trophées de la Communication récompensent les meilleurs communicants des secteurs public et privé pour leurs actions. Pour rappel, en 2014, nous avions le cinquième prix pour le magazine. En 2015, un deuxième prix pour le site internet. En 2016, un troisième prix pour l'application numérique Colmar Mag. Le représentant de la presse a bien observé cette communication puisque cela l'intéresse en premier chef.

Cela étant dit, je vous propose de passer à l'ordre du jour avec le rapport sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable. Là, je réponds à l'observation de M. HILBERT en Commissions Réunies, donc ce rapport passe en premier point.

12. Rapport 2017 sur la situation de la Ville de Colmar en matière de développement durable.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport du développement durable ressemble énormément à ceux des années précédentes et les remarques que nous avions pu faire à l'époque sont malheureusement toujours d'actualité. La semaine dernière en Commissions Réunies, nous n'avions évoqué ce rapport qu'au 12ème point comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, soit bien après le débat sur les orientations budgétaires alors que le législateur souhaitait que le débat sur le développement durable enrichisse celui des orientations budgétaires. Cette relégation en 12ème position est-elle un signe de la lassitude de la Ville de Colmar en ce qui concerne le développement durable ? Ou peut-être estimez-vous qu'il n'y a plus rien à faire parce que tout va mieux. C'est ce que l'on pourrait penser à la lecture de la conclusion de ce rapport. Vous nous dites que la Conférence de Paris a été un succès avec des annonces ambitieuses, dont la limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré. Vous oubliez de dire dans cette conclusion que les États-Unis de Donald TRUMP et des lobbies pétroliers se sont retirés, entraînant dans leurs sillages d'autres pays peu motivés par la lutte contre le changement climatique. Vous oubliez également de dire que l'objectif de l'augmentation de 1,5 degré est quasiment inatteignable. Tous les jours, des scientifiques parlent d'une situation catastrophique. Je rappelle que l'année 2016 a été la plus chaude des années mesurées. Et, ce matin encore, un article dans la presse locale évoquait la probabilité à 93 % d'un réchauffement de plus de 4 degrés. Dans ces conditions, ce n'est pas l'autosatisfaction béate – et ce n'est pas spécialement pour vous que je le dis – qui nous permettra de nous en sortir. Car ce rapport comme les précédents

évoque plus un rapport d'activités de la Ville ou de l'Agglomération qu'un document sur le développement durable. Comme le développement durable est la zone de rencontre entre ce qui touche l'environnement, l'économie et l'équité sociale, que vous avez transformée en société, et que vous listez bon nombre d'actions qui ne relèvent que d'un domaine, la liste est forcément longue. Il n'y a dans ce rapport aucune mise en perspective ou de bilan des actions décrites. Il y a un paragraphe par exemple qui décrit la création des Trophées de l'Energie, action que je ne conteste pas en soi, mais qui n'a récompensé que 7 dossiers sur 12 prix possibles, car il n'y avait pas suffisamment de candidats. Il n'est pas dit dans le rapport – alors que l'action est intéressante – que le bilan est mitigé, comment faire pour l'améliorer ? Ce sont ces points que nous aurions aimé avoir à lire.

Plutôt que de lister des actions, il me semble qu'il serait plus intéressant d'être informé de l'évolution des données concernant le développement durable. Par exemple, et pour rester dans le domaine de l'énergie, il serait intéressant que figure dans le rapport l'évolution de la consommation énergétique de la Ville sur ces dernières années, pour comparer par rapport aux objectifs attendus. De la même manière, en matière de politique cyclable, vous citez la publication de cartes. Celles-ci sont très bien, mais plutôt anecdotiques au regard d'une politique cyclable ou plus généralement d'une politique de déplacement à l'échelle de la Ville. Il est d'ailleurs à quelques reprises fait référence au PDU, mais nulle trace du Comité de suivi ou d'une évaluation du Plan de Déplacement Urbain, alors que cela faisait partie du document que vous aviez voté en 2012. Il serait intéressant de connaître l'évolution de la mobilité à Colmar depuis cinq ans et de la comparer à vos engagements de l'époque.

Bref, je pourrais poursuivre cet argumentaire – le même depuis quelques années –, mais c'est assez stérile. Je vais donc plutôt conclure avec une proposition. Il a été récemment annoncé que la centrale de Fessenheim fermera en fin d'année prochaine et qu'une compensation financière est en cours de négociation. J'ai lu dans la presse, il y a déjà un an, que M. le Député Eric STRAUMANN évoquait que cette compensation pourrait servir entre autres à la reconstruction du pont détruit pendant la guerre au niveau de Vieux-Brisach. Plus récemment, Mme la Présidente du Conseil Départemental, Mme Brigitte KLINKERT, a parlé de la ligne Colmar-Fribourg au Président MACRON. Plus récemment encore, ce week-end, un train a relié les gares de Neuf-Brisach et de Colmar, transportant plusieurs centaines de personnes tant pour visiter le marché de Noël de Neuf-Brisach que pour venir se promener dans celui de Colmar. De nombreuses personnes ont témoigné de leur espoir de la réouverture de cette ligne. Il y a quelques jours encore, vous annonciez le rapprochement des SRC avec le Club de Fribourg. Bref, moi ce que je vous propose, c'est que pour que les élus locaux parlent d'une même voix, ce serait de faire une motion en faveur de la réouverture de la ligne Colmar-Fribourg, motion qui pourrait même être reprise par la Ville de Fribourg ou les autres villes desservies par la ligne. Et je suppose que Mme GANTER et M. HEMEDINGER qui sont venus au départ du premier train ce samedi ne peuvent être que d'accord.

Si, grâce à votre soutien et à votre capacité de persuasion, cette ligne pouvait rouvrir, nous serions alors en plein dans le développement durable. Le train est le mode de déplacement motorisé qui émet le moins de CO2, il diminuerait la circulation automobile rue de la Semm et avenue de Fribourg, il permettrait un développement économique en rapprochant l'Allemagne de Colmar et offrirait aux personnes sans emploi et sans voiture de nouveaux horizons. Bref, M. le Maire, pour aboutir, ce dossier a besoin de votre soutien, a besoin de celui de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Les rapports de développement durable sont-ils un outil marketing ? Concernant les aides générales envers le personnel que vous chiffrez bien sûr, je ne vois pas en dehors de l'avantage financier que cela procure aux agents concernés, en quoi des titres restaurant ou un supplément de protection sociale contribuent à assurer un développement durable. Je pense à Monsieur Jourdain, le Bourgeois gentilhomme qui faisait de la prose sans le savoir. Vous vous êtes efforcé à partir de tout ce qui était fait d'une manière ou d'une autre de remplir toutes les cases du document rendu obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, mais quelle est la crédibilité de la démarche si elle n'est pas effectuée dans le but de prendre des initiatives nouvelles afin justement d'améliorer la situation dans la ville ? Je ne sais pas, à la lecture de ce rapport, quelles sont les évolutions favorables à attendre pour les Colmariens en matière d'environnement et de satisfaction de leurs besoins. Sauf erreur, les seules perspectives dégagées dans cette présentation concernent le stationnement souterrain et l'aménagement de la Montagne Verte en 2018 et le Burkina Faso. Vous parlez également d'ici 2030 du nouveau quartier issu de la rénovation urbaine qui doit accueillir – je cite – par le changement d'image opérée, une mixité d'habitants, mais aussi une mixité d'usages. C'est dommage que l'ensemble des Colmariens ne soient pas invités à travailler sur le sujet afin d'impulser une dynamique collective qui me semble nécessaire si on veut réellement que ces mixités d'habitants et d'usages s'établissent.

Enfin, je regrette que vous n'ayez pas utilisé le référendum local pour tout projet structurant non prévu dans le projet politique. En effet, c'est une action qui est prévue dans le cadre de l'Agenda 21 et je suis persuadée que les Colmariens auraient apprécié d'être consultés par référendum, par exemple sur l'installation d'un palace ou encore sur la suppression de tout le stationnement gratuit en ville. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Une remarque concernant les économies faites en matière de CO2 évité, on annonce 15 000 tonnes de CO2 évité grâce aux aides aux logements qui font des efforts en matière d'économie d'énergie, 3 000 logements sur la communauté d'agglomération. Je mets en regard les 15 000 tonnes de CO2 encore actuellement émises par le chauffage urbain. Malheureusement, les deux chiffres s'annulent.

Deuxième remarque plus générale concernant la santé et l'environnement, qui n'est jamais prise en compte. Actuellement, tous les politiques – et pas

seulement à Colmar, même au niveau mondial –, disent que le changement climatique c'est pour demain, c'est pour la fin du siècle, donc on peut attendre, on peut laisser faire, on peut attendre que la génération suivante prenne les mesures que nous n'avons pas voulu prendre pour des raisons essentiellement économiques alors que la santé liée à l'environnement et aux dégâts faits à l'environnement sont aujourd'hui avérés par l'OMS. Un tiers des maladies graves sont dues à l'environnement que l'on subit, en ville notamment et aussi à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, comme M. HILBERT a eu la gentillesse de nous citer, ma collègue Claudine GANTER et moi-même, si nous étions présents samedi matin lors du départ du train, c'était parce que nous représentions le Maire et la Mairie. Donc, vous voyez bien qu'existe une volonté politique de notre côté aussi. J'y étais également en tant que membre de l'association parce que nous avons toujours soutenu les initiatives qui se mettaient en place. Je dois saluer les différentes initiatives qui participent à une mobilisation sur un sujet qui nous tient évidemment à cœur, à savoir le rétablissement de la liaison Colmar-Fribourg et Fribourg-Colmar. Cela marche dans les deux sens, on oublie toujours l'autre sens. Il ne s'agit pas simplement de faciliter l'accès des Alsaciens vers Fribourg, mais également de faciliter l'accès des personnes de Fribourg et de la région vers Colmar. Troisième point, je suis Président du SCoT Colmar-Rhin-Vosges et on a depuis le début exprimé une volonté politique forte au travers du SCoT qui est la réouverture de ces liaisons. Maintenant, une fois qu'on a dit cela, évidemment, on n'a pas résolu le problème qui est avant tout un problème financier parce qu'on sait bien que le rétablissement de cette liaison, et notamment la création d'un pont sur le Rhin, est un projet estimé entre 60 et 80 millions d'euros, ce qui n'est pas évident à trouver. Alors, un certain nombre d'initiatives sont prises, quelques opportunités existent peut-être, nous y sommes évidemment favorables, nous nous insérerons évidemment là-dedans. Ce n'est pas une motion qu'on a déjà prise qui se rajouterait à cela, mais c'est de faire vivre cette volonté politique. Elle existe et elle est faisable dans les documents urbanistiques tel que le SCoT dont je viens de parler.

Le deuxième point concerne les déplacements urbains et aussi l'accès au centre-ville évoqué par Mme VALENTIN. Justement, pour éviter et faire en sorte que les véhicules ne pénètrent pas dans le centre-ville sans pour autant l'interdire comme parfois pour des raisons idéologiques cela existe dans certaines villes. Nous avons pris le parti de ceinturer tout le centre-ville de parkings en ouvrage qu'on vienne du sud, du nord, de l'est ou de l'ouest. Nous avons la chance à Colmar d'avoir des parkings en ouvrage dont la première heure est gratuite ou pour le parking souterrain Lacarre, trois heures gratuites. Quand vous dites qu'il n'y a plus de gratuité au centre-ville, ce n'est pas vrai. Ces parkings sont à chaque fois à cinq, parfois six minutes à pied du centre-ville. On évite ainsi le fait que les voitures rentrent dans le centre-ville, ce qui a un effet bénéfique. Mais vous savez, il faut aussi se méfier des idées qui paraissent bonnes et qui ne produisent pas les effets qu'on peut escompter. Vous avez vu toute la politique qui a été menée ces

dernières années à Paris et encore récemment par la Maire Anne HIDALGO d'interdire l'accès des voitures au centre-ville, de piétonniser un certain nombre de voies. Cela a tout simplement augmenté le nombre de bouchons et on s'aperçoit aujourd'hui – et cela a été mesuré – que la pollution liée aux véhicules est plus importante aujourd'hui après les mesures que je viens de citer, qu'hier. En la matière, je crois qu'il faut faire attention. Il ne faut pas faire preuve d'idéologie. C'est tout l'objet de notre Agenda 21 qui n'est pas un catalogue, contrairement à ce que vous dites, de bonnes intentions, mais qui a des objectifs précis, et qui décline des mesures précises. Trente mesures ont été mises en œuvre de manière précise, et c'est ce qui fait la singularité de notre Agenda 21, ici à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, quelques réponses à quelques interventions. Pour ce qui concerne tout d'abord M. HILBERT qui évoque ce qui se passe aux niveaux international et national et que l'on peut regretter pour un certain nombre d'aspects en effet, parce que certaines ambitions affichées ne se réalisent pas pour l'instant. S'agissant des attitudes de M. TRUMP ou de ce qui s'est passé à Berlin pour la COP23, sur Colmar, nous n'y pouvons que peu de choses. Ce que nous pouvons faire à Colmar, c'est de participer activement aux politiques de développement durable et à mon avis, nous le faisons, le rapport le montre. Le suivi et le bilan de l'Agenda 21 le montrent aussi. On peut rappeler ici ce qui est souvent répété, c'est qu'en matière de développement durable, il faut réfléchir global et agir local. Agir local, nous le faisons, c'est bel et bien l'idée de cette conclusion que vous évoquez.

S'agissant des Trophées de l'énergie, nous ne pourrons pas obliger les gens à y participer. Il est déjà intéressant de voir qu'un certain nombre de personnes y participent. Elles sont relativement nombreuses, seulement tout le monde ne peut pas être primé. Nous tenons à rester rigoureux dans l'attribution des prix, donc un certain nombre de concurrents n'ont pas pu être primés parce qu'ils ne remplissent pas les conditions pour l'être.

Concernant Fessenheim et la liaison ferroviaire, vous avez interpellé des collègues et le Maire, c'est peut-être le Maire qui répondra à ce sujet, mais c'est un sujet qui dépasse ce que nous faisons strictement à Colmar.

Pour Mme VALENTIN qui dit que notre présentation est un outil de marketing, oui, assumons-le. Si on fait de bonnes choses dans le domaine du développement durable, on peut faire aussi un peu de publicité et être contents de ce que nous faisons parce que je crois que nous pouvons effectivement être contents de la façon dont nous sommes engagés dans le développement durable.

S'agissant de ce qui est affiché pour les ambitions pour la rénovation du quartier Bel'Air-Florimont, vous souhaitez une plus large concertation, or, sont concertés les Conseils citoyens, la population à travers les réunions régulières que le Maire organise lors des réunions de quartier, et c'est alors un contact direct que la population peut avoir avec le premier magistrat de la Ville de Colmar. On pourrait peut-être encore aller au-delà, soit, mais la concertation est déjà largement en place.

Je tiens à préciser à notre collègue WAEHREN que si c'est vrai que certaines activités menées à Colmar émettent du CO2, nous nous sommes inscrits – et je l'ai rappelé tout à l'heure – dans le dispositif de la Convention des Maires qui n'est absolument pas obligatoire. Nous ne sommes peut-être pas assez nombreux, les collectivités, à y être inscrits. Nous faisons tout pour réduire. Cela se retrouve aussi bien dans nos parcs de véhicules qui sont moins polluants que s'ils étaient encore à l'essence et au gaz. Cela se retrouve au niveau du chauffage urbain où avec la filière bois, on a pu aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et cela se retrouve également pour la collecte des déchets.

Voilà quelques réponses à quelques interventions, mais je répète et je maintiens que nous pouvons localement être fiers de ce que nous réalisons dans le domaine du développement durable.

M. le Maire MEYER : Merci M. le 1er Adjoint. Merci M. l'Adjoint.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Juste quelques petits compléments par rapport à la situation internationale, je n'avais pas la prétention de croire que Colmar pouvait influencer sur une décision des États-Unis de participer ou non à la COP21 ou aux travaux de lutte contre le réchauffement climatique, mais c'est juste ce qui est écrit dans la conclusion de ce rapport où il est même encore indiqué que les États-Unis font partie de la COP21. Je pense que si on veut avancer dans la lutte contre les changements climatiques, il faut avoir un discours juste et actuellement, ce discours est plutôt catastrophiste de dire que tout va bien et que les choses avancent correctement. Non, les choses n'avancent pas suffisamment vite et à ce rythme, on va droit dans le mur. Pas nous forcément, mais nos enfants et nos petits-enfants. Cela rejoint complètement l'idée de M. WAEHREN qui exprime que l'environnement et la lutte pour un meilleur environnement, ce n'est pas seulement le réchauffement climatique, mais c'est aussi la pollution qui a un impact immédiat. D'ailleurs, de nombreuses personnes peuvent l'avérer à Colmar, quand on circule l'été, au printemps, etc., l'air n'est souvent pas très agréable à respirer.

Par rapport à la liaison ferroviaire, oui, effectivement, Colmar-Fribourg apparaît dans différents documents, mais qui va lire ces documents ? Je pense qu'il faut être un peu plus actif. Lorsque la Ville de Colmar veut construire un parking ou voulait construire le Musée Unterlinden, je ne pense pas que cela figure dans un document. Il a fallu que M. le Maire fasse un travail de fond et aille interpeller directement les financeurs potentiels. En l'occurrence, le financeur potentiel avec je le rappelle la fermeture de Fessenheim et les compensations qui peuvent être apportées, c'est l'État et c'est le Président de la République. Alors, je suis d'accord, une motion ne suffira pas, mais c'est bien d'aller plus loin et d'aller interpeller peut-être avec les autres élus locaux pour dire que Colmar a envie de cette liaison, peut-être même avec le Maire de Fribourg, Dieter SALOMON, de travailler ensemble, main dans la main pour faire avancer ce dossier parce qu'on n'a jamais été aussi près de sa réalisation. Quand vous dites que vous faites partie de l'association, très bien, mais c'est pour les Colmariens, ce n'est pas

par rapport à des financeurs potentiels. Un travail actif de persuasion et de lobbying est à faire par rapport à ce sujet. C'est maintenant qu'il faut le faire, ce n'est pas dans dix ans.

M. le Maire MEYER : Je fais le tour de mon pupitre, il n'y a plus de demande de parole. J'entends, j'écoute et j'observe. Avec raison puisque vous êtes ici pour représenter une partie de la population colmarienne. Je pense pourtant au fond que certaines observations tombent dans le vide dans la mesure où les arguments développés sont souvent à côté de la plaque par rapport à ce que nous faisons.

D'abord, un rappel : la Ville de Colmar est la seule ville française citée par la Convention des Maires au niveau européen. Si nous avons été cités, c'est que les résultats sont au bout. Bien sûr, on peut toujours mieux faire, mais à la date d'aujourd'hui, nous avons démontré que nous travaillons de très près ce qu'il est possible de faire à l'intérieur des compétences des collectivités territoriales. Premier rappel.

Deuxième rappel : je le répète, j'en ai déjà parlé l'an dernier. Le rapport sur le développement durable est obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants. Or, les villes de plus de 50 000 habitants ne représentent même pas un tiers de la population française. En d'autres termes, deux tiers de la population française passent à côté des notions du développement durable. Bien sûr, cela ne nous empêche pas de travailler pour le développement durable. Mais nous sommes un peu limités en intervention dans la mesure où la loi ne l'impose pas à toutes les collectivités territoriales. Néanmoins, essayons d'avancer avec ce qu'il est possible de faire.

Cela étant dit, quel que soit l'ordre d'inscription du point à l'ordre du jour, M. HILBERT a raison puisque le Code Territorial demande à ce que ce soit en premier point. Mais ma note d'orientation budgétaire ne change pas d'un pouce, que le développement durable soit inscrit en premier point ou en dixième, puisque j'en ai tenu compte dans les orientations présentées la semaine dernière.

Concernant la NOB, nous pouvons encore en parler tout à l'heure, mais différentes actions sont prévues, qui vont dans le sens de ce qui vient d'être rapporté.

S'agissant du train, M. HILBERT, de tout temps, j'étais un partisan du rétablissement du train. Le premier porteur du projet du dossier était André KLEIN qui s'occupait à l'époque de cette question au niveau du Département et après, en liaison avec la Région Alsace. C'était lui le premier qui a mis en route la première étude qui fut financée par la Région Alsace. Si cette étude a été financée, c'est grâce à lui et aux collectivités qui en ont assuré le financement. C'est à partir de là que nous savons qu'une éventuelle réalisation coûte entre 60 et 70 millions d'euros. Aujourd'hui, on dit non, on peut s'en sortir à meilleur prix. Je n'en suis pas persuadé, mais nous ne sommes pas à la discussion du prix, l'essentiel est d'arriver à une inscription. Et dans la mesure où nous sommes partis pour viser cet objectif, je l'avais défendu de tout temps.

Quant à anticiper par rapport à la fermeture de Fessenheim, c'est lancer le bouchon un peu loin dès le départ. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans la négociation. Nous ne sommes pas à cette hauteur. Aujourd'hui, M. le Préfet réunit les différents acteurs et vous avez vu dans la presse, la fusion de quelques intercommunalités pour promouvoir le Port Rhénan. Mais la fusion du Port Rhénan ou le renouvellement de la Convention du Port Rhénan s'oriente également à défendre les intérêts du secteur. Si nous sommes à cette hauteur, nous visions beaucoup plus loin plutôt que de faire un simple constat puisque la concession du Port Rhénan portera sur une durée de 25 ans. Si nous sommes partis dans ce sens, c'est pour pouvoir porter les projets en rapport avec l'industrialisation et avec le démantèlement de Fessenheim.

S'agissant du train, mon cher collègue, si le train Colmar-Volgelsheim a repris du service, c'est grâce aussi au financement de la Ville de Colmar. Il ne faut pas l'oublier. À travers le Grand Pays, Colmar finance près de 20 % du déficit lié aux quelques trajets mis en place à l'occasion de Noël. Il ne faut donc pas nous le reprocher parce que s'il n'y avait pas la Ville de Colmar, le train n'aurait pas été exploitable pour la période de Noël à moins que d'autres instances compensent.

Le pont, j'en ai parlé, puisque c'est un objectif de base et nous tenons à arriver à une solution. Seulement, chaque chose en son temps étant encore entendu qu'en matière de transport, c'est la Région qui est porteuse du dossier et pas une autre collectivité. Les autres collectivités peuvent être en partenariat avec la Région Grand Est, mais le porteur du dossier, c'est la Région Grand Est puisque le transport est de son ressort.

Mme VALENTIN, avec l'organisation du stationnement, organiser un référendum pour aménager la place de la Montagne Verte, je pense que ce serait un peu provoquer la population. Et, s'il y a construction d'un palace, ce n'est pas le Colmarien qui va le financer, mais un investisseur privé. Je n'ai que d'excellents échos par rapport à ce projet puisque l'image de Colmar est tirée vers le haut. Or, à faire cohabiter le stationnement souterrain, ce serait la dernière réalisation dans la ceinture du centre-ville en proposant un lieu de stationnement supplémentaire. C'est donc plus qu'heureux puisqu'en même temps, nous pourrions débarrasser la surface supérieure de toutes les voitures, y compris l'aménagement paysager de la place de la cathédrale. Ceux qui sont branchés sur le développement durable, vous devriez nous remercier pour débarrasser le centre-ville des friches voitures et obliger les usagers à les garer à l'extérieur, puis de marcher vers le centre-ville comme cela est proposé.

Concernant, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, mon cher collègue, vous avez raison. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes en renouvellement et que la nouvelle condition d'exploitation de la SCCU va profiter des travaux d'aménagement de l'usine d'incinération. Donc, à très court terme et additionnellement à la chaufferie en bois, nous allons pouvoir encore améliorer la situation en deux étapes bien différentes. D'abord par une technique plus performante en matière de l'usine d'incinération et également par la transformation d'une chaudière au fuel, au gaz. Cette amélioration va donc également conduire à une sensible amélioration. Sans

en avoir parlé dans le rapport, vous voyez que devant nous, d'importants projets sont prévus et vont dans le sens de ce que l'on vient d'entendre.

Il n'y a pas lieu de voter, il s'agit de prendre acte de cela.

4. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je me propose d'entrer un peu dans le détail avec quelques explications complémentaires si vous le permettez à travers la projection de quelques transparents qui expliquent encore davantage la situation colmarienne. Mais je ne vais pas inventer de nouveaux transparents, j'utilise tout simplement ceux qui figurent dans le document qui vous a été présenté.

Page 7, je disais que si déjà nos recettes sont rabotées, il faut trouver les recettes ailleurs. Si les dépenses augmentent en fonction des transferts de compétence et également les recettes qui sont limitées à travers le gel des dotations de fonctionnement, nous avons ici les deux courbes que je vous avais indiquées et que vous retrouvez en page 7, l'une pour les dépenses, l'autre pour les recettes. Vous voyez que les recettes augmentent de 2,5 millions d'euros entre 2017 et 2018. Pourquoi ? Je reviens sur le choix que j'ai décliné tout à l'heure. Je suis favorable – c'est une stratégie – à l'option de préserver le contribuable, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux fiscaux et de chercher les recettes supplémentaires ailleurs. Nous aurons 2,5 millions d'euros de recettes supplémentaires sans puiser sur les impôts. Ces 2,5 millions d'euros représentent 8 points de fiscalité sans toucher aux taux fiscaux. Ils proviennent de différentes sources : la dépénalisation des amendes de police, la taxe sur les locaux commerciaux vacants et la nouvelle redevance de la SCCU. Tout cela ensemble donne 735 000 euros sans toucher à la fiscalité des contribuables. Le deuxième index est l'attractivité de la Ville de Colmar. Ces dernières années, les bases imposables ont augmenté de 2 %. Si les bases imposables augmentent de 2 %, cela vaut pour la taxe d'habitation et la foncière bâtie. Or, 2 % sur 30 millions d'euros font une recette supplémentaire de 600 000 euros, toujours sans toucher aux taux d'imposition des contribuables. Ce sont donc deux recettes supplémentaires, les unes en rapport avec l'attractivité colmarienne et les autres avec une méthode de gestion que nous avons mise en œuvre pour nous procurer des recettes supplémentaires. Un troisième élément procure des recettes. Ce sont les nouveaux parkings et également l'agrandissement des zones de parking. J'assume. Je préfère ménager le contribuable et demander quelque chose à l'usager. Tout cela réuni fait grosso modo 3 fois 800 000 euros, donc c'est de l'argent qui ne vient pas du contribuable, mais de l'usager. Je répète mon propos de tout à l'heure. Parmi les usagers, il y a aussi les 3,5 millions de touristes qui fréquentent Colmar et qui paient une bonne partie de cette recette. C'est donc une

stratégie. Je me suis engagé avec mon équipe à préserver les taux fiscaux pour ne pas assommer les contribuables. Je pense que ceux-ci ont déjà assez de difficultés à assumer ce qui est à assumer à travers la fiscalité de l'État. Donc, pour nous, c'est les accompagner le mieux possible dans la vie de tous les jours. Cela crée un pouvoir d'achat qu'ils n'auraient pas si nous augmentions les taux fiscaux. Nous avons fait ce choix et c'est cette proposition que je vais faire au Conseil Municipal pour la présentation du Budget Primitif, étant entendu qu'auparavant, j'ai à affiner encore la projection pour arrondir quelques petits écarts que nous devons trouver pour équilibrer le Budget Primitif pour l'année 2018. Le choix fait est de valoriser les investissements payés par le contribuable pour mieux pouvoir faire rentrer d'autres recettes sans faire appel aux contribuables. C'est un choix politique et stratégique, je l'assume, ai-je dit.

La planche n° 2 est en rapport avec la page 8 de votre rapport. Vous avez la présentation du budget de fonctionnement avec la partie en rapport avec le personnel et la deuxième partie supérieure pour les autres dépenses. Vous observerez que ce budget est globalement stable depuis 2014, ce qui est également une performance parce que si vous voulez maintenir un budget stable en matière de fonctionnement, il ne faut pas oublier les charges nouvelles que nous devons assumer par des transferts de compétences, voire des compétences nouvelles pour lesquelles les collectivités ont été missionnées pour les assumer. Je ne vais pas revenir sur le PACS, je ne vais pas revenir sur la gestion des cartes d'identité, je ne vais pas revenir sur la gestion des passeports parce que tout cela était auparavant fait par les services préfectoraux. Depuis quelque temps, les collectivités locales doivent assumer ces dépenses. L'évolution des autres dépenses de 2015 à 2018 est de 730 000 euros, soit 2,5 %, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 % par an. L'évolution des frais de personnel est de 516 000 euros en trois ans, soit une augmentation de 0,37 % par an, malgré l'indexation des salaires.

Nous continuons avec la planche n° 3. Je fais toujours un retour sur environ trois ans. L'inflation sur trois ans était de 2,73 %, l'augmentation des taux fiscaux était nulle. En multipliant cela par la valeur du point fiscal de 310 000 euros, l'économie fiscale est de 846 000 euros parce qu'on n'a pas suivi le taux de l'inflation, c'est donc également un effort fait toujours dans le but de ramener la charge publique par rapport à l'habitant.

Sur la planche n° 4, nous avons la projection des investissements, mais également le taux de réalisation. Vous voyez que nous plafonnons depuis 2015 entre 80 et 90 %, c'est énorme. Sur la base d'investissements énormes, nous avions une année 2015 record. En 2016, nous étions en retrait. En 2017, nous serons supérieurs. Pour 2018, nous nous rapprochons de nouveau de la fourchette que nous avions prévue pour le mandat 2014-2020. Ces chiffres veulent dire quelque chose et ne veulent rien dire. Il faut voir ce qui est fait ailleurs. Pour l'année 2018, le montant d'investissement est de 37 millions d'euros, soit un ratio par habitant de 528 euros. De 2015 à 2018, l'investissement est de 139 millions d'euros, soit une moyenne de 34 millions d'euros ce qui donne une moyenne par habitant de 497 euros. Il faut que je compare par rapport à la moyenne nationale. Le montant est de

497 euros pour trois ans pour Colmar, je répète le chiffre de tout à l'heure, la moyenne nationale est de 292 euros par habitant, soit un différentiel assez important de 200 euros, ce qui nous donne un investissement supplémentaire de 14 millions d'euros par an à Colmar pour 70 000 habitants. Tout en maintenant la fiscalité au même taux que les années précédentes. Raison pour laquelle vous voyez des chantiers à tout bout de champ. Des chantiers qui indisposent un certain moment. Mais nous sommes applaudis après la réception des travaux par rapport à ce qui a été réalisé. C'est ce que nous avons surtout rencontré ces derniers temps. Je prends l'exemple du parking Bleylé que nous avons ouvert il y a 15 jours. Réalisation énorme de quelque 11 millions d'euros aidés par la Région Grand Est. Mais c'était un bon partenariat puisque nous sommes arrivés à mettre en œuvre une dimension sociale, à travers des conditions tarifaires très favorables pour les usagers de la SNCF.

Nous continuons avec la page 11 du rapport concernant la prévision d'épargne brute. Je disais tout à l'heure que nous augmentons de 3,5 millions d'euros de 2017 à 2018. C'est là le résultat des recettes supplémentaires tout en maintenant les dépenses au niveau de l'année 2017. Cela fait augmenter notre capacité d'autofinancement de 3,5 millions d'euros. Donc nous avons davantage de latitude pour 2018 pour financer les opérations d'investissement.

La page 12 du rapport concerne la durée de remboursement de nos encours. En 2016, nous étions à 3,36 années. Nous avons légèrement augmenté en 2017, nous allons de nouveau ramener un peu en 2018 puisqu'on va se limiter à un emprunt de 8 millions d'euros. Or, le remboursement des mensualités tourne entre 7,5 et 8 millions d'euros. Donc pour ainsi dire, on ne va pas s'endetter davantage ce qui est aussi de bon augure.

J'ai parlé tout à l'heure du taux moyen des emprunts. Sur le tableau 6bis, l'évolution du taux moyen d'endettement est de 1,66 % en 2016, c'est l'explication que j'avais donnée tout à l'heure à Guy WAEHREN. Sur 60 millions d'euros d'encours, cette différence entre le taux moyen et le taux colmarien représente une économie de 960 000 euros. C'est cela la négociation. C'est également une excellente nouvelle pour les Colmariens.

Pour continuer, page 13, le coût réel net des intérêts. J'en ai parlé tout à l'heure, en 1995, on était à 5,13 % par rapport au budget de fonctionnement. En 2018, la dépense prévisible est de 1,57 %. Pour les villes de France, ce quota est de 3,36 % en 2015. Pour Colmar, il est de 1,37 %, nous ne sommes donc même pas à la moitié de ce qu'est la charge des autres villes de France, soit pour Colmar, une charge 46 % inférieure par rapport à la charge des autres villes de France.

Nous terminons avec une autre projection en rapport avec ce que je viens de rappeler tout à l'heure. Vous l'avez sur la page 18 du rapport concernant la taxe d'habitation et le foncier bâti. Le Colmarien paie en moyenne 175 euros pour la taxe d'habitation alors que la moyenne nationale est de 303 euros, soit une différence de 8,9 millions d'euros en moins sur la base des assiettes imposables. Sur la partie de droite, vous avez les deux courbes. Les taux colmariens sont représentés en rouge et les taux de la moyenne nationale

sont indiqués en bleu. Vous voyez cette flambée en 2016 au niveau des autres collectivités alors que nous sommes arrivés à maintenir le taux qui était celui des années précédentes. Nous avons la même explication pour la page 18 du rapport pour la taxe foncière bâtie avec un différentiel qui laisse faire une économie aux Colmariens de 5,6 millions d'euros. À droite, vous avez de nouveau les courbes des taux fiscaux de la taxe foncière bâtie.

Enfin, pour terminer, nous avons la dernière page du rapport avec les objectifs que je vais proposer au Conseil Municipal au mois de janvier en présentant le Budget Primitif :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- optimiser les recettes de fonctionnement. Je répète de nouveau le même message. Fiscalité stable, mais il faut trouver d'autres recettes. Pour l'année 2018, on va les trouver ;
- préserver une modération fiscale, le gel des dépenses de fonctionnement ;
- dégager un autofinancement au moins égal sinon supérieur, ce que nous arrivons à faire pour l'année 2018 ;
- maintenir un haut niveau d'investissement : je pense pouvoir dire que 37 millions d'euros par rapport à ce que nous avons fait est remarquable ;
- limiter le recours à l'emprunt : j'en ai parlé puisqu'on plafonne à 8 millions d'euros, montant non supérieur à celui de l'amortissement des encours ;
- offrir un service public de qualité : il ne faut pas déshabiller les services, il faut pouvoir rendre le même service de qualité ;
- surtout renforcer l'attractivité colmarienne pour que la Ville de Colmar puisse de nouveau être citée partout en France et partout dans le monde entier. Cela ne vient pas tout seul, c'est une stratégie de longue date, c'est aussi une méthode de travail qui passe par une gestion rigoureuse, par la préservation de la capacité économique de nos Colmariens. Il ne faut pas peser davantage sur la fiscalité locale. Il faut néanmoins engager les travaux qu'il faut pour que Colmar puisse rayonner ou soit l'exemple en matière d'investissement, ce que nous sommes aujourd'hui puisque nous investissons presque le double par rapport aux autres villes de la même importance.

Voilà à quoi je voulais arriver. Je vous remercie pour ces quelques instants d'attention. Merci beaucoup.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Vous l'avez dit vous-même en Commissions Réunies, c'est toujours un peu la même chose, vous l'avez reconnu et j'étais ravi de vous l'entendre dire. Effectivement, personne ne vous retire cela, il y a une continuité dans votre stratégie, on ne peut pas dire le contraire, mais forcément, j'ai aussi de la suite dans les idées, vous l'avez dit vous-même une fois, il y a donc aussi une continuité dans mes remarques. Je ne pourrai effectivement pas dire grand-chose de nouveau, mais je me permets quand même de le redire.

M. le Maire MEYER : Pourquoi vous excusez-vous ?

M. DENECHAUD : Non, je ne m'excuse pas, je vous explique.

M. le Maire MEYER : Pour ainsi dire, vous vous excusez.

M. DENECHAUD : J'anticipe juste le fait que vous allez dire que je ne dis rien de nouveau.

M. le Maire MEYER : Il ne faut jamais changer ce qui va.

M. DENECHAUD : Exactement.

M. le Maire MEYER : En ce qui me concerne.

M. DENECHAUD : Tout à fait et je fais la même chose. Vous reprenez toujours cette comparaison entre taux d'imposition et taux d'inflation. Je me permets quand même de le redire pour nos concitoyens, – une partie le sait sûrement déjà – vous nous dites « on n'a pas suivi le taux de l'inflation pour les taux d'imposition ». J'ai envie de dire « encore heureux » puisque le taux d'imposition s'applique à des bases qui prennent elles-mêmes en compte le taux d'inflation chaque année. Il n'y a pas lieu de comparer les taux d'imposition et les taux d'inflation puisqu'ils s'ajoutent de toute façon au final pour le contribuable. C'était juste une précision que je souhaitais refaire. Je pense que cette présentation est partiale. Vous me répondrez certainement comme vous l'avez déjà fait : « oui, c'est une présentation qui n'est pas pertinente, mais elle correspond à nos engagements, voilà pourquoi on la présente ». Vous prenez les engagements que vous voulez, c'est un contrat avec les Colmariens, mais il est important qu'ils soient correctement informés.

Vous prenez, toujours dans des visions assez partiales, les recettes de parking, très bien, mais il faut les mettre en rapport avec les dépenses d'investissement lissées sur plusieurs années et les dépenses d'exploitation pour ces parkings. Vous dites qu'il y a des recettes, très bien, mais ces recettes sont en rapport avec des dépenses, donc les parkings sont-ils rentables ? J'en doute, mais ce n'est pas forcément leur fonction, c'est un service public. En tout cas, dire que les parkings rapportent de l'argent en tant que tels, cela me paraît un peu biaisé. Encore une fois, ce n'est pas forcément leur fonction.

On parle de compétences supplémentaires reçues par la Ville, certes, mais des compétences sont aussi transférées à l'Agglomération ou mutualisées avec celle-ci. C'est très bien aussi, mais pareil, je pense qu'il faut mettre les deux en rapport. La Ville a reçu plus de travail, mais elle a aussi délégué ou mutualisé plus de compétences ce qui est aussi plutôt bien, mais dommage que cela ne ressorte pas dans une telle présentation.

Vous parlez toujours des dépenses de personnel stables, malgré une augmentation mécanique des charges, normal. Plus, comme vous l'avez dit, plus de compétences, donc j'en déduis que ce sont des dépenses de personnel finalement toujours plus comprimées. C'est un problème récurrent.

Vous parlez toujours d'un investissement deux fois supérieur aux autres villes, etc., mais il faut quand même rappeler deux choses. D'une part, on

intègre dans le budget de la Ville toujours des investissements qui sont faits avec de grosses subventions, c'était le cas du Musée Unterlinden, c'est le cas du Parking Bleylé, très bien, la Ville prend en charge le portage de projet, la maîtrise d'ouvrage, mais il faut quand même rappeler que dans ces budgets d'investissement, il y a une grande part de subventions, que vous êtes allé chercher, certes, mais il faut quand même voir…

M. le Maire MEYER : Il faut les trouver !

M. DENECHAUD : Il faut les trouver, mais il faut quand même voir le budget investi en net par la Ville. Là, c'est différent. Par exemple, si la Région avait pris la maîtrise d'ouvrage du parking, tout cela sortait de notre budget, la présentation aurait été très différente.

Par ailleurs, l'investissement est systématiquement en orientation budgétaire et en budget primitif quelque peu gonflé et après, on arrive toujours avec une décision modificative qui le réduit. Bon, on peut comprendre que tout ne soit pas réalisé, mais c'est systématiquement ainsi. C'est un petit peu dommage pour la sincérité du budget et des orientations budgétaires.

Sur le fond, comme leur nom l'indique, les orientations budgétaires sont d'abord pour moi l'occasion de parler des grandes visions à long terme des grands projets pour la Ville sur l'année qui vient, c'est le principal, mais également de manière générale jusqu'à la fin du mandat, voire au-delà. Ici, on se consacre quand même essentiellement à des ratios – la diapositive qui est encore présente le montre bien – on parle d'autofinancement, de gel des dépenses de fonctionnement, de ratios et de grandes masses budgétaires, mais seules deux lignes concernent vraiment la vie des Colmariens :

- offrir un service public de qualité : comment ? On ne sait pas ;
- développer l'attractivité économique et touristique de Colmar : on ne sait pas exactement non plus.

Bien sûr, vous me répondrez : « cela viendra au budget ». Certes, mais c'est ce genre de choses qu'on aimerait bien voir un petit peu plus dans les orientations budgétaires. On parle essentiellement du passé, de chiffres, de ratios, j'aimerais savoir un peu plus comment vous allez offrir un service public de qualité, comment vous allez développer l'attractivité touristique et économique. Vous envisagez cela uniquement sous l'angle des investissements, mais il n'y a pas que les investissements. Que met-on dans les équipements que l'on construit et comment les fait-on vivre ?

En résumé, je ne suis pas forcément opposé à toutes les orientations – je parle en mon nom personnel –, mais cette présentation trop partiale où tout est toujours fantastique et exceptionnel et qui ne donne que très peu d'informations concrètes sur les années à venir pour les Colmariens, pour la vie des Colmariens concrètement, fait que je reste sur ma faim et je m'abstiendrai sur ces orientations budgétaires, comme probablement au budget si cela va toujours dans le même sens. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous avez présenté les objectifs que vous comptez bien mettre en œuvre, dites-vous, à moins que vous soyez mis en minorité par votre Conseil Municipal – c'est ce que vous avez dit.

M. le Maire MEYER : Je suis prudent, hein ?

Mme VALENTIN : Je cite TOCQUEVILLE : « *La démocratie est la dictature de la majorité* ». Vous ne sauriez être mis en minorité dans votre Conseil Municipal, vous le savez très bien, et cela quelle que soit votre décision.

Malgré tout, nous ne pouvons souscrire à votre postulat de base qui est que vous offrez à la population des services de qualité. En effet, nous n'avons pas la même vision de cette qualité de service comme nous vous l'avons déjà signalé ou évoqué à maintes reprises. Vous indiquez qu'il n'y a pas de remise en cause de ces services publics. Mais justement, lorsqu'une ville s'agrandit, lorsque vous affichez votre satisfaction devant une population qui augmente, il va de soi que ces services, s'ils ne sont pas remis en cause, restent ou du moins deviennent sous-dimensionnés. On ne peut pas avoir une extension des quartiers et offrir des services satisfaisants sans par exemple une remise en cause et une extension des services de transport en commun ou encore des services d'accueil de la petite enfance.

Nous pensons ainsi que la qualité de la vie des Colmariens ne s'améliore pas, bien au contraire. Le centre-ville est saturé, et je reviens sur votre politique de stationnement qui est un des fers de lance pour la rentrée des recettes tarifaires puisque vous en escomptez environ 1 million d'euros. Cette politique n'est pas contrairement à ce que vous prétendez sans peser sur le contribuable colmarien. Ce ne sont en effet pas les personnes de passage qui doivent payer pour le stationnement résidentiel, mais bien les Colmariens. On a vu que vouloir stationner son véhicule en centre-ville de Colmar lorsqu'on n'a pas de garage revient deux fois plus cher que lorsqu'on habite près du château du Roi-Soleil. Voilà 600 euros que vous comptez bien prendre tous les ans dans la poche des Colmariens concernés.

Enfin, selon vous, votre gestion a été tellement vertueuse que vous avez réduit au maximum les frais de fonctionnement. Or, aujourd'hui – et nous déplorons ce retour du jacobinisme – l'État décide d'encadrer le budget de la Ville et il faudra sans doute encore ronger les frais de fonctionnement, si bien qu'on dégradera encore la qualité des services rendus aux Colmariens.

Nous ne soutiendrons donc pas les orientations budgétaires que vous nous proposez. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en république, Mme VALENTIN.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous disiez tout à l'heure à propos du rapport du développement durable que, quelle que soit sa position dans l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, ce n'était pas très important puisque de toute façon, vous en teniez compte dans le rapport des orientations budgétaires. J'ai essayé de vous suivre très attentivement dans votre présentation et je n'ai pas trouvé trace de développement durable dans ce que vous nous avez raconté. Sur les 24 pages du rapport sur les

orientations budgétaires, une page parle de perspectives en matière d'investissement et liste quelques travaux qui auront lieu entre cette année et 2020. Sur les chiffres que l'on peut lire, le parking représente près de 30 millions d'euros entre 2017 et 2020, près de 20 millions d'euros pour le futur Parking de la Montagne Verte et pas loin de 10 millions d'euros encore cette année pour le Parking Bleylé. C'est le gros du budget, quasiment autant que le Musée Unterlinden. Je ne pense pas que ce soit du développement durable parce que cela attire des voitures au centre-ville, cela crée de la circulation, de la pollution, des bouchons, de la contrariété chez les Colmariens et vous nous aviez dit tout à l'heure que ces parkings étaient payés par les touristes. Cela se confirme puisque vous aviez voulu que le parc de stationnement Bleylé soit fini pour l'ouverture des marchés de Noël. Ce week-end, j'étais longtemps à la gare, il était tout le temps vide. Alors, pour les marchés de Noël, cela se pose un peu là. Les touristes comme les Colmariens vont chercher des places gratuites là où ils peuvent pour éviter de payer. Cela vaut-il la peine d'investir encore 20 millions d'euros supplémentaires pour un parking Place de la Montagne Verte ?

Vous nous dites que même si cela fonctionnait correctement – et ce n'est pas la première fois – quand le parking de la Place Rapp et le parking de la Mairie ont été construits, longtemps, longtemps, longtemps, ces parkings étaient vides. Même s'ils étaient remplis, les touristes paient, financent la Ville de Colmar et avec cet argent, on construit de nouveaux parkings pour les touristes que l'on ne cesse de faire venir à Colmar. Que gagne le Colmarien à cela ? Je veux bien que vous passiez 22-23 pages à décrire vos talents de négociation pour réduire le coût des prêts, etc., mais si c'est pour construire des infrastructures juste à destination des touristes, la Ville de Colmar n'y gagne pas forcément grand-chose.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Une remarque générale d'abord par rapport à la politique nationale de réduction des dépenses publiques, je pense qu'elle est tout à fait justifiée. Toutes les collectivités ont l'air de s'en plaindre d'après ce que vous dites avec vos associations des villes de France et des maires de France. Je trouve cette attitude déplorable tout simplement parce qu'actuellement, ma dette française en tant que citoyen français, que contribuable français, s'élève à 36 000 euros. Elle était de 22 000 euros en 2008. Bien sûr, la crise financière a eu lieu entre temps. Cela aura bien sûr des répercussions sur le budget de la Ville, sur le fonctionnement de la Ville qui en est déjà à l'os comme vous l'avez dit, on ne sait pas jusqu'où on va aller, si c'est déjà à l'os. Où ira-t-on dans deux ans ? Je n'en sais rien. Mais, c'est tout à fait normal que l'on fasse une politique de réduction des dépenses publiques. Notre croissance actuelle, notre confort de vie actuelle, notre aisance actuelle en France est payée par les dettes et financée par la Chine. Voilà quelle est la réalité. Ne dites pas que nous sommes dans un pays en pleine croissance. Vert de toute façon pas puisqu'on ne parle pas de croissance verte comme cela vient d'être dit. Il n'y a pas un mot sur la croissance verte dans cette note d'orientation budgétaire, hélas, à part quelques investissements sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Une fois de plus, le développement durable passe à l'as au profit

d'une croissance que l'on cherche encore comme le Père Noël dans la cheminée et qui n'arrive plus parce qu'elle n'est plus possible, tout simplement. On a épuisé nos ressources, on est en train de les épuiser. Au mois d'août, on a déjà fini d'épuiser les ressources annuelles renouvelables alors, comment voulez-vous continuer à parler de croissance brute ? Croissance verte, oui, mais on n'en a pas une trace là-dedans. Je regrette.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. L'opposition, c'est normal, c'est l'opposition, elle n'a pas la même lecture que nous avons dans ce rapport, mais par moment, je me pose vraiment la question de savoir si je lis la même chose qu'eux et quand je dis « eux », c'est vraiment la totalité de l'opposition. Lorsqu'on nous envie dans le monde – je reprends vos mots, M. le Maire –, lorsqu'on nous envie en France notre gestion vertueuse, je crois que ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les autres qui nous le disent. Et puis alors, après, quand j'entends dire qu'il y en a ras-le-bol du tourisme, parce que dites-le carrément, il faut dire cela, vous n'avez aucune idée de ce que rapporte le tourisme à Colmar, vous n'avez absolument aucune idée des retombées en France. Aujourd'hui, c'est une véritable industrie, une industrie non délocalisable – il faut bien le répéter, je le répéterai toujours –, qui rapporte des emplois, du chiffre d'affaires et des taxes. Alors quand on vient me dire que l'on fait des parkings seulement pour les touristes, mais c'est du n'importe quoi, c'est vraiment du grand n'importe quoi ! Grâce à l'apport des touristes, on peut améliorer également ce dont le Colmarien peut profiter sans qu'il mette la main à la poche, c'est cela la réalité. Lorsque le tourisme représente 10 % – je dis bien 10 % du PIB –, je crois que cela veut dire ce que cela veut dire parce que le tourisme, ce n'est pas simplement des désagréments, c'est du chiffre, ce sont des emplois à la clé et c'est du bien-être pour tout le monde.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. On aura quasiment tout entendu autour de ces orientations budgétaires, ce soir, tant le sujet par nature est large. Je regrette quelquefois que les interventions de certaines ou de certains collègues soient tout simplement hors sujet. On a tout à l'heure évoqué le développement durable avec notre collègue René FRIEH. M. le Maire a également très largement complété sur l'engagement de la Ville dans ce domaine, je ne vois pas pourquoi on y revient en déplorant l'éventuel manque d'investissement dans ce domaine.

Plus généralement, M. le Maire, tout à l'heure, a pris soin de rappeler le contexte international et national dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires tracées pour 2018.

Et un clin d'œil à notre collègue Guy WAEHREN qui, à l'instant, évoquait aussi le paradoxe contemporain qui fait que finalement la Chine communiste devient de fait le premier créancier de l'Amérique capitaliste, c'est aussi un signe de l'évolution des équilibres mondiaux et macroéconomiques. Je cite cela parce que les orientations budgétaires tracées par M. le Maire tout à l'heure découlent évidemment indirectement ou directement de tous ces agrégats, de tous ces contextes internationaux et nationaux. Le pacte de

confiance qu'a souhaité inscrire l'actuel gouvernement est quasiment contraint d'intégrer aussi ou de rappeler à certaines collectivités – pas à Colmar, M. le Maire l'a rappelé – certaines pratiques de bonne gestion.

Ceci étant rappelé, pourquoi avons-nous pris soin de rappeler les fondamentaux de notre politique budgétaire ? Je crois personnellement qu'ils permettent de préparer l'avenir de notre ville. Lorsqu'on ajuste le tir sur les dépenses de fonctionnement – et Guy WAEHREN le rappelait aussi –, on s'inscrit aussi dans une étape du processus plus global qui fait que nos dépenses publiques au sens large doivent être mieux maîtrisées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. L'exemple de la Ville de Colmar dans ce domaine devrait plus largement faire écho. On devrait tous autour de cette table se réjouir de cette capacité que nous avons à Colmar depuis de nombreuses années – j'oserais dire depuis 1995, M. le Maire – à maîtriser cette donnée. On déplore de manière plus générale tellement le niveau des dépenses publiques dans notre pays, le niveau de pression fiscale. Or, à Colmar, et nous l'avons examiné à l'instant au regard de différents critères objectifs, avec des comparaisons à travers le temps et l'espace, au regard des chiffres d'autres collectivités, je crois qu'on peut quand même raisonnablement pouvoir appuyer et défendre ces orientations budgétaires. En tout cas, pour ma part, en tant qu'adjoint aux finances, je m'appliquerai naturellement à les défendre et avec nos services, avec M. le Maire, à les traduire très concrètement lors du Budget Primitif pour 2018 au mois de janvier prochain.

Je reviens sur quelques aspects là aussi en marge de l'essentiel, mais M. DENECHAUD, lorsqu'on comparait tout à l'heure l'évolution des taux fiscaux votés par la Ville de Colmar au regard du taux de l'inflation, tout simplement, on n'en fait pas une vérité générale de cela, mais on voulait aussi rappeler un engagement qui avait été le nôtre lors déjà de la précédente mandature qui était de ne jamais augmenter les taux au-delà du taux d'inflation. Tout simplement, ce n'est pas une fin en soi, nous savons pertinemment et nous l'avons souvent rappelé que la revalorisation nominale des bases votée par le Parlement tient en principe compte de l'inflation, donc il n'y a pas de jeu de passe-passe par rapport à cela. Simplement, le rappel aussi d'un des engagements pris devant les électeurs.

Pour les parkings, le 1er Adjoint et le Maire ont tout à l'heure rappelé le sens de la stratégie que nous avons autour du centre-ville en matière de parking et effectivement, ce levier de recettes que nous inscrivons dès 2018 participe aussi de l'optimisation des recettes prévisionnelles que nous entendons dégager dès 2018.

En matière de dépenses de personnel, Mme VALENTIN, vous oubliez aussi, je crois, un élément majeur qui se déroule depuis quelques années dans notre collectivité, c'est la réorganisation des services avec une vraie gestion prévisionnelle des emplois qui commence à se dessiner de manière beaucoup plus professionnelle avec la mutualisation en lien avec l'Agglomération et des synergies qui peuvent être trouvées aussi entre services et grâce aux nouvelles technologies. C'est tout cela qui fait que notre fonctionnement peut être maîtrisé pour gagner en capacité d'action, en marge de manœuvre sur l'autofinancement et donc, l'investissement. Encore une fois,

l'investissement est celui qui permet non seulement de faire rayonner Colmar, mais permet surtout de préparer l'avenir de nos enfants, de notre belle ville tout en maîtrisant la dette et la fiscalité.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1er Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, M. DENECHAUD, j'ai l'impression que vous avez voulu paraphraser un immense monument décédé la semaine dernière, Johnny Hallyday, en essayant de noircir les choses. Noir, c'est noir, mais il n'y a plus d'espoir parce que là, en noircissant la situation, vous êtes très loin de la réalité.

D'abord, élément de contexte, cela a été rappelé et notamment par Matthieu JAEGY, mais par Gérard RENIS, regardez ce qu'il se passe dans les villes de la taille de Colmar, ce qu'on appelle les villes moyennes entre 50 et 100 000 habitants. Aujourd'hui, quand elles présentent les notes d'orientation budgétaire, la vraie question qu'elles se posent, ce n'est pas quels sont les investissements qu'elles vont faire, ce n'est pas quelle politique fiscale elles vont mener, mais c'est comment elles vont faire pour boucler les budgets avec des baisses d'investissement, avec des hausses d'impôt, avec des endettements supplémentaires parce que c'est cela la réalité. Allez voir l'attractivité de la majorité malheureusement des villes moyennes françaises aujourd'hui, elles sont dans une situation bien souvent dramatique. Là, vous pourriez à juste titre noircir la situation. À Colmar, nous en sommes très loin et pour de nombreuses raisons. Comme l'a dit Gérard RENIS, il faut arrêter de chercher à opposer les locaux aux touristes, on a besoin des locaux et on agit pour les locaux, la note d'orientation budgétaire – j'y reviendrai dans un instant sur les services supplémentaires et pas inférieurs que nous offrons à la population – le démontre, mais en plus des locaux, nous avons besoin de l'apport extérieur et c'est cet apport extérieur de touristes lié à l'attractivité de la Ville qui nous permet aujourd'hui d'être dans une situation aux antipodes de la situation de la moyenne des villes de la taille de Colmar.

Alors, quand vous dites, M. DENECHAUD – il faut arrêter parce que vous le dites à chaque fois et on a l'impression que vous ne vivez pas dans la même ville que nous et qu'à la limite, vous ne vivez pas dans la même ville que les Colmariennes et les Colmariens –, qu'on a diminué le nombre de services ou la qualité des services. C'est faux, car les investissements que nous menons, il faut quand même savoir et cela a été indiqué, le Maire l'a dit tout à l'heure, on a grosso modo en recettes de fiscalité 30 millions d'euros et on a une moyenne d'investissement de 34 millions d'euros. Cela veut dire que l'on investit plus que ce que représentent les recettes liées à la fiscalité. On réinjecte de l'argent dans l'économie colmarienne, ce sont les dividendes de la bonne gestion que les Colmariennes et les Colmariens peuvent voir dans les services que nous avons améliorés, que nous avons développés. Lorsque nous agrandissons le Musée Unterlinden et que nous donnons cette fierté à la politique culturelle de la Ville de Colmar, c'est bien un service supplémentaire que nous offrons, y compris aux nombreux Colmariennes et Colmariens qui le fréquentent. Lorsque nous créons des gymnases supplémentaires, nous rendons service à de très nombreuses associations sportives et donc, à de très nombreux sportifs colmariens. Lorsque nous

rénovons les piscines, la piscine Aqualia par exemple, nous rendons service aux utilisateurs. Lorsque nous créons des parkings supplémentaires, nous rendons d'abord des services aux locaux qui vont les utiliser. Je pourrais continuer ainsi. Le projet des Dominicains est d'abord destiné aux locaux colmariens. Lorsque nous continuons à subventionner comme nous le faisons les associations sportives, sociales et culturelles alors que la plupart des autres collectivités, parce qu'elles n'en ont plus les moyens, la mort dans l'âme, réduisent leurs subventions, nous aidons des dizaines et des dizaines d'associations et nous soutenons des dizaines et des dizaines de bénévoles à faire fonctionner ces associations qui participent à l'attractivité de la Ville. C'est tout l'inverse de ce que vous dites, M. DENECHAUD.

Alors, vous avez souligné – et M. HILBERT aussi, j'ai du mal à comprendre votre position concernant le Parking Bleylé de la gare, vous qui n'arrêtez pas de dire qu'il faut faire de l'intermodal dans le cadre du développement durable, pousser les individus à utiliser le train pour aller à Strasbourg ou à Paris plutôt que de prendre leur voiture, faire en sorte qu'ils utilisent les déplacements doux, justement, le parking de la gare répond à cela et si la Région qui est organisatrice du transport a participé à la moitié du financement de ce parking, c'est bien parce que cela pousse à l'utilisation des TER, du TGV. Il faut bien que les personnes qui prennent le train trouvent de la place pour stationner. J'ai un peu de mal à comprendre votre remarque. Alors, il vient d'ouvrir, il n'est évidemment pas plein du jour au lendemain. Le Parking Rapp ne l'était pas non plus, il l'est aujourd'hui. C'est pareil pour le Parking de la Mairie. Le Parking Saint-Josse monte en puissance, nous faisons le pari que le parking de la gare va monter rapidement en puissance parce qu'il correspond à un besoin, celui de l'urbanisme autour des gares. C'est un enjeu fondamental, celui du multimodal dans le cadre du développement durable que vous ne cessez de défendre. C'est pour cela que je ne comprends pas. De même pour le Parking de la Montagne Verte, cela a été dit tout à l'heure, on va enlever les voitures, c'est ce qu'on a fait Place Rapp, il y avait des voitures à l'extérieur, on va les mettre en dessous. Esthétiquement, c'est quand même beaucoup plus joli. Si nous le faisons, c'est d'abord pour les locaux et pour les commerçants locaux parce que la création de ces places de stationnement supplémentaires qui seront aux alentours de 800, c'est pour alimenter le centre-ville, pour permettre aux gens de se garer, d'aller faire leurs courses, de faire vivre le centre-ville qui, à Colmar, même si la situation n'est pas évidente, même s'il y a des transformations, est reconnu. C'était le cas dans le journal Les Échos il y a quelques mois comme étant particulièrement dynamique, même le plus dynamique de France, mais parce que nous avons mené une politique de parking qui permettait aux individus d'avoir accès et en l'occurrence aux locaux. Alors, évidemment, cela a un coût. Quand on investit dans un parking, c'est une dépense. Qui la finance ? Est-ce seulement le contribuable ou l'usager et le contribuable ? C'est forcément les deux. C'est normal que quand on utilise une place de stationnement on la paie. Encore faut-il remarquer – puisque vous parliez des tarifs du stationnement à Colmar – que là encore, quand on compare le prix du stationnement à Colmar au centre-ville par rapport au prix pratiqué par la moyenne des villes de la même catégorie que Colmar, nous sommes plutôt

en dessous des tarifs, ce qui correspond à une volonté politique forte de notre part. C'est exactement l'inverse de ce que vous dites, nous n'avons cessé depuis maintenant 20 ans de développer les services, d'investir pour la Ville et de créer des emplois. Si le bassin d'emploi de Colmar bénéficie d'un taux de chômage toujours trop élevé, mais néanmoins inférieur à la moyenne, c'est aussi parce qu'il y a une dynamique. Comme l'a dit tout à l'heure le Maire, cela se voit dans les bases physiques qui ont augmenté parce que les individus viennent habiter à Colmar parce qu'ils s'y sentent bien – la démographie augmente – et parce que les entreprises continuent à se développer parce qu'il y a un terreau favorable fiscal. En termes d'attractivité, ça c'est la réalité, M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Avec mon collègue, Pierre OUADI, et pour répondre à M. RENIS qui interpellait l'opposition, nous sommes très favorables à l'attractivité d'une ville parce que nous sommes favorables à une maîtrise des dépenses et aussi sensibles au fait que nos citoyens paient moins d'impôt, favorables à une ville qui investit, car cela crée – comme vous l'avez dit, M. l'Adjoint – de l'emploi. Pour tous ces points, nous voterons pour l'orientation budgétaire que vous nous proposez.

M. le Maire MEYER : Merci. Je ne vais pas prolonger le débat. Je regrette pourtant d'avoir abrégé lorsque j'étais au tableau puisque sur la base de l'observation de M. DENECHAUD, il voulait voir plus loin par rapport à 2018. J'ai abrégé parce que j'ai un plan pluriannuel qui se termine en 2020. J'aurais pu prolonger, je n'ai pas voulu pour gagner du temps. En 2019, l'investissement prévu est de 38 millions d'euros et également en 2020, donc à la hauteur de ce que nous avons proposé pour le budget 2018. Cette projection ne m'a pas échappé puisqu'une note d'orientation budgétaire ne doit pas seulement voir l'année à venir, mais doit se prolonger au-delà.

Je suis beaucoup plus étonné quant à l'observation faite par M. DENECHAUD lorsqu'il disait que de toute façon, c'est la même chose pour les particuliers, l'inflation s'ajoute à l'augmentation des taux fiscaux. Sauf, mon cher collègue, une différence : le Maire n'est pas responsable de l'inflation. Par contre, il l'est de l'augmentation des taux fiscaux. Vous êtes donc totalement à côté de la plaque.

Mme VALENTIN est là pour pointer choses et autres, mais elle faisait apparaître que finalement, si déjà on se développe, faut-il que le reste suive. Mais, ma chère collègue, on a approuvé le PLU et ce que nous proposons se situe dans les périmètres opérationnels du PLU. Cela est également en rapport avec l'augmentation démographique. Nous avons eu un recensement complémentaire fin 2017, nous aurons les résultats officiels à partir du 1er janvier 2018, ce n'est pas le résultat de 2018, mais c'est la population de 2015. Nous allons encore enregistrer une forte augmentation de la population avec un décalage de trois ans puisque l'arriéré est de trois ans. Mais nous sommes en phase avec le PLU dans lequel nous n'avons pas seulement vu le développement de l'habitation, mais également celui des équipements publics. Nous sommes donc dans les clous. Nous intégrons

cela dans nos orientations et nous ne sommes pas hors clous par rapport à cette projection puisque nous devons tenir compte de ce que nous avons approuvé à travers le PLU.

M. HILBERT, je suis aussi un peu étonné concernant les parkings puisque si on n'avait pas réalisé le parking de la gare, quelle aurait été votre réaction sur la situation des usagers de la voie ferrée ? Les usagers posaient leurs voitures dans un rayon de 300 à 400 mètres, embêtant les riverains par les voitures devant leurs portails. Le Parking Dreyfus était complet. Il n'y a plus aucune capacité de stationnement supplémentaire. Le Parking Bleylé est à l'usage de ceux qui fréquentent la voie ferrée pour pouvoir disposer d'une possibilité de stationnement sur place afin que le voisinage souffle également par rapport aux stationnements sauvages qui embêtaient les uns et les autres.

Globalement, une note d'orientation budgétaire, c'est un périmètre opérationnel, mais qui doit s'orienter vers la mise en application non seulement du budget de l'année N+1, mais de l'année N+2 ; et de N+3. On se tient donc à cela et pour ainsi dire, tout ce qui a été proposé se situe dans le périmètre opérationnel du PLU en matière d'aménagement qui a été arrêté par notre assemblée. Je ne pense pas qu'il aurait fallu passer par un référendum puisque l'approbation du PLU est du ressort du Conseil Municipal. Mais globalement, je n'ai pas senti dans vos observations quelque chose de très important qui puisse me conduire à revoir ma copie.

Cela étant dit, nous avons à prendre acte de cette communication, de dire que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu comme cela se doit d'être à l'intérieur des débats du Conseil Municipal et d'autoriser le Maire d'aller jusqu'à la présentation du budget primitif de l'année 2018. Mes chers collègues, je vous remercie pour ce tour de table qui était très large, mais cela se doit d'être parce que nous représentons la population colmarienne. On peut toujours proposer. Mais il faut aussi écouter ce que disent les uns et les autres, sauf qu'il ne faut pas oublier non plus, Mesdames et Messieurs, que nous avons été élus sur la base du projet de l'équipe majoritaire, mais pour autant, on écoute vos observations. Merci beaucoup.

Nous continuons avec le point suivant.

Le Conseil prend acte.

5. Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des zones d'activités et des bâtiments à vocation économique des communes vers Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, je ne devrais pas aller jusque-là aujourd'hui, mais les 300 euros sont figés depuis un bout de temps, je pense que si nous faisons des économies, on pourrait le cas échéant abonder un peu ce type d'interventions pour 2018 puisque nous accompagnons les enseignants et les enfants dans leurs activités. Dans la mesure où on peut proposer une activité physique ou de loisirs, cela cohabite toujours mieux avec l'enseignement général, donc il faudrait voir pour l'année 2018 à quelle hauteur nous pourrions mettre un peu de beurre dans les épinards pour accompagner davantage ce type d'interventions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.
Le point suivant. Merci, Mme l'Adjointe. C'est Karen DENEUVILLE pour la suite.

8. Présentation du rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la Ville pour les années 2015-2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Le rapport de mise en œuvre de la politique de la Ville pour les années 2015-2016 fait état entre autres de constats et de besoins en matière par exemple de programme de réussite éducative. Selon la directive ministérielle du Commissariat à l'égalité des territoires – je ne pense pas qu'il s'agisse du 28 juillet 2018 comme mentionné dans le rapport –, on indique ainsi que 663 enfants ou jeunes seraient susceptibles d'intégrer ce programme sur la base des données transmises sur l'année scolaire 2014-2015 et qu'un budget a été dégagé pour le recrutement d'un coordinateur de ce programme de réussite

éducative. Peut-on savoir combien d'élèves vont effectivement être intégrés à ce programme et si le coordinateur a été mis en place ?

Par ailleurs, vous avez désigné – et c'est très bien – les membres des Conseils citoyens, la loi vous y obligeait. En revanche, vous avez organisé des formations qui sont vraiment un plus et je trouve que c'est excellent. Les Conseils citoyens nous ont fait parvenir leurs observations, ils indiquent par exemple être en attente d'un local de réunion. Est-ce aujourd'hui un fait acquis ? Sont-ils dotés d'un fonds de fonctionnement propre afin de mener dans leurs domaines de compétences un certain nombre d'actions en fonds propres ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est un rapport intéressant, je regrette que nous ne l'ayons pas eu l'an dernier, mais j'espère que nous l'aurons l'an prochain. Il aurait mérité d'être vu ou lu avant le Débat d'Orientation Budgétaire puisque parmi les constats faits, parmi les élèves de REP et de REP+ de Pfeffel et de Molière beaucoup d'élèves n'ont pas accès à des activités extrascolaires. Je me demande ce qu'investit la Ville en tant que service public pour permettre à ces élèves d'accéder à des activités extrascolaires. Sur les 663 élèves qui relevaient de CLAS et de PRE, 223 ont été pris en charge, ce n'est de loin pas suffisant. Je lie cela à l'activité du centre socioculturel où les chanceux qui peuvent accéder à des activités extrascolaires, périscolaires ou pendant les vacances sont tirés au sort, est-ce cela que vous appelez la qualité du service public à Colmar ?

M. le Maire MEYER : C'est un peu taquin !

Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, s'agissant du programme de réussite éducative, le nombre d'élèves fixés figure au rapport page 12, c'est-à-dire que le nombre d'enfants pressentis comme pouvant entrer dans le dispositif s'élèverait à 663 élèves. Pour l'instant, ce n'est qu'en fonction du diagnostic fait parmi toutes les écoles du secteur. Comme je vous l'ai dit, le PRE doit être mis en place courant de l'année 2018, nous attendons la validation au niveau du CGET, donc au niveau national. C'est pour cela que le coordinateur n'a pas pu encore être recruté puisque l'accord n'a pas été donné au niveau national. Le budget a en effet été fait, mais vous voyez page 13 que nous prévoyons 68 000 euros de charges. L'État participe, ainsi que la CAF, la Région et le Département. Nous sommes également en train de réunir l'ARS au niveau de la santé, pour participer à ce grand projet.

S'agissant du Conseil citoyen, en effet, merci pour votre remarque relative à la formation que l'État et la Ville ont mise en place pour ces conseillers, ce qui leur a permis de se rendre un peu plus autonomes. Ils ne disposent pas encore d'un fonds propre, car ils réfléchissent à la manière de se créer en association. C'est pour cela qu'ils n'ont rien pour l'instant. Concernant le local, ils sont pour l'instant au niveau de la Maison de Rénovation Urbaine dans le quartier Florimont. Ce sont eux qui l'ont choisi.

M. HILBERT, je suis étonnée, mais l'an dernier, j'ai présenté le rapport 2015 sur la dotation de solidarité urbaine qui ressemble très fortement à ce qui

vient d'être présenté. Nous avons satisfait aux obligations imposées par l'État. Il n'y a pas eu de problème à ce sujet.

Vous parliez du centre socioculturel et des activités tirées au sort, cela fait maintenant au moins deux ans que ce tirage au sort ne se fait plus. Aux dernières nouvelles, il n'y a plus non plus de liste d'attente pour les ALSH.

M. le Maire MEYER : Réponses précises.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je voulais juste en complément de ce qu'a très bien expliqué Mme DENEUVILLE vous dire que le programme de réussite éducative est un repérage individualisé d'élèves, donc il y a un potentiel d'élèves possible, mais ensuite, cela se fait sur repérage individuel, donc on ne peut pas savoir à l'avance le nombre d'enfants qui seront pris en charge. Enfin, sur les activités périscolaires et extrascolaires, s'il y a un quartier à Colmar où il y a le plus d'activités pour les enfants et les jeunes le mercredi et après le temps scolaire, c'est bien dans le quartier situé en zone d'éducation prioritaire. Il y a pratiquement tous les soirs du CLAS, il y a les activités du centre d'animation éducative et sportive qui se font dans les gymnases, notamment Anne Frank et Waltz. Il y a également l'accompagnement éducatif qui est proposé du lundi au vendredi dans les écoles de ces secteurs avec différentes activités : arts plastiques, jeux coopératifs, etc. Un dispositif d'école existe avec les ordinateurs pour les élèves du niveau scolaire CM2. De nombreuses chorales sont organisées dans les écoles. Il y a également toutes les activités du Centre socioculturel Europe et du Club des jeunes où, là encore, beaucoup d'enfants y participent. C'est vrai que c'est toujours sur la base du volontariat. C'est vrai que quand j'ai lu ce diagnostic, j'ai été aussi un peu étonnée, mais je pense qu'il n'est pas complet parce que s'il y a bien un quartier à Colmar où il y a plein d'activités, c'est ce quartier-là.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était une communication qui était à faire. Le rapport est quand même relativement large, près de 40 pages. On ne peut pas dire qu'on a essayé de passer à côté de l'essentiel puisque pour remplir 40 pages, il faut quand même qu'il y ait quelque chose de physiquement présent.

Le Conseil prend acte.

Cette communication étant faite, Mme l'Adjointe DENEUVILLE continue avec le point 9.

9. Interventions de la Ville pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. La richesse colmarienne est faite de diversités multiples qui composent sa population. Un moment festif tel que la nouvelle année, fête universelle sans connotation politique, culturelle et cultuelle doit aussi être un moment de partage qui favorise le lien social entre voisins et entre amis. Pour nous, une municipalité doit soutenir les associations en favorisant l'intégration de tous, cela passe par l'incitation à se rencontrer entre elles comme à l'occasion de l'organisation du passage à la nouvelle année dans un ou plusieurs lieux qui puissent les accueillir ensemble sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou d'âge. Voilà en gros ce que nous disons depuis 2008 à chaque fois qu'il est question des animations organisées dans le cadre du Nouvel An. Nous sommes heureux de constater que pour cette fin d'année une fête est enfin proposée à l'ensemble des Colmariens. Ainsi, comme pour le parking de la gare, parce qu'effectivement notre groupe défendait ce projet en 2014, la majorité finit par appliquer notre programme. C'est bien.

Je reviens sur le programme de la soirée du 31 décembre au Centre Europe avec la soirée musicale, le spectacle familial et pour finir le lancement du feu d'artifice à partir du stade nautique, c'est un beau programme. Avez-vous prévu également d'assurer les transports en commun pour que les Colmariens du centre-ville puissent venir assister au spectacle et à la soirée musicale au Centre Europe, puis au lancer du feu d'artifice sur la Plaine Nelson Mandela ? Là, ce serait encore mieux que bien. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : S'agissant du feu d'artifice, non, les transports en commun ne sont pas prévus. Si les habitants du centre-ville veulent venir, je pense qu'il n'y aura pas de problème de stationnement à cette période. Quant aux habitants du quartier, ils peuvent soit le voir de leurs fenêtres soit tout simplement descendre dans la rue, ce n'est pas très loin non plus.

Concernant votre appel aux associations à se regrouper en un seul lieu, comme chaque année, je vous répondrais qu'on ne peut pas obliger toutes les associations à faire la fête dans un seul et même lieu.

M. le Maire MEYER : Éventuellement, Mme l'Adjointe, faudrait-il inviter les élus du Conseil Municipal à fréquenter ces lieux de rencontre. Chacune et chacun pourrait constater que ces lieux sont fréquentés par monsieur et madame Tout-le-monde. Je prends pour référence la salle des familles, place Dreyfus, il y a quelque 400 personnes là-dedans venant de partout de Colmar. C'est vraiment le rassemblement-clé des soirées parce que la salle s'y prête. L'organisation est bien faite. Pas seulement bien faite, mais de bonne facture et tout le monde s'y retrouve dans une ambiance vraiment exceptionnelle. Si nous clôturons le passage du 31 décembre vers le 1er janvier, ce qui figure dans le rapport en dernier lieu n'était pas d'une gestation facile. Il a fallu pour ainsi dire imposer cette façon de voir les choses puisque cela ne rentrait pas dans la culture de pas mal de nos collaborateurs. Pour moi, c'était une consigne que j'avais déjà donnée en début d'année. Il fallait qu'on trouve un rassemblement du périmètre public

qui concerne toute la population colmarienne pour trouver cet instant de convivialité et finaliser le passage du 31 décembre vers le 1er janvier, d'où cette addition. Pour le financement, j'ai mis à contribution ceux qui sont le plus en rapport avec les Colmariens : principalement Pôle Habitat pour ce qui touche l'habitation, mais également VIALIS à travers toute sa clientèle qui tourne autour de cet établissement. Pour eux aussi c'est un bon point puisqu'ils pourront se faire entendre en disant qu'ils participent également aux moments de convivialité, surtout au moment clé qui est le passage de l'année ancienne vers la nouvelle année.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Convention autorisant la réalisation de travaux sur le domaine public et leurs modalités de financement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Dans un premier temps puisqu'est encore sur l'établi une continuité de projets, la décision d'un principe en ce qui nous concerne avait déjà été prise, donc nous mettons en exécution cette première décision qui remonte à deux ans. Il faut l'actualiser, d'où la présentation de rapport.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Convention entre la Ville de Colmar et le Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Colmar pour le dépôt à la bibliothèque des Dominicains, à titre provisoire, de la totalité de sa collection.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est également du développement durable.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

15. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Programme d'exploitation forestière 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Participation de la Ville de Colmar au paiement des dégâts de chevreuils sur vignes du lot de chasse intercommunal n° 3 Colmar-Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une question. Est-ce que cette société est revenue sur sa décision de résiliation du bail ?

M. l'Adj. HANAUER : Oui, c'est fait.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Mise à jour du règlement intérieur du conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention 2017/2020 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal – cela ne fait pas très longtemps –, j'avais posé une question par rapport à la politique en matière de développement des musiques actuelles. M. le 1er Adjoint avait répondu que l'on ne devait pas se plaindre à Colmar puisque si

de nombreuses collectivités locales baissaient leurs subventions, on n'en faisait pas de même à Colmar. Là, je ne comprends pas ce rapport. Pourquoi baissez-vous les subventions au CRMA ? Quelles en seront les conséquences ? N'y aura-t-il plus de concerts au marché couvert le vendredi ? N'y aura-t-il plus d'accompagnement de groupes locaux ? Je ne sais pas ce que vous envisagez de supprimer en baissant cette subvention à l'instar du Conseil Départemental.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : M. HILBERT, le Conseil Départemental est effectivement initiateur avec la Ville de ce CRMA et a choisi de baisser cette subvention. Nous allons suivre avec eux et nous verrons ce que cela donne dans les prochaines années. Libre à nous après de rétablir ou d'ajuster ce qui sera donné dans le cadre du CRMA, mais libre également au Département d'ajuster sa subvention et de la réaugmenter si les actions devaient être mises à mal par cette baisse relativement conséquente.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Acceptation d'un don au profit de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme WOLFF-MURRISCH qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

23. Convention de partenariat entre l'Institut Médico-Educatif site « Les Artisans » et la Ville de Colmar, concernant l'École d'Arts Plastiques et le Pôle Média-Culture Edmond Gerrer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Adhésion au système de paiement par carte bancaire et au paiement en ligne à la Salle Europe.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Désignation de Mme FUHRMANN dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce sont les missions qu'elle avait acceptées après consultation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Programme d'accès à l'emploi titulaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Poursuite de l'adhésion au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Poursuite de la mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération été mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention entre le Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar pour la période 2018-2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. M. le Maire, chers collègues. Au vu de ce rapport, il n'y a guère de conclusion claire que l'on puisse tirer puisqu'en effet on parle en catégories A, B, C qui regroupent trop de situations et de métiers différents pour pouvoir déterminer si l'égalité professionnelle est respectée ou non.

M. le Maire MEYER : Alors là, vous allez un peu loin.

Mme VALENTIN : Non, je vais poser mes questions et vous pourrez me répondre. Ainsi, vous me confirmerez que j'ai eu tort.

Nous avons relevé trois points qui doivent guider les actions menées afin d'assurer une véritable égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- que pour un même travail, il soit servi un même salaire. Par exemple, il serait inconcevable qu'une femme policière municipale soit moins bien payée qu'un homme policier municipal. C'est évident ;
- que le travail à temps partiel majoritairement fait par des femmes ne soit pas un temps partiel subi, mais un temps choisi ;
- enfin, qu'après avoir enfin accepté que les congés de maternité ne viennent pas grever la prime de présence pour les femmes, vous acceptiez que cette prime ne soit pas non plus perdue pour les hommes qui prennent les 11 jours calendaires consécutifs auxquels la loi leur donne droit quand ils ont un enfant.

Vous nous avez fourni des indicateurs d'évaluation de la parité sur le territoire, vous me dites que c'est bien suffisant, je ne vois pas en revanche les orientations pluriannuelles et les programmes que vous auriez décidé, de nature à améliorer cette situation et qui selon la loi, devraient être également présentés avec ce rapport. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, qu'avez-vous à répondre ?

M. l'Adjoint WEISS : À emploi égal, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. Il peut y avoir des différences lorsque pour les hommes on tient compte du service militaire effectué, mais autrement il n'y a pas de différence en matière d'emplois identiques.

M. le Maire MEYER : Voyez-vous, Mme VALENTIN, je vous attendais ailleurs. Je m'attendais à ce que vous fassiez observer que la parité n'est pas établie. Je vous attendais là puisque vous faites de la focalisation avec la parité. Je constate que, quelle que soit la catégorie, la parité n'est pas respectée. Cela me gêne.

Deuxièmement, nous n'avons jamais obligé quelqu'un à prendre du temps partiel. Jamais. Le temps partiel est toujours accepté à la demande. Toujours.

La femme policière municipale a le même salaire que l'homme policier municipal.

35 heures effectuées par un homme dans le même grade, c'est le même salaire que les 35 heures effectuées par une femme dans le même grade. Je ne vois pas où est le problème. D'autant plus que je suis principalement gêné par le manque de parité. Je vous attendais donc plutôt à cette hauteur. Vous pouvez prendre n'importe quelle catégorie, même la catégorie A qui est la maîtrise, voyez les pourcentages. Voyez la catégorie B où la parité n'est encore pas établie. Donc, c'est que nous sommes très ouverts, très larges pour venir à la rencontre de celles qui cherchent à se faire recruter par la Ville de Colmar. Le rapport peut interpeller, mais pas dans le sens qui était le vôtre.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : J'ai bien acté que j'étais encore à côté de la plaque.

M. le Maire MEYER : Non, je n'ai pas dit cela.

Mme VALENTIN : Mais si !

M. le Maire MEYER : Non, je ne l'ai pas dit.

Mme VALENTIN : Mais si, vous l'avez dit autrement.

M. le Maire MEYER : Non, j'ai cette courtoisie…

Mme VALENTIN : De ne pas le dire, mais de le penser très fort.

M. le Maire MEYER : J'ai cette courtoisie pour ne pas vous provoquer dans ce sens.

Mme VALENTIN : Allons, allons ! Comme si cela devait vous gêner. Que répondez-vous sur le congé parental auquel ont le droit les hommes et qui, aujourd'hui, ampute leur prime de présence ?

M. le Maire MEYER : La prime de présence n'est pas une obligation, donc nous gérons les conditions du paiement de la prime de présence.

Mme VALENTIN : Et donc, vous générez une non-égalité professionnelle.

M. le Maire MEYER : Nous la payons déjà aux femmes qui accouchent.

Mme VALENTIN : Justement.

M. le Maire MEYER : Les hommes n'accouchent pas !

Mme VALENTIN : Non, mais ils ont le droit à un congé parental. Si le législateur l'a accordé, ce n'est pas pour rien.

M. le Maire MEYER : Nous nous en tenons à la situation. Vous dites : « Roulez, roulez », je veux bien, mais je pense que le rapport est assez détaillé. Encore une fois, je reviens : si la population masculine venait à la charge pour demander la parité, je serais mal placé pour répondre.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Très vite. Tous les syndicalistes de la fonction publique savent que lorsqu'un emploi se féminise de plus en plus, il se dévalorise malheureusement au point de vue financier.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

M. WAEHREN : C'est malheureux pour les fonctionnaires territoriaux.

M. le Maire MEYER : Cher collègue, on ne peut pas dire cela puisque je vois que dans la catégorie A, les femmes sont largement majoritaires.

M. WAEHREN : Mais justement.

M. le Maire MEYER : Et je ne pense pas que de par-là, nous dégradons la qualité du service.

M. WAEHREN : Les salaires des femmes sont, notamment dans la fonction publique en général, beaucoup plus faibles qu'avant la féminisation du service. C'est ce qu'il faut entendre. Cela veut dire qu'un emploi qui se féminise se dévalorise au point de vue de la rémunération. C'est une règle générale, aussi bien dans le public, que dans les territoires, qu'à l'hôpital.

M. le Maire MEYER : Oui, mais je n'arrive pas à comprendre votre théorie.

M. WAEHREN : Ce n'est pas une théorie, c'est une règle.

M. le Maire MEYER : À l'intérieur du même grade, c'est pour assumer les mêmes fonctions.

M. WAEHREN : Oui.

M. le Maire MEYER : Il n'y a donc pas de dégradation par la féminisation. Là, je prends la défense.

M. WAEHREN : Les emplois qui se féminisent sont moins bien payés en général.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas le cas.

M. WAEHREN : Ce n'est pas vous qui êtes responsable de la situation, c'est une règle nationale. Par contre chez vous, ce qui est quand même flagrant, c'est que les postes de direction sont quand même très majoritairement masculins. Les postes de chefs de service se sont féminisés, mais par contre, les emplois fonctionnaires et les emplois de direction générale sont largement à 100 % masculins.

M. le Maire MEYER : Cher collègue, la catégorie A comprend des postes de direction.

M. WAEHREN : Oui.

M. le Maire MEYER : Or, le féminin est majoritaire dans la catégorie A.

M. WAEHREN : Je parle des postes de direction générale. C'est dans les graphiques, ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

M. le Maire MEYER : C'est dans les graphiques, mais à l'intérieur de la catégorie A, il y a les postes de direction, mais également les chefs de service.

M. WAEHREN : Les chefs de service sont majoritairement féminins, donc sous-payés.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de prendre acte de cette communication. Nous en prenons acte. Merci, M. l'Adjoint. Nous continuons.

32. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal et instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action éducative transfrontalière pilotée par l'Eurodistrict (2017-2018).

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Soutien aux échanges scolaires – 4ème tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/GESCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2017 et précisant les actions 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transactions immobilières rue Robert Schuman.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT a demandé la parole ? Non ? Je croyais qu'il regrette que ce rapport vienne seulement en 39ème position. Vu

l'importance du programme, 30 millions d'euros de travaux, pour le quartier Bel'Air-Florimont, je ne sais pas si on se rend compte aujourd'hui de l'importance et de la pertinence de cette opération d'autant plus qu'on a pu globaliser la totalité des travaux estimés à près de 42 millions d'euros, dont 30 millions d'euros seront mis sur le marché. Il y a encore deux ans, il n'y avait pas un euro de financement pour cette opération, pas un euro.

Là également, M. DENECHAUD, il a fallu négocier. Il a fallu trouver les crédits ailleurs. Si l'ANRU n'intervenait pas au départ, les autres partenaires étaient absents. Donc, sur une base de 8 millions d'euros de crédits sur le plan alsacien à la disposition du Préfet de Région, 8 millions d'euros pour la totalité des collectivités alsaciennes, nous avons obtenu 5 millions d'euros. Donc la discussion était serrée. On y est arrivés et c'est avec les 5 millions d'euros obtenus auprès du Préfet de Région à travers les crédits déconcentrés de l'ANRU qu'on a pu lancer ce programme pour greffer autour l'intervention des autres partenaires. Ce qui nous conduit aujourd'hui à pouvoir vous présenter un programme dont la convention sera signée très prochainement pour ce montant et qui correspond à quelque 75 % du projet global des opérations de renouvellement du quartier Bel'Air-Florimont.

Qu'est-ce qui a conduit à faire cette différence entre les autres projets des communes par rapport à Colmar ? À Colmar, j'ai mis l'accent sur l'investissement de la Ville de Colmar. Dans les 30 millions d'euros programmés, la Ville assume près de 11 M€ pour les équipements publics. Mme VALENTIN, vous nous interrogiez tout à l'heure pour savoir ce que nous faisons pour les équipements publics. Vous avez là l'exemple pratique : restauration, restructuration urbaine sur la totalité de ce quartier pour un coût estimé à 42 millions d'euros. Il faudrait plutôt entendre ce que je dis, Mme VALENTIN, la Ville y est pour un tiers de l'opération. Vous parlez d'équipements publics. On vient d'ouvrir une nouvelle école qui a été construite en trois mois et qui est devenue une référence malgré toutes les critiques qu'on a pu enregistrer. Les parents, les gamins et les enseignants sont plus que contents avec le confort que nous leur proposons. C'est la première étape. Nous allons bien sûr continuer pour avoir à partir de la Ville de Colmar un tiers de l'engagement. Les deux autres tiers sont apportés par d'autres partenaires, principalement Pôle Habitat ainsi que l'ANRU, la Région Grand Est, je tiens à le relever. Le Président RICHERT s'était engagé au moment de la signature du contrat par le Président HOLLANDE à Strasbourg à soutenir entre 2,1 et 2,5 millions d'euros, nous sommes aujourd'hui à 2,7 millions d'euros. Nous sommes encore arrivés à améliorer la situation, mais cela résulte, M. DENECHAUD, d'une négociation régulière, habituelle, où il faut suivre la présence de tous les partenaires en essayant de valoriser et d'expliquer ce qui est la différence des projets colmariens par rapport aux autres. S'il n'y avait pas cette différence au départ ainsi que la différence de la qualité des aménagements réalisés sur le quartier Europe, nous ne parlerions pas aujourd'hui de la cité Bel'Air et Florimont. C'est dommage qu'on arrive en 39ème position pour ce point important, mais je tenais à faire ce commentaire parce que les choses sont importantes. Il y va du confort de la population du secteur, d'autant plus qu'à côté nous avons Les Cépages, un ensemble de 280 logements. Nous ne pouvions pas laisser

en rade la population dans les conditions d'habitation qui étaient les leur ces dernières années, d'où ce projet que nous arrivons à financer par la voie contractuelle dans les semaines qui viennent.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire d'avoir parfaitement illustré ce que je disais, c'est-à-dire que sur une démonstration de plus de cinq minutes, vous n'avez parlé que de chiffres et simplement deux phrases consacrées au fond du rapport, au fond des projets que vous financez, qui sont bons et que je voterai, mais vous avez parfaitement illustré ce que je disais.

M. le Maire MEYER : Personne n'a rien compris.

M. DENECHAUD : Si.

M. le Maire MEYER : Vous échappez totalement au fond du dossier. Au moment où il n'y avait pas de crédit, on arrive à présenter un projet qui est aujourd'hui signé pour 30 millions d'euros. Voilà la différence.

M. DENECHAUD : C'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Mais je vous le redis.

M. DENECHAUD : J'aurais préféré qu'on parle du fond.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

40. Avis sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées – société Welding Alloys.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Contribution au Salon Formation Emploi Alsace pour l'année 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Tarifs 2018 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas été saisi d'un point divers, donc mes chers collègues, nous arrêtons là les travaux du Conseil Municipal de l'année 2017. Je tiens à vous remercier pour votre présence régulière pour participer aux différents débats avec l'enrichissement qui est le vôtre et qui s'installe dans le périmètre républicain. Nous sommes ici pour provoquer ce débat général et toujours fort bien alimenté de part et d'autre. C'est également un engagement de tous les instants en ce qui vous concerne puisqu'on ne peut pas se présenter comme cela en Conseil Municipal sans avoir vu les dossiers, sans avoir vu les rapports et sans avoir travaillé sur lesdits rapports. Cela suppose également une volonté, un investissement personnel et souvent, vous devez passer à côté de certains loisirs pour vous donner à cette mission de représentants de la population colmarienne. Je tiens à vous remercier pour votre présence régulière, pour votre participation, surtout aussi pour cet enrichissement intergénérationnel politique apporté dans le débat parce que c'est toujours enrichissant de pouvoir entendre les avis des uns et des autres. Au final, c'est le Conseil Municipal qui décide. Il faut aussi savoir respecter ses décisions sans chercher de temps en temps de mauvais commentaires totalement déphasés comme tout à l'heure, la dernière intervention de M. DENECHAUD qui n'avait rien à voir avec le rapport. Je suis désolé de le dire, à la limite, vous étiez malpoli. Mais je ne vais pas terminer là mon propos puisqu'il conduit surtout à vous remercier tous et à vous féliciter pour la présence qui fût la vôtre. Et puisque nous sommes quelques jours avant Noël, je souhaite en ce qui me concerne, au nom de tous, que vous passiez d'heureuses fêtes de Noël et d'ores et déjà pour l'année 2018, une bonne année. Que cette dernière réponde à vos aspirations, à vos souhaits et que vous trouviez auprès des vôtres la quiétude et les satisfactions que vous espérez. Mes chers collègues, merci beaucoup. Vous êtes invités au verre de l'amitié, y compris les représentants de la presse puisque c'est l'invitation que nous faisons régulièrement en fin d'année. Mesdames et Messieurs, merci. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 Heures 25